



John Adams
Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



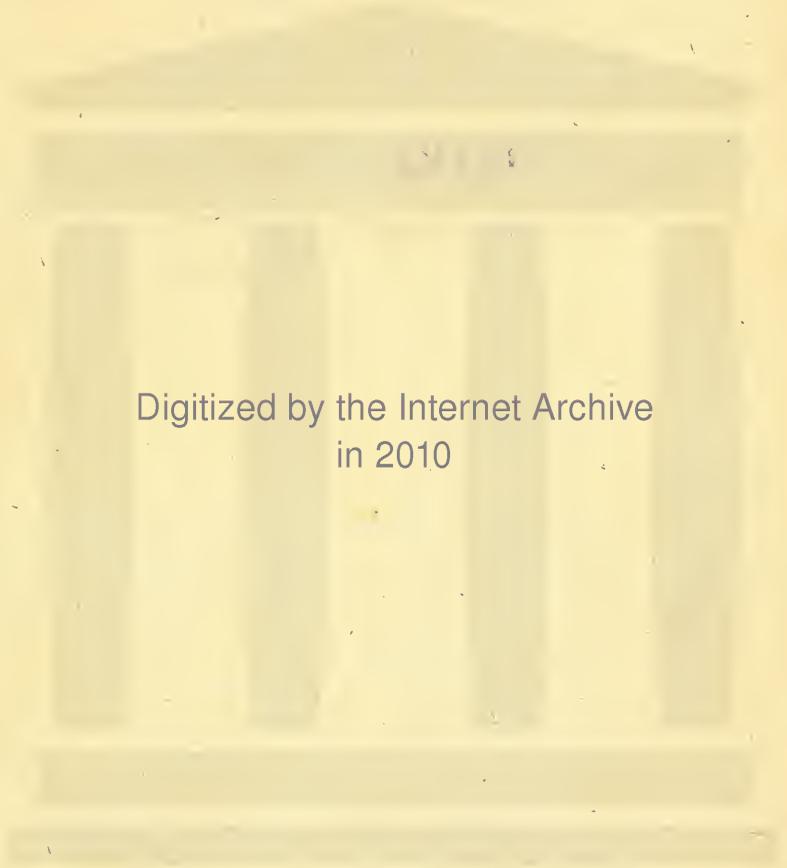
SHELF N^o

★ ADAMS

233.1

v.8

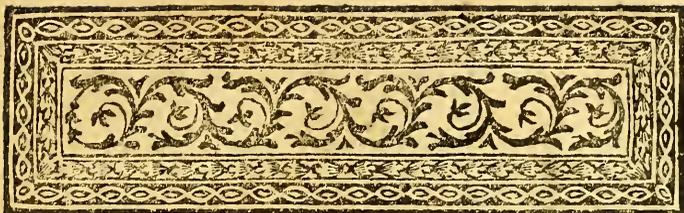




Digitized by the Internet Archive
in 2010

X^x ADAMS 233.1

v18



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

CONTINUATION DU JOURNAL.
D'AMÉRIQUE.

N.º III. *Extrait d'une lettre de Saint Vincent, en date du 17 Mai.*

LES Anglois ont fans doute oublié que cette Isle existe & qu'elle a besoin de provisions. Les denrées y sont aujourd'hui à un prix exorbitant; & si l'on n'a pas plus d'exactitude à nous en envoyer; il est certain que nos Nègres se souleveront: on les met trop souvent à la demi-ration.

1776.
Mai
&
Juin.

N.º IV. *Extrait de différentes lettres écrites de l'Isle de Barbade, par le Capitaine Singleton, & datées du 16 Mai.*

Le Capitaine Smith a apporté vos pro-
N.º XXXI, A

1776.

Mai
&
Juin.

visions. Je voudrois que vous eussiez aussi envoyé du bœuf salé pour votre habitation, il est prodigieusement cher & vaut quatre pieces dix shelings le barril. On ne peut point s'en procurer en échange du Rum, parce que cette denrée est dédaignée, & qu'on l'offre en paiement pour toutes sortes d'articles.

Quant au bœuf, au porc & à la farine, quoiqu'ils soient à un prix exorbitant, on en trouve cependant; mais non pas en assez grande quantité pour s'imaginer qu'il suffise à la nourriture de nos Nègres. Les Blancs nous quittent journellement & s'en vont, accompagnés non-seulement de leurs propres Nègres, mais de tous les Esclaves qu'ils peuvent débaucher. Plut à Dieu que la querelle entre l'Angleterre & l'Amérique fût terminée de façon ou d'autre, & très-promptement; car ce pays-ci ne peut qu'y perdre immensément si le différend n'est pas arrangé au plutôt «.

La récolte du maïs est si douteuse, qu'il est impossible d'y compter. Si elle manque, les Blancs ainsi que les Nègres de la Barbade n'auront d'autre nourriture que la farine; & il faudra cent mille quartiers de froment pour la Barbade, à un quartier pour chaque personne.

Cette espece d'émigration occasionnée par la disette du maïs & par la cherté de la farine, augmentera la dépopulation. Les Colonies Françoises à sucre, chez lesquelles ces

Emigrans se réfugient , avec leurs propriétés & celle des autres , y gagneront , non seulement par une augmentation d'habitans ; mais encore par la science que ces Emigrans y porteront , relativement à la maniere de faire le sucre , espece de culture à laquelle les Habitans des Barbades s'entendent autant que les François s'y entendent peu. Les François auront aussi l'avantage de faire , avec l'Amérique , le commerce que les Isles Angloises ont perdu si malheureusement & si injustement. Les Isles Angloises se trouvent réduires au même état de détresse où étoient celles des François dans la dernière guerre.

1776.

Mai
&
Juin

(N. B. Les Marchands de Londres , faisant le commerce des Isles de l'Amérique , ont obtenu la permission d'y envoyer cent mille quartiers de farine. Ils ont sollicité cette permission pour le cas où le prix des grains monteroit au taux où l'exportation cesse d'être permise.)

Mesures prises par l'Amiral Gayton à la Jamaïque , pour empêcher le commerce Américain avec les Etrangers.

Extrait d'une lettre de la Jamaïque , en date du 2 Mai

On ne peut donner trop d'éloges aux soins que prend l'Amiral Gayton pour surprendre les vaisseaux Américains. Il a fait équiper

4 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

1776.
Mai
&
Juin.

dans cette Isle sept vaisseaux pour le Gouvernement ; ces vaisseaux portent de 8 à 12 canons & de 40 à 80 hommes. Chacun de ces vaisseaux est commandé par un Lieutenant. Les Isles étrangères n'ont cessé de servir de magasins aux Américains ; & c'est pour tâcher d'obvier à cet inconvénient que ces vaisseaux ont été armés, attendu que le nombre de frégates & de floops, dans cette station, ne suffisoit pas pour remédier à ce mal.

ISLE DE LA BARBADE.

Mesures prises aux Isles du Vent pour assurer la navigation Angloise contre les Corsaires Américains.

A la séance de l'Assemblée générale, du Mardi 1776, conformément à l'ajournement, en présence de l'honorable Chevalier John Grey, Baronnet, Orateur.

La Chambre étant informée que M. le Secrétaire attendoit en dehors de la part de Son Excellence & du Conseil, il a été introduit dans la Chambre, & a remis a M. l'Orateur une lettre de M. l'Amiral Young pour Son Excellence, & un message par écrit du Conseil à la Chambre, après quoi M. le Secrétaire s'est retiré.

Il a été ordonné qu'il seroit fait lecture

de la lettre de l'Amiral au Gouverneur, laquelle contenoit ce qui fuit: 1776.

Au Port Anglois à Antigoa le 7 Mai 1776. Mai
&
Juin.

MONSIEUR,

J'ai le plaisir de vous informer que les Lords Commissaires de l'Amirauté m'ont ordonné de donner des escortes aux bâtimens chargés de ces Isles pour l'Angleterre. En conséquence je vous prie de vouloir bien le notifier dans votre Gouvernement, & d'annoncer en même tems que je ferai partir les convois de l'Isle de Saint Christophe aux époques suivantes: savoir, la premiere semaine de Juin: la premiere semaine de Juillet: la premiere semaine d'Août & la derniere immédiatement après la premiere pleine Lune d'Octobre prochain; & d'avertir les Propriétaires des bâtimens qui voudront profiter de ces convois, de se trouver à l'Isle de Saint Christophe aux époques ci-dessus. J'ai l'honneur d'être votre très-humble & très-obéissant serviteur.

James Y O U N G.

A son Excel. l'hon. Ed. Hay, Gouverneur.

Ajourné au 9 Juillet 1776.

1776. *Suites de l'expédition de Hopkins aux Isles de Bahama.*

Mai

&

Juin.

Extrait d'une lettre écrite de la Nouvelle Providence, en date du 13 Mai.

» Les Américains sont venus nous visiter & se sont emparés de notre artillerie, canons, mortiers, & autres munitions de guerre; ils ont fait prisonniers le Gouverneur & deux autres Employés de la Cour «.

» Si le Gouvernement ne nous envoie pas un vaisseau de 20 canons & quelques troupes, ceux d'entre nous qui lui sont attachés auront bien de la peine à tenir ferme: je crois que l'intention des Américains est de revenir & de réparer nos forteresses, notre port étant on ne peut pas plus à la bienfaisance de leurs bâtimens armés en course, pour intercepter nos vaisseaux qui reviennent de la Jamaïque «.

Adhésion de la Ville de George-Town à la nouvelle forme de Gouvernement, dans la Caroline Méridionale.

A la Cour des sessions générales de paix, &c. tenue à George-Town dans la Caroline Méridionale, le 6 Mai 1776.

Dénonciations du grand Juré du District de George-Town.

I. Lorsqu'un Peuple, toujours soumis &

affectionné au systême de Gouvernement, formé pour son bonheur, & sous lequel il a long-tems vécu, trouve que par la bassesse & la corruption de ses Administrateurs, les loix destinées au maintien de ses droits sacrés & inaliénables, sont perverties en instrumens sacrilèges d'oppression ; & qu'au mépris de tout Pacte social & des obligations générales de justice, ceux mêmes qu'il a constitués pour le gouverner, & le protéger, cherchent tous les moyens de le mettre sous le joug & de le détruire, les loix divines & humaines l'autorisent à employer pour le redressement de ses griefs, ceux que lui indique le désir de sa propre conservation. C'est avec la joie la plus vive que nous avons vu cette Province, jadis heureuse, s'attacher, malgré tous les efforts criminels que font ses ennemis Britanniques pour l'assujettir & l'opprimer, & tandis qu'elle est en proie à toutes les horreurs de la guerre, à persévérer dans ce systême de paix pour lequel elle est armée, en formant la constitution de Gouvernement la plus équitable & la plus désirable que l'esprit humain puisse imaginer, pour convaincre ainsi l'Univers de la justice de ses intentions & de ses égards pour les droits de l'humanité. La Constitution actuelle de Gouvernement formée par le dernier Congrès de cette Colonie, promet à ses Habitans tous les heureux effets qui peuvent résulter de la société. Elle est

1776.

Mai
&
Juin.

1776. égale & juste dans ses principes autant que
 sage & vertueuse dans ses fins. Ainsi toute
 espérance de liberté, de sûreté & de bon-
 heur futurs, sont assurés à nous mêmes &
 à notre postérité; & notre vertueuse per-
 sévération en rendra la possession perpétuelle.
 Ces considérations peuvent-elles manquer
 d'inspirer la satisfaction la plus douce à tout
 bon citoyen? S'il se trouve faire partie d'une
 communauté où la vertu seule est souveraine,
 où la tyrannie ne trouve point d'asyle &
 où tout systême d'opression est regardé avec
 horreur, ne travaillera-t-il pas de toutes
 ses forces, sans être arrêté par la considé-
 ration d'aucun danger, à maintenir ce glo-
 rieux avantage contre quiconque osera y
 porter atteinte? S'il existoit quelque mi-
 sérable assez dépourvu de tout principe d'hu-
 manité pour marquer le moindre méconten-
 tement de ces arrangemens, nous le regar-
 dons comme indigne de la société des
 hommes.

II. Nous ne pouvons nous empêcher
 d'exprimer notre sincere satisfaction du choix
 des Officiers publics actuels qui ont reçu leurs
 titres de notre Constitution. La forme de
 leur nomination est fondée sur la justice
 & l'impartialité la plus stricte: la durée
 donnée à leur pouvoir, est conforme à tous
 les principes de sûreté pour le peuple; &
 le mérite personnel de tous ceux qui sont

en place, leur a attiré cette confiance si générale & si méritée.

1776.

Mai
&
Juin.

III. Lorsque nous réfléchissons à l'harmonie générale qui regne actuellement dans cette partie de la Colonie, & à la sensation aussi prompte qu'universelle que doivent produire les bons effets de notre Gouvernement, nous nous flattons de voir cette Colonie, l'objet de tant de vexations & d'outrages, jouir bientôt d'un état de félicité & de liberté, dont jusqu'à présent elle n'avoit eu aucune idée.

Enfin, nous demandons la permission de présenter nos sinceres remerciemens à M. le Juge Mathews pour le discours patriotique & vigoureux qu'il a prononcé à l'ouverture de cette session, & nous désirons que cet arrêté, qui contient nos sentimens & nos remerciemens, soit imprimé dans les papiers publics.

Benjamin YOUNG, premier Juré.

Ordre du Congrès de la Nouvelle York pour rappeler les Habitans qui ont quitté la Colonie.

En Congrès Provincial à la Nouvelle-York,
le 10 Mai.

Arrêté & ordonné que tout Habitant mâle de la Ville & Comté de New-York, au-dessus de l'âge de seize ans & au-dessous de celui de 50, qui se seroit retiré desdites

1776.

Mai
&
Juin.

Ville & Comté, depuis le premier Juin de l'année dernière (1775) soit requis par le présent ordre, comme de fait il est requis, de revenir sans délai avec ses armes & équipement : qu'il soit défendu, comme il est défendu par le présent ordre, à tout Habitant mâle, de l'âge susdit, de quitter cette Ville & Comté, & de s'en absenter pour plus de vingt-quatre heures, sans la permission du Colonel ou Officier commandant du bataillon ou régiment auquel il appartient : & que les Comités des Villes & Comtés voisins, dans les districts desquels se feroient retirés lesdits Habitans de cette Ville & Comté, soient requis, comme ils le sont par le présent, de prendre tous les moyens qu'ils jugeront les plus efficaces pour forcer lesdits Habitans qui ont ainsi quitté leur demeure ordinaire à y revenir : & il est ordonné que cet arrêté soit publié dans toutes les gazettes de cette Colonie.

Extrait des minutes.

Signé, Robert BENSON, Secrétaire.

*Le Congrès général recommande aux Colonies
d'établir de nouvelles formes de Gouvernement.*

Les Colonies - unies Américaines assemblées
en Congrès, le 15 Mai 1776.

Comme Sa Majesté Britannique, de concert avec les Lords & Communes de la

Grande-Bretagne , a privé , par un Acte du Parlement , les Habitans de ces Colonies unies de toute protection de sa Couronne ; & comme nulle réponse n'a été ni ne sera vraisemblablement faite aux humbles suppliques des Colonies pour obtenir le redressement des griefs & une réconciliation avec la Grande-Bretagne , & qu'au contraire toute la puissance de ce Royaume , aidée de mercenaires étrangers , sera employée pour détruire le bon peuple de ces Colonies ; & comme il paroît absolument contraire à la saine raison & à une bonne conscience que le peuple desdites Colonies prête serment & donne des assurances pour le maintien d'aucun Gouvernement sous la Couronne de la Grande-Bretagne , & qu'il est nécessaire que l'exercice de toute autorité quelconque sous ladite Couronne , soit supprimé , & que tous les pouvoirs du Gouvernement soient exercés sous l'autorité du Peuple de ces Colonies , pour l'entretien du repos & du bon ordre intérieurs , aussi bien que pour la défense de nos personnes , de nos libertés & de nos biens , contre les invasions hostiles & les déprédations cruelles de nos ennemis.

A cet effet , il a été résolu de recommander aux Assemblées respectives des Colonies unies , dans lesquelles il n'y a point encore jusqu'à présent , de Gouvernement établi pour pourvoir aux besoins du pays , d'a-

1776.

Mai
&
Juin.

12 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

1776. adopter telle forme de Gouvernement qui,
Mai le mieux contribuer au bonheur & à la sûreté
& de leurs Commettans en particulier, & de
Juin. l'Amérique en général.

Par ordre du Congrès

Signé, Jean H A N C O C K , Président.

*Arrêté pris par la Convention de la Colonie
du Maryland, pour dispenser du serment au
Roi de la Grande-Bretagne les personnes em-
ployées dans l'administration de la Colonie.*

Dans l'Assemblée d'Anapolis le 15 Mai.

D'autant qu'il est nécessaire que la paix & le bon ordre soient maintenus dans cette Province autant qu'il est possible, & l'Assemblée ayant appris que les Officiers établis pour ces objets ont refusé de se charger des fonctions respectives des emplois auxquels ils ont été nommés, sous le prétexte que leur conscience ne leur permettoit point de prêter au Gouvernement les sermens usités, tant que dureroient les malheureux différends avec la Grande-Bretagne, il a été arrêté :

Qu'on sera dispensé de prêter les sermens dont il s'agit, pendant la durée desdits différends, & que les personnes déjà nommées ou qui seroient nommées par la suite, pourront se qualifier pour les emplois à elles

confiés, en prêtant seulement le serment analogue à la nature de l'emploi dont elles sont pourvues présentement ou qui pourra leur être donné par la suite.

Toutes les personnes placées dans l'administration, ou qui prêteront lesdits serments d'Office, sans prêter serment au Gouvernement, peuvent être assurées que si les différends viennent à être accommodés, événement que nous désirons avec la plus vive ardeur, on prendra toutes les mesures nécessaires pour les mettre à l'abri de toute espèce de punition portée par les loix contre les personnes qui se comporteront comme on vient de le dire, sans avoir prêté auparavant lesdits sermens.

1776.
Mai
&
Juin

[*COMME nous sommes arrivés à l'époque de la levée du siège de Quebec, nous croyons enrichir notre Recueil d'un morceau très-intéressant, en plaçant ici la relation que l'ANNUAL REGISTER de 1776 contient de la campagne des Américains dans le Canada en 1775. Cette partie de l'histoire de la guerre Américaine sera, par ce moyen, aussi complète qu'il soit possible, étant terminée par les lettres du Général Carleton sur la retraite des Américains vers les frontières de la Province.*]

1776. *Précis de la campagne des Américains dans le*
 Mai *Canada, commencée à la fin d'Août 1775.*
 &
 Juin.

LES espérances de réconciliation avec la Métropole, aux conditions demandées par les Américains, s'affoiblissant de jour en jour ils devinrent plus entreprenans dans leurs projets, & en s'occupant des moyens immédiats de pousser la guerre, ils portèrent encore leurs vues jusque sur les suites éloignées quelle pourroit avoir. L'objet visible & avoué de l'Acte de Quebec avoit déjà réveillé leur attention & leurs allarmes par rapport aux dangers dont ils se voyoient menacés du côté du Canada. Ces craintes produisirent l'adresse du Congrès aux Habitans François de cette Province.

Le succès de l'expédition sur les Lacs, & la réduction de Ticondérago & de Crown-Point, au commencement de l'Eté de 1775, leur en ayant pour ainsi dire ouvert les portes, les affaires de ce pays leur devinrent extrêmement intéressantes; & le Congrès se sentit le courage de prendre un parti violent, qu'en tout autre circonstance il n'auroit peut-être pas hasardé. Il ne s'agissoit pas moins que d'envoyer des forces pour envahir & réduire cette Province.

Une expédition aussi extraordinaire exigeoit les considérations les plus sérieuses. C'étoit une entreprise nouvelle & périlleuse que de commencer une guerre offensive

contre le Souverain. Une telle démarche avoit l'air de changer totalement la nature du principe duquel les Américains paroissoient être partis dans cette contestation. Jusqu'à cette époque ils n'avoient montré d'opposition au Gouvernement que sur l'objet apparent de conserver & de maintenir quelques droits & immunités du peuple, qu'on supposoit & qu'on prétendoit injustement envahis. En pareil cas, & en admettant que ces privilèges soient bien établis, il y a des gens qui croyent que l'opposition, ou même la résistance, s'accorde parfaitement avec les principes de la Constitution Britannique, & qui appuyent leur opinion sur des exemples de la plus imposante autorité. Au moins la question étoit de telle nature qu'il pouvoit se faire qu'on ne s'accordât jamais sur le droit ou le tort, le juste ou l'injuste, l'oppression ou le bon Gouvernement. Mais que des Sujets se rendent tout-à-coup les agresseurs: que non contents de défendre leurs droits prétendus ou réels, ils osent s'élever contre leur Souverain, porter la guerre dans ses Etats & envahir une Province à laquelle ils n'avoient aucun droit, ni même aucune prétention; c'étoit un outrage, qui non-seulement détruisoit tout ce qui auroit pu faire excuser la résistance, mais qui heurtoit les opinions, les principes & les sentimens de tous les hommes en général.

1776.

Mai

&

Juin.

D'un autre côté le danger étoit pressant

1776.

Mai
&
Juin.

& extrême. Les pouvoirs extraordinaires dont le Général Carleton, Gouverneur du Canada, venoit d'être tout récemment pourvu, étoient d'une espece tout-à-fait nouvelle, & d'autant plus allarmante qu'ils découvroient visiblement l'objet pour lequel ils avoient été accordés. Ces pouvoirs autorisoient le Général à assembler & à armer les Canadiens, à les mener hors du pays pour soumettre les autres Colonies, & à infliger même la peine de mort contre tous ceux qui seroient réputés rebelles aux loix, quelque part qu'ils se trouvassent. Les grands pouvoirs d'administration dont il étoit pareillement muni pour l'intérieur de sa province, ne différoient point de ceux des Monarques Européens les plus arbitraires, & s'étoient déjà fait sentir sur les sujets tant Anglois que François. Ainsi, quoique jusques là les Canadiens eussent refusé de s'assembler ou de marcher hors de la Province à quelque condition que ce fût, il étoit aisé de sentir qu'aussitôt que l'autorité du Gouverneur seroit soutenue de l'arrivée d'un corps de forces Angloises, ils seroient obligés implicitement de lui obéir aussi bien sur cet objet que sur tout autre. D'ailleurs il avoit déjà engagé à son service un nombre considérable de Sauvages Canadiens & autres; & pour peu que ses armes eussent eû du succès, il étoit certain que la soif du butin & du carnage les auroit attirés en foule des déserts

déserts les plus éloignés pour se ranger sous
 ses drapeaux. De plus, les Américains con-
 noissoient parfaitement l'ardeur, l'ambition &
 les talens militaires de Carleton, & par con-
 séquent ils avoient tout à craindre de ce
 Général, aussi habile qu'entreprenant.

1776.

Mai

&

Juin.

Dans ces circonstances, considérant la
 guerre non seulement comme inévitable,
 mais même comme déjà commencée, ils
 crurent qu'il étoit contre la raison & la po-
 litique qu'ils se laissassent attaquer sur les
 derrières par des forces nombreuses, à l'ins-
 tant même où ils seroient obligés de faire,
 & peut-être envain, les plus grands efforts
 pour défendre leurs côtes & leurs Villes
 principales contre le ressentiment de la puis-
 sance formidable qu'ils avoient offensée si
 grièvement, & avec laquelle ils entroient
 dans une querelle si épineuse & d'un genre si
 nouveau. Ils se persuaderent que de ruiner les
 projets d'hostilité d'un ennemi, en prevenant
 ses desseins avant qu'ils fussent exécutés,
 n'avoit pour but que la conservation de
 soi-même, & qu'ils seroient bien plus blâ-
 mables d'attendre que l'ennemi les attaquât
 avec toute sorte d'avantages & lorsqu'il au-
 roit rassemblé toutes ses forces. Ils ne connois-
 soient aucune loi naturelle, ou convention,
 en vertu de laquelle un homme fût contraint
 de rester spectateur tranquille & oisif, tan-
 dis que son ennemi chargeoit un fusil pour
 le tuer : & la crainte de passer pour les

1776.

Mai
&
Juin.

agresseurs, ne leur paroïsoit pas suffisante pour se décider à attendre le coup. Ces doutes de casuistes, edifiants sans doute, en d'autres occasions, n'avoient à leurs yeux rien de commun avec les circonstances dont dépend le destin des Nations. Les Américains devoient-ils ne chercher du remede à leurs maux que quand les Sauvages auroient pénétré dans leur pays, & que la fureur des flammes qui dévoreroient leurs habitations ne pourroit être arrêtée que par le sang de leurs femmes & de leurs enfans ?

Le Congrès ne se dissimuloit point qu'il avoit déjà poussé les choses à des extrémités qui ne pouvoient être justifiées que par les armes. L'épée étoit tirée, & l'appel étoit fait. Il étoit trop tard pour reculer, & une destruction certaine étoit le résultat de la moindre indécision. Si un succès décidé n'autorisoit pas leur résistance & ne dispoit pas la Cour de la Grande-Bretagne à un accommodement amiable, non seulement les privilèges pour lesquels ils étoient alors en contestation alloient être perdus ; mais ils voyoient tous les autres à la merci d'un Gouvernement jaloux & irrité. Dans cet état des choses, il parut au Congrès que sa modération sur le seul objet du Canada, contribueroit bien foiblement à rendre la Cour plus indulgente ou plus compatissante.

La connoissance que les Américains avoient de la situation présente des affaires & du

caractere des Canadiens, les encouragea aussi beaucoup à cette entreprise. Ils savoient que les Habitans François, à l'exception de la Noblesse & du Clergé, étoient en général aussi mécontents que les Colons Anglois du renversement des loix Angloises & du systéme actuel du Gouvernement. Ainsi il paroissoit probable que ce mécontentement de la part des Colonistes François, conjointement avec la haine invétérée qu'ils portoient à la Noblesse ou aux Seigneurs de terres, leurs superbes & anciens tyrans & leurs cruels oppresseurs, & la crainte mortelle qu'ils avoient de retomber dans leur premier état de vasselage féodal & militaire, les porteroient à regarder les Anglo-Américains plutôt comme des amis que comme des envahisseurs, & à saisir une occasion si favorable d'obtenir une part dans la liberté pour laquelle ceux-ci combattoient. Quoique ces Habitans François ignorassent absolument la nature de la querelle des Américains & qu'ils y fussent peu intéressés, elle paroissoit être en faveur de la liberté, & de la liberté Américaine, & ce mot seul devoit leur plaire. Elle étoit en faveur des Colonies, & le Canada étoit une Colonie.

En conséquence, le Congrès résolut de ne pas laisser perdre l'heureux moment de tenter la réduction du Canada, tandis que l'armée Britannique étoit foible & bloquée

1776.

Mai
&
Juin.

1776

Mai
&
Juin.

dans Boston. En conséquence, les Généraux Schuyler & Montgomery furent nommés pour cette expédition avec deux régimens de milice de New-York, un corps de troupes de la Nouvelle Angleterre & quelques autres, montant en tout à près de 3000 hommes. Un certain nombre de chaloupes ou de bateaux plats fut construit à Ticondérago & à Crownpoint, pour porter les troupes par le lac Champlain à la riviere Sorel. Cette riviere forme l'entrée du Canada : elle reçoit le surplus des eaux des Lacs qu'elle décharge dans le fleuve Saint Laurent ; & elle fourniroit une heureuse communication entre ce Fleuve & ces Lacs, s'il ne se rencontroit pas quelques cataractes qui obstruent la navigation.

Il n'étoit encore arrivé que la moitié des troupes lorsque Montgomery, qui étoit à Crownpoint, reçut avis qu'un gros senau & quelques vaisseaux armés du fort Saint Jean sur la riviere Sorel, se préparoient à entrer dans le lac & à lui fermer le passage. En conséquence, il se porta dans les derniers jours du mois d'Août 1775 avec ce qu'il avoit de troupes, à l'île aux Noix, située à l'entrée de la riviere ; & il prit les mesures nécessaires pour empêcher les vaisseaux ennemis d'arriver jusqu'au lac. Schuyler qui commandoit alors en chef, étant aussi arrivé d'Albany, ces deux Généraux publièrent une déclaration pour encourager

les Canadiens à se joindre à eux ; & dans cet espoir ils dirigerent leur marche sur le fort Saint Jean, à environ douze millés de l'île aux Noix. Le feu du fort & la résistance qu'ils craignirent (26 Septembre) les déterminèrent à débarquer à une distance considérable dans un pays rempli de bois & de marais & coupé de criques. Ils y furent vigoureusement attaqués par un corps nombreux de Sauvages , qui profiterent du désavantage où cette position les mettoit. Ceux-ci voyant que le Fort étoit bien muni de soldats & de provisions , ils jugerent à propos de retourner le lendemain à leur première station dans l'Isle ; & ils différèrent leurs opérations jusqu'à l'arrivée de l'artillerie & des renforts qu'ils attendoient.

Après cette retraite Schuyler retourna à Albany pour conclure un traité , qui depuis quelque tems se négocioit avec les Sauvages des environs ; après quoi il se trouva si surchargé d'affaires ou en si mauvaise santé , que tout le poids & tous les risques de la guerre du Canada tomberent sur Montgomery , homme doué des qualités les plus éminentes pour toute espece de service militaire. Sa première opération fut de débaucher les Sauvages qui s'étoient joints au Général Carleton ; & dès qu'il eût reçu ses renforts & son artillerie , il se disposa au siege du fort Saint Jean. Ce Fort avoit pour garnison la plus grande partie du

1776.

 Mai
&
Juin

1776.

Mai
&
Juin.

septieme & du vingt-fixieme régiments, qui compofoient prefque toutes les troupes réglées qui furent alors en Canada ; & il étoit abondamment pourvu de munitions , de provisions & d'artillerie.

Les partis Américains étoient répandus dans les terres adjacentes & reçus par tout à bras ouverts par les Canadiens, qui non contents de fe joindre à eux en foule, leur prêtoient encore toute l'assistance poffible, les aidant à pouffer le fiege & à transporter l'artillerie, & leur fourniffant des provisions & tout ce dont ils avoient befoin. Tel étoit l'état des chofes lorsque l'aventurier Ethan Allen, qui fans aucune commiffion du Congrès, avoit joué un rôle principal dans la premiere expédition fur les Lacs & à la prife des Forts, & qui depuis, fous le titre de Colonel, paroît avoir agi plutôôt comme partisan que comme chargé de quelque commandement en forme, crut fe signaler & devenir un personnage important en furprenant la Ville de Montréal. Il tenta une entreprife auffi téméraire à la tête d'un petit parti d'Anglo - Américains & de Canadiens à l'infû du Commandant en Chef, & fans le fecours qu'il auroit pu tirer de quelques - uns des autres partis détachés. L'iffue fut telle qu'on devoit l'attendre d'une tentative auffi extravagante. Ayant été rencontré à quelque diftance de la Ville par de la milice que commandoient des Officiers

Anglois, & qui soutenoient des troupes
 réglées qui étoient dans la Ville (25 Sep-
 tembre) il fut battu & pris avec près de
 40 hommes de son détachement, le reste
 s'étant sauvé dans les bois. Allen & ses
 compagnons d'infortune furent mis aux fers
 par ordre du Général Carleton, & dans
 cet état conduits sur un vaisseau de guerre
 en Angleterre, d'où ils ont été cependant
 renvoyés en Amérique au bout de quelque
 tems.

1776.

Mai
&
Juin,

Les progrès de Montgomery furent d'abord
 retardés, faute d'avoir en quantité suffisante
 les munitions nécessaires pour pousser le
 siège : de toutes les opérations militaires,
 c'est celle qui demande le plus de pou-
 dre & de boulets. Le fort Saint Jean,
 qui commande l'entrée du Canada, ne pou-
 voit être réduit sans une provision conve-
 nable de ces deux articles. Un événement
 heureux le tira d'embarras. Il y a plus avant
 dans le pays un petit fort appelé Chambly,
 & qui paroît couvert par celui de Saint
 Jean. Il étoit gardé par un petit détache-
 ment du septieme régiment, & ne paroissoit
 point être en bon état de défense. Ce fut
 vers ce Fort que Montgomery tourna ses
 vues; & y ayant mené un détachement,
 renforcé de quelques Canadiens, il s'en em-
 para aisément. Il y trouva beaucoup de mu-
 nitions; mais l'article le plus précieux pour
 lui, fut la poudre à canon, qui lui manquoit

1776. absolument, & dont il prit plus de 120
 Mai barrils. Cette acquisition facilita le siege de
 & Saint Jean, qui languissoit par le besoin
 Juin. de poudre.

La garnison du fort Saint Jean, aux ordres du Major Preston, montoit à six ou sept cents hommes, parmi lesquels il y en avoit environ 500 de troupes réglées. Le reste étoit composé de volontaires Canadiens. Ils endurent, avec une constance & un courage sans exemple, les fatigues & les travaux d'un très-long siege, rendu encore plus désagréable par la disette de provisions. De son côté le général Carleton travailloit avec une ardeur incroyable à lever assez de troupes pour venir au secours de cette place. Depuis quelque tems le Colonel Mac Lean avoit entrepris de lever un régiment Ecofois, sous le titre de Royal Montagnards émigrants, lequel devoit être composé d'Ecofois arrivés depuis peu en Amérique, & qui à cause des troubles n'avoient pas pu obtenir de concessions. Ce Colonel se posta avec eux & quelques Canadiens, formant en tout quelques centaines d'hommes, près de la jonction de la riviere Sorel & du fleuve Saint Laurent. Le Général étoit à Montréal où, après les plus grandes difficultés & par tous les moyens possibles, il étoit parvenu à rassembler environ mille hommes, composés principalement de Canadiens, de quelques troupes réglées & d'Officiers & volon-

taires Anglois. Avec cette armée il se proposoit de joindre le Colonel Mac Lean , & ensuite de marcher directement au secours du Fort Saint Jean. Mais comme il alloit sortir de l'île de Montréal, il fut rencontré à Longueil par un parti d'Américains, qui repoussèrent sans peine les Canadiens & qui firent avorter son dessein. Un autre parti avoit repoussé Mac Lean vers l'embouchure de la rivière Sorel, où les Canadiens ayant appris la défaite du Gouverneur, ils abandonnerent tous le Colonel, & il n'en resta pas un seul auprès de lui, de sorte qu'il fut obligé de s'en retourner à Quebec, faisant la meilleure partie du chemin avec ses seuls Emigrans.

Cependant Montgomery poussoit le siege du fort Saint Jean avec la plus grande vigueur. Il avoit avancé ses ouvrages jusqu'au corps de la place, & il faisoit ses dispositions pour un assaut général. Les assiégés montroient la même activité dans la défense : le feu des bateries ne discontinuoit pas. On reçut alors au camp l'avis du succès obtenu à Longueil, confirmé par l'arrivée des prisonniers qui y avoient été faits. Aussitôt Montgomery envoya l'un d'eux, en Parlementaire, au Major Preston, dans l'espérance que toute attente de secours étant détruite par la défaite du Gouverneur, ce Major consentiroit à rendre la place, pour éviter l'effusion

1776.

Mai
&
Juin.

de sang qu'une défense infructueuse & obstinée ne pourroit manquer d'occasionner.

1776.

Mai

&

Juin.

Le Major essaya d'obtenir quelques jours de délai, dans l'espérance d'être secouru; mais ils lui furent refusés, sur ce que la saison étoit déjà trop avancée & trop rigoureuse. Il chercha aussi dans les articles de la capitulation à obtenir pour la garnison la liberté de partir pour la Grande-Bretagne; mais cela lui fut également refusé; & cette garnison, après qu'on lui eut accordé les honneurs de la guerre en considération de sa belle défense, fut obligée de mettre bas les armes & de se rendre prisonnière de guerre (3 Novembre). Elle eut permission d'emporter ses bagages & effets: les Officiers garderent leurs épées; à l'égard de leurs autres armes, il fut convenu qu'on les leur conserveroit jusqu'à la cessation des troubles. Dans toutes ses affaires avec les troupes Angloises, Montgomery a écrit, parlé & agi, vis-à-vis des soldats & des Officiers, avec l'attention, les égards & la politesse qu'on devoit attendre d'un homme d'honneur & de mérite, engagé dans une querelle malheureuse avec ses amis & ses compatriotes. Tous les prisonniers furent envoyés aux Lacs & à Tioondérago ainsi que dans les parties intérieures des Colonies les plus propres à leur réception & à leur sûreté. Les Américains trouverent

dans la place une quantité considérable d'artillerie & des munitions les plus nécessaires.

Lors de la retraite de Mac Lean à Quebec, le parti qui l'avoit réduit à cette nécessité éleva aussitôt des batteries sur une pointe de terre au confluent de la riviere Sorel avec le fleuve Saint Laurent, pour fermer la route de ce Fleuve à un certain nombre de vaisseaux armés que le Général Carleton avoit à Montréal. Les Américains construisirent aussi des radeaux armés & des batteries flottantes pour le même objet. Ces dispositions empêcherent en effet les vaisseaux du Général Carleton de descendre le Fleuve pour se rendre à Quebec. Ils furent même attaqués & obligés de couper leurs cables pour remonter la riviere ; & le Général Montgomery s'étant approché de Montréal aussitôt après la prise de Saint Jean, la situation du Gouverneur devint également critique tant dans la Ville qu'à bord des vaisseaux.

Le danger augmenta bientôt par l'arrivée du Général Montgomery à Montréal. Les principaux Habitans François & Anglois, proposerent une capitulation qui renfermoit un espece de traité général. Montgomery la refusa, parce qu'ils n'étoient point assez en forces pour avoir droit à une capitulation ; & qu'ils étoient d'ailleurs hors d'état d'exécuter les articles. Il leur donna cependant une réponse par écrit, dans laquelle

1776.

Mai
&
Juin.

1776.

Mai
&
Juin.

il déclaroit que l'armée Continentale étant remplie d'un généreux dédain pour tout Acte d'oppression & de violence, & étant venu dans l'unique dessein de donner la liberté & la sûreté, il promettoit sur son honneur de maintenir dans la paisible possession de leurs propriétés de toute espece les individus & Communautés Religieuses de la ville de Montréal. Il s'engageoit en outre à maintenir tous les Habitans dans le libre exercice de leur Religion, ne doutant point que les droits Civils & Religieux des Canadiens ne fussent établis sur la base la plus ferme, par un Congrès Provincial. Il promettoit d'établir, le plutôt possible, des Cours de Justice, sur le pied le plus avantageux, & conformément aux Constitutions Britanniques; enfin, il consentoit à tous les autres articles qui lui paroissoient admissibles, ou qu'il pouvoit accorder. Cette garantie ayant été donnée aux Habitans le 13 Novembre, ses troupes prirent possession de la Ville.

S'il y avoit quelqu'espérance de conserver la moindre partie du Canada, ce ne pouvoit être que par la circonstance de la saison, qui étoit extrêmement avancée. Soit qu'une si grande entreprise surpassât les forces des Américains, soit qu'ils ne fussent pas d'accord entr'eux sur cette invasion, il ne s'étoient mis en devoir de l'exécuter que lorsque le tems propre aux opérations

militaires étoit presque passé. Mais d'un autre côté il n'y avoit qu'une poignée de troupes réglées dans le Canada ; & la prise du Général Carleton qui paroissoit immanquable, devoit nécessairement entraîner la perte de cette Province. La fortune cependant en ordonna autrement ; & dans le tems qu'on n'avoit plus aucun espoir de faire descendre le Fleuve aux vaisseaux armés , & que Montgommery préparoit à Montréal des bateaux avec de l'artillerie legere , pour les attaquer de ce côté-là & les forcer de se porter sous le feu des batteries du confluent de Sorel ; le Général Carleton parvint à se sauver des mains de ses ennemis. Il profita d'une nuit obscure pour s'embarquer dans un canot qui nageoit avec des rames fourdes : il passa ainsi devant les gardes & les batteries des Américains & se rendit sans accident à Quebec. Mais à son arrivée en cette Ville il la trouva exposée au plus grand danger par une invasion du côté où on s'y attendoit le moins , & dont nous allons bientôt rendre compte.

Comme il étoit impossible de sauver les vaisseaux , le Général Prescott fut obligé de signer , avec les Américains , une capitulation , au moyen de laquelle la totalité des forces navales qui étoit dans la riviere , & qui consistoit en 11 vaisseaux armés , se rendit aux Américains. Le Général eut le même sort avec quelques autres Officiers tant ci-

1776

Mai

&

Juin,

1776.

Mai
&

Juin.

vils que militaires, des volontaires Canadiens & environ 120 soldats, qui s'étoient réfugiés à bord de la flotte à l'arrivée du Général Montgomery devant Montréal.

Tandis que les Américains poursuivoient ainsi la guerre dans le haut Canada du côté de New-York & par la route des Lacs, connue depuis long-tems, une expédition à jamais incomparable par sa nouveauté, par sa hardiesse, par les obstacles qui la traverserent & par la constance avec laquelle elle fut suivie, avoit été entreprise directement contre la partie basse de la Province & contre la Ville de Quebec, du côté de la Nouvelle Angleterre, par une route qui jusqu'alors n'avoit encore été prise par personne & qui étoit regardée comme impraticable. L'Auteur & le Chef de cette expédition étoit le Colonel Arnold. Vers la mi-Septembre, cet Officier, à la tête de deux régimens, composés d'environ 1100 hommes, se mit en marche du camp près de Boston pour le port de New-Bery, à l'embouchure de la riviere Merrimack, où les bâtimens étoient prêts pour le transporter par mer à l'entrée de la riviere Kennebec dans la Nouvelle Hampshire : voyage d'environ 40 lieues.

Le 22 de Septembre il embarqua ses munitions & ses troupes sur 200 batteaux, à Gardinertown sur la riviere Kennebec, & il remonta cette riviere avec la plus grande

difficulté, ayant à lutter contre un courant très-rapide avec un fond & des côtes de roches. Il étoit d'ailleurs continuellement interrompu dans sa route par des cataractes, des places de portage & une infinité d'autres obstacles. Il arriva souvent que les bateaux furent remplis d'eau & quelque fois même renversés, ce qui fut cause que les Américains perdirent une partie de leurs armes, munitions & provisions. Aux portages très-fréquens qu'ils rencontrèrent sur leur route, outre le travail de charger & de recharger, ils étoient souvent obligés de porter les bateaux sur leurs épaules. : le grand portage avoit plus de douze milles de long. La partie du détachement qui n'étoit pas dans les bateaux, marchoit le long des bancs de la rivière : les bateaux & les hommes étoient disposés sur trois divisions, les corps de chaque division campoient ensemble toutes les nuits. La marche par terre n'étoit pas plus aisée que par eau. On rencontroit alternativement des bois touffus, des marais profonds, des montagnes inaccessibles, des précipices, & on étoit souvent obligé de s'ouvrir un chemin à travers les halliers pendant un espace de plusieurs milles. Aux portages il leur falloit traverser plusieurs fois le même terrain avec des charges considérables. Une marche embarrassée par tant d'obstacles ne pouvoit être que très-lente : leurs journées ordinaires étoient de quatre

1776.

Mei
&
Jun.

1776.

Mai
&
Juin.

à six milles ; & ils n'en faisoient jamais plus de neuf ou dix (trois lieues au plus). L'excès de la fatigue occasiona beaucoup de maladies, qui augmentoient encoré l'embarras de leur situation ; & à la fin ils éprouverent une telle disette de provisions que plusieurs d'entr'eux mangerent leurs chiens, & en général toutes les substances dont ils pouvoient tirer quelque nourriture.

Lorsqu'ils furent arrivés à la source du Kenebeck, ils renvoyerent leurs malades ; & un des Colonels profita de cette occasion pour retourner sur ses pas avec sa division, sous prétexte du manque de provisions, sans le consentement & même à l'insçu du Commandant en Chef, qui avoit marché en avant. Au moyen de cette désertion & du départ des malades, le détachement d'Arnold se trouva réduit à près d'un tiers du monde qu'il avoit d'abord. Il continua néanmoins sa route avec sa constance ordinaire, & après avoir traversé la chaîne de montagnes qui sépare ce Continent, & d'où les eaux, tombant d'un côté & de l'autre, prennent des routes directement opposées, il arriva enfin à la source de la riviere Chaudiere qui, traverse le Canada & tombe dans la riviere Saint Laurent près de Quebec. Les Américains touchoient alors au terme de leurs peines, & ils ne tarderent pas à s'approcher des parties habitées du Canada. Le 3 Novembre un parti qu'ils avoient en voyés

voyés à la découverte, revint avec des provisions. Ils arriverent peu après à une maison, la première qu'ils eussent vûe depuis trente & un jours, ayant passé tous ce tems dans des déserts affreux où on n'apperçoit aucune trace de créature humaine.

1776.

Mai
&
Juin.

Les Canadiens les reçurent avec la même cordialité que le Général Montgomery avoit éprouvée dans les environs de Montréal. Ils leur fournirent abondamment des provisions & tout ce dont ils avoient besoin; & en général ils leur donnerent tous les secours qui étoient en leur pouvoir. Arnold publia aussi-tôt une proclamation signée du Général Washington, de la même nature que celle qui avoit été publiée par Schuyler & par Montgomery. Ce manifeste invitoit les Habitans du Canada à se joindre aux autres Colonies par une union indissoluble & à se ranger sous les étendards de la liberté. On leur disoit que ces forces avoient été envoyées dans leur Province, non pour les piller; mais au contraire pour les protéger & les encourager; qu'il avoit été expressément ordonné aux Américains de se comporter & de se regarder comme dans le pays de leurs meilleurs amis. En conséquence les Canadiens étoient invités à ne point abandonner leurs habitations: à ne point fuir leurs amis; mais au contraire à leur procurer tous les secours que leur pays fournissoit; & Arnold leur

promettoit toute espece de sûreté & des indemnités raisonnables.

1776.

Mai
&
Juin.

La Ville de Quebec, dépourvue de défense, & en proie à des dissensions intestines, étoit alors dans une grande détresse. Il y avoit déjà long-tems que le mécontentement des Habitans & des Marchands Anglois avoit éclaté. L'opposition de ces derniers au Bill de Quebec, & les pétitions qu'ils avoient envoyées en Angleterre à ce sujet, avoient excessivement déplu à leur propre Gouvernement; & depuis cette époque, suivant les propos des mécontents, non seulement ils avoient été négligés & traités avec dédain; mais même on leur avoit marqué une sorte de soupçon & de méfiance. Ils se plaignoient de la politique Angloise, qui en voulant attacher les naturels du pays au Gouvernement, concentroit toutes les graces & touté la faveur sur la Noblesse Françoisé & sur les Officiers civils, en négligeant totalement les militaires Anglois. Ils murmuroient de ce que les François, ayant bientôt pris le ton & les manieres de tous les favoris, ils ne laissoient échapper aucune occasion de les insulter par l'âcreté de leur zele & l'affectation injurieuse de leur loyauté. Ils représentoient que ces nouveaux Courtisans élevoient exprès dans les sociétés des questions sur les affaires publiques & sur le Gouvernement, & qu'ils censuroient ensuite comme le langage de Sujets peu fi-

deles & mal intentionés , cette liberté de penser dont la nature & l'habitude ont fait le caractere distinctif des Anglois , & que leurs mécontentement actuel pouvoit encore fortifier. On avoit eu une preuve sensible du peu d'estime & de confiance du Gouvernement pour les Anglois , lorsqu'il fut question d'envoyer des troupes à Montréal & à Sorel pour s'opposer aux Rebelles. Malgré la situation critique des affaires , & quoique la Ville , avec les effets considérables qu'elle renfermoit , restât sans défenseurs , le Gouvernement , bien loin de permettre aux Anglois de former un corps de milice pour tenir lieu de garnison , ne jugea pas même à propos de faire aucune réponse à la demande qu'ils lui firent à ce sujet. Peut-être au surplus cette demande même étoit elle l'effet de leur mécontentement : c'est ce que nous ne prétendons point décider. Il est certain que les jalousies & l'animosité étoient portées au plus haut degré entre les Sujets civils Anglois & le pouvoir militaire dans ce Gouvernement , & que l'acte de Quebec n'avoit servi qu'à irriter encore davantage les esprits.

Il ne paroît pas non plus que l'on pût alors faire grand fond sur les Habitans François pour la défense de la Ville. Plusieurs d'entr'eux étoient au moins indécis sur le parti qu'il devoient prendre ; & il y en avoit quelques-uns très-déterminés à se joindre

1776.

Mai

&

Juin.

1776
Mai
&
Juin.

aux Américains contre l'Angleterre. Il n'y avoit point de troupes d'aucune espece dans la Ville, avant que Mac Lean arrivât de Sorèl avec la poignée d'Emigrans qui venoient d'être levés. Quelques troupes de marine que le Gouverneur avoit fait demander de la garnison de Boston, avoient été refusées par le Commandant de l'escadre, après un Conseil de guerre tenu à cette occasion. On lui avoit fait dire que la saison étoit trop avancée & la navigation trop périlleuse pour lui envoyer ce renfort. Cependant la milice venoit d'être assemblée par le Lieutenant au Gouvernement.

Telle étoit la situation des choses à Quebec, le 9 Novembre, lorsqu'Arnold parut avec sa troupe à la pointe de Levi, en face de la Ville. Heureusement il falloit qu'il traversât la riviere pour y arriver, & les bateaux étoient en sûreté; sans cela, il est très-probable qu'il se seroit rendu maître de la Place dans ce premier moment de surprise & de confusion. Il est vrai que sous peu de jours cette difficulté fut bien-tôt levée par le zele des Canadiens qui lui fournirent des canots; & il profita d'une nuit obscure pour traverser la riviere, malgré la vigilance des bâtimens armés & des frégates de guerre qui la défendoient. Mais alors le moment critique étoit passé. Les mécontentemens cessèrent, ou dumoins furent suspendus lorsqu'on s'aperçut que le danger étoit si pres-

fant. Anglois, Canadiens, tous les partis se réunirent pour la défense commune. L'immenité des effets qui étoient renfermés dans Québec, fit faire de sérieuses reflexions. Les Habitans furent tous armés & formés en corps, conformément à leur demande. Les matelots étoient débarqués & on les avoit placés aux batteries pour servir les canons. Les Assiégés étoient en beaucoup plus grand nombre que les Assiégeans : & Arnold n'avoit point d'artillerie. Dans cette circonstance, tout son espoir étoit dans la défection des Habitans. Trompé dans cette attente, tout ce qu'il put faire fut de fermer toutes les avenues de Québec & d'intercepter tous les secours qu'on pourroit envoyer, jusqu'à l'arrivée de Montgomery. En conséquence, il mit, pendant plusieurs jours, ses troupes en bataille sur les hauteurs qui sont aux environs de la Ville ; & il envoya deux Parlementaires pour sommer la Ville de se rendre. Mais on tira sur eux, & l'entrée de la place fut severement interdite à tous les messagers qui venoient de sa part. En conséquence il prit le parti de faire rentrer ses troupes dans leurs quartiers.

1776.

Mai
&
Juin.

Pendant ce tems-là Montgomery qui avoit trouvé à Montréal une quantité considérable d'étoffes de laines & d'autres articles propres à faire des vêtemens, profita de cette occasion pour renouveler les habits de ses troupes qui avoient prodigieuse-

1776.

Mai
&
Juin.

ment souffert de la rigueur du froid, de la difficulté des chemins & sur-tout du défaut de vêtemens convenables. Malgré les espérances flatteuses que devoient lui donner ses succès, la situation de ce Commandant étoit des plus critiques. Obligé de lutter sans cesse contre des difficultés & des obstacles de toute espece, il ne falloit rien moins que son génie pour en triompher. Il n'y a que les personnes instruites à fond des détails militaires, qui puissent se former une juste idée de la difficulté de conduire & de commander une armée composée entièrement de nouveaux soldats, & qui ont passé subitement des occupations civiles au métier de la guerre; quand bien même on supposeroit que ces soldats eussent été levés en Europe & dans les pays où la subordination est le mieux établie. Mais il n'y a pas dans le monde entier de peuples civilisés qui, par leurs principes, leurs mœurs, leurs usages & leur manière de vivre, aient plus d'aversion pour toute idée de subordination, & par conséquent soient moins propres à la discipline, que les hommes qui composoient les troupes de Montgommery. Il falloit les traîner au milieu des besoins & des contrariétés de toute espece à travers des déserts affreux & impraticables, & , lors qu'ils étoient enfin parvenus au lieu de l'action, les armes à la main, & avec toute la fierté qu'inspire l'esprit militaire & un pouvoir

auquel on n'est pas accoutumé, il falloit les plier au jour des privations & réprimer leurs excès, dans la crainte d'aliéner l'esprit des Canadiens, tandis que d'un autre côté il étoit de la prudence du Général de sauver à ses troupes toutes les apparences d'une discipline militaire exacte & dure, dans la crainte de leur désertion.

D'ailleurs les Américains n'étoient engagés que pour un terme assez court, selon l'usage des Colonies; & comme le tems de leur service étoit sur le point d'expirer, il n'y avoit que le nom de leur chef & l'affection qu'ils portoient à sa personne, qui pût les retenir plus long tems sous ses drapeaux.

Le Général Carleton arriva à Quebec vers le tems où le détachement d'Arnold avoit quitté ses environs. Il prit aussi-tôt des mesures, pour la défense de cette place, qui étoient bien propres à soutenir la réputation qu'il avoit acquise depuis long tems dans les armes. Sa première démarche fut d'obliger tous ceux qui refuserent de s'armer pour la défense de la Ville, d'en sortir avec leurs familles. La garnison, y compris tous les ordres d'habitans qui servoient, se montoit à environ 1500 hommes; ce nombre, en supposant même que ce fussent les meilleures troupes, étoit entièrement incapable de défendre des fortifications aussi étendues, si une pareille foiblesse n'eût existé du côté

1776.

Mai
&
Juin.

1776.

Mai
&
Juin.

des Assiegeans. Parmi les premiers, il étoit difficile de dire qu'il y eût quelques troupes régulières; le corps de Mac Lean avoit été levé récemment, & la seule compagnie du septième régiment qui eût évité d'être faite prisonnière de guerre, étoit formée principalement de recrues: le reste étoit composé de milices Angloises & Françoises, de quelques Gardes-Marine, & d'environ 450 matelots appartenans aux frégates du Roi & aux vaisseaux Marchands qui hyvernoient dans le Port. Ces derniers accoutumés à manœuvrer de gros canons & à d'autres violens exercices, étoient la vraie force de la garnison.

Montgomery, après avoir laissé quelques troupes à Montréal & dans les forts, & après avoir envoyé des détachemens dans les différentes parties de la Province, pour animer les Canadiens, ainsi que pour accélérer l'envoi de nouvelles provisions, se hâta de joindre Arnold avec le plus d'hommes qu'il put détacher, & avec l'artillerie qu'il put se procurer. Leur marche étoit, en hyver, par de mauvais chemins & sous un ciel rigoureux, les neiges commençoient à tomber, & ils étoient par conséquent exposés à de grandes fatigues, qu'ils soutinrent néanmoins avec la plus grande fermeté. Ils arrivèrent avec une célérité incroyable à Quebec.

Dès que Montgomery parut devant la Vil-

le, il écrivit une lettre au Gouverneur, dans laquelle il lui grossissoit ses propres forces, lui rapelloit la foiblesse de sa garnison, lui monroit l'impossibilité d'être secouru, & l'exhortoit à se rendre sur le champ, pour éviter les suites terribles d'un assaut : piquées comme l'étoient, disoit-il, ses troupes victorieuses par les traitemens injurieux & cruels qu'elles avoient en diverses occasions reçus de lui. Quoique l'on fit feu sur l'enseigne qui portoit cette lettre, ainsi qu'on l'avoit fait sur les autres, & que toute communication fût défendue expressément par le Gouverneur, Montgomery trouva une autre voie pour faire arriver dans la Ville une lettre conçue de la même maniere; mais ni les menaces ni les dangers ne purent ébranler la fermeté du Gouverneur.

Il ne paroît pas que les forces de Montgomery ayent été beaucoup supérieures en nombre ou en qualité à celles, quelles qu'elles fussent, qui défendoient la Ville. Sa seule espérance de succès semble donc avoir été fondée sur la terreur que l'étalage de ses préparatifs & la chaleur de ses attaques pourroient causer à la garnison; & en cas que ce moyen n'eût pas réussi, il vouloit les lasser par des mouvemens continuels & de fausses allarmes. Il commença donc un bombardement avec cinq petits mortiers, qui tirèrent pendant quelques jours. On auroit pû se flatter qu'ils auroient rempli le premier de

1776.

Mai

&

Juin

1776.

Mai
&
Juin.

ces objets, en jettant le désordre dans la garnison ; mais l'intrépidité du Gouverneur, secondée par la bravoure, l'industrie infatigable & la constance des principaux Officiers, ainsi que par le zèle des matelots & des Gardes-Marine, déconcertèrent le projet de Montgommery. Nous devons donc rendre justice à la garnison en général, qui suivit noblement l'exemple & qui soutint la bravoure de ses Commandans. Elles essuya les fatigues, la disette & les malheurs inséparables d'un siège aussi long, avec une fermeté & un courage surprenans, & quoique soumise à une discipline très-rigoureuse & à un service continuel.

Quelques jours après Montgommery ouvrit une batterie de six canons, à environ 700 verges des murs de la Ville, mais ses boulets étoient d'un trop petit calibre pour produire un effet considérable. La neige étoit si haute sur la terre, & les frimats si rigoureux, que la nature humaine paroïsoit incapable de tenir en pleine campagne. Les fatigues & les incommodités que les Provinciaux soutinrent tant de la saison que de leur petit nombre, paroissent incroyables, & il n'y avoit que leur dévouement pour leur cause, & l'amour & l'estime qu'ils avoient pour leur Général, qui pûssent les leur faire endurer. Les maux s'accroissant ou durant trop long-tems, cette fermeté devoit néanmoins succomber. Le tems pour lequel

plusieurs des soldats s'étoient engagés , alloit expirer ; & on étoit incertain s'ils ne demanderoient pas leur congé pour s'en retourner chez eux ; & si un tel événement ne romproit pas sa petite armée. On dit que les troupes de la Nouvelle-York étoient trop sensibles au froid , & qu'elles ne montroient pas la vigueur & la constance des Habitans de la Nouvelle-Angleterre , qui s'étoient endurcis en traversant les déserts avec Arnold.

Dans ces conjonctures , Montgomery crut qu'il ne pouvoit point différer d'en venir à quelque action décisive , ou que le fruit de ses succès passés seroit perdu en grande partie pour la cause qu'il avoit épousée , & que sa propre réputation , qui brilloit alors de tout son éclat , seroit affoiblie , si elle n'en étoit même obscurcie. Il savoit que les Américains regarderoient Quebec comme pris , du moment qu'ils apprendroient son arrivée devant cette place ; que plus leur attente étoient grande , plus ils seroient contrariés si elle étoit trompée. La confiance qu'ils avoient en lui , étoit fondée sur la haute opinion qu'ils avoient conçue de son courage & de ses talens. Il ne pouvoit lui arriver rien de plus fâcheux que de la perdre. Cependant , comment livrer l'assaut à une Ville qui étoit pourvue d'une garnison égale en nombre aux Assiegeans : pouvoit-il combattre la nature en attaquant la haute Ville , qui étoit si bien fortifiée par elle , qu'on

1776.

Mai
&
Juin.

1776.
Mai
&
Juin

la regardoit comme imprénable? C'étoit donc une tentative qui ne pouvoit être inspirée que par un aveugle désespoir. Mais les héros calculent assez mal le danger; & pourvu que la gloire qu'ils en attendent soit grande, ils n'examinent pas en détail les difficultés qu'ils rencontrent avant d'arriver à leur but. En effet, les plus célèbres exploits ont dû, dans tous les siècles, leur succès à un noble mépris des formes & des calculs ordinaires. Malgré l'orgueil de l'homme, la fortune a toujours été & fera toujours le grand arbitre de la guerre. En un mot, Montgomery se reposant trop sur la fortune ainsi que sur les forces & les dispositions de la garnison, prit la résolution dangereuse d'emporter la place par escalade.

Tandis qu'il faisoit les préparatifs nécessaires pour cet effet, on dit que la garnison en reçut avis par quelques déserteurs: qu'il reconnut même à ses mouvemens, qu'elle avoit non seulement appris son plan général, mais qu'elle savoit les moyens particuliers qu'il avoit choisis pour son mettre à exécution, & qu'elle se préparoit en conséquence à lui faire une résistance vigoureuse & réglée. Ce contretems exigeoit un changement total dans ses premières dispositions; & il n'est pas impossible que ce dérangement ait eû une influence considérable sur les événemens qui suivirent. Quoiqu'il en soit, dans la ma-

tinée du dernier jour de l'année 1775, de très-bon matin & par une neige abondante, il procéda à cette entreprise hazardeuse. Il avoit partagé sa petite armée en quatre divisions, deux desquelles faisoient de fausses attaques à la haute Ville, tandis que lui & Arnold en conduisoient deux réelles contre les parties opposées de la basse Ville. Par ce moyen l'allarme étoit générale dans les deux Villes, & auroit pû déconcerter les troupes les plus aguerries : du côté de la riviere Saint Laurent, le long du front fortifié, & autour du bassin, chaque partie sembloit également menacée, si même le danger n'étoit pas égal par-tout.

Vers les cinq heures, Montgomery s'avance à la tête des troupes de la nouvelle York vers la basse Ville, à l'anse de mer, sous le Cap Diamond ; mais par quelques difficultés qui survinrent, le signal d'attaque, avoit été donné, & la garnison avoit pris l'allarme avant qu'il arrivât sur le lieu. Il se hâta néanmoins, en marchant sur une file serrée dans un passage étroit, ayant d'un côté la riviere dont les bords escarpés formoient un précipice, & de l'autre un rocher qui menaçoit de l'écraser. Il s'empara du premier poste & le passa ; accompagné d'un petit nombre de ses braves Officiers & de ses meilleurs troupes ; puis il marcha fierement à la tête du détachement pour attaquer le second. Cette barriere étoit beaucoup plus forte que la premiere. On y

1776

Mai
&
Jun.

1776.

Mai

&

Juin.

avoit placé plusieurs canons chargés à mitrailles. Ce fut par cette artillerie, & par un feu de mousqueterie bien dirigé & soutenu que se terminerent tout à la fois les espérances de cet Officier entreprenant, & le bonheur de son parti dans le Canada. Le Général lui même, avec son Aide de Camp, quelques autres Officiers, & la plupart de ceux qui étoient près de sa personne furent tués. Le commandement passa à M. Campbell qui se retira sans faire d'autre tentative. Il est impossible à ceux qui ne savent pas de la première main les circonstances de cette action de juger s'il céda trop facilement à la première terreur comme l'assûrent les Américains.

En même-tems Arnold, avec un Corps de ces troupes qui l'avoient suivi avec tant de courage dans le Canada, soutenu par quelque artillerie de la nouvelle York, attaqua la partie de la Ville appelée le *Saut au Matelot*, & après s'être ouvert un chemin par Saint Roch, ils marcherent à une batterie petite en effet, mais bien défendue, qu'ils emporterent après un combat très-animé qui dura une heure, & dans lequel ils firent une perte considérable. Ces troupes eurent aussi le malheur dans cette occasion de rester sans commandant, car Arnold ayant eu la cuisse fracassée par un boulet, il fallut le transporter au Camp. Il fut néanmoins bien remplacé par la bravoure de ses Officiers & de ses

soldats qui, ignorant le malheur de Montgomery, loin d'être abattus par le leur propre, continuerent l'action avec ardeur & s'emparèrent de l'autre poste.

La garnison étant revenue de sa surprise, & n'ayant plus rien à craindre des divers autres côtés, elle eut le tems d'appercevoir la position du détachement d'Arnold, & de reconnoître l'occasion qui se présentoit de l'exterminer. La position des Américains étoit telle, qu'en voulant se retirer, ils étoient dans la nécessité de faire une longue marche à la distance de 50 verges des murs, sous le feu de la garnison. Pour rendre leur perte inévitable, un détachement considérable, avec plusieurs pieces de campagne, sortit d'une des portes qui dominoient ce passage, & attaqua avec fureur l'arriere garde, tandis qu'ils étoient occupés à tenir tête aux troupes qui se jetterent alors sur eux de tous les côtés. Dans cette situation désespérée, hors d'état de se sauver, attaqués de toutes parts, ayant tous les défavantages du terrain ainsi que du nombre, ils se défendirent opiniâtement pendant trois heures, & à la fin ils se rendirent prisonniers de guerre.

Les prisonniers furent traités avec la plus grande humanité par le Général Carleton, conduite qui lui fait d'autant plus d'honneur qu'il avoit la réputation d'être d'ur à la guerre. Toute inimitié contre Montgomery cessa avec sa vie, & l'estime pour ses qualités person-

1776.

Mai

&

Juin.

1776.

Mai
&
Juin.

nelles l'emporta sur toutes autres considérations. Son corps reçut toutes les marques de distinction possibles de la part des vainqueurs, & fut enterré à Quebec avec tous les honneurs militaires dûs à un brave homme. En comparant les diverses circonstances qui précéderent & qui suivirent cette action, on voit que les Rebelles en tués, blessés & prisonniers ne perdirent pas moins de la moitié de leur nombre. Une lettre écrite par Arnold aussitôt après, fait monter le reste de leurs forces à environ sept cent hommes.

Telle fut la fin de Richard Montgomery : il étoit d'une bonne famille établie dans le Royaume d'Irlande ; il avoit servi avec honneur dans la dernière guerre, & il est mort à la fleur de son âge. Ses belles qualités & ses grands talens l'avoient fait généralement aimer & estimer, & il n'y a probablement aucun homme de son parti, & très-peu dans l'autre, dont la perte ait été aussi regrettée en Angleterre ou en Amérique. C'étoit un partisan sincère & zélé de la liberté ; s'étant marié à la Nouvelle-York & y ayant fait l'acquisition d'un bien, il se regardoit comme Américain ; il fut poussé par ses principes à renoncer aux douceurs d'une fortune aisée, & à la jouissance d'une vie champêtre que sa philosophie lui eût fait goûter, pour prendre une part active à toutes les misères & à tous les dangers des troubles actuels.

Il avoit, sans contredit, de grands talens pour la guerre; & il est à regretter, qu'un homme qui sembloit si bien formé pour défendre les intérêts & la gloire de la patrie contre ses ennemis naturels, ait péri dans une si malheureuse querelle. En Amérique il fut révééré comme un martyr qui avoit souffert pour la cause de l'humanité & de la liberté du genre humain. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les plus célèbres Orateurs dans le Parlement Anglois, jetterent des fleurs sur sa tombe; ils célébrerent ses vertus & pleurerent son sort. Un grand Orateur, qui avoit servi avec lui dans la dernière guerre, versa un torrent de larmes en rappelant l'amitié solide qui avoit régné entr'eux, lorsqu'ils servoient ensemble à cette époque qui éternisera la gloire & le courage de la nation Angloise. Le Ministre même rendit justice à ses talens, tout en condamnant la cause séditieuse pour laquelle il les avoit déployés, & les suites fatales qu'avoit produit leur mauvais usage.

1776.

Mai
&
Juin.

La défense de Quebec acquit avec raison beaucoup de gloire au Gouverneur & aux Officiers, & la conduite de la garnison mal disciplinée auroit fait honneur à des vétérans. Elle peut servir à prouver combien la conduite & l'exemple de quelques Officiers braves & expérimentés, peut contribuer à rendre respectables les troupes les moins instruites & le plus mal exercées. L'émulation

1776.

Mai
&
Juin.

qui s'éleva entre les différens ordres d'hommes qui composoient la garnison, changea probablement une foiblesse apparente en une force réelle.

Les Assiégeois quitterent aussi-tôt leur camp & se retirèrent à environ trois milles de la Ville, où ils fortifierent leurs quartiers dans la crainte d'être poursuivis & attaqués par la garnison; celle-ci, quoique supérieure en nombre, étoit hors d'état de tenter une telle entreprise, & l'habile Gouverneur avec une sagesse & une retenue égales à son intrépidité & à sa fermeté, se contenta de l'avantage inattendu & de la sécurité qu'il avoit gagnés, sans vouloir exposer le sort de la Province & peut-être de l'Amérique, par une entreprise téméraire. La Capitale étoit tout-à-fait hors de danger, & les secours qu'on attendoit ne pouvoient manquer de délivrer toute la Province.

Par la mort de Montgomery, le commandement de l'armée Américaine étoit dévolu à Arnold; que sa blessure rendoit incapable de remplir un poste aussi scabreux. La constance de ses Soldats fut néanmoins surprenante dans les conjonctures où ils se trouvoient. Outre leur Général (dans lequel on peut dire qu'ils avoient placé tout leur espoir & toute leur confiance), ils avoient perdu leurs meilleurs Officiers & compagnons, avec une partie de leur petite artillerie. La perspective de

tous secours étoit éloignée, & la marche des renforts, s'ils devoient en recevoir, ne pouvoit être que lente. On savoit parfaitement que les Canadiens, outre leur légèreté & leur inconstance naturelles dans leurs résolutions, étoient très-disposés à pencher pour le parti victorieux: ainsi leurs secours devenoient très-douteux. La rigueur d'un Hyver du Canada étoit pire que tout ce qu'ils avoient jusqu'alors éprouvé: la neige avoit quatre pieds de profondeur. Dans ces conjonctures il falloit beaucoup d'activité & d'adresse pour les empêcher de se disperser. Arnold, qui avoit montré de rares talens dans sa marche du Canada, (que l'on peut comparer aux plus grandes choses faites en ce genre) fit voir en cette occasion toute la fermeté d'une grande ame & un génie plein de ressources. Quoique défait & blessé, il disposa tellement ses troupes qu'elles étoient encore formidables: Il dépêcha un exprès à Wooster, qui étoit à Montréal, pour amener des secours & pour prendre le commandement; mais comme ceci ne pouvoit pas s'exécuter sur le champ, il fit tête, avec les forces qui lui restoit, à toutes les difficultés qui l'environnoient. Depuis ce tems le siege fut converti en un blocus; & Arnold trouva des moyens efficaces d'intercepter l'arrivée de nouvelles provisions & autres envois pour la Ville.]

1776.

Mai
&
Juin.

1776. *Levée du siege de Quebec & état de l'armée*

Mai *Américaine du 6 au 10 Mai.*

&

Juin.

N.º I. Extrait d'une lettre écrite au Congrès & datée de Montréal le 10 Mai.

Le Général Thomas étoit le 6 au soir à Déchambeau. Il fut décidé dans un Conseil de guerre, qu'on se retireroit à l'embouchure de la riviere Sorel. Le Général Arnold doit s'y rendre aujourd'hui ; s'il peut avoir une connoissance exacte des forces de l'ennemi & qu'elles ne soient pas considérables, le Conseil de guerre pourra se décider à faire retourner l'armée jusqu'à Déchambault. Elle est renforcée par les régimens des Colonels Greaton, Burrel & Sinclair. Indépendamment des autres pertes que l'armée a déjà faites, on a appris qu'un bateau chargé de poudre, à la quantité de 30 barils, & un vaisseau armé que l'équipage s'est vû obligé d'abandonner, ont été enlevés par une frégate des ennemis.

Publié par ordre.

Signé, Thompson, Secrétaire.

Nº II. *Lettre d'un Américain sur la levée du siege de Quebec.*

Nous sommes informés par un exprès de notre armée (Américaine) en Canada, qui est parti le 9 de ce mois de Mai de la pointe de

Déchambault, à environ 60 milles de Quebec, qu'il y avoit eu dans l'armée devant cette Ville un grand nombre de malades de la petite verole: que le reste étoit dispersé dans différens postes pour la commodité des quartiers, de sorte qu'il ne restoit plus que 200 hommes effectifs à notre quartier général, où il n'y avoit ni retranchemens, ni parapet, ni assez d'ouvriers pour en élever, & seulement pour six jours de provisions. Dans ce triste état des choses, il avoit été décidé par un Conseil de guerre de quitter la Place sous deux ou trois jours. Le Général Wooster, avec tout son bagage, le Capitaine Mott & plusieurs autres étoient partis un ou deux jours avant qu'on vît paroître la flotte ennemie, consistante en sept bâtimens. Il est vraisemblable que le Général Carleton avoit su par des espions ou par des défecteurs, la résolution où nous étions d'abandonner le siege, & qu'il avoit été informé de la situation de notre camp; en conséquence il avoit résolu la sortie qu'il a faite le 6 au matin, (au moment où les vaisseaux venoient d'arriver) avec environ 1,200 hommes & 6 pieces de campagne. A en juger par l'habillement, ces 1,200 hommes n'étoient point des troupes réglées; mais plutôt des Habitans de la Ville. Sur l'apparition inattendue des vaisseaux & des troupes, les nôtres se sont retirés avec beaucoup de précipitation & de confusion.

1776.

Mai

&

Juin.

54 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

1776.

Mai

&

Juin.

abandonnant provisions, bagages, canons & environ 200 malades, enfin tout généralement. L'artillerie laissée consiste en 2 canons de 24 livres, 2 de 12, plusieurs de 6 & de 4, quelques mortiers, cohorns, obusiers, tous de fonte, & plusieurs pieces en fer de différens calibres: on croit qu'environ 100 malades étoient partis, ayant actuellement la petite verole sur le corps; & même ce sont ceux qui s'en sont le mieux tirés. On n'a pas entendu un seul coup de fusil; mais les nôtres côtoyant le rivage, les vaisseaux de guerre les suivirent jusques près de la pointe de Déchambault. En conséquence de la rareté des vivres, & pour éviter les maladies, le Général Thomas n'a gardé avec lui que 500 hommes, avec lesquels il étoit résolu de monter ou de descendre la riviere, selon la force & l'état de ses troupes. Les Canadiens paroissoient très-bien disposés en notre faveur. Un grand nombre de nos soldats, avec leurs provisions & leurs munitions, avoient été retardés dans leur marche, pour l'armée devant Quebec, par les mauvais chemins, qui, depuis quelque tems, étoient impraticables.

Le 10 Mai il se fit un détachement de 140 hommes, aux ordres du Major Henri Shelburne pour le poste des Cedres, à 45 miles Sud-Ouest de Montréal. — (La Relation de l'affaire du poste des Cedres, arrivée le 20 Mai, & de ses suites, se trouvera à la date du 26).

La Ville de Montréal n'étant pas assez fortifiée pour pouvoir longtemps résister, les Américains ont résolu de l'abandonner & de se retirer à Saint Jean, où ils paroissent déterminés à attendre les renforts envoyés à leur secours.

1776.

Mai
&
Juin

N.º III. *Extrait d'une lettre au Congrès général, datée de Montréal le 10 Mai.*

Le Colonel Campbell, arrivé ici ce matin de Quebec, nous apprend que deux vaisseaux de guerre, deux frégates & un allége, sont arrivés le 6. Sur les onze heures les ennemis, à ce qu'on croit, au nombre de 1000 hommes, ont fait une sortie. Nos troupes étoient tellement dispersées qu'on n'a pu rassembler plus de 200 hommes au quartier général. Cette poignée de monde n'a pas pû résister à l'ennemi. Tout notre canon, 500 fusils, & environ deux cents malades, hors d'état de se sauver, sont tombés entre leurs mains. La retraite s'est faite avec beaucoup de précipitation & de confusion. Cependant le Colonel Campbell nous apprend qu'il croit que nous n'avons gueres perdu que les (a) malades ci-dessus mentionnés.

Par ordre du Congrès

Signé, Charles Thompson, Secrétaire.

(a) La relation de cette même affaire par M. Carle.
D iv

1776. N^o. IV. Proclamation du Général Carlton après la
 levée du siege de Quebec.

Mai
 &
 Juin.

Comme je suis informé, que plusieurs des Sujets séduits de Sa Maj. des Provinces voisines, actuellement blessés & affligés de divers maux, sont dispersés dans les Bois & Paroisses adjacentes, & en grand danger de perir faute des secours nécessaires; il est enjoint par les présentes à tous les Capitaines & autres Officiers de Milice de faire une recherche exacte de toutes les Personnes, qui se trouvent ainsi dans le malheur, de leur donner tout le soulagement possible, & de les conduire à l'Hôpital général, où l'on prendra convenablement soin d'eux. Toutes dépenses raisonnables, qu'on pourra faire, en se conformant à cet ordre, seront restituées par le Receveur Général.

Et afin que le reproche que ces malheureux pourroient se faire de leur anciennes fautes ne les empêche point de recevoir les secours que leur triste situation demande, je leur notifie & déclare, qu'aussi-tôt que leur santé sera entièrement rétablie, ils auront pleine liberté de retourner à leurs Provinces respectives.

ton, (elle viendra ci-après) n'ayant fait nulle mention des malades, il y a apparence qu'ils avoient trouvé moyen de se sauver dans les bois, & que c'est pour eux que M. Carlton a publié sa proclamation du 10 Mai.

Donné sous ma signature & le cachet de
mes Armes, au Château de S. Louis dans la
Ville de Quebec, le 10 Mai 1776.

1776.

Mai

&

Juin

Signé GUY CARLETON.

N.° V. *Précis d'une lettre d'un Habitant de
Quebec à un Particulier d'Edimbourg, sur la
levée du siege de Quebec.*

Pendant six mois d'une campagne d'hiver
extrêmement fatigante, tous les Canadiens
qui se trouvoient dans la Ville, ont fait le
même devoir que les simples soldats. Dès
notre premier enrôlement, qui a eu lieu le
17 Novembre & qui a continué jusqu'au
24 Mai, chaque homme étoit payé sur le
pied d'un shelling par jour, & a eu des subsis-
tances pour lui & pour sa famille pendant
tout ce tems-là. Aujourd'hui nous avons la
liberté de faire ce que nous voulons. Les
Prêtres ont fait voir qu'ils étoient les ser-
viteurs du Roi les plus zelés & les plus
constans; & les Eglises n'ont cessé de re-
tentir des exhortations qu'ils faisoient aux
Peuples pour la cause du Roi. Les Sémi-
naristes même ont porté les armes avec beau-
coup d'exactitude, & ils se sont bien mon-
trés dans toutes les occasions.

Les deux tiers des matelots qui défen-
doient la Place étoient Irlandois, & depuis
que le siege étoit formé, ils ne s'étoient ja-
mais écartés de la discipline sévère qu'il fal-
loit maintenir.

1776.

Mai
&
Juin.

Enfin aux approches de la fête de Saint Patrice , qui arrive le 7 Mars , les Provinciaux commencerent à esperer qu'ils pourroient tirer avantage de l'état d'ivresse où se trouveroit probablement ce jour - là une partie de la garnison. Mais pour détruire ces espérances , le Lieutenant - Colonel Mac Lean assembla les Irlandois & leur fit approuver qu'on remit la célébration de ce Saint au 17 Mai, espace de tems qui lui paroissoit raisonnable pour attendre du secours de la Grande-Bretagne. En conséquence de cet arrangement , les deux ordres suivans furent donnés sous leurs dates respectives.

A Quebec le 16 Mars 1776.

Ordonné par le Colonel Mac Lean , du consentement du Général , que la fête de S. Patrice sera remise du 17 Mars au 17 Mai.

A Quebec le 16 Mai 1776.

Ordonné , du consentement du Général que les enfans de S. Patrice se trouvent demain à la parade du Colonel Mac Lean à onze heures du matin , pour célébrer la fête à la maniere du pays.

Le plan d'opérations que les Américains devoient suivre s'ils eüssent réussi à prendre Quebec , étoit d'en détruire les fortifications & de réduire même la Ville au

point de ne pouvoir servir dans la suite de lieu de défense aux troupes du Roi.

1776.

Mai
&
Juin

L'armée qui avoit fait le siege de Quebec n'étoit qu'un corps de troupes irrégulieres & sans discipline, & les désordres qui s'y commettoient restoient impunis, ou du moins on n'osoit les punir qu'après en avoir reçu l'ordre du Général Washington.— (On a sù ces détails par les papiers pris avec le bagage du Major général Thompson à l'affaire de Sorel, dont il sera rendu compte sous la date relative.)

N.º V. *Lettre écrite de Quebec par un Anglois, le 11 Mai.*

Les Insurgens sont actuellement aux trois Rivieres; une frégate, un sloop de guerre & un senaut armés les poursuivent. Ces vaisseaux, qui leur ont déjà causé beaucoup de dommage, ont repris le *Gaspée*, ainsi qu'un autre vaisseau chargé d'une grande quantité de provisions de guerre. Si notre renfort fût arrivé deux jours plus tard, il est probable que nous aurions eu un assaut à soutenir, car les Provinciaux avoient été joints la veille par quatre cents hommes, & ils avoient à leur disposition d'autres corps assez considérables. Selon toutes les apparences, ils ne quitteront la Province que lorsqu'ils y seront contraints par la force des armes. En effet, il y a lieu de croire qu'ils seroient bien aises de faire du Canada

1776.

Mai

&

Juin.

le théâtre de la guerre, pour la détourner de leur pays. Si le grand armement arrive bientôt, ils feront chassés de la Province; mais si on leur donne le tems d'augmenter leurs forces, ce sera peut-être l'ouvrage de toute la campagne. Le renfort que nous avons reçu d'Angleterre, consiste en trois vaisseaux de guerre & en trois vaisseaux de transport, ayant à bord la plus grande partie du vingt-neuvième régiment. Celui qui nous est arrivé d'Hallifax, consiste en une frégate & trois vaisseaux de transport, avec le quarante septième régiment. Ces forces sont trop peu nombreuses pour donner la chasse à un ennemi dont l'armée, y compris les nouveaux renforts, est de quatre mille hommes. Le Général a ordonné qu'on disposât tout de manière à pouvoir poursuivre les Provinciaux aussi tôt qu'on seroit en forces pour marcher après eux.

N.º VII. *Adresse des Habitans de la Ville de Montréal au Général Carlton.*

Nous, les fidèles Sujets de Sa Majesté; les Habitans de la Ville de Montréal, félicitons Votre Excellence à l'occasion du succès remporté sur les Rébelles qui faisoient une invasion dans cette Province. Au moyen d'un petit nombre de Troupes du Roi, secondé par les Habitans de Quebec, aussi courageux qu'obéissans, Votre Excellence est parvenue à expulser les Rébelles de tou-

tes les Dépendances de la Ville. L'agréable présage, que donne cette victoire, excite en nous la joie avec laquelle nous vous en rappellons le souvenir, en voyant Votre Excellence à la tête d'une armée, qui est disposée à donner les mêmes marques de valeur & d'humanité.

Avant que cette Rébellion, cette source de miseres, nous le fit éprouver, nous étions déjà convaincus que notre bonheur dépendoit de notre soumission à l'autorité du Roi & du Parlement. Nous n'avions pas besoin de ce fléau pour nous donner à connoître qu'un Peuple ne peut être heureux qu'autant qu'il est fidèlement & également attaché à son Souverain. Ce seroit convertir en tristesse & en plaintes ameres notre joie & nos félicitations, si nous rapportions les injustices & les cruautés commises sous le faux prétexte de la liberté sacrée; nous sommes trop heureux d'en être délivrés, & d'espérer d'en être long-tems garantis sous la protection de Votre Excellence. Nous supplions la divine Providence qu'elle daigne bénir les armes du Roi & les rendre invincibles. Plaise au Tout-Puissant de se servir de vous comme d'un instrument pour le rétablissement de la paix entre la Grande-Bretagne & ses Colonies.

Nous prions Votre Excellence d'informer notre gracieux Monarque de la satisfaction que nous avons de voir à present le bon

1776.

Mai
&
Juin

1776.

Mai

&

Juin.

ordre rétabli & de vouloir bien assurer le meilleur des Rois que rien n'est capable de nous induire à manquer à notre constante fidélité, ainsi qu'à notre attachement pour sa Personne, sa famille & son Gouvernement.

Le Général Carleton fit à cette adresse des Habitans de Montréal la réponse suivante :

MESSIEURS.

Je vous remercie de votre humble adresse, que j'aurai soin d'envoyer au Roi. C'est avec la plus grande satisfaction que j'apprends que vous êtes affranchis de la tyrannie des ennemis de nos loix, & rétablis sous la protection de votre souverain, qui n'emploie son autorité qu'à assurer la tranquillité parmi ses sujets, à accroître leur bien-être, à maintenir leurs droits & leurs libertés. Les malheureux, divisés dans leurs opinions & qui en détournent le vrai sens, sont essentiellement les ennemis du peuple. Ils sont ceux, qui, aveuglés par leur avarice fordide, voudroient frustrer leurs Concitoyens des moyens inestimables que leur offrent les faveurs paternelles de Sa Majesté. Il ne manque plus, Messieurs, pour combler mon bonheur, que de pouvoir coopérer au rétablissement du bon ordre & de la paix dans les provinces voisines ; & sans mettre la violence en usage, les

convaincre qu'elles ont perdu de vûe leurs vrais intérêts. La louable conduite des braves habitans de Quebec leur fait un honneur infini. Puisse leur exemple inspirer de pareils sentimens à leurs voisins, & les engager à profiter de cette favorable circonstance pour se soustraire aux calamités dans lesquelles ils se sont plongés par trop de crédulité!

1776.

Mai
&
Juin.

DÈS que les Rebelles furent retirés de Montréal, on y publia une proclamation pour dédommager tous ceux des habitans du lieu qui avoient souffert des pertes & dommages de leur part. Cette proclamation, dressée dans la Cour de la Jurisdiction Civile du District de Montréal en présence de Monsieur Pierre Liviers, Docteur en Droit, & de deux Juges de cette Cour, étoit conçue en ces termes:

» Comme il a plu au Roi de nous ordonner de recevoir un Etat général des comptes, non seulement des personnes, qui par la surprise des Rebelles, ou des Officiers de Sa Majesté, ont souffert des dommages dans leurs biens; mais aussi de celles qui ont été contraintes de fournir auxdits Rebelles de l'argent, des provisions ou autres effets, nous faisons savoir à tous ceux qui sont dans ces circonstances, qu'ils aient à dresser des listes de leurs dommages, lesquelles ils produiront

1776.

Mai
&
Juin.

au Bureau des Clercs de notre Cour avant le premier Octobre prochain , &c.

Signé J. BURKE, Clerc.

N.º VIII. *Ordres donnés par le Général Carlton concernant ceux des Habitans de Quebec qui avoient refusé de concourir à la défense de la Ville.*

Extrait d'une lettre de Quebec du 14 Mai.

On a publié ici hier 13 une Proclamation très-sage. Quoiqu'on ait pû dire des Catholiques Romains, nous éprouvons aujourd'hui que le Clergé de cette Religion nous a rendu de grands services, & qu'il a empêché beaucoup de Canadiens de se joindre aux Rebelles, parce qu'il a effrayé de la damnation éternelle tous ceux qui s'opposeroient aux forces du Roi. On travaille actuellement aux bateaux & à tous les préparatifs nécessaires pour remonter la riviere jusqu'à Montréal; & les Habitans sont au comble de la joie d'avoir aujourd'hui la liberté de passer de la ville à la campagne, & de rentrer de la campagne à la ville: permission qui leur avoit été refusée, parce qu'ils auroient pû être rencontrés par les Provinciaux. Voici la teneur de cette Proclamation :

» Comme, par une proclamation datée du 22 Novembre 1775, concernant toute personne

personne quelconque en état de servir dans la milice & résidente à Quebec, qui avoit refusé ou éludé de s'y enrôler & de prendre les armes conjointement avec les bons sujets de Sa Majesté domiciliés dans cette Ville, aussi bien qu'à ceux qui après avoir pris les armes, les ont ensuite quittées & ont refusé de les reprendre; je leur ai ordonné de quitter la Ville dans l'espace de quatre jours avec leurs femmes & enfans «.

1776.

Mai
&
Juin.

» Je défends aujourd'hui à toute personne qui, en vertu de cette première Proclamation, aura quitté la Ville de Quebec, ou à toute autre personne qui, soit avant, soit après ladite Proclamation, auroit déserté ou quitté quelque corps où il se seroit enrôlé, de rentrer dans ladite Ville sans une permission par écrit, signée de moi ou du Lieutenant Gouverneur de cette Province ».

Donné, sous mon seing & le sceau de mes armes, au Château de St. Louis dans la Ville de Quebec, le 12 Mai 1776.

LA PROCLAMATION suivante avoit été rendue par le même Général, pendant la durée du siège.

Ordres donnés par Son Excellence le Général Carleton, en faveur de ceux qui ont été forcés par la crainte, ou séduits par les artifices du Congrès.

Les Officiers supérieurs des différens corps
N.º XXXII, E

1776.

Mai
&
Juin.

auront soin d'informer ceux qui sont sous leurs ordres que les lettres ou messages de la part des Rebelles, des traîtres armés contre Sa Majesté, des perturbateurs du repos public, maraudeurs, voleurs, assassins, ou meurtriers, ne doivent être reçus sous quelque prétexte que ce soit : si aucun de ces ennemis des loix ose approcher de l'armée, soit comme parlementaire ou Ambassadeur, à moins qu'il ne vienne implorer la clémence de Sa Majesté, qu'il soit appréhendé au corps & consigné dans les prisons pour être traité ainsi que les loix ont pourvu contre de telles gens. Leurs papiers, ou lettres adressées même au Commandant en chef seront remis entre les mains du Prévôt de Guerre, qui, sans les lire, même sans les ouvrir, les fera brûler par la main du Bourreau : cependant Son Excellence n'entend pas que ni l'assassinat commis sur la personne du Brigadier Général Gordon ; ni la mauvaise foi des Rebelles, décidés à retenir les prisonniers Canadiens, quoique ceux des leurs qui étoient tombés entre les mains des Sauvages, aient été rachetés à grand prix & renvoyés chez eux, ni autres traits aussi indignes soient imputés à toute l'armée du Congrès en général, mais seulement à quelques scélérats qui ayant commencé à séduire la multitude, l'ont entraînée par degrés, ont usurpé sur elle un pouvoir tyrannique & insupportable, & cherchent à présent par toutes sortes de moyens à faire couler le

sang de nos concitoyens, dans l'espoir insensé
 de couvrir leurs propres crimes, & de se
 maintenir dans leur usurpation par la rui-
 ne entiere de leur Pays. Puissent les crimes
 de ces hommes infidèles & altérés de sang,
 les poursuivre par tout, & les punir d'avoir,
 par leurs machinations infernales, amené un
 si grand nombre de leurs concitoyens au
 bord du précipice de la destruction : il est du
 véritable Anglois de se distinguer autant par
 l'humanité que par la bravoure : il est de
 l'honneur des Troupes de Sa Majesté d'épar-
 gner le sang de ses malheureux sujets, dont
 le plus grand crime est peut-être celui de
 s'être laissés séduire : il est de la dignité de
 la Couronne ; & c'est le devoir de tous les
 Sujets fideles d'arracher à l'oppression & de
 rétablir dans la liberté les Habitans de ces
 contrées, jadis heureuses, libres & loyales.
 Ordonne à tous les prisonniers Améri-
 cains qui voudront retourner dans leurs dif-
 férentes provinces, d'être prêts à s'embarquer
 au premier ordre. Le sieur Murray, Commis-
 saire, fera la visite des bâtimens destinés à
 les transporter ; ayant un soin particulier qu'ils
 y soient pourvus de bonne & saine nourri-
 ture, de vêtemens, & que l'on prépare tout
 ce qui peut être nécessaire dans le passage à
 ces infortunés. Ils doivent regarder leurs pro-
 vinces respectives comme leurs prisons, & y
 demeurer jusqu'à ce qu'ils aient la permission
 d'aller ailleurs, ou l'ordre de se présenter

1776.

 Mai
 &
 Juin.

1776. devant le Commandant en Chef de cette province.

Mai
&
Juin.

LETRES des Généraux de terre & de mer sur la levée du siège de Québec, publiées par la Gazette de la Cour du 11 Juin.

N.° I. Du Bureau de l'Amirauté le
11 Juin 1776.

ON vient de recevoir des lettres du Capitaine *Douglas*, Commandant du vaisseau de guerre l'*Isis* de 50 canons, datées de Québec les 8 & 15 Mai. Elles ont été apportées par le Capitaine *Hamilton*, Commandant ci-devant la frégate le *Lifard* de 28 canons, qui est arrivé de Québec sur la corvette le *Hunter* de 12 canons. En voici le contenu :

L'*Isis*, qui étoit parti de Portland le 11 Mars avec des secours pour Québec, a reconnu l'Isle de S. Pierre le 11 Avril : il a poursuivi sa route avec la plus grande difficulté, poussant son vaisseau à force de voiles pendant l'espace de 50 ou 60 lieues à travers d'énormes montagnes de glace. Le 21 Avril, étant sorti des glaces, il vit l'Isle d'Anticosté, & le soir il entra dans la rivière St. Laurent ; le 30 il jeta l'ancre pendant une neige affreuse près des Isles Pil-

grim, & la neige cessant de tomber, il remarqua des fumées successives de cap en cap portant vers Quebec. Après avoir surmonté divers obstacles occasionnés par les brumes, les calmes ou les vents contraires, il arriva le 3 Mai près de l'Isle aux Coudres où il fut joint par la frégate la *Surprise* de 24 canons, & la corvette le *Martin* de de 10 pieces de canons, qui avoient appareillé le 20 Mars de Plimouth, ayant paraillement des secours à bord.

1776.
Mai
&
Juin.

Le Capitaine Douglas s'assura en cet endroit de tous les pilotes François, & les momens devenant de plus en plus précieux, il ordonna le 5 Mai au Capitaine *Linzec*, Commandant la frégate la *Surprise*, de mettre à la voile en toute diligence pour donner avis au Gouverneur Carleton de l'arrivée des secours. Le Capitaine *Linzec* arriva à la vue de Quebec le lendemain 6 Mai à six heures du matin, & après avoir répondu aux signaux particuliers de la garnison, il mouilla dans le bassin de Quebec, entre la batterie des Rebelles sur la pointe Levi & la basse Ville, où l'*Isis* & le *Martin* mouillèrent aussi peu de tems après. Les différens détachemens qu'ils avoient à bord furent débarqués sur le champ.

Le Général profitant de l'impression que l'arrivée des vaisseaux avoit faite sur les Rebelles, se mit en marche pour leur livrer bataille; mais ils se retirèrent aussitôt. En

1776.

Mai

&

Juin.

conséquence le Capitaine Douglas ordonna au Capitaine Linzec & au Capitaine Harvey, qui commandoit la corvette le *Martin*, de remonter la riviere jusqu'aux Rapides, dans l'espérance d'inquieter les Rébelles dans leur retraite. Cette opération produisit le meilleur effet, en empêchant les détachemens, qui étoient sur le bord opposé de la riviere, de se joindre vers Montréal. Leur retraite doit avoir été très-précipitée, puisqu'ils ont laissé, non seulement leurs canons chargés, leurs munitions, leurs échelles de siege, leurs outils de tranchée; mais que même plusieurs d'entr'eux ont abandonné leurs fusils.

La *Surprise* & le *Martin* ont pris en outre un senau armé appartenant aux Rebelles, qui montoit 4 pieces de 6, & 6 de 3; mais les gens de l'équipage se sont sauvés dans les bois. Ils ont aussi repris la corvette le *Gaspée* dont les Rebelles s'étoient emparés l'Hyver dernier & qu'ils avoient coulée à fond; mais elle a été relevée aisément, & l'on a trouvé qu'elle n'étoit pas essentiellement endommagée.

Le 8 Mai, la frégate le *Niger*, de 32 canons, est arrivée de Halifax à Quebec avec trois bâtimens de transport qui avoient à bord le quarante-septieme régiment, & le 10 la frégate le *Triton*, de 28 canons, commandée par le Capitaine *Lutwidge*, est arrivée d'Angleterre avec les bâtimens de transport le *Lord Howe* & le *Bute*, ayant des troupes

à bord; & les bâtimens vivriers le *British-Queen*, l'*Agnés* & le *Beaver*.

1776.

Mai
&
Juin.

Le Capitaine Douglas rend un compte très-favorable de la conduite des Capitaines & Officiers de vaisseaux employés à transporter les secours, & de la persévérance avec laquelle ils ont surmonté les grandes difficultés qu'ils avoient rencontrées dans leur passage à travers le golfe, & dans tous les autres objets de service.

Le Major Caldwell, Lieutenant-Colonel; Commandant de la Milice Britannique au Canada, arrivé le 10 Juin de Quebec à bord du *Huuter*, chaloupe du Roi, a apporté la lettre suivante:

N.º II. *Lettre du Général Carlton au Lord Germaine, de Quebec le 14 Mai 1776.*

La Ville de Quebec, investie & serrée de très-près par les Rebelles depuis cinq mois, avoit rendu tous leurs efforts inutiles, lorsque le 6 de ce mois la frégate l'*Isis* & le sloop le *Martin* font entrés dans le bassin.

La partie du vingt-neuvieme régiment qui étoit à bord, & les soldats de marine, formant en tout 200 hommes, ne furent pas plus-tôt débarqués; que ces troupes, aidées de la plus grande partie de la garnison, bien exercée & pleine d'ardeur, sortirent par les portes de Saint Louis & de Saint Jean, pour voir les vaillans champions à qui elles

1776.

Mai
&
Juin.

avoient affaire. Elles les trouverent fortement occupés des préparatifs de leur retraite. Après quelques coups tirés de part & d'autre, notre ligne marcha en avant, & la plaine fut bientôt éclaircie & abandonnée par ces pillards, qui laisserent derriere eux leur artillerie, leurs munitions de guerre, leurs échelles, leurs petards, &c. La *Surprise*, le *Martin* & un autre vaisseau armé du pays, remonterent la riviere au moment que les Rebelles abandonnoient aussi le *Gaspée* & la *Mary*, senault armé : l'arriere-garde des Rebelles a fait halte à Déchambault, & la *Surprise*, avec deux autres vaisseaux, est un peu en de-çà des Saults de Richelieu.

C'est ainsi que s'est terminé le siege de Quebec, pendant lequel la garnison, composée de Soldats, de Matelots, de Miliciens Anglois & Canadiens, ainsi que des travailleurs d'Halifax & de Terre-neuve, a donné les plus grandes preuves de zele dans un service qui demandoit autant d'exactitude que de vigilance, puisque la place étoit exposée à chaque instant au danger de l'assaut, sans parler du travail continuel qui étoit nécessaire pour rendre impraticables toutes les tentatives de ce genre.

Malgré la rigueur de la saison, la garnison a conservé constamment sa santé, & a continuellement redoublé d'ardeur. Vous verrez dans la copie de ma lettre au Général Howe

les détails de notre situation , jusqu'à la défaite des Rebelles , le 31 Décembre.

1776.

Pendant les trois mois suivans , ils ont borné leurs opérations à nous empêcher de recevoir aucun secours , & à entreprendre de bruler nos fauxbourgs & nos vaisseaux. Ceux-ci ont presque tous échappé. Mais la plûpart des maisons des fauxbourgs de Saint Roch & de Saint Jean ont été brulées. Nous en avons transporté les décombres dans la Ville , où ils ont servi au chauffage dont nous avions le plus grand besoin.

Mai
&
Juin

Au commencement de Février , les Rebelles ont encore tenté d'entrer en correspondance avec nous , en arborant un drapeau blanc ; ils croyoient que nous y consentions , parce que nous leur avions permis de faire entrer le bagage de leur prisonniers dans la Ville. Mais lorsque nous leur eûmes fait dire de se retirer sur le champ , à moins qu'ils ne vînssent pour implorer la clémence du Roi , ils ne sont plus revenus.

Le 25 Mars , l'avant-garde d'un parti levé par M. Beaujeu , pour secourir la Ville , fut défait & le reste dispersé.

Le 31 , nous découvrîmes que les Rebelles prisonniers avoient formé un complot pour se sauver , en se saisissant du corps de garde de la porte Saint Jean , qui devoit leur servir à introduire M. Arnold dans la Ville. Nous en empêchâmes l'exécution.

Le 4 Avril , les Rebelles monterent deux

1776.

Mai
&
Juin.

batteries, une de quatre canons & d'un obusier, sur l'autre bord de la riviere Saint Laurent, & l'autre de deux canons & d'un obusier sur l'autre bord de la riviere Saint Charles. Leur projet étoit de brûler la Ville & nos vaisseaux. Ils tiroient de ces deux batteries à boulets rouges. Le 23, ils tenterent de jeter quelques bombes dans la Ville, d'une batterie placée sur les hauteurs qui sont vis-à-vis du port Saint Louis; mais toutes ces batteries furent fort endommagées par notre artillerie.

- Le 3 Mai, vers les dix heures du soir, un brulot entreprit de se glisser dans le cul-de-sac où se trouvoit la plus grande partie de nos vaisseaux; mais il ne put y réussir. Ce brulot se consuma jusqu'à la flotaïson, sans nous faire le moindre tort. Il est à présumer que s'ils avoient réussi à mettre le feu à nos vaisseaux & à la basse-Ville, ils auroient donné un assaut général.

Je ne terminerai point cette lettre sans rendre justice au Lieutenant-Colonel *Maclean*, qui a montré un zele infatigable pour le service du Roi. Je la dois également à son régiment, où il a rassemblé un nombre d'Officiers expérimentés qui se sont rendus très-utiles.

- Le Colonel *Hamilton*, Capitaine du *Lezard*, qui commandoit un bataillon de matelots, ses Officiers & tout son monde, ont fait leur devoir avec beaucoup de courage & de

zele. On doit en dire autant des Contre-Maîtres, des Officiers inférieurs & des Matelots appartenans aux bâtimens de transport du Roi & des vaisseaux Marchands qui ont été retenus ici l'Autômne derniere. Il n'y a eu, pendant tout le siege, qu'un seul matelot qui ait déserté. Les Miliciens, tant Anglois que Canadiens, se sont comportés avec une vigueur & une résolution qu'on ne pouvoit gueres attendre de gens aussi peu exercés. Tous les Officiers du Gouvernement & des Tribunaux, ainsi que les Marchands, ont supporté avec plaisir toutes sortes de fatigues, & contribué à conserver la Ville; tous ont enfin montré un courage & une persévérance qui leur fait le plus grand honneur.

1776.
Mai
&
Juin.

Le quarante-septieme régiment, venant d'Halifax, & la plus grande partie du vingt-neuvieme, sont arrivés depuis le départ des Assiégeans.

Le Major Caldwell, qui a commandé tout cet hyver la Milice Angloise, en qualité de Lieutenant-Colonel, & qui vous porte ces dépêches, s'est comporté en fidele sujet de Sa Majesté, & en excellent Officier. Il a, ainsi que tous les autres bons Sujets du Roi, beaucoup perdu, par l'invasion des Rebelles dans la Province.

Je suis, &c.

1776. N.º III. *Voici une autre lettre du Général Carlton, antérieure à celle écrite au Lord Germaine, & adressée au Général Howe en date du 12 Janvier dernier, sur une entreprise des Américains contre la Ville de Quebec.*

Mai
&
Juin.

Le 5 Décembre, M. Montgomery prit poste à Sainte Croix, à deux milles de Quebec, ayant avec lui quelques pièces de campagne, tandis que l'on débarquoit sa grosse artillerie au Cap Rouge. En même tems un certain Arnold coupa toutes les issues vers la Ville & sa communication avec le plat-pays. Le 7, une femme se glissa dans la place avec des lettres pour les principaux Négocians, par lesquelles on leur conseilloit de se soumettre sous la promesse de grands avantages, au cas qu'ils prissent ce parti. L'une de ces lettres en renfermoit une autre, conçue en termes assez singuliers, & qui avertissoit de rendre la Ville. La Messagere fut mise en prison pendant quelques jours, & chassée de la place au son du tambour. Pour donner plus de poids à ces lettres, on transféra à Saint Roch cinq petits mortiers & un obus, & on construisit une batterie de cinq canons & d'un obus sur une hauteur à environ 700 verges du mur. Peu de tems après Arnold parut devant la Ville avec un drapeau blanc, disant qu'il

avoit une lettre pour moi (Gouverneur). On refusa de la recevoir & on lui ordonna de se retirer. Tous les artifices ayant été mis en usage pour allarmer la malheureuse garnison, comme la nommoit M. Montgomery, le 31 Décembre entre les quatre & cinq heures du matin, il se fit contre la Ville une attaque dans un neigeux orage de Nord-Ouest.

1776.
Mai
&
Juin.

L'allarme fut générale, & il sembloit que l'assaut dût se donner par-tout, du côté du fleuve Saint Laurent, le long des murs & à la baye. En effet, il y eut deux assauts, l'un sous les ordres de Montgomery, & l'autre sous la conduite d'Arnold. Les ennemis remportèrent d'abord quelque avantage; mais ils furent enfin repoussés. Le Capitaine Laws fit de la haute-Ville une sortie, s'empara de quelques Assaillans, & étant secondé par le Capitaine Daugan, ils poursuivirent les Rebelles jusqu'à leurs postes; tellement que le corps d'Arnold fut entierement détruit & lui-même blessé. On amena dans la Ville leurs cinq mortiers & une piece de canon. L'autre assaut eut le même sort, & Montgomery y perdit la vie. Les Rebelles eurent six à sept cents hommes tués, & quarante à cinquante Officiers tant tués que blessés & prisonniers. De notre côté, la perte se réduisit à un Lieutenant de vaisseau, qui servoit comme Capitaine dans la garnison, à quatre soldats tués & treize blessés.

1776.

Mai
&
Juin.

[La suite de pieces que l'on vient de lire, forme le précis historique, le plus complet qu'il soit possible de donner, de l'expédition des Américains contre Quebec. Qu'il nous soit permis d'ajouter ici une observation sur la conduite que les Canadiens ont tenue. Ils étoient liés par le serment au Souverain à qui leur pays avoit été cédé ; & ils n'avoient point à lui reprocher, comme les autres Américains, l'infraction d'un Pacte mutuel. Dans cette disposition il étoit indispensable qu'ils devinssent la conquête de leurs voisins, & ils ne pouvoient point s'unir à eux. Par une marche différente, ils se seroient exposés à la censure & au mépris de tous les peuples civilisés, ainsi qu'au juste ressentiment de l'Angleterre. Si l'Amérique parvient à faire reconnoître son indépendance ; sans que ce soit au prix d'un arrangement qui en excepte pour toujours le Canada, il est à croire qu'elle se sera bientôt soumise cette Province ; & alors l'union mutuelle, cimentée par l'estime autant que par le besoin, sera plus agréable aux uns & aux autres, que si les Canadiens se fussent d'abord moins respectés eux-mêmes. Si au contraire l'Angleterre triomphe de ses Colonies rebelles, combien le Canada n'aura-t-il pas lieu de s'applaudir d'avoir été fidèle à ses devoirs !]

JOURNAL de l'Angleterre, depuis le 11 Juin 1776, jusqu'au 24 Juin, date de la Gazette de la Cour qui a publié la lettre du Général Carlton sur l'affaire du fort aux Cédres.

LE vaisseau le *Lecadert* & le *Mattys*, venant de Stade avec quatre cents soldats Brunswickois, a été jeté sur les sables de Goodwin le 11 Juin au soir. Si le coup de vent avoit continué, ce vaisseau auroit péri; mais secouru à temps par quelques bateaux, il n'a perdu que sa quille; on a été obligé de le laisser aux Dunes.

1776.
Mai
&
Juin.

Un Particulier a fait avertir, par la voie des Gazettes du même jour, les Citoyens honnêtes qui doivent s'assembler à l'Hotel de Ville de Londres le jour de la Saint-Jean, d'y faire une motion pour remercier le Lord Pitt & le Colonel Miles, de la vertu patriotique qu'ils ont montrée dans la démission de leurs places, plutôt que d'obéir aux ordres barbares d'un Ministère Ecoissois, & de tremper leurs mains dans le sang d'hommes libres. Le Lord Chatham a écrit la démission de son fils de sa propre main, pour marquer plus hautement combien il avoit ce système sanguinaire en horreur. Il

1776.

Mai
&
Juin.

a déclaré dans la Chambre des Lords que personne de sa famille ne coucourroit à une opération tendante à punir l'Amérique d'avoir montré du courage & de la fermeté. Il a tenu parole, & le public doit se féliciter de ce qu'un si grand homme laissera un fils. On doit aussi des remerciemens au Colonel Miles, pour la conduite qu'il a tenue en d'autres occasions. Il s'est souvent distingué dans les jours de combat comme un très-brave & très-habile Officier, & il s'est acquis le nom de pere de ses soldats. Ils ont tous répandu des larmes lorsqu'il a quitté le service. De tels hommes font honneur à une Nation; & ils ont droit aux remerciemens d'un peuple honnête, jusqu'à ce que ce Peuple ait quelque autre récompense à leur offrir.

Le Duc de Gordon, nommé Membre du Conseil privé, y a prêté serment & prit séance le 12 Juin.

William Gordon, ci-devant Ministre Plénipotentiaire du Roi à Bruxelles, d'où il a été rappelé, a eu l'honneur de faire sa Cour à Sa Majesté le 12 Juin.

Les Sieurs Caldwell, Major d'Infanterie, & Hamilton, Capitaine de vaisseau, arrivés avec la nouvelle que les Provinciaux avoient abandonné le blocus de Quebec, ont été introduits au lever de Sa Majesté, qui leur a fait le plus gracieux accueil.

Le sieur

Le sieur Cook, Capitaine de la *Résolution*, vaisseau du Roi, qui part pour son troisieme voyage dans la mer du Sud, a pris congé de Sa Majesté, devant faire voile incessamment de conserve avec le sieur Clerk, Capitaine du *Discouery*. 1776. Mai & Juin.

Le Lieutenant Baikie a mouillé à Spithhead le même jour, avec quatre bâtimens de transport sur lesquels étoit une partie de la seconde division des troupes de Brunswick.

Le 13, on a procédé à Edinbourg dans le palais de Holyrod, à l'élection d'un des Pairs d'Ecosse, à la place du feu Comte de Strathmore: le Comte d'Eglington a été élu.

Noms des Pairs présens.

Les Comtes de Crawford, Caithness, Home, Dumfries, Dalhousie, Cundonald, Bredalbane, Huyndford. Les Lords Forbes, Semple, Colville de Culfross, Banffs, Elebank.

Noms des Pairs qui ont voté par écrit.

Les Ducs de Buccleugh & de Gordon. Le Marquis de Lothian. Les Comtes d'Errol, Eglington, Cassillis, Abercron, Kelly, Galloway, Lauderdale, Loudon, Leven, Northesk, Aboyne, Aberdeen, Marchmont, Roseberry & Hopeton. Le Vicomte

de Stormont. Les Lords Calthcart, Belhaven & Rollo.

1776.

Mai
&
Juin.

Le Lord Samuel Marsham est mort le 14. Il descendoit du Chevalier John Marsham qui, sous le regne de Henry VI, se distingua beaucoup par son courage & ses vertus sociales. Il étoit le second fils du premier Lord Marsham, créé en 1711, & il avoit succédé au titre de son pere lors de la mort de celui-ci en 1758. Quelque tems après il fut nommé Gentilhomme de la Chambre de Frederic, Prince de Galles, & à sa mort Auditeur du Roi actuel lorsqu'il étoit Prince de Galles, & enfin Lord de la Chambre de Sa Majesté à son avènement au Trône. Ce Lord, marié deux fois, n'a point laissé de postérité.

Les Gazettes du 15 ont publié une lettre de M. l'Alderman Wilkes au Comité chargé de prendre connoissance de l'état de la Caisse de la Ville de Londres, depuis 1765 jusqu'à 1775, & de se procurer des informations sur les dépenses probables attachées à la Mairie de cette Ville, ainsi que sur le revenu certain & les honoraires probables également attachés à cette place. Voici les passages les plus remarquables de cette piece.

Les occupations d'un Lord-Maire de cette grande Ville n'admettent point de vacances. Rarement les affaires publiques lui laissent-elles un seul jour de repos. Après le travail continuel de toute une année pour le service de la Ville, un premier Magistrat

doit-il encore faire le sacrifice d'une partie de sa fortune? Je suis bien éloigné de vouloir faire des comparaisons odieuses entre le revenu de votre premier Magistrat & les énormes appointemens de tous les Officiers de la Couronne; mais permettez-moi de dire qu'aucun d'eux n'est obligé de soutenir la dépense réglée & le haut état de maison d'un Lord-Maire de Londres, ou de recevoir de la même manière les Etrangers de distinction.....

1776.
Mai
&
Juin.

Je plaide la cause de tous les Sheriffs & Maires à-venir, & celle de la plupart de nos chers compatriotes. J'espère qu'on étendra les pouvoirs du Comité, & que vous serez autorisés à prendre également en considération la dépense de la charge pénible de Sheriff. Cette dépense s'est montée en 1772 à plus de 1,800 livres sterling. Plus d'une fois nos chers compatriotes ont été forcés par des brigues indignes & des motifs de vengeance, à accepter cette place ou à payer une forte amende.

Voici le résumé des comptes de la Mairie:

Dépenses.....	8,226	13	0.
Recettes.....	4,889	0	6 $\frac{1}{2}$.
Balance.....	<u>3,337</u>	<u>12</u>	<u>5 $\frac{1}{2}$.</u>

Dans ce compte ne sont pas comprises les charités & diverses menues dépenses.

1776.

Mai
&
Juin.

Il est arrivé à Spithead le 17 Juin huit bâtimens de transport de Bremerlehe avec des troupes de Brunswick, toutes celles de Brunswick & d'Hanau sont actuellement à Portsmouth.

AFFAIRES D'IRLANDE

du 18 au 20 Juin.

L'ouverture du nouveau Parlement d'Irlande s'est faite le 18 Juin. Avant sa première séance, la Chambre des Communes procéda à l'élection de son Orateur. Le Chevalier Jean Blaquière, s'adressant au Secrétaire de la Chambre, dit : « qu'à la clôture du dernier Parlement il avoit proposé à la Chambre de témoigner par des remerciemens à M. Edmund Scxton Pery combien elle étoit satisfaite à tous égards de la conduite qu'il avoit tenue en qualité d'Orateur; que sa proposition avoit passé unanimement : qu'ainsi, vû l'expérience que l'on avoit des éminentes qualités de M. Pery, il prenoit la liberté de proposer qu'il fut de nouveau revêtu de cette dignité ». Sa proposition fut secondée par M. Jacques Fortescue; & M. Pery fut élu à la pluralité de 141 voix contre 98.

M. Arthur Pomeroy proposa ensuite de prier M. l'Orateur de nommer un Chapelain de la Chambre : ce qu'il fit d'abord en désignant M. Pery son frère. Le Docteur Thomas Carr, qui a rempli cette Place au dernier Parlement, se présenta alors à la

barre & (ce qui est de forme) jetta les clefs du lutrin par terre dans la Chambre; après quoi le Chevalier Edouard Newenham proposa de faire à ce Docteur des remerciemens pour les longs services qu'il avoit rendus: ce qui fut agréé.

1776.

Mai

&

Juin.

Cette différence de 43 voix à l'avantage de la Cour, pour faire choisir un Orateur à sa convenance, s'explique aisément; par les graces que le Ministère a fait répandre en Irlande depuis le 15 Avril 1775, dernier jour de la clôture de la précédente session. Il y a eu des pensions nouvelles accordées pour plus de dix mille livres sterling sur l'établissement d'Irlande & des promesses d'une vingtaine de Pairies Irlandoises, sans compter des avancemens en dignités pour six ou sept de ceux qui sont déjà Lords.

Le nombre des Membres présens étoit de 242, qui ne pouvoient point former une Chambre que l'Orateur n'eût été préalablement élu. Le plus redoutable de ses compétiteurs étoient M. Ponsonby, qui avoit rempli cette place dans un précédent Parlement.

M. Ponsonby avoit le tort d'avoir montré une opiniâtre résistance aux vues de la Cour, pendant plusieurs années qu'il avoit occupé cette place, dont il s'étoit détaché plutôt que de trahir ses sentimens. On assure cependant qu'il a obtenu une pension de deux mille livres sterling pour 30 années. Ce choix sembloit décider que la Cour auroit

1776. constamment l'avantage sur le parti de l'Opposition. Mais dès le début on a vu qu'on s'étoit trompé.

Mai
&
Juin.

Le nouvel Orateur, accompagné de toute la Chambre, fut conduit au Vice-Roi qui approuva ce choix.

Les Communes s'étant rendues une seconde fois à la Chambre des Pairs, son Excellence prononça le discours de l'ouverture de la session, contenant en substance qu'il avoit plu au Roi de les convoquer de bonne heure cette année, pour leur donner la facilité de vaquer aux affaires parlementaires, qui pour l'intérêt du service public devoient être le plus promptement expédiées.

Le 19, le Procureur-Général remit devant la Chambre deux Bills, que le Conseil-Privé avoit envoyés à Londres d'où ils étoient revenus avec l'approbation de la Cour, conformément à l'interprétation donnée par la Cour à la loi appellée de *Poyning*. L'un de ces Bills concernoit la continuation de l'Acte pour prévenir les fraudes, en fait de banqueroutes. Par l'autre il étoit établi certains droits, pour le paiement de l'intérêt de quatre pour cent d'un emprunt ci-devant accordé par le Parlement. Ces deux Bills eurent un sort différent. Le premier fut lu sur le champ; & l'on en proposa la seconde lecture pour le jour suivant; mais, sur ce que M. Barry représenta qu'il y auroit quelques change-

mens à y faire, M. le Procureur - Général consentit d'en renvoyer la seconde lecture au 3 Juillet prochain.

1776.

Mai

&

Juin.

Quant à l'autre Bill, comme il entre dans la matière du subside, M. Barry fut d'avis, qu'en conséquence d'un ordre non-révoqué de l'année 1718, on ne pourroit en faire lecture, qu'après que le Comité pour l'examen des comptes & celui des moyens de lever le subside auroient fait leurs rapports. Cette opinion, quoique fondée sur un exemple suivi exactement depuis sa date, ne satisfit point quelques Membres: M. George Ogle jugeoit que, sans considération quelconque, le Bill devoit être rejeté.

M. Burg, craignant que les Membres indépendans ne s'opposassent à la lecture de ce Bill, déclara que tant que l'on n'avoit pas fait lecture de cet Acte, la Chambre ne pouvoit soutenir, avec cette fermeté désirable & qui étoit le but auquel il visoit, son droit d'être dépositaire des fonds de la Nation. Car, ajouta t il, si on refuse de lire ce Bill, il paroîtra qu'il a été rejeté plutôt à cause d'un ordre établi, que par ce qu'il a été fait dans un lieu illégal; c'est pourquoi il seroit à propos de supprimer simplement ce Bill, par ce qu'il concerne le subside, sans avoir été dressé par les Communes.

M. Bary insista de nouveau sur la

1776. force d'un ordre établi, qui s'opposoit à la
 Mai première lecture, quoiqu'à la vérité il sou-
 & haitât qu'on pût trouver un autre expé-
 Juin. dient qui marquât que la Chambre désap-
 prouvoit cet Acte. M. Burg repliqua qu'on
 pouvoit aisément refuter cette objection.
 Puisqu'un Parlement, dit-il, n'est pas à toute
 rigueur astreint aux ordres d'un Parlement
 précédent, tant que de tels ordres n'ont pas
 été renouvelés, & puisque l'on n'a pas
 proposé de résolution pour renouveler
 l'ordre établi, la Chambre n'est pas en-
 core dans l'obligation de le suivre. M.
 Ponsonby fut de l'avis de M. Burg & soutint
 que tant que l'ordre établi n'avoit pas été
 renouvelé, il n'emportoit aucune obligation.

Le Procureur Général déclara alors que
 pour contenter les Membres, il vouloit re-
 tirer sa proposition de lire tout d'abord l'Acte
 & proposer de différer pour un certain
 temps toute délibération ultérieure sur ce
 Bill, mais c'est ce qui fut rejeté. On opina
 donc pour la lecture, & dès qu'elle eut été
 faite, M. George Ogle renouvela sa pro-
 position de rejeter ce Bill. Il fut secondé
 par M. Montgomery de Cavan, ce qui
 entraîna presque tous les Membres. Ce
 point décidé, M. Burg crut que la con-
 joncture étoit propre pour proposer le
 renouvellement de tous les ordres établis
 par les précédens Parlemens, ce qui fut
 approuvé.

Le 20 on a fixé par le sort les élections contestées : le nombre a été de 23. [ce sont des sujets de procès ruineux pour les parties, en Angleterre comme en Irlande, mais dont les gens de loi savent tirer de gros profits. Les élections générales, pour former un nouveau Parlement, sont ordinairement pour eux le moment d'une riche récolte.]

1776.
Mai
&
Juin

Les Communes appellées de nouveau à la Chambre des Seigneurs, le Lord Vice-Roi donna le consentement Royal au Bill qui accorde un plus long délai aux personnes revêtues de charges ou d'emplois pour justifier de leurs titres, conformément à l'Acte pour prévenir l'accroissement ultérieur de la Religion Catholique. Après quoi le Chancelier, par ordre du Vice-Roi, prorogea l'Assemblée au 20 Août prochain.

Le Comte de Harcourt, qui a rempli son terme en qualité de Vice-Roi, se dispose à retourner à Londres. Quelque soit son successeur, il est certain que le Comte de Harcourt lui laissera une fusée assez difficile à démêler. L'Irlande qui aspirait à voir diminuer le fardeau des pensions sur son établissement, le voit au contraire aggraver de jour en jour, & cela dans un tems que la plus grande partie des troupes destinées à la garde de ce Royaume, est employée à une guerre peu goûtée par la plûpart des Citoyens. Il semble aussi que la levée annoncée, d'un Corps de 2 mille Volontaires,

1776.

Mai
&
Juin.

qui ne seront point de la Religion dominante du Pays, donne de l'ombrage, sur-tout vû la grande supériorité du nombre des Catholiques-Romains en Irlande. Par un dénombrement fait depuis peu de tous les Habitans de ce Royaume. il a été trouvé que la Province de Connaught contient 23,718 Protestans, & 246,142 Catholiques-Romains: celle de Leinster 214,173 Protestans, & 474,863 Catholiques-Romains: celle de Munster 134,061 Protestans, & 491,738 Catholiques-Romains: & celle d'Ulster 379,217 Protestans, & 194,602 Catholiques Romains: de sorte que le nombre des Catholiques montant à 1,407,345 Habitans, surpasse de 656,176 celui des Protestans, qui est de 751,169; & que le total de tous les Habitans est de 2,158,514.

Ce n'est pas seulement parmi le peuple en général qu'il semble regner un esprit peu favorable aux vues du Ministère. Le nouveau Parlement lui-même a témoigné ses dispositions dans le court espace de deux jours qu'il a été assemblé, sur-tout par la maniere dont il a rejetté le Bill, par lequel la Cour avoit voulu pourvoir au payement des intérêts d'un emprunt, avant que les Communes eussent entamé la matiere du subside: & il n'a pas été difficile de sentir que la prorogation imprévue & subite de l'Assemblée n'a été causée que par la crainte de voir ce procédé, peu flatteur pour l'Ad;

1776.

Mai
&
Juin.

ministration, suivi d'autres encore plus désagréables. L'on espere profiter de l'interval pour radoucir les esprits & conserver ou plutôt regagner cette prépondérance, que le Comte de Harcourt, appuyé par l'intelligence de son Secrétaire, le Chevalier Jean Blaquiere avoit jusqu'à présent habilement seu ménager à son Parti. C'est apparamment dans la vue d'augmenter celui-ci dans la Chambre des Seigneurs, & de recompenser en même tems ceux qui ont bien mérité de la Cour que le Roi a fait une nombreuse création de Pairs d'Irlande. Cependant les accroissemens successifs du nombre des Pairs causant toujours de la jalousie, il ne seroit pas étonnant que cette profusion même de graces opérât contre son but. Voici le tableau de cette promotion :

Vicomtes élevés à la dignités de Comte.

Wilmot Vaughan, Vicomte Lisburne, sous le nom de Comte de *Lisburne*. Edouard Vicomte Ligonier (Comte Ligonnier, Lord Ripley en Angleterre) sous le nom de Comte *Ligonier de Clonmell*. Jean Meade, Vicomte Clanwilliam, Lord Gillford, Chevalier-Baronnet, sous le nom de Comte de *Clanwilliam*. Robert Nugent, Vicomte Clare, Lord Nugent, sous le nom de Comte de *Nugent*, dignité qui sera reversible à M. George Nugent Grenville, au Comté de Buckingham. Guillaume Vicomte Crosbie, sous le nom de Comte de *Glandore*.

1776.

Mai
&
Juin.*Barons élevés à la dignité de Vicomte.*

Thomas-George Lord Southwell, Chevalier-Baronnet, sous le nom de Vicomte *Southwell*. Thomas Vesey Lord Knapton, sous le nom de Vicomte de *Vesey*. Guillaume Willoughby-Cole, Lord Mount - Florence, sous le nom de Vicomte *Enniskillen*. François Vernon, Lord Orwell, sous le nom de Vicomte *Orwell*. Jean Stradford Lord Baltin-glass, sous le nom de Vicomte *Aldeborough*. Guillaume-Henri Lord Clermont, sous le nom de Vicomte Clermont de *Clermont*, dignité réversible à M. Jacques Fortescue son frere. Guillaume-Henri Lord Dawson, sous le nom de Vicomte *Carlow*.

Nouveaux Barons.

Le Chevalier-Baronnet Thomas Maude, sous le nom de Lord *Montalt*. M. George Macartney, sous le nom de Lord *Macartney*. Le Chevalier-Baronnet Archibald Acheson, sous le nom de Lord *Gosford*. M. Ralph Howard, sous le nom de Lord *Clonmore*. Le Chevalier-Baronnet Richard Philips, sous le nom de Lord *Milford*. Le Chevalier-Baronnet Thomas Wynn, sous le nom de Lord *Newborough*. Le Chevalier Charles Bingham, sous le nom de Lord *Lucan*. Le Chevalier Alexandre Macdonald, sous le nom de Lord *Macdonald*. Le Chevalier-Baronnet Guillaume Mayne, sous le nom de Lord

Newhaven. M. Jacques Agar, sous le nom de Lord *Clifden*. M. Guillaume Edwardes, sous le nom de Lord *Kinsington*. M. Guillaume-Henri Lyttelion, sous le nom de Lord *Wescote*. M. Robert Henley Ongley, sous le nom de Lord *Ongley*. M. Molineux Shuldham, Vice Amiral de l'escadre Bleue, (Commandant en Amérique,) sous le nom de Lord *Shulldham*. M. Jean Boerke, sous le nom de Lord *Naas*. M. Sentleger, sous le nom de Lord *Doneraile*. M. Clotworthy Upton, sous le nom de Lord *Templetown*. M. Hugues Massey, sous le nom de Lord *Massey*.

1776.
Mai
&
Juin

Les huit Membres dont le Roi a augmenté le Conseil privé de l'Irlande, sont l'Archevêque de Tuam, le Comte de Mornington, le Vicomte Valentia, les Chevaliers-Baronnets Robert Deanne & Capel Molyneux, & Messieurs Richard Jackson, Josué Cooper & Agmondisham Vesay.

Etat de la Pairie d'Irlande avec ses accroissemens.

Sous George II.

Comtes..... 38

Vicomtes 36

Barons..... 18

Total 92

94 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

1776.

Mai
&
Juin.

Sous George III, avant l'augmentation du
mois de Juin 1776.

Duc.....	1
Comtes.....	58
Vicomtes.....	44
Barons.....	37
Total.	<u>140</u>

Le nombre étoit déjà augmenté de quarante-huit.

Voici le nombre auquel l'a porté l'augmentation qu'on vient de voir.

Duc.....	1
Comtes.....	43
Vicomtes.....	65
Barons.....	55
Total.	<u>164</u>

George III en a ajouté vingt-quatre aux quarante-huit qu'il avoit déjà créés. Le nombre actuel est de soixante-douze de plus que sous George II.

Ces soixante & douze nouveaux Lords ont été choisis parmi les plus dignes Mem-

bres ou faiseurs de Membres de la Chambre
des Communés (a).

1776.

Mai

&

Juin.

(a) Ces détails sur la Pairie d'Irlande nous fournissent l'occasion de placer ici quelques nouvelles observations sur la création des douze nouveaux Pairs de la Grande Bretagne, qui a eu lieu le 14 Mai dernier. (Voyez cette date Affaires de l'Angleterre Tome II.)

Un Ecrivain anonyme, sous le prétexte de rendre service au public, & en même tems aux personnages élevés à cette dignité, a formé un distique Anglois de leurs douze noms, afin, dit-il, qu'il soit plus aisé de se les rappeler, & qu'ils ne tombent pas si aisément dans l'oubli où sont aujourd'hui la plupart des Pairs créés par la Reine Anne.

Hawke, Amherst, Southwell, Carmarthen Mount-
stuart, Argyle

Cust, Onslow, Polwarth, Pitt, Ryder, atque Foley.

Cette création a excité beaucoup de murmures, sur-tout relativement à deux Seigneurs Ecoffois qui sont de ce nombre; le fils du Comte de Bute & le fils de son ami le Lord Marchmont. On a observé que l'Acte d'union qui fixe à seize le nombre des Pairs d'Ecosse siégeans dans le Parlement Britannique, se trouvant éludé par l'élévation des fils ou des femmes des Pairs d'Ecosse à la dignité de Pairs de la Grande-Bretagne, le tems n'est peut-être pas éloigné où il n'y aura plus assez de Seigneurs Ecoffois pour former le nombre requis des seize Pairs d'Ecosse dans le Parlement, si on continue à les y faire entrer sous des titres de Pairies Angloises. Dans cette nouvelle création le fils du Comte de Bute & celui du Lord Marchmont sont en tête de la liste.

D'après l'examen que le Lord Lieutenant
1776. d'Irlande a ordre de faire tous les ans de

Mai

&

Juin.

Voici celle des créations de Pairies par les divers
Souverains qui se sont succédés depuis environ deux
siècles.

	Créés.	Eteintes.
Jacques I. ^{er}	62	17
Charles I. ^{er}	59	21
Charles II.....	64	53
Jacques II.....	8	8
Guillaume & Marie.....	30	21
Anne.....	30	24
George I. ^{er}	29	16
George II.....	38	41
George III.....	34	0

Pairies éteintes sous le regne de George III.

1 Hatton.....	1760
2 Anson.....	1762
3 Melcombe Regis.....	
4 Feversham.....	1763
5 Bath.....	1764
6 Foley.....	1765
7 Hunfden.....	
8 Cumberland.....	
9 York.....	1766
10 Newcastle.....	1768
11 Arundel.....	

l'état

l'état des Manufactures de toiles dans ce Royaume, il paroît qu'elles font dans une situation plus florissante qu'elles n'ont été depuis long-tems. Cependant on est forcé d'observer que cela n'est guere possible, car personne n'ignore que depuis quelques

1776.
Mai
&
Juin.

-
- 12 Delamer..... 1770
 - 13 Montague.....
 - 14 Ligonier.....
 - 15 Bottetourt.....
 - 16 Ducie.....
 - 17 Halifax..... 1771
 - 18 Bingley..... 1773
 - 19 Berkley.....
 - 20 Kingston.....
 - 21 Cleveland..... 1774

En réponse aux diverses censures que le Parti de l'Opposition s'est permis de faire sur cet accroissement du nombre des Pairs qui semble calculé pour étendre toujours de plus en plus l'autorité du Roi, on a observé que dans un grand Etat la liberté du Peuple ne pouvoit avoir trop de défenseurs. On a cité pour exemple les Républiques de Gênes de Hollande, & quelque Cantons Suisses où le Gouvernement, quoique Républicain de nom, est devenu réellement Aristocratique; & on a fait voir que cette assertion ne s'éroit que trop vérifiée sous Charles I. lorsque l'abolition de la Chambre des Lords fut suivie d'abord d'une Anarchie générale, & ensuite du despotisme militaire, l'un & l'autre également funestes, par des voies différentes, aux droits & à la liberté des Sujets.

98 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

1776.
Mai
&
Juin.

années plusieurs milliers de ces ouvriers passent en Amérique, & qu'actuellement on trouveroit en Irlande à peine la moitié des ouvriers qui y étoient avant cette émigration. En conséquence on fait une moindre quantité de toiles, ce qui doit augmenter les demandes & rendre la vente beaucoup plus lucrative pour ceux qui font ce commerce; mais très-certainement le Gouvernement tire moins d'avantage de cette production naturelle de l'Irlande, qu'il n'a fait depuis un demi-siècle:

Froment exporté du Port de Dublin depuis le 4 Septembre 1775 ; jusqu'au 24 Avril 1776.

	Barriques.
Pour Liverpool.....	4,730
Chester & Londres.....	661
Chepstow & Lancaster.....	355
Oporto	740
Faro & Rouen.....	400
<i>Total.....</i>	<u>6,886</u>

Orge exporté depuis le 5 Décembre 1775 , jusqu'au 2 Mars 1776.

	Barriques.
Pour Liverpool.....	450
Cadiz.....	290
<i>Total.....</i>	<u>740</u>

Les fanaux qu'il y a ordre de placer sur les *Smalls* dans le Canal d'Irlande, seront très-avantageux pour la navigation de ces mers, d'autant plus qu'ils seront mis sur les plus dangereux, & ils serviront de guide pour aller à Dublin, au nord de l'Irlande, à l'Isle de Man, à Liverpool & en Ecosse. Les vaisseaux allant à Bristol & à Milford, pourront en les relevant, diriger leur course vers l'un ou l'autre de ces ports, même dans les tems les plus incertains.

1776.
Mai
&
Juin.

On lit l'article suivant dans le Journal de Freeman, imprimé en Irlande.

Rien ne prouve mieux à quel point ce misérable royaume est méprisé par les Anglois, que de n'avoir placé personne ici pour changer les guinées pour le compte du Gouvernement. C'est peut être parce qu'ils s'imaginent que nous n'avons d'argent que le juste nécessaire pour payer les droits & revenus de la Couronne. Il faut que les habitans de ce pays soient la proie des Changeurs ?

Fin de l'article d'Irlande.

LE reste de la seconde division des troupes de Brunswick est arrivé à Spithead le 18 Juin ; tous les transports ayant la seconde division des Hessois à bord, sont également arrivés.

 1776 AFFAIRES DE LA COMPAGNIE
 DES INDES.

 Mai
 &
 Juin.

Le 19, il se tint un assemblée générale de quartier, dans laquelle il fut question de dédommager quelques-uns de ses Employés, condamnés à faire des restitutions à des Propriétaires *Orientaux*. Ensuite, on déclara un dividende de trois pour cent pour la demi-année d'intérêt, à échoir le 24 Juin. On informa aussi ses intéressés qu'à la fin de Septembre 1776, la dette dont la Compagnie est redevable au Gouvernement, seroit diminuée de 300,000 livres sterling, & qu'à la fin de l'année cette dette seroit entièrement remboursée. On insinua la nécessité où étoit la Compagnie de ne laisser au Parlement aucune prise sur elle; que probablement ses affaires seroient l'objet d'une discussion dans la prochaine séance, & qu'il importoit qu'elles fussent conduites de maniere à ménager les intérêts de la Compagnie avant que cette discussion eût lieu.

On a pû remarquer dans ces discussions que la mésintelligence entre les Employés de la Compagnie, va toujours en augmentant & ne paroît promettre rien d'avantageux.

N.º I. *Voici un détail plus circonstancié de ce qui s'est passé dans cette assemblée*

Après que le Secrétaire eut fait la lecture

des minutes de la précédente assemblée, le Gouverneur Johnstone observa qu'il s'étoit déjà écoulé quelques semaines depuis que l'assemblée générale avoit décidé qu'on délibéreroit de nouveau sur la résolution prise de demander au Roi que Messieurs Hastings & Barwell fussent rayés du Conseil de Bengale, d'autant plus qu'il avoit été décidé par le scrutin que les Directeurs feroient incessamment à l'assemblée le rapport de leurs procédés sur cet objet.

1776.

Mai
&
Juin:

Le Président informa les Actionnaires que comme il étoit arrivé depuis la dernière assemblée quelques dépêches du Bengale, & qu'on en attendoit encore d'autres par le Salisbury qui avoit relâché en Irlande, la Cour des Directeurs avoit résolu de remettre son rapport sur cette affaire jusqu'à ce que ces dépêches fussent arrivées, ce qui pourroit aller à 15 jours après qu'on les auroit reçues.

Le Gouverneur Johnstone repliqua qu'il desiroit qu'on fixât un terme précis pour convoquer sur cette affaire une assemblée générale, & il ajouta qu'il se flattoit en même-tems que les Directeurs ne prétendoient point contester la compétence de l'assemblée générale tant dans cette affaire que dans toute autre quelconque relativement aux droits de la Compagnie, & que s'ils avoient envie de le faire il les croiroit assez honnêtes pour en informer les Actionnaires afin qu'on pût discuter la question.

1776.

Mai
&
Juin.

Plusieurs des Directeurs répondirent qu'ils n'attendoient que l'arrivée des dépêches du Salisbury dont ils avoient déjà reçu une partie pour se mettre en état de mieux juger l'affaire, & que peu de jours après la réception de ces dépêches, ils convoqueroient une assemblée générale.

M. Pechell observa que les Actionnaires avoient agi jusques-là avec modération: qu'il ne doutoit nullement qu'ils ne continuâssent de même; qu'ils ne s'opposoit point à ce qu'on accordât un tems raisonnable pour faire la lecture des dépêches qui pourroient arriver, pourvu qu'on fixât un jour certain, & qu'il ne croyoit pas qu'on cherchât des délais pour gagner du tems. Il dit qu'on ne pouvoit pas l'accuser de mettre trop de vivacité dans la demande: Que les Directeurs ayant demandé le rappel de Messieurs Hastings & Barwell sur les papiers dont ils étoient alors en possession, il ne voyoit pas quel droit ils avoient d'en attendre d'autres pour justifier cette opération. Il finit, en disant qu'il consentoit à accorder huit jours après l'arrivée des paquets du Salisbury.

Le Président proposa quinze jours, mais ayant rencontré de l'opposition, il accepta la proposition de huit jours.

On agita alors de quelle maniere l'assemblée seroit convoquée. Le Président demanda qu'on lui laissât ce soin; mais les Actionnaires préférèrent de prendre un arrêté à ce sujet. En

conséquence M. Crichton proposa « qu'on
 » tiendrait une assemblée générale pour
 » entendre le rapport des Directeurs huit
 » jours après l'arrivée des dépêches du Salif-
 » bury ». Il appuya sa motion en disant
 « qu'il étoit juste que tout le monde sçût que
 » l'assemblée générale n'étoit pas moins atten-
 » tive à la conduite des Directeurs qu'à ses
 » propres droits ».

1776.
 Mai
 &
 Juin

M. Pechell observa que les affaires de la Compagnie devant, suivant toute apparence, être portées bientôt au Parlement, il redoutoit d'autant plus, les délais qu'il croyoit qu'il étoit de la plus grande importance que le Parlement fût pleinement informé des sentimens des Actionnaires sur les matieres qui seroient mises sous ses yeux. On alla aux opinions & il n'y eut qu'une voix contre la motion, ce qui prouva combien tout nouveau délai répugnoit à l'assemblée.

Le Président informa ensuite l'assemblée que M. Verelst avoit présenté une petition au Comité de correspondance dans laquelle il demandoit à être indemnisé d'une somme de 4.000 liv. st. qu'il avoit été obligé par un jugement des Cours de Justice de payer à deux Marchands Arméniens : il ajouta que le Comité de correspondance ainsi que les Directeurs étoient convenus d'accorder cette indemnité, parce que M. Verelst avoit agi pour l'intérêt & par les ordres de la Com-

1776. — compagnie & nullement pour son intérêt personnel, ou par haine contre ces Marchands Arméniens. On remit la confirmation de cette affaire à une assemblée générale qui seroit tenue pour cet effet la semaine prochaine.

Mai
&
Juin.

On fit ensuite lecture de quelques dépêches reçues tout récemment par le vaisseau le Northumberland, ainsi que d'une lettre du Lord Pigot, Gouverneur du Bengale en date du 17 Décembre 1775, dans laquelle il étoit dit qu'on venoit de conclure avec un Nabab un traité très avantageux pour la Compagnie, & qu'on avoit tout lieu de se flatter de l'amitié d'un autre qui avoit amené ses femmes & sa famille à Madras pour y faire sa résidence.

Toutes les affaires particulières pour lesquelles l'assemblée avoit été convoquée étant terminées, on déclara le dividende pour les six mois suivans, & il fut fixé à trois pour cent. Il est d'usage dans cette occasion de faire la lecture du compte de Caisse: l'assemblée apprit que la dette de la Compagnie envers le Gouvernement n'étoit plus que de 300,000 liv. mais ce compte n'alloit que jusqu'au premier Septembre 1779, & conséquemment les ventes à faire pendant ce mois n'y étoient point comprises. Si le compte eût été fait jusqu'au 25 Décembre, la balance auroit été bien différente. A cette occasion un Ecrivain a observé que l'honneur de la Compagnie exigeant qu'on payât

le plutôt possible sa dette au Gouvernement, il est du devoir du Directeur de ne laisser aucun sujet aux Ministres de prendre connoissance des affaires de la Compagnie sous prétexte des créanciers de l'Etat, & qu'il ne falloit point qu'on pût soupçonner des manœuvres pour faire paroître la Compagnie endettée pendant qu'un vrai état de ses comptes prouveroit le contraire.

1776.
Mai
&
Juin

Noms de ceux qui ont parlé dans les débats.

Le Président, M. Holford, M. Pechell ; M. Manship, le Gouverneur Johnstone, m. Lushington, M. Lous, M. Pinith, M. Gregory, M. Dodwell, M. Fitzgerald, M. Maclean, M. Elliot & M. Crichton.

Les Gazettes du jour ont annoncé de la part des Directeurs qu'il se tiendroit une nouvelle assemblée générale le jeudi 27 Juin, pour délibérer ultérieurement sur la question de l'indemnité demandée par M. Werelst, relativement aux condamnations obtenues contre lui par les Arméniens *Rafael & Germauld*.

N.º II. *Nouvelles de l'Inde.*

On voit par des lettres de Madraff inserées dans divers Gazettes du jour, que la Compagnie Angloise ne néglige rien pour augmenter son commerce sur la côte de Coromandel & dans le Carnate. — Les Anglois sont toujours persuadés qu'il importe d'étaler dans

1776. ~~_____~~ l'Inde un appareil de Puissance qui détermine
 Mai les Souverains du pays à protéger efficace-
 & ment leur comptoirs & leurs achats. En effet,
 Juin. les marchés & les avances en argent se font
 d'année en année; & si les Nababs ne forcent
 pas leurs sujets à tenir les conditions des
 marchés faits entre eux & les Européens, les
 achats deviennent très-chers & ce commerce
 est infructueux.

Il circule des lettres de Bombay par lesquelles on apprend que les troupes de la Compagnie commandées par le Colonel Keating, ont eu une affaire le 18 Mai 1775. avec les Marattes près de Ponnah, & que huit Officiers & beaucoup de Soldats Anglois y ont été tués.

N^o. III. *Voici un article qui avoit été publié dans le Gazettes quelques jours avant l'assemblée.*

» Les dernières lettres de Madrass font le tableau le plus brillant de la situation de nos affaires dans le Carnatique. On a établi avec le Lama du Thibet une communication très-avantageuse pour notre commerce qui s'ouvre sans cesse de nouvelles sources dans cette contrée.

Le Nabab Mahamud - Ally Cawn étoit depuis long-tems soupçonné d'avoir été attiré au parti de la France par les intrigues du sieur Law, Commandant de Pondichery. Ce

Nabab vient enfin de donner les preuves les moins équivoques de la sincérité de ses dispositions à notre égard. Lorsque le Lord Pigot a mis garnison Angloise dans Tanjaur, ce Prince Indien est venu avec toute sa Cour s'établir à Madrass exprès pour marquer à notre Nation la confiance qu'il avoit en elle. Les inquiétudes que nous avions de voir troubler la tranquillité de cette partie de l'Inde sont entièrement dissipées par cet heureux événement.

Selon les mêmes nouvelles, les vaisseaux de l'Inde actuellement en route pour l'Europe y apportent les plus riches cargaisons dont on ait jamais eu connoissance.

Mais le désordre qui regne toujours entre le Conseil de Calcutta & la nouvelle Cour de Judicature diminue la joie que causent généralement de si heureuses nouvelles.

N°. IV. *Divers papiers avoient donné aussi la piece suivante où l'on voit des détails curieux sur le nouvel arrangement avec le Lama du Thibet dont il est parlé ci-dessus.*

RELATION de la guerre de Rohilla qui est plus détaillée, & qui paroît plus authentique qu'aucune de celles qui ont paru jusqu'ici. Comme la conduite de ceux qui ont le manie- ment des affaires dans le Bengale occupe à présent les Actionnaires, cette relation doit leur faire le plus grand plaisir. C'est un

 1776.

 Mai
&
Juin.

1776.

Mai
&

Juin

extrait d'une lettre écrite par un Officier qui a servi dans cette guerre , & qui étoit chargé d'un commandement de distinction.

Au Camp de *Minda Ghant* , ce 19 Juillet 1775.

Ce fut après l'arrivée du Gouverneur *Hastings* à *Benares* l'année dernière, que la réduction des Domaines de *Rohilla* fut arrêtée entre lui & le *Visir*. Elle fut tenue si secrète qu'il n'y avoit pas un seul homme de notre armée qui sçût notre destination jusqu'au moment où nous entrâmes dans le territoire du *Nabab*, qui se joignit à nous avec un puissant renfort. Nous nous mîmes aussi tôt en marche vers le pays de *Hafiz-Rhimut*, l'un des plus respectables Princes de cette partie de l'Inde, & on nous fit l'honneur de nous donner pour Commandant le *Visir Sujah-al-Dowlat* (l'un des plus insignes coquins qui aient terni la gloire des annales de l'Orient). Sous un tel chef que de succès ne devons nous pas attendre ? Nous entrâmes dans le pays de ce peuple outragé & dont la perte étoit jurée, menaçant de mettre tout à feu & à sang. Pour notre début, trente Villages furent embrasés, le jour même que nous mîmes le pied sur leurs frontieres; & dans plusieurs endroits, les enfans & les vieillards périrent au milieu des flammes. Il faut avouer cependant que tout ce ravage fut commis par les troupes du *Visir* seulement, mais nous étions à tous égards complices de leurs

crimes. *Hafiz* rassembla son armée d'environ 30,000 hommes. Nous en vîmes aux mains le 23 Avril 1775 (jour de Saint-George, & après un combat d'environ trois heures ; nous les mîmes entièrement en déroute. Ils perdirent leur brave chef & environ 3,000 hommes. Le nombre des tués & blessés de notre côté se monta à-peu-près à 700 hommes.

Lorsque la famille d'*Hafiz* apprit la nouvelle de sa mort & la défaite de son armée, ses deux fils prirent la suite ; & l'opinion générale est que sa femme & une de ses filles se tuerent ; l'autre qui étoit destinée à orner le Sérail du Visir, ayant brisé un de ses diamans l'avalala dans un verre d'opium ; quoiqu'il en soit, il ne reste pas aujourd'hui le moindre vestige de cette famille non moins illustre qu'infortunée. Nous nous cantonnâmes quelque tems après sous la ville de Basouley pour y passer la saison pluvieuse : mais l'irrésistible éloquence de l'or, engagea notre Commandant en chef (le Colonel —) à rentrer en campagne au commencement des pluies, pour se mettre à la poursuite du reste de l'armée ennemie qui étoit dispersée, & malgré les peines & les frais qu'il nous en couta pour construire nous mêmes des bungelor (ou hangards) que nous n'habitâmes point, nous ne reçûmes pas la moindre indemnité. Nous poursuivîmes l'ennemi à plus de deux cents miles. Quel spectacle ! Pendant une marche de près

1776.

Mai
&
Juin.

1776.

Mai
&

Juin.

d'un mois nous essuiâmes la pluie des tropiques. Le pays étoit entièrement submergé, & nos tentes delabrées ne fournissoient qu'un pauvre abri contre la rigueur du tems. Nous atteignîmes enfin les fugitifs : ils se posterent dans un fort retranchement sous les montagnes *Sevaliques* qui séparent le Thibet, le Cassumere, & la Tartarie de l'Indostan. Nous restâmes environ six semaines à négocier. Ces négociations se passoient absolument entre *Fazouley-Khan* (le chef actuel de Rohilla, & le Colonel. . . . par l'entremise de l'Enseigne, M. . . , Secrétaire du Colonel, & on répandit généralement que le Commandant s'étoit servi de cet Enseigne (son très-respectable compatriote) au préjudice de M. R. son interprète Persan, que cela regardoit, mais qu'il avoit voulu faire un traité personnel & secret avec l'ennemi. *Fazouley-Khan* fit mine de vouloir tenir bon jusqu'à la fin des pluies, lorsqu'après une farce d'environ six jours, & après avoir ouvert la tranchée, la paix fut tout à coup renouée. Les propriétés de tous les Chefs leur furent conservées ; mais quant aux pauvres Soldats, nous n'eûmes pas la générosité, à l'exemple des voleurs de grand chemin en Angleterre, de leur laisser même de quoi payer le passage d'un bateau. Ils furent obligés de passer le Gange en présence de notre armée, dépourvus de toute subsistance ; ils firent leurs derniers adieux à leur patrie, en conjurant le

Grand Alla de faire pleuvoir ses malédictions, sur ces brigands Chrétiens destructeurs de leur pays.

1776.

Mai

&

Juin.

C'est ainsi que nous avons soumis le territoire de Rohilla. Son étendue est de près de quatre cent milles en tous sens. Il contient dix-sept Capitales, & plusieurs centaines de Villages. Ses revenus se montent à près de quatre cent mille livres sterling. On peut dire qu'il a été immolé à la sordide ambition des *Subahs* Anglois, & il fut reconnu généralement dans le camp que les particularités de cette expédition nous avoient fait peu d'honneur comme Anglois, comme Chrétiens & comme hommes.

Tandis que nous campions sous les montagnes de la Tartarie, il y eut beaucoup de fievres & de rhumes, qui provenoient de la chaleur excessive des jours & de la fraîcheur de l'air pendant les nuits : on peut attribuer cette fraîcheur aux vents froids qui soufflent des montagnes du Thibet, toujours couvertes de glaces. Elles s'étendent vers le Nord, leur têtes chenues sont couvertes d'une neige éternelle. C'étoit un spectacle bien étrange pour nous, après avoir été grillés par les chaleurs ardentes des Tropiques. Dans l'intervalle que nous y restâmes j'eus l'envie de grimper au sommet d'une des plus proches montagnes, d'où je découvris les premières cataractes du Gange, à l'endroit où on peut dire que ce Fleuve im-

1776.

Mai
&
Juin.

menſe prend ſa ſource. Il eſt formé de pluſieurs torrens qui ſe précipitent avec bruit de ces montagnes, & qui tombent l'un dans l'autre à meſure qu'ils ſerpentent à travers les vallées ; ils ſe jettent enſuite dans le Fleuve. Il eſt navigable pour des bateaux d'un port conſidérable, dans l'eſpace de près de trois cents milles, qui eſt la diſtance entre l'endroit que je viens de décrire & la mer.

Les belles foirées, le chant des oiſeaux & le payſage pittoresque, pendant l'eſpace de pluſieurs lieues, rappella à mon ſouvenir pluſieurs belles descriptions des Saisons de Thomſon.

Vous pouvez croire que la ſingularité des objets dont j'étois environné échauffoient mon imagination. Je vous aſſure que depuis mon départ de l'Angleterre je n'avois pas encore joui d'un ſpectacle auſſi agréable & auſſi riant.

Nous venions de quitter Belgram où nous avions campé lorſque nous fîmes l'accommodement avec *Fazouley - chan*, & nous vîmes à Minda-ghaut d'où j'écris cette lettre. Ce lieu appartient au Viſir : quant à notre future deſtination, je crois que même notre fameux Colonel ne la fait pas plus que nous.

Fin de la lettre.

La perſonne qui nous a communiqué cette lettre intéreſſante, dans laquelle on voit les

les cruautés exercées par nos Gouverneurs dans les Indes Orientales , remarque que quoiqu'on ne puisse autrement rendre raison de la conduite de & encore plus de celle de qu'en l'attribuant aux principes de brigandages dont ils étoient animés , & qui leur faisoit braver toutes les loix divines & humaines , il ne peut croire cependant le Général ou ses Associés plus dignes de l'indulgence publique. Leur résistance opiniâtre & déraisonnable aux projets les plus simples de ceux entre les mains de qui ils avoient trouvé le Gouvernement , & qui devoient connoître à fond sa nature , prouve clairement qu'ils ont eu peu en vue le bien public.

La raison , ajoute-t-il , pour laquelle le Général actuel a trouvé tant de défenseurs parmi les Propriétaires , & plusieurs même d'entre les Ministres , est très-palpable. Ceux qui ont fait une fortune brillante dans les Indes & qui se sont établis ici , concluent naturellement que si ce Général est rappelé , sa conduite subira un examen strict & parlementaire ; qu'on approfondira aussi les moyens par lesquels eux mêmes sont devenus si riches. Cette crainte a agi avec tant de force sur eux , qu'ils ont fait jouer tous les ressorts que leur fournissent leurs richesses immenses pour prévenir un scrutin si redoutable. Ils conjecturent très sagement que

1776. si a la permission de rester, il terminera sa carrière politique avec un peu moins de faste qu'il ne l'a commencée, & qu'il aura quelque tems après la liberté de revenir sans bruit en Angleterre, & sans y faire le même éclat que son retour, dans les circonstances actuelles, auroit produit nécessairement. Si on avoit quelque égard à la justice & aux droits de l'humanité, si on songeoit un peu plus aux intérêts de la Compagnie, le Parlement devoit employer son autorité dans cette occasion. Les deux parties devoient être rappellées; & après un strict examen de leur conduite, on devoit leur infliger des peines proportionnées à leurs crimes. Sans l'appui d'exemples publics, il sera impossible de trouver des gens qui résistent aux tentations auxquelles ils doivent être en bute dans un pays où une vénalité & une corruption sans bornes ont pris l'empire; à moins que la crainte des châtimens n'agisse avec force & ne vienne au secours des principes naturels de l'honneur.

ON APPREND par des lettres de Corke, que les Fournisseurs qui s'étoient engagés à envoyer des vivres aux Royalistes, ont eu beaucoup de peine à charger les derniers vaisseaux arrivés d'Angleterre à Corke pour passer dans l'Amérique Septentrionale. La raison en est que l'Irlande est si épuisée &

si dépourvue, que les pauvres y meurent de faim. On y a cependant reçu des ordres pour faire une quantité considérable de nouvelles fournitures; mais on a averti les fournisseurs que s'ils se dispoient à faire de nouveaux enlevemens, le peuple se soulèveroit; que la révolte gagneroit tout le Royaume, & qu'enfin ils s'exposeroient à voir piller leurs maisons, & à être poignardés eux & leurs familles.

1776.

Mai

&

Juin.

Les bâtimens qui transportent en Amérique les troupes de Waldeck, sont arrivés le 20 Juin à Spithead.

Le Lord Stormont a pris congé du Roi le 20 Juin pour se rendre à Paris & y reprendre les fonctions d'Ambassadeur.

Le Roi étant en son Conseil a rendu une proclamation, le 21, pour prolonger le tems du payement des gratifications de 3 liv. pour tout bon matelot, & de 2 liv. pour tout matelot ordinaire qui s'engagera sur la flotte royale, depuis le 30 de ce mois jusqu'au 31 Août, inclusivement.

Le Major Caldwell, qui est venu apporter la nouvelle de la levée du siege de Quebec, a eu l'honneur d'être présenté au Roi. Cet Officier retournera dans peu au Canada où il sera avancé. Sa Majesté a récompensé le Capitaine Douglas, Commandant la frégate l'*Ibis*, qui est venu assez à tems pour sau-

1776. ver Québec, en l'élevant au rang de Com-
modore.

Mai
&
Juin.

La Cour a fait faire, dans le cours de ce mois, de nouvelles représentations à quelques Puissances, sur ce que leurs sujets fournissent des munitions de guerre aux Américains.

Avertissement, inséré dans les Gazettes, pour disposer la Cité de Londres d'choisir M. Wilkes pour son Trésorier ou Chambellan.

» On est fort impatient de savoir à qui, de la Bourgeoisie de Londres ou des Ministres, appartiendra désormais la disposition des grandes charges de cette Ville, & c'est le 24 de ce mois (de Juin) que cette question doit être décidée. Mais lorsqu'on considère que les Ministres ont engagé ce Royaume dans la guerre civile, pour exécuter leur projet de puissance tyrannique, & qu'ils ont par ce moyen anéanti une grande partie de la navigation & du commerce de Londres, on ne peut supposer que la généreuse & libre Bourgeoisie de Londres, qui a toujours défendu les droits & les libertés de la Grande-Bretagne, puisse se laisser intimider par les ordres, ou corrompre par les artifices de ces despotes, qui voudroient la mettre sur le pied des petits Bourgs dont les suffrages sont à leur discrétion. Cette élection

décidera, comme on l'a déjà dit, si les grandes places de cette Ville sont encore à la disposition de ses citoyens ou du Ministère, c'est-à-dire en d'autres termes, si nous continuerons d'être libres ou si nous allons devenir esclaves.

1776.

Mai
&
Juin.

JOURNAL de l'Amérique. depuis le 15 Mai 1776 jusqu'au 25 Mai, date de la dépêche du Général Carleton sur l'affaire du poste des Cedres, publiée par la Gazette de la Cour du 24 Juin.

Extrait d'une lettre de Quebec, datée du

11 Mai

LES Rebelles sont à présent aux Trois Rivieres. Une frégate, un sloop de guerre & un senaut armé, ont été envoyés à leur poursuite; ces vaisseaux leur ont déjà fait beaucoup de mal: ils ont repris le *Gaspée*, un autre vaisseau armé & quantité de munitions. Si notre renfort fût arrivé deux jours plus tard, il est probable que nous aurions eu un autre assaut à soutenir; car la veille ils avoient été joints par 400 hommes, sans compter les autres corps de troupes qui étoient à leur portée. Selon toute ap-

H ij

1776.

Mai

&

Juin.

parence ils ne vouloient quitter la Province qu'après y avoir été contraints par la force des armes. Il est vraisemblable qu'ils eussent été bien aises d'en faire le théâtre de la guerre pour la détourner de leur pays. Si le grand armement arrive bientôt, ils l'abandonneront tout à fait ; mais si on leur laisse le tems de se renforcer, cette évacuation pourra être l'ouvrage de tout l'Été. Le secours que nous avons reçu consiste en trois vaisseaux de guerre expédiés d'Angleterre. Le Général a ordonné de tout préparer pour aller à la poursuite des Rebelles, s'estimant assez fort, dans ce moment-ci, pour suivre ses projets «.

Instructions de la ville de Boston à ses Délégués au Congrès général. (Les papiers Anglois n'avoient publié qu'une portion de cette piece : ce qui suit s'est trouvé dans les Gazettes d'Amérique).

» Par rapport à la Police intérieure de cette Colonie, il est essentiellement nécessaire, pour conserver l'harmonie parmi nous, que le corps constituant soit convaincu qu'il est représenté pleinement & de bonne-foi. Originellement chaque Membre de la communauté avoit le droit de participer à la

législation. Ce droit a toujours été exercé dans l'enfance des États; mais lorsque les habitans deviennent excessivement nombreux, non-seulement il ne convient pas, mais même il est impossible qu'ils assistent tous à une assemblée; & delà est venu l'usage de faire des loix par un petit nombre de personnes élues librement par la plus grande portion de la communauté. Lorsque ce choix est libre & que chaque province ou district a un nombre proportionné de représentans, le peuple, s'il est malheureux, ne doit s'en prendre qu'à lui même. Ainsi nous vous recommandons de chercher quelques moyens qui puissent procurer cette juste proportion de représentans du peuple de cette Colonie dans la législature; mais il faudroit avoir soin que l'assemblée ne fût pas trop nombreuse, car cela ouvreroit la porte aux inconvéniens qu'on veut éviter par la représentation. Les assemblées trop nombreuses ne sont pas celles qui expédient toujours les affaires avec le plus de célérité, ou qui les dirigent avec le plus de sagesse.

Il est essentiel pour la liberté, que les pouvoirs législatifs, judiciaires & exécuteurs de gouvernement soient, autant qu'il est possible, indépendans & séparés les uns des autres; s'ils étoient réunis dans les mêmes personnes ou dans le même nombre de personnes, on ne seroit plus éclairé par cette censure mutuelle qui donne tant de sûreté

1776.

Mai
&
Juin.

1776.

Mai
&
Juin.

contre l'établissement des loix arbitraires & contre l'inutile exercice du pouvoir dans l'exécution de ces loix. Il est aussi de la plus haute importance que toute personne attachée à une place de judicature donne la plus grande partie de son tems & toute son attention aux devoirs de sa place. Ainsi nous vous recommandons de faire en sorte qu'on établisse une loi ou des loix qui empêchent absolument que les mêmes personnes n'occupent dans le même tems diverses places dans les départemens législatifs & exécuteurs du gouvernement ; comme aussi de favoriser les loix en vertu desquelles, dans tout Tribunal de Justice de la Colonie, les Juges, pour être continués dans leurs places, ne dépendent point du caprice ou de la volonté de quelque corps supérieur ; mais qu'ils ne puissent y rester qu'autant qu'ils s'y seront conduits d'une manière irréprochable. Et pour prévenir la multiplicité d'offices dans les mêmes personnes, il est à propos de leur assigner des honoraires qui puissent les dispenser d'avoir recours à aucuns moyens collatéraux ou indirects pour vivre. Nous désirons qu'on évite de prodiguer sans besoin les finances publiques, pourvu qu'en même tems on ne risque point de sacrifier nos libertés à un vil esprit de parcimonie. Comme nous ne doutons point de vos talens & que nous connoissons le zèle qui vous anime pour la cause commune de notre pays, nous nous

en rapportons à votre sagesse & à votre discrétion, relativement à toutes les opérations militaires que les circonstances présentes peuvent nécessiter, & à tous les autres objets qui intéressent la nation & qui seront soumis à votre examen.

1776.
Mai
&
Juin.

Le 12 Mai le Général Howe, expédia d'Halifax la frégate le Glasgow, avec ses dépêches pour la Cour.

Vers le milieu du même mois, le Général Washington fut averti qu'il y avoit un complot formé contre lui. Il donna aussitôt les ordres nécessaires, pour qu'on redoublât de soin & de vigilance dans tous les détails de son commandement.

[On verra ci-après que le projet de ce complot avoit été signé le 13 Mai.]

Le Congrès général ayant écrit à M. Washington une lettre, » pour le remercier des services importans, qu'il a déjà rendus aux Colonies-Unies, & pour l'assurer de son empressement à lui fournir tous les secours qui seront en son pouvoir, pour le mettre en état de conserver le dépôt précieux de la liberté Américaine, qui lui a été confié «. M. Washington a répondu en ces termes.

» Messieurs, je vous suis très-obligé des sentimens favorables que vous voulez bien avoir au sujet de mes services, ainsi que de vos promesses de me donner tous les secours

1776.

Mai
&
Juin.

possibles, pour me mettre en état de remplir mes devoirs importants. Au reste vous pouvez être assurés que je m'appliquerai constamment à l'avancement du bien être & des intérêts des Colonies, aussi long tems que j'aurai le commandement dont je suis actuellement revêtu α.

Signé WASHINGTON

LA CONVENTION de la Virginie, cent douze Membres y présens, a pris le 15 Mai, un Arrêté aux fins de faire proposer au Congrès général de déclarer les Colonies unies, Etats absolument libres & indépendans.

[Cet arrêté se trouve, en entier au Tome V. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique, page lv & lxiv. L'ouverture de la convention générale le 6 Mai, & les motifs pour former la nouvelle constitution de la Province, dont les assemblées ont duré jusqu'au 6 Juillet, ainsi que la nouvelle constitution se trouvent aussi page lxviiij.]

De Boston le 17 Mai.

» Notre Congrès a reçu la nouvelle que quelques habitans de Longisland contrefaisoient les especes du Continent, ainsi que le papier de Massachuffet, de Connecticut &

de Newyork. On a envoyé à leur recherche un parti de volontaires qui les a pris tous avec les especes qu'ils avoient frappées, leur poinçon, leurs instrumens, &c. Ils ont été conduits ici où ils sont détenus ».

1776.
Mai
&
Juin

» La plupart des habitans valides de cette ville s'étant engagés volontairement pour travailler deux jours par semaine pendant quarante jours aux fortifications, celles du Fort Gill, de Noddle Island, de la pointe de Dorchester & du Château, sont presque achevées ».

On a appris que l'armée Angloise, actuellement rassemblée à Halifax étoit considérablement diminuée par la désertion. Les Soldats quittent leurs drapeaux par douzaines, avec armes & bagages. Les gens du pays en ont ramené quelques-uns au quartier; mais on ne leur a pas fait subir d'autre peine que de les embarquer sur le champ, & de les empêcher de revenir à terre ».

*Extrait d'une lettre de Halifax dans la nouvelle
Ecosse le 19 Mai.*

La frégate de guerre le *Greyhound*, Capitaine Dickson, est arrivée icile 16, de Corke, en six semaines de traversée, avec neuf bâtimens vivriers sous son convoi; la *Rose*, Capitaine Wallace, a mis à la voile le meme jour.

Le bâtiment de transport l'*Argo* est arrivé

1776. le 12. Il avoit à bord le Colonel Enoch
 Markham & trois Compagnies du quarante-
 fixieme régiment.

Mai
 &
 Juin.

On est occupé à lever un régiment qui sera
 appelé les Volontaires Royaux de la Nou-
 velle Ecosse, & le Général Howe a rendu
 une proclamation, par laquelle il accorde
 le pardon à tous les déserteurs qui revien-
 dront avant le 24 Juin & s'enrôleront
 dans ce corps.

On a tenu ici le 10 de ce mois une as-
 semblée particuliere de sessions, pour régler
 le prix des provisions devenues considéra-
 blement plus rares & plus cheres depuis l'ar-
 rivée des troupes.

Les troupes de la garnison de Boston qui
 étoient à Halifax, se sont rembarquées le
 20 Mai. C'est une mauvaise saison pour
 faire naviguer des troupes d'Europe : le qua-
 rante-fixieme régiment a essuyé des maladies
 aiguës qu'on attribue au climat.

On aura peine à se persuader que le 17
 Mai le Général Clinton, qui étoit débarqué
 au cap Fear, n'étoit pas instruit de l'éva-
 cuation de Boston; & qu'il ne l'a apprise
 que par une Gazette d'Amérique. Avant de
 partir d'Halifax le Général Howe lui expé-
 dia un vaisseau avec ordre de revenir au
 Nord pour le joindre.

Lettre de la Compagnie de Marchands de la Havane, autorisés par le Roi d'Espagne à faire la traite des Negres à la Jamaïque, adressée au sieur Edward Foorde, Agent de cette Compagnie à la Jamaïque, datée le 19 Mai. (Cette lettre fut reçue a la Jamaïque le 28 Juin.)

Mai
&
Juin.

Il est arrivé hier, 18 de ce mois, dans ce Port, vingt deux matelots Anglois faisant partie des équipages des vaisseaux la *Lady Juliana*, Capitaine Stephenfon, le *Reynolds*, Capitaine Burden, & la *Juno*, Capitaine Marsam, qui tous trois ont été pris aux environs du port de Matanza, à l'embouchure du canal de Bahama, par deux floops de Boston, si bien équipés & armés, à ce que nous ont rapporté les prisonniers, qu'ils auroient pû attaquer toutes sortes de vaisseaux. Ces trois bâtimens avoient appareillé de votre Isle pour Londres & avoient des cargaisons très-considérables. Leurs équipages & leurs passagers ont été faits prisonniers pour la plus grande partie, & vingt-deux hommes ont été envoyés à terre par les Corsaires, parce qu'ils ont mieux aimé venir ici que d'aller en Amérique. Les Corsaires croisent toujours dans le même lieu, c'est-à-dire, à l'embouchure même du Canal de Bahama, de sorte que tout vaisseau qui

1776.

Mai
&
Juin.

prendra cette route, tombera nécessairement entre leurs mains, parce qu'ils ne peuvent être instruits du danger; & nous saisissons la première occasion pour vous en avertir.

Extrait d'une lettre écrite de Saint Cristophe le 20 Mai, & adressée à Dublin.

Nous éprouvons ici la plus fâcheuse disette, & les Isles voisines sont dans le même cas, depuis que nous ne pouvons tirer aucunes provisions ni de l'Amérique ni de l'Irlande, nos terres étant toutes employées aux cannes de sucre. Si Dieu ne met une prompte fin à nos malheurs, des milliers d'Habitans seront ruinés. La situation de ces îles est vraiment déplorable; nos magasins sont fermés faute de commerce, & nous n'avons que peu de numéraire: notre subsistance dépend absolument des secours précaires de l'Angleterre. Nous sommes forcés d'être les victimes d'une querelle à laquelle nous n'avons nulle part.

L'Amiral Shuldham, qui commande l'escadre qui a escorté le Général Howe à Halifax, a écrit à la Cour, en date du 20 Mai, que ses vaisseaux avoient enlevé vingt-quatre bâtimens appartenans aux Américains ou à des Etrangers trafiquant avec eux, hormis ceux que son escadre avoit déjà précédemment interceptés, ainsi qu'il l'avoit marqué par sa lettre du 25 Avril, parmi

lesquels se trouvoit le senuit le *Lion*, qui faisoit le trajet du Cap François à l'Isle de Rhode - Island avec un chargement d'armes & de munitions de guerre.

1776.

Mai
&
Juin.

L'escadre Américaine, commandée par le sieur Hopkins, ayant relâché à la Nouvelle Londres pour y prendre des vivres, elle y est bloquée par des vaisseaux du Roi, qui prétendent l'empêcher de sortir de ce port & d'inquiéter les bâtimens que la Cour envoie en Amérique.

Extrait d'une lettre de Boston le 20 Mai.

En vertu d'un ordre du Congrès, le Comité général de cette Ville & de la Province a fait mettre en prison différentes personnes, pour n'avoir point voulu remettre sous serment toutes les armes, munitions & équipages qui leur avoient été demandés, après avoir refusé de signer une association pour défendre, les armes à la main, les Colonies-unies contre les entreprises hostiles de la flotte & des armées Britanniques.

Extrait d'une lettre de Harford dans le Connecticut, le 20 Mai.

On a découvert, arrêté & emprisonné dans le voisinage de Fairfield, un certain nombre de Torys qui avoient des intelligences avec les ennemis de l'Amérique, & par-là on a coupé la ligne de correspon-

1776.

Mai

&

Juin.

dance d'ici à Québec, au moyen de laquelle tous nos mouvemens étoient connus à nos ennemis.

Le 20 Mai, le vaisseau l'*Unité*, Capitaine Wardle, est parti de la Géorgie pour l'Angleterre. A cette époque tout le système du Gouvernement étoit changé dans cette Province. Le Capitaine Wardle avoit été même quelques jours sans savoir s'il auroit la permission de partir. A la fin il obtint cette permission; mais on le força à prendre plusieurs passagers bannis de la Province, & dont les biens venoient d'être confisqués. Un des premiers soins du nouveau Gouvernement a été de condamner à une forte amende tous ceux qui refuseroient de prendre les armes; & cette amende doit être levée tous les mois.

Arrêté de la Ville de Watertown de la Nouvelle-Angleterre, pour promouvoir la déclaration de l'indépendance.

Les Francs-tenanciers & les autres Habitans de cette Ville se sont assemblés le 20 & ont agité la question suivante. En cas que le Congrès, pour la sûreté des Colonies, se déclare indépendant du Royaume de la Grande-Bretagne, les Habitans de Water-Town s'engageront-ils solennellement, au risque de leurs vies & de leurs biens, à soutenir le

le Congrès dans cette déclaration?

La question a passé unanimement à l'affirmative. 1776.

Mai
&
Juin.

Débats dans l'assemblée de la ville de Philadelphie, concernant l'arrêté pris le quinze Mai par le Congrès général.

Le 20 Mai, les habitans de la ville & libertés de Philadelphie, se sont assemblés en nombre considérable à la salle des Etats, où ils avoient eu avis de se rendre.

Le Major John Bayard, en qualité de Président du Comité d'inspection & d'observation de la Cité & banlieue de Philadelphie, &c. informa l'assemblée qu'elle avoit été convoquée à la requête d'un grand nombre de Citoyens respectables. Le Colonel Daniel Roberdeau fut nommé à la place de Président; & en conséquence il prit le fauteuil. — Il fut proposé que l'arrêté du Congrès du 15 du présent mois de Mai seroit lû. — Cette lecture faite. (Pour l'arrêté du Congrès, voyez le Tom VII p. 10)

Proposé que les Instructions données par la Chambre d'Assemblée à ses délégués au Congrès seroient lues (ces instructions sont du 9 Novembre 1775 : les voici).

MESSIEURS.

» La confiance qu'on a mise en vous est
N.º XXXV. I

de telle nature, & la maniere dont vous
 1776. y pourrez répondre, peut-être si diversifiée
 Mai dans le cours de vos délibérations, qu'il est
 & à peine possible de vous donner des instruc-
 Juin. tions particulieres à ce sujet ».

» En conséquence, nous désirons que vous, ou quelques-uns d'entre vous, vous puissiez vous joindre en Congrès avec les Délégués des différentes Colonies actuellement assemblés dans cette Ville, & tous les autres Délégués qui pourront venir au Congrès l'année prochaine : que vous délibériez ensemble sur la situation critique & allarmante où sont actuellement les affaires publiques; que vous fassiez tous vos efforts pour regler & recommander les mesures que vous jugerez les plus propres à operer le redressement des griefs de l'Amérique, & le rétablissement de cette union & de cette harmonie entre la Grande-Bretagne & ses Colonies, qui sont si essentielles au bien-être & à la prospérité des deux pays «.

» Quoique les mesures oppressives du Parlement & de l'administration Britanniques, nous aient mis dans la nécessité de résister à leur violence par la force des armes, cependant nous vous enjoignons expressément de désapprouver & de rejeter entierement, au nom de notre pays, toutes propositions qui pourroient être faites pour occasionner ou amener une séparation d'avec la Métropole

ou un changement dans la forme de ce
Gouvernement «.

» Vous êtes priés de faire le rapport de
vos procédés à cette Chambre «.

1776.

Mai

&

Juin

Par ordre de la Chambre, le 9 Novemb. 1775.

Signé John Marton , Orateur.

Le Colonel Thomas M'kean a dit que le
Comité de la Cité & libertés craignant le
dangereux effet que pouvoient produire ces
instructions , avoit présenté un mémoire à
l'honorable Chambre de l'Assemblée pour
prier qu'elles fussent supprimées , & que la
Chambre prenant ledit mémoire en considé-
ration , avoit arrêté dans la dernière séance
de la dernière session que lesdites instruc-
tions ne seroient point changées.

Sur motion , arrêté d'une voix unanime ;
que selon l'opinion de cette Assemblée ,
lesdites instructions peuvent avoir l'effet dan-
gereux de retirer cette Province de cette
heureuse union avec les autres Colonies
que nous regardons comme notre gloire &
notre sûreté.

Sur motion , arrêté d'une voix unanime ;
que la Chambre d'assemblée actuelle n'a point
été élue pour l'objet de former un nouveau
Gouvernement.

*Sur motion , arrêté (une seule voix con-
traire) , que la Chambre actuelle d'assem-
blée n'étant point autorisée par le peuple*

1776. pour cet objet, elle ne peut s'y ingérer en rien sans s'arroger un pouvoir arbitraire.

Mai
&
Juin.

Arrêté d'une voix unanime, qu'il sera fait sans délai, une protestation par le peuple de cette Cité & libertés, contre le pouvoir où pourroit se croire ladite Chambre de mettre en exécution ledit arrêté du Congrès (du 15 Mai).

Sur la question agitée & mise aux voix pour savoir si le Gouvernement actuel convient aux circonstances des affaires, l'avis de l'Assemblée a été unanimement pour la négative.

Arrêté d'une voix unanime qu'il faut qu'une convention provinciale soit choisie par le Peuple pour l'objet exprès de mettre à exécution ledit arrêté du Congrès (du 15 Mai).

Comme il pourroit s'élever quelques difficultés relativement à la maniere d'élire les Membres pour ladite Convention, en conséquence :

Arrêté d'une voix unanime que le Comité de la Cité & libertés de Philadelphie sera prié d'envoyer le susdit arrêté du Congrès (15 Mai) aux différens Comités dans la Province, & de convoquer un certain nombre des Membres des Comités de chaque Comté pour tenir une Conférence Provinciale, à l'effet de déterminer le nombre des Membres dont sera composée la Convention pour former un nouveau Gouvernement, & la maniere dont ils seront élus.

Une minute de protestation ayant été lue , elle fut unanimement approuvée. 1776.

Mai
&
Juin.

*Protestation de divers Habitans de cette Province ,
tant pour eux que pour les autres.*

Aux honorables les Représentans de la Province de Pensylvanie.

MESSIEURS,

Nous les Habitans de la Cité & libertés de Philadelphie , tant pour nous que pour les autres Habitans de Pensylvanie , croyons qu'il est de notre devoir de représenter à la Chambre ce qui suit :

D'autant que l'honorable Congrès continental , par un arrêté du 15 du présent mois de Mai , a recommandé de former & d'établir de nouveaux Gouvernemens dans routes les Colonies unies sous l'autorité du Peuple. D'autant que le pouvoir donné par Charte à cette Chambre , dérive de notre mortel ennemi , le Roi de la Grande-Bretagne , & que les Membres en ont été élus par les personnes seulement qui étoient dans un état de fidélité réelle ou supposée audit Roi , à l'exclusion de plusieurs dignes Habitans que le susdit arrêté du Congrès a rendus actuellement Electeurs. Comme cette Chambre , dans sa position actuelle , entretient une correspondance immédiate avec un Gouverneur ayant commission du-

1776. dit Roi, lequel est représentant juré, ayant été
 Mai & Juin. & étant par serment obligé d'avoir une Cor-
 respondance ministérielle avec les Ministres
 dudit Roi, & que ladite Chambre ne peut
 en être relevée par aucun acte de notre part.
 En conséquence, tant pour nous que pour
 les autres, nous protestons solennellement,
 par les présentes, contre l'autorité & qualifi-
 cation de cette Chambre; pour former un
 nouveau Gouvernement.

Comme nous voulons éviter toute dis-
 cussion avec cette Chambre, nous nous dis-
 pensons d'énumérer les inconséquences par-
 ticulières de sa précédente conduite, & nous
 nous contenterons de déclarer qu'en qualité
 de corps d'hommes liés par des sermens de
 fidélité à notre ennemi, & dévoués, comme
 le sont la plûpart de ses Membres, soit par
 des liaisons personnelles, soit par des em-
 plois pécuniaires au propriétaire de cette
 Province, qui est pareillement Représentant
 dudit Roi, ce corps est inhabile, pour toutes
 bonnes intentions & fins, à prendre en
 considération le dernier arrêté du Congrès
 (du 15 Mai), & que comme Chambre, il
 n'est point, conformément à la description du-
 dit arrêté, une *Assemblée sous l'autorité du
 peuple seulement*; & aussi parce que nous avons
 de très-vives appréhensions qu'un nouveau
 Gouvernement, ouvrage de personnes qui
 se trouvent dans de tels rapports, ne soit un
 moyen de nous soumettre, nous & notre

postérité, a de plus grands maux, qu'aucun de ceux que nous avons éprouvés.

En protestant ainsi contre l'autorité de cette Chambre pour former un nouveau Gouvernement, nous ne prétendons point l'attaquer dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont propres, & que jusqu'à présent elle a été dans la coutume de déployer pour la sûreté & l'intérêt de la Province, jusqu'à l'époque où une nouvelle Constitution dérivant de l'autorité du peuple & fondée sur elle, sera définitivement réglée par une convention provinciale qui doit être élue pour cet objet, & jusqu'à ce que les Officiers & les Représentans réels du peuple soient choisis conformément à ce principe, & qualifiés pour remplacer cette Chambre. A cette fin, il sera adressé une Requête au Comité d'inspection & d'observation de la Cité & libertés (lesquels, dans toutes les occasions, ont concouru par leurs services au maintien des droits du peuple) pour convoquer une conférence de Comités, laquelle publiera des ordres pour élire par scrutin une convention provinciale, composée au moins de 100 Membres, à l'effet de mettre à exécution ledit arrêté du Congrès: étant fermement convaincus qu'après la faveur immédiate de la Providence divine notre bonheur futur dépend de la fermeté avec laquelle nous observerons & nous soutiendrons ledit arrêté du Congrès, pour entretenir par

1776.

Mai

&

Juin.

ce moyen l'union des Colonies dans toute son intégrité.

1776.

Mai

&

Juin.

Arrêté d'une voix unanime que le Président sera chargé de signer & de présenter ladite protestation à l'honorable Chambre d'assemblée.

Arrêté d'une voix unanime que nous soutiendrons les mesures qui viennent d'être adoptées, à tous risques & périls, & quelles qu'en puissent être les conséquences.

Les remerciemens de la Cité & libertés ayant été présentés (en vertu d'un vote unanime) au Colonel Roberdeau pour son impartialité & son exactitude à remplir sa place de Président, il a répondu qu'il étoit pénétré de reconnoissance de l'honneur qu'on lui faisoit, & qu'il s'en trouvoit plus flatté que s'il l'eût reçu d'un Prince.

Les remerciemens de la Cité & libertés ont pareillement été présentés (par un vote unanime) au Comité d'inspection & d'observation, pour le zele, la fidélité & l'attention soutenue que ses Membres ont mis à remplir leurs importantes fonctions. Le Colonel M'kean, en sa qualité de Président dudit Comité, a reçu ses remerciemens.

L'Assemblée s'est comportée avec tout l'ordre & toute la décence imaginables.

Daniel Roberdeau, Président.

La protestation, conformément à l'arrêté, a été remise le même jour à l'Orateur de la Chambre d'assemblée.

1776.

Mai

&

Juin.

Adresse & remontrance des soussignés Habitans de la Ville & libertés de Philadelphie.

Aux honorables les Représentans des hommes libres de la Province de Pensylvanie, tenant assemblée.

D'autant qu'à notre grand regret, nous voyons qu'il a été présenté à cette Chambre un écrit intitulé : *Protestation de divers Habitans de cette Province, soit disant en leur nom & en celui des autres*, tendante à renverser & à changer la Constitution de ce Gouvernement sur différens griefs que nous ne pouvons croire être bien fondés, & d'autant que nous regardons comme un devoir indispensable pour nous & pour notre postérité, de réclamer & de soutenir les droits que nous ont donnés la Charte & les loix sages de Pensylvanie, soit qu'elles aient été consenties par nous-mêmes ou faites par nos ancêtres, autant que faire se pourra sans lésion pour la cause publique d'Amérique, pendant la situation de détresse actuelle où sont nos affaires. En conséquence, nous faisons des remontrances contre ladite protestation pour les raisons suivantes :

1.° Parce qu'elle regarde l'arrêté du Congrès du 15 de ce mois de Mai, comme in-

1776.

Mai
&
Juin.

jonction absolue » de former & d'établir de nouveaux Gouvernemens dans toutes les Colonies-unies sous l'autorité du peuple «. Tandis que ledit arrêté est seulement une recommandation conditionnelle aux Assemblées & Conventions respectives des Colonies, où il n'a point été établi de Gouvernement suffisant pour l'exigence des affaires d'adopter les Gouvernemens, qui selon l'opinion des Représentans du peuple, seront les plus propres à opérer le bonheur & la sûreté de leurs Constitutions en particulier & de l'Amérique en général ». Il est à propos de remarquer ici que dans cet arrêté du Congrès & dans tous autres où il est question des Assemblées & Conventions, on doit entendre, (ainsi que cela s'est pratiqué) que par-tout où il existe des Assemblées & où elles peuvent se tenir, comme les anciens corps constitutionnels, dans leurs Colonies respectives, les affaires publiques ne doivent être administrées par elles & par les conventions, que dans les cas urgens où des Gouverneurs arbitraires, par des prorogations & des dissolutions, empêchent les Représentans du peuple de s'assembler pour délibérer sur leurs propres affaires, ou bien lorsqu'ils ont détruit la Constitution en abdiquant leurs places, & en levant l'étendard de la guerre contre ces Colonies : que l'Assemblée de cette Province ne peut être prorogée ou dissoute : qu'aucune Province ne s'est signalée

plus qu'elle dans les nobles efforts qu'elle a faits pour le soutien de la cause commune de la liberté: que par l'arrêté susdit du Congrès, qui ne s'est jamais immiscé dans la police intérieure des Colonies, on laisse aux seuls Représentans du peuple à décider si leur Gouvernement est suffisant ou non pour l'exigence de leurs affaires: que nos Cours de loi sont ouvertes: que la justice a toujours été administrée avec toute l'attention que requeroient les circonstances où nous nous trouvions; & qu'il a été fait des octrois d'argent considérables, dont des innovations précipitées ou sans nécessité pourroient ébranler le crédit & occasionner des désordres sans nombre.

2.^o Nous faisons des remontrances contre ladite protestation, comme étant une démarche qui tend à la désunion, & qui doit empêcher un nombre infini des Habitans de la Pensylvanie de conserver leur ancien zèle pour la cause commune. En effet, ces Habitans, pénétrés de la plus profonde vénération pour leurs droits Civils & Religieux, tels qu'ils leur ont été assurés par notre Charte, n'ont jamais pensé, lorsqu'ils se sont engagés entr'autres choses au soutien des droits de la Charte d'une autre Colonie, qu'on les sommeroit un jour de faire le sacrifice de leur propre Charte. Nous ne voyons rien, dans notre situation, qui exige un sacrifice aussi disproportionné, tandis que les autres Co-

1776.

Mai

&

Juin.

1776.
Mai
&
Juin.

lonies, & en particulier Connecticut & Rhode-Island, qui tirent de la même Charte que nous l'autorité de leurs Assemblées, continuent leurs anciennes formes de Gouvernement, par ces Corps & sans Conventions.

Quelques changemens passagers dans les formes que l'exigence des affaires, ou l'autorité du peuple puisse être censée justifier ou nécessiter, cette autorité réside entièrement en nos Représentans en assemblée choisis librement & annuellement.

Six septièmes de votre Corps sont par notre inestimable Charte, investis du pouvoir de donner une décision sur cet objet. Nous nous adressons à vous comme chargés du maintien de nos droits, & nous croyons fermement que vos Constituans en général, adhereront avec joie à tout ce que votre sagesse pourra ordonner dans la circonstance présente. — Nous vous prions humblement de n'oublier jamais que dans des tems de désordre, on ne doit se décider à des changemens qu'avec la plus grande circonspection, & n'adopter que ceux qui sont absolument nécessaires. — La Province de la Caroline Méridionale, contrainte par la nécessité, a donné à ce sujet un exemple louable, en ne faisant des reglemens que relativement & jusqu'à l'arrangement des malheureuses disputes entre la Grande-Bretagne & l'Amérique, événement qui ne cesse d'être l'objet des vœux de ces peuples, quoiqu'on

les regarde & qu'on les traite comme des Rebelles α.

1776.

Mai
&
Juin.

L'ASSEMBLÉE de Philadelphie ayant déclaré que la question de l'indépendance ou séparation d'avec la Grande Bretagne étoit trop importante pour qu'elle osât entreprendre de la décider, elle envoya les différentes représentations qui lui avoient été faites pour & contre, aux Comtés & Villes respectifs de la Province. Par ce moyen on parvint à favoir dans quelles dispositions elle se trouvoit à cet égard, & on jugea, par une pluralité considérable, qui se manifesta partout, que le vœu de l'indépendance étoit général. Sur cela il fut élu une convention qui dressa des instructions pour les Délégués au Congrès, avec ordre non-seulement d'adhérer à la question lorsqu'elle seroit proposée; mais aussi de contracter des alliances avec les puissances Etrangères. Ces Délégués donnerent leur voix en conséquence, & le Congrès nomma Silas Deane, ci-devant l'un des Délégués pour la Colonie de Connecticut, son Député ou Ministre Plénipotentiaire à la Cour de France.

[Toutes les pieces qu'on vient de voir, sur l'opposition que l'affaire de l'indépendance a trouvée en Pensylvanie, sont très-essentiellles à l'Histoire de la Révolution de l'Amérique. Elles n'avoient paru dans aucune Gazette en Europe.]

1776.

Mai
&
Juin.

CAROLINE MÉRIDIONALE.

District de Chéraw.

Discours du grand Juré de Cherauw, prononcé pour ce même District, dans une Cour de Sessions générales de paix, &c. commencée pour ledit District, à Long-Bluff dans la Caroline Méridionale, le 20 Mai 1776.

Premierement. Lorsqu'un Peuple né & élevé dans un pays de liberté & de vertu, ignorant encore ces raffinemens qui amo-
lissent & avilissent l'ame, nourri de senti-
mens mâles & généreux, plein de fierté &
de courage, & echauffé par tous les prin-
cipes de la liberté, est convaincu par une
expérience malheureusement trop certaine
de l'abominable résolution prise par ses
perfides Administrateurs, de le charger des
fers de l'esclavage, & de le dépouiller de
tous les grands & désirables privileges, qui
peuvent distinguer des hommes libres, la
justice, l'humanité & les loix immuables
de Dieu, le justifient & l'autorisent à re-
tirer cette confiance sacrée dont on abuse si
lâchement, & à la donner à des personnes
de qui il a plus droit d'attendre qu'elles
la feront servir à l'accomplissement des vues
importantes qui en ont été le principe.

2.^o Le bon peuple de cette Colonie, ainsi

que celui des Colonies ses sœurs, plein de confiance dans la justice & la protection méritée du Roi & du Parlement de la Grande-Bretagne, s'est toujours signalé par toutes les marques de devoir & d'affection envers le Roi & le Parlement; & il a regardé ces liens d'union & de bonne intelligence comme son plus grand bonheur. Mais lorsque cette protection lui a été retirée de gaité de cœur, & qu'on lui a substitué toutes les marques possibles de cruauté & d'oppression: lorsque la tyrannie, la violence & l'injustice ont pris la place de l'équité, de la douceur & de l'affection, & que le pillage, les embrasemens, les meurtres, le carnage & les persécutions les plus odieuses, ont décelé la méchanceté des intentions de la Grande-Bretagne, la conservation de nous-mêmes & le soin de veiller à notre propre bien-être & à notre sûreté, sont devenus des objets également importans & nécessaires. Le Parlement & le Ministère de la Grande-Bretagne, en faisant éprouver à cette Colonie des persécutions aussi affreuses que peu méritées, l'ont forcée, sans qu'elle le cherchât ni qu'elle le désirât, à se séparer de la Grande-Bretagne, & cette séparation, dont nous reconnoissons aujourd'hui l'utilité, est le seul moyen qui nous reste pour assurer notre bonheur & notre sûreté pour l'avenir. Ce qu'autre fois chacun de nous regardoit comme le plus grand malheur qui

1776.

Mai
&
Juin.

1776.

Mai
&
Juin.

pût nous arriver, nous présente aujourd'hui inopinément le plus grand avantage. Au milieu de toutes ses souffrances & des injustices qu'il lui ont été faites, cette Colonie a toujours désiré, de même que les autres Colonies ses sœurs, une réconciliation qui pût faire oublier le passé & assurer une bonne harmonie pour l'avenir; mais comment l'a-t-on traitée? Toutes les preuves qu'elle a cherché à donner de sa soumission, ont été regardées comme les démarches d'une autorité usurpée; les pétitions les plus humbles ont été qualifiées d'insultes, & tout désir respectueux d'un accommodement a été reçu avec le mépris le plus opiniâtre. Repoussé, persécuté, diffamé, livré en proie à toutes les espèces d'iniquité & de violence, un peuple juste & trop offensé en a appelé enfin au Tout-Puissant, & mettant sa confiance dans la justice divine, & dans ses propres vertus & sa persévérance, il a embrassé le seul & le dernier moyen de sauver son honneur, & d'assurer son bien être & sa félicité.

La suite au N.º XXXVI.

[Conformément à notre nouveau plan, nous reprenons ici la suite des chiffres de la partie chronologique d'après la feuille I du N.° XXXV. Ces chiffres seront continués jusqu'à la page 368 qui sera la dernière de la feuille Z. Les vingt-trois feuilles pourront former un volume. Il n'y aura plus d'indication du numéro au bas de la première page de chaque feuille, mais seulement la lettre de l'alphabet. Il en sera de même pour la Lettre du Banquier, dont la lettre de reclame est italique & les chiffres des pages romains.]

*Continuation du discours du grand Juré de Che-
raww, dans la Caroline Méridionale.*

3.° **N**ous nous livrons maintenant, avec la plus grande joie, aux espérances les plus flatteuses qu'un Peuple puisse concevoir, & qui naissent de la présente Constitution & forme de Gouvernement établie dans cette Colonie, Constitution fondée sur les principes les plus stricts de justice & d'humanité: par laquelle le droit & le bonheur de tous, tant pauvres que riches, sont également assurés, & qu'il est de l'intérêt de chaque individu, jaloux de son bien être & de son avantage, de soutenir & de défendre.

4.° Lorsque nous considérons les qualités personnelles des Officiers publics de notre

K

1776.

Mai
&
Juin.

1776.

Mai
&
Juin.

présente forme de Gouvernement, ainsi que la maniere dont ils ont été nommés & le tems qu'ils auront à rester en place, nous ne pouvons qu'en témoigner une entiere satisfaction, & mettre une parfaite confiance dans la façon de penser de ces Officiers, estimés à juste titre, pour les vertus qu'ils réunissent, ainsi que dans leur habileté reconnue pour remplir les fonctions importantes qui leur ont été confiées.

5.° Animés par ces espérances & pleinement convaincus de leur solidité, nous ne pouvons pas nous dispenser de recommander instamment à chaque individu, comme une chose essentielle pour la liberté & le bonheur de lui-même, aussi bien que de sa postérité, de soutenir & de défendre, au péril de sa fortune & de sa vie, une forme de Gouvernement si juste, si équitable & qui présente un si bel avenir; d'inculquer les principes de cette même Constitution à ses enfans & de la leur transmettre intacte, afin que la postérité la plus reculée puisse recueillir les fruits précieux de ce grand ouvrage, que l'intégrité & la fermeté de ceux qui vivent aujourd'hui ont enfin heureusement consommé aux dépens de leur sang & de leurs biens.

6.° Nous ne saurions exprimer tout le plaisir que nous causent la bonne harmonie & l'union qui existent aujourd'hui dans ce district. Nous n'avons à nous plaindre d'au-

cun grief, & nous demandons la permission de recommander qu'il soit fait une nouvelle liste de Jurés pour ce district, celle qui existe actuellement n'étant pas suffisante.

1776.

Mai

&

Juin.

7.° Enfin, nous faisons nos sinceres remerciemens à M. le Juge Mathewes pour sa harangue également vigoureuse & patriotique, & nous demandons en même tems que notre présent discours soit imprimé dans les papiers publics.

Signé, Philip Pledger, Président; Abel Edwards; John Heustes; Charles Maccall; John Wild; Thomas Lide; Martin Dewitt; John Mickell; Benjamin James; Magnus Corgell; Thomas Bingham; Peter Koib; Benjamin Rogers; Thomas Ellebrée; Mofes Spright.

D'Annapolis, dans la Colonie du Maryland.

La résolution du Congrès général du 15 Mai, envoyée à cette Assemblée par les Députés de notre Province au Congrès, ayant été lue une seconde fois, le 21, & mise en délibération, il a été arrêté unanimement ce qui suit:

Les Habitans de cette province ont eux seuls & exclusivement, le droit d'en regler le gouvernement & la police.

L'opinion de l'Assemblée est qu'elle a le pouvoir nécessaire pour opposer toutes les forces de cette Province à celles qui sont ou qui peuvent être employées à mettre à exé-

1776.
Mai
&
Juin.

cution les divers actes inconstitutionnels & oppressifs du Parlement Britannique pour établir des impôts en Amérique, pour effectuer la perception de ces impôts, & pour altérer & changer la constitution & la police intérieure de quelques-unes des Colonies unies.

Cette Province a manifesté jusqu'à présent, & continuera de même à faire éclater à l'avenir dans toutes les occasions, ce zèle & cet empressement pour la cause commune, qui est devenu un devoir pour elle par son accession à l'union des Colonies; & si par la suite elle trouvoit nécessaire de prendre des engagements ultérieurs avec les autres Colonies pour la conservation des droits constitutionnels de l'Amérique, cette province n'hésitera point de prendre de pareils engagements pour cet objet.

L'assemblée, par un arrêté du 15 de Mai, a pris des mesures suffisantes pour qu'aucune personne dans l'administration de cette Province, n'ait besoin de prêter actuellement le serment pour le soutien du Gouvernement de cette même Province sous la protection de la Couronne de la Grande-Bretagne; & elle pense qu'il est nécessaire que l'exercice de toute espèce d'autorité sous ladite Couronne, soit supprimé entièrement pour le présent, & que tous les pouvoirs du Gouvernement soient exercés sous l'autorité du peuple.

Les sieurs Mathieu Tilghman, Thomas Johnson le jeune, Rob. Alexandre-Samuel Chasse, Rob. Goldborough, William Paca, Thomas Stone & Jean Rogers, Ecuyer; Députés, qui viennent d'être réélus par scrutin pour représenter cette province dans le Congrès, sont autorisés, étant au nombre de trois ou plus d'entreux, à représenter cette Province dans le Congrès, jusqu'à la fin de la présente session de l'assemblée, en vertu de leur première nomination.

1776.

Mai
&
Juin.

Comme l'Assemblée est fermement persuadée qu'une réunion avec la Grande-Bretagne sur des principes constitutionnels, assureroit de la manière la plus efficace nos droits & libertés, & qu'elle accroîtroit les forces & effectueroit le bonheur de tout l'empire, objets que cette Province a toujours désirés, lesdits Députés devront se conduire d'après les instructions qui leur ont été données par l'Assemblée dans la session de Décembre dernier, de la même manière que si lesdites instructions eussent été répétées mot à mot.

*Résolutions prises par le Congrès général le
21 Mai.*

Tous ceux qui seront pris portant les armes à bord de quelque vaisseau, seront regardés comme prisonniers, & la puissance suprême & exécutrice de chaque Colonie où les prisonniers seront conduits, en prendra soin, soit qu'ils aient été pris par des vais-

seaux armés par le Continent, soit par
1776. d'autres.

Mai Ceux qui auront été pris seront traités
& comme prisonniers de guerre, mais avec
Juin. humanité, & on leur accordera les mêmes
rations qu'aux troupes au service des Colo-
nies-unies: mais les Officiers se procureront
eux-mêmes ce qu'ils auront besoin; & à cet
effet, on leur permettra de tirer des lettres
de change pour payer leur subsistance &
leur habillement.

On accordera la même facilité aux Offi-
ciers du service de terre, faits prisonniers
de guerre.

On ne permettra point aux Officiers de
résider dans les ports de mer ou dans les
environs, ni sur une grande route; & on
ne souffrira point que les Officiers & les
simples Soldats demeurent dans le même lieu.

Si les Officiers ne pouvoient point tirer
des lettres de change ou les vendre, le
Congrès leur accordera à chacun deux pia-
stres par semaine; tant pour subsistance que
pour logement, & ces Officiers rendront
ces avances avant d'être délivrés de leur
captivité.

Aucun Aubergiste ne pourra nourrir les
Officiers prisonniers, sur le crédit du Con-
grès.

On observera scrupuleusement les capi-
tulations faites avec les prisonniers, au tems
où ils se sont rendus.

Les Officiers qui se rendront prisonniers de guerre seront laissés libres sur leur parole, à moins que le Congrès n'en ordonne autrement.

1776.

Mai
&
Juin.

La forme de la parole sera ainsi qu'il suit:

Moi étant fait prisonnier de guerre par l'armée des Treize Colonies-unies de l'Amérique Septentrionale, je promets & je m'engage, sur ma parole d'honneur & sur la foi d'homme bien né (gentleman), de me rendre d'ici à dans la Province de lieu de ma destination & de ma résidence, & d'y demeurer, ou à six milles à la ronde, tant que durera la guerre actuelle entre la Grande-Bretagne & lesdites Colonies-unies, ou jusqu'à ce que le Congrès desdites Colonies-unies, ou l'Assemblée, la Convention, ou le Comité ou Conseil de sûreté de ladite Colonie, en ordonne autrement: de ne donner directement ni indirectement aucun avis quelconque aux ennemis des Colonies-unies, & de ne rien faire ou dire contre ou au préjudice des mesures & des procédés d'aucun des Congrès desdites Colonies, pendant les troubles actuels, ou jusqu'à ce que j'aie été dûment échangé ou remis en liberté. Donnée sous mon seing privé, le de

177.

Cette parole sera signée par les Officiers:

1776. Ceux qui refuseront de la signer seront mis en prison.

Mai
&
Juin.

David Francks, Agent des Entrepreneurs des vivres pour les troupes du Roi de la Grande-Bretagne, pourra fournir aux prisonniers les vivres & les autres choses nécessaires, & vendre ses billets pour telles sommes d'argent dont il aura besoin pour cet objet.

Pour mettre en état ledit Francks de remplir ce service à la satisfaction de ses Comettans, il sera permis à un Officier breveté de visiter, une fois par mois, les prisonniers nourris & entretenus de cette maniere, de s'assurer de leur nombre & de certifier les rôles.

On fournira aux prisonniers qui ne seront point entretenus par M. Francks, les provisions nécessaires, mais point au de là des rations accordées aux soldats au service du Continent.

On fournira pareillement aux femmes & aux enfans des prisonniers, les vivres, le bois & les autres choses absolument nécessaires à leur subsistance.

On n'engagera aucun prisonnier dans l'armée du Continent.

Il sera permis aux prisonniers d'exercer leurs métiers & leur industrie pour leur soutien & celui de leurs familles.

Les Comités d'inspection & d'observation des Comtés, Districts, Villes & Bourgs

assignés pour la résidence des prisonniers, seront autorisés à les surveiller; & en cas de mauvaise conduite ils les feront mettre en prison, en informeront leurs Assemblées, Conventions ou Comités, ou les Conseils de sûreté respectifs.

1776.
Mai
&
Juin.

Les Comités des Comtés, Villes ou Districts de chaque Colonie, feront un état des prisonniers qui y résident, & ils l'enverront à l'Assemblée, Convention, Conseil ou Comité de sûreté de cette Colonie, lesquels en feront remettre une copie au Congrès.

Ledites Assemblées, Conventions & Comités ou Conseils de sûreté, seront autorisés à traiter aux conditions les plus avantageuses avec des personnes sûres pour la subsistance des prisonniers, de leurs femmes & de leurs enfans dans leur Colonie respective, qui ne seront point entretenus par M. Francks.

Les Assemblées, Conventions & Comités ou Conseils de sûreté, seront autorisés à recevoir la parole des Officiers, à leur faire observer les conditions sous lesquelles on les laisse en liberté, & à veiller soigneusement à ce qu'aucun de ceux emprisonnés par ordre du Congrès, ne s'échappe; ils pourront aussi avancer deux piastres par semaine à chacun des Officiers qui ne pourront point tirer ou vendre des lettres de change, & ils tireront ces sommes sur le Président du Congrès.

Ledites Assemblées, Conventions, Co-

1776.

Mai
&
Juin.

mités ou Conseils de sûreté des Colonies, respectivement où il y aura des prisonniers, & que ceux-ci auront choisies, ou dans lesquelles ils auront été envoyés par le Congrès, seront autorisés à renvoyer ces prisonniers d'une place à l'autre dans la même Colonie, toutes les fois que lesdites Assemblées, Conventions, Comités ou Conseils de sûreté le jugeront à propos, en se conformant aux résolutions antérieures du Congrès concernant les prisonniers.

Extrait des minutes.

Publié par ordre du Congrès.

Signé, Charles THOMSON, Secrétaire.

Le serment qui suit a été ordonné dans la dernière Assemblée de la Province de Massachusetts-bay.

Nous soussignés, certifions, chacun de nous en particulier, & déclarons devant Dieu & devant les Hommes que nous croyons très-sincèrement que la guerre, la résistance & l'opposition dans lesquelles les Colonies-unies Américaines sont actuellement engagées contre les escadres & armées de la Grande-Bretagne, sont, de la part desdites Colonies, justes & nécessaires; & en conséquence nous promettons en particulier à toutes les personnes de cette Colonie qui ont souscrit ou qui souscriront à cette dé-

claration ou à quelqu'autre de même teneur & expression , & nous convenons & nous nous engageons avec lesdites personnes, que durant ladite guerre nous n'aiderons , favoriserons ou assisterons de quelque maniere que ce soit , ni directement , ni indirectement , aucune des forces de terre ou de mer du Roi de la Grande-Bretagne , ou aucunes forces employées par lui : que nous ne leur fournirons aucune sorte de provisions , ni de munitions de guerre ou de marine : que nous n'entretiendrons nulle correspondance avec aucun des Officiers , Soldats ou Matelots appartenans à ladite armée soit de terre , soit de mer : que nous ne leur communiquerons aucun avis : que nous ne nous enrôlerons point , ni ne ferons enrôler personne au service de terre & de mer de la Grande-Bretagne : que nous ne prendrons ni ne porterons les armes contre cette Colonie ou contre aucune autre des Colonies-unies : que nous n'entreprendrons point de piloter aucun des vaisseaux appartenans à ladite marine , ou de lui donner aucune espece de secours & d'assistance ; mais qu'au contraire nous défendrons par les armes , de tout notre pouvoir & de toutes nos forces , les Colonies-unies Américaines & toute partie de ces Colonies , contre tous les desseins hostiles des escadres & armées au service de la Grande-Bretagne ou d'aucune d'elles , suivant les dispositions & intentions des loix

1776.

Mai
&
Juin.

1776.

Mai
&
Juin.

de cette Colonie, établies actuellement ou qui pourront l'être par la suite pour le reglement de sa milice.

Depuis que le Major Roger s'est présenté au Congrès de Philadelphie avec cinq Chefs Indiens ou Sauvages, il a été publié en cette Ville une lettre, que l'on dit avoir été adressée par la Tribu d'Oneida à M. Trumbull, Gouverneur de la Province de Connecticut, signée Thomas Yoghthanawa, Adam Ohonocrana & dix autres Chefs des Oneidas. Cette piece n'annonce point de la part de ces Sauvages le dessein de prendre part aux troubles actuels.

» Comme mes Freres cadets, les Indiens de la Nouvelle-Angleterre, établis dans notre voisinage, vont actuellement visiter leurs amis, & emmener une partie de leurs familles, qu'ils ont laissées en arriere, au moyen de ce ceinturon qu'ils apportent, je leur ouvre une large voye, aplaissant tous les obstacles qui pourroient se rencontrer dans leur chemin, afin qu'ils puissent visiter leurs amis, & retourner en paix à leurs Etablissements ici.

Nous Oneidas, nous sommes portés à cette démarche d'après la nouvelle de la situation désagréable des affaires en ces quartiers; & nous souhaitons, par l'aide de Dieu, qu'ils puissent aller & revenir en paix. A présent nous nous adressons directement à

vous , nos Freres le Gouverneur & les Chefs de la Nouvelle-Angleterre. Freres , nous avons entendu les malheureux différends & la grande querelle entre vous & l'ancienne Angleterre. Nous en sommes grandement étonnés , & nos ames en sont troublées. Freres , tenez vos esprits en repos à l'égard de nous Indiens. Nous ne pouvons nous mêler dans cette dispute entre deux Freres. La querelle nous semble dénaturée. Vous êtes deux freres, nés d'un même sang. Nous ne voulons pas nous joindre ni à l'un , ni à l'autre dans une pareille contestation , car nous portons une affection égale à vous deux , à l'Ancienne & à la Nouvelle-Angleterre. Si le grand Roi d'Angleterre s'adreffoit à nous pour en obtenir du secours , nous le refuserions. Si les Colonies nous en demandent , nous le refuserons encore. La situation de vous autres , qui êtes deux Freres , est nouvelle & étrange à nos yeux. Nous Indiens , nous ne pouvons nous rappeler , dans la tradition de nos ancêtres , aucun exemple de cette nature. Freres , pour ces raisons tenez vos esprits en repos & ne prenez pas d'ombrage de ce que nous Indiens refusons d'entrer dans la querelle. Nous sommes pour la Paix. Freres , si ç'eût été une Nation étrangere , qui vous eût frappés , nous aurions pris la matiere en considération. Nous esperons , par le sage gouvernement & le bon plaisir de Dieu , que vos

1776.

Mai
&
Juin.

1776. malheurs pourront bientôt être réparés, & le
 Mai sombre nuage dissipé.

Mai
 &
 Juin.

Freres, comme nous nous sommes déclarés pour la Paix, nous vous prions de ne vous pas adresser à nos Freres les Indiens de la Nouvelle-Angleterre pour obtenir leur assistance. Souffrez que nous autres Indiens soyions tous d'un même esprit, & que nous vivions en paix, l'un avec l'autre; & vous, peuple blanc, finissez vos débats entre vous mêmes. Freres, nous vous avons fait connoître notre pensée. Ayez la bonté de nous écrire, afin que nous sachions la vôtre.

» Nous Sachems, Guerriers & Gouverneurs femelles d'Oneida, faisons nos amitiés à notre Frere le Gouverneur & aux autres Chefs de la Nouvelle-Angleterre. »

LE Général Howe étoit encore avec son armée, vers la fin de Mai, à Halifax, d'où il se dispoit à remettre en mer pour ouvrir la campagne. Un des Habitans de Boston, qui s'en est retiré avec les troupes de ce Général, écrivoit de Halifax le 23 Mai ce qui suit :

» Les troupes sont toutes prêtes à passer à bord des vaisseaux & l'embarquement sera achevé le 28 de ce mois, sans que l'on sache jusqu'ici l'endroit de leur destination; quoiqu'on se doute que ce sera la Nouvelle-York. Suivant le rapport de l'équipage d'un

vaisseau arrivé à Halifax de ce dernier port, les deux tiers des habitans de *Long-Island* sont affectionnés au Gouvernement, & ceux de la *Nouvelle-York* sont prêts à se joindre aux troupes du Roi à leur débarquement. Un Officier, venu à bord de ce navire, a remis au Général Howe une liste de 500 des principaux habitans de cette Province, qui ont signé une convention pour mettre ce Général en état de lever un corps au service du Gouvernement; & il a demandé au Général les lettres nécessaires pour faire cette levée.

1776.

Mai
&
Juin.

JOURNAL de l'Angleterre, depuis le 24 Juin jusqu'au 27 Juillet, jour auquel la Cour a publié la dépêche du Général Carlton du 26 Juin, sur l'affaire aux Trois-Rivieres.

LES bâtimens de transport, avec les troupes de Brunswick, & la Compagnie d'artillerie de Hanau, sont partis le 25 Juin de la rade de Sainte Hélène, par un bon vent, sous le convoi des vaisseaux de Sa Majesté *l'Amazone* & *le Garland*.

La *Daphné*, qui escorte les bâtimens sur lesquels sont embarqués les chevaux, n'a pu partir que le 30, & elle s'est arrêtée à Falmouth.

1776. Le 28 Juin au soir, les vaisseaux de Sa
 Mai & Juin. Majesté le *Diamand*, de 32 canons, & la
Licorne, ont appareillé de Spithead avec
 un vent favorable. L'*Embuscade* a pareille-
 ment mis à la voile de Sainte Hélène. Ces
 vaisseaux ont sous leur convoi les bâtimens
 de transport avec la seconde division des
 Hessois.

Le Capitaine Fielding ayant ses ordres
 pour appareiller, son beau-frere, le Comte
 de Winchelsea, accompagné de M. Fielding,
 Colonel dans les Gardes, vint à bord du
Diamand pour prendre congé de lui, & il
 y passa deux ou trois jours. Au moment
 qu'on alloit donner le signal pour le départ
 de la flotte, le Lord Winchelsea dit au
 Capitaine Fielding qu'il lui prenoit envie
 de l'accompagner, dans son voyage, comme
 volontaire, & celui-ci y ayant consenti,
 le Lord remit au Colonel une lettre de change
 de 3000 liv. sterling, le priant de se charger
 de payer son monde. La flotte partit à l'instant
 même & fut bientôt hors de vue.

Du Bureau de l'Amirauté le 27 Juin.

Le Vice-Amiral Shuldham, dans sa lettre
 en date du 20 Mai, donne avis que les
 Croiseurs de cette escadre ont intercepté &
 pris 24 tant vaisseaux que bâtimens appar-
 tenans aux Sujets rebelles de Sa Majesté
 dans l'Amérique Septentrionale, ou faisant
 le commerce avec eux, indépendamment de
 ceux

ceux dont il a parlé dans sa lettre du 25
 Avril, parmi lesquels étoit le senaut le *Lion*,
 allant du Cap - François à Rhode-Island
 avec une cargaison d'armes & de munitions.

1776.

Mai
&
Juin.

L'Amirauté a aussi fait publier, le 25 juin,
 que le Commodore *Hotham*, qui monte le
 vaisseau du Roi le *Preston* & qui avec d'au-
 tres vaisseaux ou frégates du Roi, escorte les
 bâtimens de transport chargés de la première
 division des troupes Hessoises & d'une partie
 des Gardes Angloises, les unes & les autres
 destinées à renforcer le Général Howe, lui
 a mandé par une lettre que, le 5 juin, il
 se trouvoit avec tout son convoi, excepté le
 brigantin le *Mallagat* qui, le 26 Mai, en a
 été séparé par un coup de vent, par 44 deg.
 57 min. Latitude Septentrionale & 30 degres
 12 minutes de Longitude Ouest de *Lézard*,
 & que tous ses équipages & bâtimens, de mê-
 me que les troupes étoient dans un très bon état
 & très-bien disposés.

Ces heureux commencemens font bien au-
 gurer, disoit à ce sujet, un Ecrivain ministé-
 riel, du succès d'un événement qui fixe l'atten-
 tion de toute l'Europe, & il est certain que
 dès que les renforts seront arrivés à Que-
 bec, toutes les troupes, jointes à la Milice Ca-
 nadienne formeront un corps de 10,000 hom.
 avec lesquels le Général Burgoyne se propo-
 se, non seulement de chasser les Américains
 du Canada, mais même d'attaquer par der-
 rière leurs propres Provinces, tandis que le

1776

Mai
&
Juin.

Général Howe les attaquera du côté de la mer.

Cependant , suivant des avis particuliers de l'Amérique , peu à peu la forme de Gouvernement adoptée par les Colonies-unies prend une consistance , qui annonce qu'elles ne se défisteront pas facilement du plan qu'elles ont concerté ; aussi perd-t-on insensiblement tout espoir d'une réconciliation. Bien loin d'être intimidées par le formidable armement préparé contr'elles , ces Colonies se disposent en toute maniere à la résistance la plus opiniâtre. Le Congrès général a rendu diverses Ordonnances en forme d'Actes de Parlement , & les Tribunaux d'Amirauté ont prononcé des décrets , qui ont adjugé de bonne prise divers bâtimens enlevés par leurs Armateurs.

Harangue du sieur Wilkes à la Bourgeoisie de Londres , assemblée pour l'élection d'un Chambellan de la Cité.

MESSIEURS.

» La conduite inexcusable de mes adversaires , à la dernière élection , m'oblige , par égard pour vous & pour moi-même , d'en appeler à vous , & de vous donner l'occasion de montrer combien la Bourgeoisie de Londres a toujours eu en horreur les moyens injustes & mal-honnêtes employés pour gagner les suffrages d'un Corps si respectable.

Les différentes intrigues & manœuvres criminelles qui ont été pratiquées par ces Messieurs pour anéantir la liberté des élections, pour corrompre les Electeurs & détruire la validité des sermens, ont déjà été soumises à l'inspection du public, & même à celle des tribunaux de justice. Il est vrai que la loi marche à pas lents & circonspects; mais elle manque rarement d'atteindre les coupables, & la punition notoire qu'elle vient d'infliger à Isaac Stone, reste sur les registres comme une preuve irréfragable que le crime horrible du parjure, sur-tout quand il est commis dans la vue de détruire la liberté des élections, ne demeurera pas impuni.

» Il est à regretter, Messieurs, qu'une influence illégale, exercée sans pudeur par les mercenaires d'un Ministère perdu d'honneur, ne puisse pas aussi devenir l'objet d'une punition juridique; mais je suis persuadé que l'esprit de liberté qui distingue & anime la Bourgeoisie de Londres, confondra tous les artifices insidieux de l'autorité, tous les efforts perfides des Courtisans, & assurera à cette Capitale son ancienne dignité, sa gloire & son indépendance.

» Permettez moi, Messieurs, de vous renouveler, en cette occasion, la déclaration publique que je fis à la dernière élection. Je vous répète que si j'ai l'honneur d'être nommé Chambellan, je suivrai l'exemple de mon digne ami le Chevalier Etienne-

1776. Théodore Janffen, en appliquant une partie
 Mai mes dettes légitimes. Je réserverai pour cet
 & usage au moins le tiers de ce revenu. Il
 Juin. n'est pas nécessaire de vous dire les dettes
 que j'ai contractées à votre service pour sou-
 tenir la dignité des emplois importans dont
 vous m'avez revêtu.

» Plusieurs de mes amis, dans la Bour-
 geoisie, m'ont prié de déclarer mes inten-
 tions à l'égard de ma place d'Alderman,
 dans le cas où je serois élu Chambellan. Je
 répons avec plaisir à leur demande. J'aime
 à être clair, & je déclare en termes ex-
 près que mon intention est de ne *jamais*
 quitter ma robe. Je l'ai portée depuis plu-
 sieurs années sans reproche, à ce que j'es-
 pere, & à la satisfaction de mes amis, de
 qui je l'ai reçue : je me flatte qu'elle est en-
 core sans tache, cette robe honorable de
 la Magistrature, & ma gloire sera de la
 porter toujours, parce que je crois que votre
 intérêt l'exige. Mes concitoyens, en me la
 donnant, m'ont revêtu d'un pouvoir très-
 essentiel ; pouvoir dont aucun Ministre ne
 pourra me dépouiller, pouvoir par lequel
 je pourrai faire discuter juridiquement des
 points très-importans pour la Constitution,
 tels, par exemple, que le droit de donner
 des ordres pour la presse des matelots, &
 plusieurs autres. Si j'avois été un Juge de
 paix par la Commission du Roi, il n'y a

presque pas un Comté de l'Angleterre où le Lord Lieutenant, en bon courtisan, ne m'eût rayé de la liste des Magistrats. Je suis Magistrat, par Charte, dans la Capitale de ma patrie : le pouvoir que vous m'avez donné est indépendant de la Couronne, & il ne se terminera qu'avec ma vie. Je l'exercerai pour la défense & la sûreté de mes concitoyens. Par votre choix, je suis devenu un des gardiens de vos libertés & de vos franchises. Cette autorité m'a mis en état de m'opposer plus d'une fois avec succès aux usurpations que toutes les grandes puissances de l'Etat vouloient faire sur vos droits. Comme je fais que cette autorité sera toujours employée par moi avec fermeté, & pour le même but salutaire, je ne dois pas m'en démettre pour obtenir aucun emploi lucratif. Si Sa Majesté étoit encore assez mal conseillée pour publier une proclamation illégale, d'après l'adresse d'un Parlement servile, afin de faire appréhender un citoyen, comme cela est arrivé à l'égard de *Wheble*, je rendrai encore la liberté au citoyen opprimé. Si une Chambre venale des Communes s'avisoit, au mépris des loix, d'envoyer un messager avec un ordre de prise de corps dans la Cité, ce Messager, tant que je vivrai, éprouvera le sort de *Whittam*, qui attenta à la personne de *Miller*, le Gazetier, & il sera envoyé en la prison de la Cité. Si une Chambre Ministérielle des Pairs, sans appeler

1776.
 Mai.
 &
 Juin.

des Jurés, sans écouter les deux parties, ordonnoit qu'on arrêtât un bourgeois accusé d'avoir parlé sans respect à un Pair, comme on a fait dans le tems que j'étois Maire, à l'égard de *Rendall*; si cela arrivoit encore, je suis persuadé que l'Huissier de la verge noire, chargé d'un pareil ordre, seroit trop prudent pour vouloir le mettre en exécution tant qu'il sauroit que je porte cette robe, & que je suis revêtu par vous de tous les pouvoirs juridiques dont ce pays de liberté est susceptible. C'est donc pour votre intérêt, Messieurs, que je suis déterminé à conserver cet emploi dangereux, & nullement lucratif d'Alderman. Je veux toujours agir par vous & pour vous; & quoique je désire de vous servir aussi comme Chambellan, & de vous être utile en deux charges très-compatibles, cependant le devoir antérieur qui m'a attaché à cette grande Ville, me rendra toute ma vie également vigilant & intrépide dans l'état important que j'ai d'abord embrassé. Quant au reste, je m'en rapporte à la faveur, à la bonté, à l'amitié généreuse de la Bourgeoisie de Londres.

[Ce discours ne fut gueres entendu, à cause du bruit continuel que faisoient les partisans de M. Hopkins: le sieur Wilkes, piqué d'un vif ressentiment, a écrit à la Bourgeoisie une lettre circulaire conçue en ces termes:]

» La liberté d'élection, & l'indépendance de la Bourgeoisie, sont les motifs qui dirigent ma conduite dans cette occasion importante. Il a été clairement démontré par l'élection de M. Hopkins à la place de Chambellan, qu'elle a été faite par des moyens vils, iniques & sans exemple. Le parjure, la vénalité, la corruption & l'influence coupable de tous ceux qui dépendent du Gouvernement, ont été mis en œuvre pour assurer une pluralité de voix. L'infamie a été poussée si loin, qu'on a reçu les suffrages de gens qui n'avoient pas le moindre prétexte, ni le droit de voter, mais qui n'ont pas fait scrupule de braver les sermens les plus solennels. Un nommé Isaac Stone, un malheureux ramassé dans les rues, a été conduit, par un Comité de M. Hopkins, à la salle des Tonneliers; & de là dans un état d'ivresse, à Guildhall, afin qu'il se parjurât en faveur de M. Hopkins. Il est actuellement dans la prison de Newgate, par sentence des Tribunaux. D'autres exemples insignes de vénalité & de corruption seront bientôt mis au jour devant les mêmes Tribunaux. C'est par ces voies honteuses que M. Hopkins a triomphé à la dernière élection. Je crois qu'en cette occasion importante, il est de mon devoir d'en appeler à la justice, à l'honneur & à la dignité de la Bourgeoisie de Londres. Je ne doute point qu'elle ne s'éleve avec courage contre une

1776.

Mai

&

Juin

pareille usurpation de nos droits communs.
 1776. » Vous jugerez aussi, Messieurs, si l'em-
 Mai ploi lucratif d'un des Directeurs de la Banque,
 & que M. Hopkins a bien voulu accepter de-
 Juin. puis son élection, est compatible avec le
 devoir & l'indépendance d'un Chambellan
 de cette Ville; s'il est compatible avec la
 promesse que M. Hopkins vous a faite de
 donner tout son tems & toute son attention
 à son emploi. Ce sont ces considérations,
 Monsieur, qui me font espérer que vous
 vous joindrez à moi, & que vous me ferez
 l'honneur de paroître en ma faveur à l'élec-
 tion prochaine le jour de la Saint Jean.
 Je suis, &c.

Une considération que les Anti-Wilkes ont
 fait valoir, c'est que quand un nouveau Cham-
 bellan est élu, toutes les actions intentées
 au nom du dernier pourvu, contre les Ha-
 bitans non jouissans du privilege de la Bour-
 geoisie, tombent d'elles-mêmes & doivent
 être reprises au nom du nouveau. Non seule-
 ment cette vacance coute beaucoup à la
 Ville; mais favorise l'évasion des délinquants,
 ce qui est un très-grand inconvénient de l'u-
 sage de l'élection annuelle pour cette place.

Le Comité de la Ville de Londres, chargé
 de l'examen de sa caisse, a fait son rap-
 port aux Lord-Maire & Aldermans, des re-
 venus & dépenses annuels de la charge de
 Lord-Maire. Il paroît, d'après leurs re-
 cherches, que la dépense, qui est année

commune de 7,600 livres, excède la re-
cette de plus de trois mille livres.

1776.

Mai

&

Juin.

Jugement du sieur Sayre.

Avant le jugement du procès du sieur Sayre & du Comte de Rochefort, le Lord William de Grey, Chef de justice des plaids communs, fit un discours aux Jurés, dans lequel il rapporta les différens degrés de délit dans les actes de félonie. » Une conspiration pour emprisonner son Roi, a-t-il dit, est un commencement de trahison; & si en conséquence de cette conspiration, le Roi est en effet mis en prison, cet acte devient un crime de haute trahison.... Des assemblées suivies dans des vues de trahison, constituent de même ce crime..... Dans de certaines circonstances, des écrits & même des discours, peuvent être des commencemens de félonie. « Tel est, suivant ce Lord, l'opinion du célèbre Jurisconsulte Joffer. Il rapporta ensuite l'histoire d'un certain Geohagan, qui étant au-de-là des mers, avoit dit: je tuerai le Roi si je puis l'attraper. Cela ne paroïssoit point être un délit; mais par la suite Geohagan étant passé en Angleterre, y fut arrêté & convaincu sur les charges du procès qui lui fut fait à cette occasion. Le Lord ajouta que si Richardson, délateur du sieur Sayre, avoit caché ce qu'il avoit entendu de la bouche de ce Banquier, il se seroit rendu son complice; & que si

1776. — les faits allégués par Richardson étoient vé-
 ritables, le sieur Sayre auroit été légitime-
 Mai ment arrêté comme coupable. Il observa que
 & toutes les conspirations pour détrôner des
 Juin. Monarques, avoient été conduites par les
 moyens qui paroissent les plus improbables,
 & par des Agens que l'on appelloit fous. Il
 soutint que dans un procès pour félonie,
 les Tribunaux ne s'étoient jamais élevés
 contre la *saisie des papiers*; & il finit par dire
 que, si suivant l'avis des Jurés, la conduite
 du Lord Rochefort avoit une cause pro-
 bable, les Jurés devoient être favorables à
 ce Lord; & que dans le cas contraire, ils
 devoient adjuger des dommages au sieur
 Sayre.

N. B. M. Sayre étoit accusé par le Lord
 Rochefort sur la déclaration d'un seul té-
 moin. Suivant les conclusions prises par le
 Juge des Plaidz communs, ce témoignage,
 sur lequel on ne pouvoit point porter
 condamnation, suffisoit pour que le Minis-
 tre eût pû ordonner la visite des papiers;
 puisque, suivant lui, si ces papiers dépo-
 soient contre l'accusé, ils pouvoient tenir
 lieu du second témoin, dont la loi rend le
 concours nécessaire. Cette doctrine du Lord
 William de Greg a été vivement combattue.
 On lui a objecté que par le droit commun
 d'Angleterre & par le statut de Guillaume
 III, deux témoins vivans devoient être

entendus, *viva voce*, pour qu'un homme pût être légalement convaincu du crime de haute trahison; & l'affaire du Lord Preston fut citée pour exemple. Il est vrai que le fameux Algernon Sidney, fut condamné & exécuté sous Charles II, sans qu'il eût paru plus d'un témoin contre lui, & que le second témoin manquant fut suppléé par ses papiers, qui composent aujourd'hui les discours politiques d'Algernon Sidney. Mais ce jugement fut cassé aussitôt après que Guillaume III fut monté sur le Trône, comme ayant été rendu contre le vœu exprès de la loi, sur la déposition d'un seul témoin.

M. Sayre, Banquier, avoit été accusé par Richardson, Enseigne aux Gardes, de lui avoir dit le 19 Octobre 1775, dans un café, qu'il avoit besoin de son assistance pour enlever le Roi quand il iroit au Parlement: que le Roi seroit enfermé à la Tour: qu'on le renverroit de là dans ses Etats d'Allemagne; & qu'on remettroit le Gouvernement entre les mains du Peuple. Richardson qui avoit confié cette proposition au Général Craig, avoit reçu de lui le conseil d'en aller faire sur le champ sa déclaration au Secrétaire d'Etat. Milord Comte de Rochefort avoit fait conduire Sayre à la Tour, où il avoit été étroitement resserré. Pendant ce tems-là on avoit visité ses papiers. Les amis de Sayre l'ayant fait relâcher en vertu de l'Acte d'*Habeas corpus*, il avoit attaqué

1776.

Mai

&

Juin.

1776.
Mai
&
Juin.

le Ministre en dommages intérêts. L'accusation étant tombée par le défaut de preuves, le Juré lui a accordé mille livres sterling.

Il y eut le 28 Juin une assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie des Indes. Il y fut proposé de faire supporter par la Compagnie les frais de la procédure faite contre M. Verelst par les Améniens qui se plaignoient des vexations qu'ils avoient essuyées. M. Creighton se déclara contre la proposition, alleguant qu'il n'y avoit point d'exemple d'une pareille proposition. Cependant la question passa unanimement à l'affirmative.

Extrait d'une lettre écrite le 27 Juin de Berg-op-zoom, par un Officier Ecoissois au service des États Généraux.

Je suis Officier, Monsieur, dans un des Régimens Ecoissois au service des États généraux. C'est avec douleur que nous voyons notre brigade rester au service étranger, tandis que notre Roi & notre Patrie ont besoin de troupes. La Brigade Ecoissoise est au service des États depuis l'année 1750, & s'est toujours comportée avec la bravoure qu'on doit attendre de troupes Angloises. Au dernier siege de Berg-op-zoom, notre régiment étoit de 900 hommes, & après le siege il étoit de 273. : c'est ce que fait toute l'Eu-

rope. Puisque les Etats ne veulent consentir à donner la brigade, qu'à des conditions que Sa Majesté Britannique rejette avec juste raison, nous espérons qu'au moins les Officiers seront appellés au service de leur patrie. Si nous obtenions la liberté d'aller dans le pays d'Hanovre ou dans quelque autre endroit de l'Allemagne, notre brigade seroit complete en six mois & en état de servir en Amérique; comme tous nos Officiers parlent Allemand & connoissent la discipline des troupes Allemandes. nous pourrions partir avant le mois de Février. Nous fournirons un corps d'Officiers aussi bons qu'aucun qu'il y ait en Europe, soit par la discipline, soit par le courage. Si nous ne pouvons pas être employés au service de notre patrie, nous en sommes donc exilés; & il n'y a plus pour nous que des dégoûts à essuyer dans le pays où nous sommes. Notre brigade est composée de trois régimens; chaque régiment de deux bataillons; chaque bataillon de six compagnies de fusiliers & d'une compagnie de grenadiers; chaque régiment a un Colonel Commandant, un Colonel, deux Lieutenans-Colonels, deux Majors, dix Capitaines, vingt-huit Subalternes & deux Chirurgiens; tous nés sujets Anglois à l'exception de trois.

N. B. Cette Brigade n'a plus la faculté de se recruter en Ecosse.

1776

Mai
&
Juin.

1776. Le Baron de Kutzleben, Ministre du Landgrave de Hesse-Cassel, a eu le 3 Juillet sa première audience privée du Roi, & il a remis ses lettres de créance à Sa Majesté.

Mai
Juin
&
Juillet.

Le Chevalier Baronnet Jean Blaquière, Secrétaire du Comte de Harcourt, Vice-Roi de ce Royaume, arriva de Dublin à Londres le 4 Juillet.

Le 4 juillet, à midi, l'élection du Chambellan de la Cité de Londres fut déclarée dans les formes ordinaires. La pluralité des suffrages ayant été en faveur de M. Hopkins; en conséquence il fut nommé. Après cet acte de formalité, M. Willkes se présenta à l'assemblée, & fit un discours dont voici à-peu près la substance :

» Après avoir remercié ceux qu'il nomma les amis constants & éprouvés de la vertu & de la liberté, à raison du zèle qu'ils avoient témoigné en l'appuyant dans le cours de l'élection; après avoir assuré que toutes les fois qu'ils croiroient leur liberté en danger, il seroit toujours prêt à s'unir avec eux pour repousser l'attaque. Il entra dans le détail des reproches & des plaintes qu'il avoit à former contre la maniere dont on avoit procédé à la dernière élection: il dit, que cette partie de citoyens que l'on appelle *Livery of London* s'étoit anciennement distinguée par son esprit d'indépendance & par les nobles efforts qu'elle a faits en faveur de la liberté; » qu'il ne vouloit pas dire comment son concu-

rent avoir été élu, que les tems étoient changés, que la Cour prescrivoit le choix, que les Citoyens se prêtoient avec soumission à ses volontés, & que la Cité de Londres étoit vendue aux Ministres; » que l'Officier qu'ils avoient nommé n'avoit point de droit à l'honneur qu'ils lui avoient fait, n'ayant jamais rempli aucun emploi de conséquence, & n'ayant jamais rendu aucun service public à la Cité; que rien ne le distinguoit que sa servile & rampante soumission aux volontés du Ministre. » Ici les huées de l'assemblée l'interrompirent, & furent si soutenues, qu'il fut obligé de se retirer sans finir son discours.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

M. Hopkins s'est trouvé avoir 2869 voix & l'Alderman Wilkes 1673; de sorte que la pluralité a été de 1196 en faveur du premier. M. Wilkes, autrefois l'idole du peuple, a eu non-seulement la mortification de succomber par un si grand nombre de voix, mais encore celle d'entendre, à toutes les portes de l'Hôtel de Ville, célébrer sa défaite par des vaudevilles.

Déclaration du Roi de Portugal, par laquelle Sa Majesté Très-Fidele défend à ses sujets tout commerce avec les Anglo-Américains, & interdit en même tems à ces derniers l'entrée de son Royaume.

Comme nous avons été informés de puis

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

peu, que les Colonies britanniques de l'Amérique Septentrionale, par un Acte du Congrès en date du 15 Mai dernier, se sont non-seulement déclarées libres de toute soumission à la Couronne de la Grande-Bretagne; mais que depuis elles sont actuellement occupées à former & mettre à exécution des Loix de leur autorité propre & privée, en opposition aux droits légitimes de notre frere, ami & allié, le Roi de la grande-Bretagne; & attendu qu'un exemple si pernicieux doit engager tous les Princes, même ceux qui y sont le moins intéressés, à ne point avancer, favoriser ni aider par aucuns moyens, directement ni indirectement des Sujets ligués ainſi dans une rébellion directe & ouverte contre leur Souverain naturel; c'est notre plaisir, & nous ordonnons par la présente, qu'il ne soit permis à aucun vaisseau, chargé ou sur son lest, venant d'aucun des ports de l'Amérique Britannique, de communiquer avec aucun des ports de nos Royaumes ou des domaines qui y appartiennent, n'y d'y entrer; mais qu'au contraire on les force à se retirer immédiatement après leur arrivée, sans leur donner aucuns secours de quelque genre qu'il soit; &, quant aux Maîtres des vaisseaux, qu'on a laissés entrer jusqu'ici, (parce qu'il n'avoit pas encore paru de raison pour les exclure,) il leur sera notifié, que dans un délai précis de huit jours, à compter sans interruption, ils aient à quitter lesdits ports avec leurs vaisseaux

seaux, à bord desquels on fera préalablement une recherche, afin de découvrir, s'ils ont à bord de la poudre à canon, ou quelques autres munitions ou attirails de guerre, dont l'exportation leur a été défendue par notre décret royal du 21 Octobre dernier, adressé aux Officiers de notre arsenal & des douanes; voulant qu'au cas que l'on trouve quelques attirails ou munitions de ce genre, qui y aient été clandestinement embarqués, lesdits vaisseaux, comme des prises faites sur des Rebelles déclarés, soient confisqués, pour être le provenu employé à la construction des édifices publics; ordonnant que le conseil de nos Finances se règle en conséquence; & fasse afficher des copies imprimées de notre présent décret dans toutes les places publiques de la Ville de Lisbonne, & dans tous les ports de ce Royaume & de celui d'Algarve, afin qu'il parvienne à la connoissance de tous & de chacun, & que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance.

1776.
Mai
Juin
&
Juillet

Donné au Palais de l'Ajuda, le 4 Juillet 1776.

Le 5 Juillet, vers les six heures du matin; il arriva un accident très-fâcheux à Portsmouth à bord du vaisseau de guerre le *Marlborough*, qui étoit entré la veille dans le havre pour y être remis sur le chantier. Le feu prit à une certaine quantité de poudre dans la partie antérieure du bâtiment, &

en endommagea fort l'intérieur & les ponts:
 1776. L'explosion fit périr douze matelots, trois
 Mai femmes, autant d'enfans, & bleffa en outre
 Juin plus de cinquante hommes qui furent envoyés
 & à l'hôpital. Quelques personnes soupçonnées
 Juillet. de négligence, ont été sur le champ arrêtées.

L'impôt aditionel d'un demi-denier sterl. sur chaque feuille de gazette, a commencé à se percevoir le 5 Juillet, conformément à ce qui est porté dans l'acte du Parlement de la dernière session.

De Whitehall le 6 Juillet.

M. Dudington, Capitaine de Marine, a remis au Lord Germaine des dépêches du Général Howe, datées du 7 & du 8 Juin, par lesquelles ce Général l'informe que les trou- pes sous ses ordres sont embarquées, & qu'elles n'attendent qu'un vent favorable pour reprendre leur navigation.

Il ajoute qu'un vaisseau chargé de munitions d'artillerie, nommé le *Hope*, a été pris dans la baie de Boston.

Il venoit aussi d'être informé que quelques bâtimens de transport, avec des montagnards, étoient arrivés à l'entrée du port où l'on espéroit qu'ils pourroient tous entrer le lendemain.

Le Roi a donné l'ordre du Bain au sieur Guy Carleton, Capitaine général & Gouverneur en Chef de la Province de Sa Majesté, de Quebec, Général & Commandant

en Chef de toutes les forces de Sa Majesté dans ladite Province & sur les frontieres de celles qui l'avoisinent. 1776.

Le Général Major Haldimand, qui a servi avec beaucoup de réputation pendant plus de vingt ans dans l'Amérique Septentrionale, est nommé Inspecteur général des forces de Sa Majesté dans les Isles des Indes Occidentales.

Mai
Juin.
&
Juillet.

*Extrait d'une lettre du Sound de Plimouth,
du 7 Juillet.*

Nous avons mis neuf jours à venir de Portsmouth ici, où nous sommes arrivés hier 6. Notre flotte est de 66 voiles, sous les ordres du *Diamond*, Capitaine Fielding, & de deux autres frégates. Nous avons à bord 4,500 Hessois, 1000 soldats de Waldeck, quelques centaines de recrues Angloises & 2000 chevaux de bagage.

Le Chevalier Jean Hamilton, Capitaine du vaisseau de guerre l'*Hector*, ayant été élevé à la dignité de Baronet de la Grande-Bretagne, a eu l'honneur de baiser la main de Sa Majesté à cette occasion.

Cet Officier est le troisieme fils de M. Jean Hamilton du Comté de Kent, branche cadette de la maison d'Abercorn. Il est entré dans la marine en 1740. Il est très-aimé des matelots. On en a la preuve dans la promptitude avec laquelle s'est fait son dernier armement.

Mij

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

Le 8 Juillet, le Comte de Sandwich s'est rendu à Deptford où il a visité les ouvriers, les chantiers & les vaisseaux en construction.

Le 9, il a été à Woolwich pour le même objet, & le 10 il a rendu compte à Sa Majesté de l'état de ces deux ports.

Il a été passé au grand Sceau une commission constituant M. Henri Strachy, Secrétaire de la Commission Royale, nommée pour rétablir la paix dans les Colonies de l'Amérique Septentrionale, & pour y accorder le pardon Royal à ceux des sujets, qui, rentrant dans leur devoir, seront jugés dignes de la clémence du Roi.

Les Tisserands de Warminster, Frome & quelques autres Bourgs, s'étant rassemblés avec ceux de Shepton-Mallet y ont causé le 10 Juillet, une violente émeute qui auroit pu avoir les plus funestes suites. Ces Artisans étoient mécontents de ce que les fabriquans de drap avoient fait construire dans la dernière de ces places une machine pour hâter la fabrication, des draps & prétendoient qu'on les privoit par là d'une partie de leur salaire. Ils s'attrouperent, détruisirent cette machine & commirent plusieurs autres excès, qui obligèrent les Magistrats d'appeler à leur secours les troupes réglées. Celle-ci tirèrent sur les mutins & ne les dispersèrent qu'après en avoir tué un & blessé 6 à 7. Les Artisans de cette Capitale se sont aussi attroupés & ont exigé qu'on augmentât leurs salaires, mais heureusement il n'y a point eu de sang

répandu & les Juges de paix sont parvenus à appaiser les mutins.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

La lettre suivante, écrite par le sieur Wright, propriétaire du bâtiment le *Harriot*, au Directeur des Marchands faisant le commerce des Isles de l'Amérique, nous a paru mériter d'être placée dans ce recueil où elle fera un monument de l'humanité avec laquelle sont accueillis, chez les Espagnols, les Anglois malheureux qui n'y vont point pour frauder les loix.

Monsieur,

Je me crois dans la nécessité indispensable, en ma qualité de Propriétaire du bâtiment le *Harriot*, d'informer le Comité des Marchands des Isles Américaines, des secours & des honnêtetés de toute espece que le Capitaine Mill a reçus à la Havane pendant le tems qu'il y a passé pour réparer son bâtiment, allant de la Jamaïque en Angleterre. Voici les détails de ce fait qui mérite d'être rendu public.

Le 28 Octobre 1775, à trente-fix lieues sous le vent de la Havane, le bâtiment fit eau avec tant d'abondance que le travail continu de deux pompes ne pouvant l'épuiser, le Capitaine, à tout événement, résolut d'aller à la Havane, quoiqu'incertain d'y être reçu. Il parut le 29 à cette rade, & aussitôt le Commandant Don Jean-Baptiste Bennell envoya un Lieutenant à son bord

1776. pour l'informer qu'il trouveroit dans l'Isle
 Mai tout ce dont il pourroit avoir besoin. Le
 Juin Capitaine Mill se rendit chez le Comman-
 & dant, qui ordonna aux Charpentiers & aux
 Juillet. autres ouvriers d'aller travailler sur le *Harriot*
 pour la moitié du salaire ordinaire, & lui
 fit donner tout ce qu'il demanda au même
 prix que paye le Roi d'Espagne. Un Lieu-
 tenant reçut ordre de rester constamment à
 bord & d'y veiller à ce que les Ouvriers
 fissent leur devoir. Le Commandant lui-même
 s'y est rendu, tous les jours pour voir si l'on
 n'avoit besoin de rien: le Capitaine Mill a
 reçu les mêmes politesses du Gouverneur
 qui a envoyé à bord un détachement de la
 garnison pour empêcher que dans le déchar-
 gement & dans le chargement de la car-
 gaison il n'y eût aucun effet détourné. Enfin,
 le Capitaine Mill n'a pas moins à se louer
 de deux Marchands de ce port qui lui ont
 ouvert leurs magasins pour y déposer ses
 marchandises, tandis qu'on travailloit au bâ-
 timent. Indépendamment de cette facilité,
 ils lui ont de plus avancé, sans aucun in-
 térêt, 3,300 piastres pour payer ses dépen-
 ses, & ils se font contentés de ses simples bil-
 lets à vue. Ces Commerçans, bien dignes
 d'être connus, s'appellent, l'un, Don Jérôme-
 Emile Guercy, & l'autre Don Manuel-Felix
 Reisch. Le navire a passé neuf semaines à
 la Havane, & pendant ce séjour, le Com-

mandant & le Gouverneur ont souvent invité le Capitaine Mill à dîner avec eux.

Je suis, &c.

John WRIGHT.

Le 10 Juillet 1776.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

Copie véritable de la lettre,

James Allen, Secrétaire.

Comme l'on a changé la peine d'être transporté en Amérique en celle d'être employé à des ouvrages publics sur la Tamise, la Secrétererie d'Etat a fait informer la Magistrature le 11 de ce mois, que l'entretien des Felons condamnés à ces travaux ne seroit point à la charge des Comtés, mais que le Gouvernement y pourvoiroit. On construit actuellement sur un nouveau modele à Woolwich & à Deptford des bâtimens exprès pour y mettre des Forçats. Ils ne sont pas si plats ni si ouverts que les alléges. Les malheureux, que l'on y tiendra, n'auront d'alimens qu'autant qu'il leur en faudra pour soutenir les travaux : personne ne sera admis à les voir que du consentement des Inspecteurs : &, si quelqu'un ose leur procurer le moindre soulagement ou rafraichissement, il encourra une amende de 40. shelings. M. Duncan Champbell a été nommé le 11 Gouverneur de cet Etablissement.

Miv

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

Le Roi ayant terminé les revues de ses troupes pour cette année : les différens corps sont retournés à leurs quartiers respectifs ; les Officiers ont reçu ordre de rendre leurs régimens complets, pour qu'on puisse en tirer des détachemens au besoin. La Régence de l'Electorat de Hanovre, doit aussi tenir ses troupes sur le pied complet, & lever des recrues pour les bataillons Hanovriens qui sont en garnison à Gibraltar & dans l'Isle de Minorque.

Le 10, au soir, on a dépêché un Messager à Plimouth avec ordre aux vaisseaux de guerre & aux bâtimens qui ont à bord des troupes étrangères, d'en faire voile pour l'Amérique Septentrionale, aussitôt que le vent le permettroit.

Le Roi a nommé le Général Hardenberg pour être Commandant en Chef des troupes Electorales de Hanovre, à la place du feu Baron de Sporken.

Etat général des forces de la Grande-Bretagne
en 1776.

RÉGIMENTS;

CAVALERIE.

Lieux de leurs
postes.

Gr. Bretagne. } Deux compagnies de Gardes à cheval; 2
compagnies de Gardes - Grenadiers-à-cheval;
R. R. des Gardes Bleues à cheval; 1, 2, 3,
de Gardes Dragons; 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10,
11, 15, Dragons.

ET DE L'AMÉRIQUE. 185

Irlande..... } 1, 2, 3, 4, de Cavalerie, 5, 8. 9, 13,
 } 14, 18, Dragons.
 Amérique..... 16, 17, ditto.

1776.
 Mai
 Juin
 &
 Juillet.

I N F A N T E R I E.

Bat. { Trois Régimens de Gardes, 7 bataillons,
 Gr. Bretagne. 20 { 1.^{er} 2 bataillons, 2, 13, 18, 25, 48, 50,
 } 59, 65, 69, 70, & 41 d'Invalides, avec
 } 26 compagnies d'Invalides.

Irlande..... 9 3, 11, 19, 30, 32, 36, 66, 67, 68.
 Gibraltar... 7 12, 39, 56, 58, & 3 bat. d'Hanovriens.
 Minorque... 4 51, 61, & 2 ditto.
 Jamaïque... 2 1.^{er} & 3.^{me} bataillons du 60^{me} régiment.
 Antigue.... 1 2.^{me} ditto du 60.^{me} ditto.
 St. Vincent. 1 4.^{me} ditto du 60.^{me} ditto.

Amérique... 44 { 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16,
 } 17, 20, 21, 22, 23, 24, 26 27, 28, 29,
 } 31, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 42, 43, 44,
 } 45, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 55, 57,
 } 88 62, 63, 64, & 71, deux bataillons.

A R T I L L E R I E.

Comp.

Gr. Bretagne 17 10 faisant le service & 7 Invalides.
 Amérique... 15 14 ditto, & 1 ditto.
 Gibraltar... 5 ditto.
 Irlande.... 4 ditto.
 Minorque... 3 ditto.

186 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

État des forces en Amérique.

CORPS.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

Commandés par.		Fusi- liers.	Total, Officiers compris.	
Général Howe. (a)	} 16, 17, Dragons..... Gardes 4, 5, 6, 10, 16, 17, 22, 23, 27, 28, 35, 38, 40, 43, 44, 45, 46, 49, 52, 55, 63, 64, de 10 compagnies chacune, & 560 fusiliers.	828	984	
		1,000	1,105	
		12,320	14,234	
		} 42, ou Royal Régiment de Highland.....	1,010	1,168
			2,000	2,298
		} 71, ou Régiment de Fraser, ditto, 2 bataillons.....	414	486
			2,000	1,172
		} Artillerie, 6 compagnies..... Marines, 2 bataillons.....	10,303	12,579
			429	588
				<u>29,304</u>
Général Carleton. (a)	} 8, 9, 20, 21, 24, 29, 31, 53, 47, 53, 62, de 10 compagn. chacun, & 560 fusiliers.	6,160	7,117	
		414	486	
		2,901	4,278	
		16	16	
		573	668	
		100	128	
		568	670	
		14	14	
		<u>10,746</u>	<u>13,377</u>	
Général Clinton. (a)	} 15, 33, 37, 54, 57, de 10 compagnies, & 560 fusiliers....	2,800	3,235	
		138	162	
		<u>2,938</u>	<u>3,297</u>	

[a a a] Voici la même distribution suivant le parti de l'Op-
position :

Général Howe 22,000 hommes
Carleton..... 8,000
Clinton 4,000

Il faut rabattre de ce nombre six mille qui sont retenus par
le vent à Plymouth.

ET DE L'AMÉRIQUE. 187

Sous le Général Howe.....	29,304	34,614	
Carleton...	10,746	13,377	
Clinton....	2,938	3,397	

1776.
Mai
Juin
&
Juillet

Total des forces en Amérique..... 42,988 51,388

Indépendamment des 14 compagnies d'artillerie Angloise employées en Amérique, il y a une compagnie d'artillerie Invalide à Terreneuve, de 53 hommes. Une des six compagnies que l'on a dit servir sous le Général Howe, est encore à Pensacola; & la majeure partie de deux des six compagnies que l'on a dit être sous le Général Carleton, est à présent détenue prisonnière par les Rébelles, ainsi que les sept & vingt-troisième régiment d'Infanterie, dont il n'est pas fait mention ci-dessus. On n'a pas porté non plus sur cette liste le quatorzième régiment, parce qu'il est dispersé. Comme chaque régiment d'Infanterie au service de l'Amérique, a laissé deux de ses compagnies pour recruter, on n'a calculé dans l'état ci-dessus les régiments que sur le pied de dix compagnies.

Dans la Grande - Bretagne	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Cavalerie 4,151</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>Infanterie 12,980</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie 1,097</td> <td></td> </tr> </table>	Cavalerie 4,151		Infanterie 12,980		Artillerie 1,097		18,228	
Cavalerie 4,151									
Infanterie 12,980									
Artillerie 1,097									
Jersey & Guernesey		416							
Irlande	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Cavalerie 1,790</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>Infanterie 6,013</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie 210</td> <td></td> </tr> </table>	Cavalerie 1,790		Infanterie 6,013		Artillerie 210		8,213	
Cavalerie 1,790									
Infanterie 6,013									
Artillerie 210									
Gibraltar	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Infanterie 3,331</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>Artillerie 275</td> <td></td> </tr> </table>	Infanterie 3,331		Artillerie 275		3,606			
Infanterie 3,331									
Artillerie 275									
Minorque	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Infanterie 1,904</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>Artillerie 165</td> <td></td> </tr> </table>	Infanterie 1,904		Artillerie 165		2,069			
Infanterie 1,904									
Artillerie 165									
Jamaïque		1,353							
Antigue		677							
Saint Vincent, &c.		677							
Amérique, comme ci-dessus		51,388							
TOTAL		86,628							

188 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

RÉGIMENTS.

Dans les pays étrangers. En Angleterre & Irlande.

Tems. de leur départ.	Leurs postes actuels.	Régiments.	Lieux de l'embarquement.	Régiments.	Leurs postes actuels.	Leurs derniers postes au-delà des mers.
1765	Amer.	52.	} Irland.			
1766	Amer.	14.				
1767	Amer.	10, 16, 26.				
1768	Amer.	8, 64.	Bret.			
			Irland.			
1769	Gibral.	12, 39.	Bret.			
			Irland.			
1771	Minor.	51, 61.	Irland.	3, 11, 67.	Irland.	Minor.
	Gibral.	56, 58.	Irland.			
1772	Amer.	6.	Bret.			
	Jamaï.	1. ^{er} bat. 60	} Amer.			
	Anti.	2. ^{me} bat. 60.				
1773	Amer.	7, 23, 47.	Bret.	32.	Irland.	St Vinc.
			Irland.			
1774	Amer.	4, 43, 5, 38.	Bret.	68.	Irland.	Grenade.
			Irland.			
1775	Amer.	35, 49, 63, 22, 40, 44, 45, 17, 27, 28, 46, 55.	Irland.			
1776	Amer.	15, 33, 37, 54, 57, 9, 20, 24, 34, 53, 62, 21, 29, 31, 42 & 71, 2 bataillons.	Irland.	1. ^{er} bat.	Bret.	Gibraltar.
				1, 2, 69.		
				2. ^{me} bat.	Bret.	Minor.
				13, 25.		
			Bret.	18, 59, 65, 48.	Bret.	Amer.
				50.		
		Cavalerie.		41.	Bret.	Grenade.
					Bret.	Jamaïque
1775	Amer.	17 Dragons.	Irland.			
1776	Amer.	16 Dragons.	Bret.			

Nombre des Troupes étrangères comprises dans le tableau ci-dessus. 1776.

Mai
Juin
&
Juillet

HESSEIS.

Noms des Régimens. Nombre d'hommes.

Gardes.....	800
Prince Héritaire.....	800
Prince Charles.....	800
Wutgenau.....	800
Dutfurth.....	800
Donop.....	800
Losberg.....	800
Kniphaufen.....	800
Trimbach.....	800
Mirbach.....	800
Rall.....	800
Stein.....	800
Wisbach.....	800
Huyme.....	800
Bunau.....	800

Total des Hessois. 12000

Du Prince Héritaire de Hesse.. 668

Du Duc de Brunswick.

Infanterie..... 3,964 }
Cavalerie à pied..... 336 } 4,300

Du Prince de Waldeck.

1 Régiment..... 600

1776. *État-Major de l'armée du Roi en Amérique.*

Mai

Juin

&

Juillet.

GÉNÉRAUX.

Carlton, premier Juillet 1776.

Howe, ditto.

LIEUTENANS-GÉNÉRAUX.

Leo. de Hester, 23 Octobre 1772.

Clinton, premier Septembre 1775.

Burgoyne, ditto.

Kniphausen, 22 ditto.

Comte Percy, premier Janvier 1776.

Lord Cornwallis, ditto.

MAJORS-GÉNÉRAUX.

Trombatch, 10 Mai 1770.

Jean. Dan. Stun, 22 Mai 1772.

Wirner Dr. Micbath, 24 ditto.

Martin Conrad Schmitt, 23 Octobre 1772.

Eyre Maffy, premier Janvier 1776.

John Vaughan, ditto.

Pigott,

Val. Jones,

James Grant.

Phillips de l'Artillerie,

Prescott.

Brunswickois.

Ajoutez à cet Etat général des Troupes Angloises près de trois mille hommes de soldats de marine en Amérique, employés

comme troupes de terre, & en Afrique trois bataillons, chacun de 200 hommes, aux ordres du Colonel O-Hara. 1776.

Ce Colonel est parti avec un de ses bataillons pour les Isles Bermudes, sur la nouvelle de l'expédition de l'Américain Hopkins dans les Isles Lucayes. Mai
Juin
&
Juillet.

Etat des vaisseaux de guerre Anglois qui se trouvent actuellement dans l'Amérique Septentrionale & de ceux qui sont partis depuis peu pour s'y rendre (2 Juillet 1776.)

Vaisseaux.	Canons.	Cepitains.	Dates de départ.
Afia.	64	Vandeput.	24 Octobre 1774.
Jersey.	60	Halsted.	7 Mai 1776.
Eagle.	60	Howe.	8 Mai 1776.
		Commissaire	
Preston.	50	Hotham.	7 ditto.
Centurion.	50	Braitwait.	30 Septembre 1775.
Chatham.	50	Thompson.	20 Octobre 1775.
Experiment.	50	Kecler.	24 Septembre 1775.
Renown.	50	Francis Bancs..	24 Septembre 1775.
Romney.	50	Anse Montagu.	2 Avril 1776.
Ifis.	50	Douglas.	7 Mars 1775.
Bristol.	50	Parker.	13 Février 1776.
Phœnix.	44	Mortis.	26 Septembre 1775.
Ræbuck.	44	Hammond.	5 Septembre 1775.
Rainbow.	44	Collier.	7 Mai 1776.
Emerald.	32	Caldwel.	7 ditto.
Brune.	32	Ferguson.	7 ditto.
Niger.	32	Talbot.	24 Septembre 1775.
Juno.	32	Dalrymple.	4 Avril 1776.
Flore.	32	Collier.	29 Avril 1776.
Blonde.	32	Pownal.	4 Avril 1776.
Pearl.	32	Wilkenfon	8 Avril 1776.
Milford.	28	John Burr.	21 Janvier 1776.
Liverpool.	28	Belleuw.	15 Septembre 1775.
Syrene.	28	Fourneaux.	22 Octobre 1775.
Greyhound.	28	Dickenfon.	6 Avril 1776.
Cerberc.	28	Symons.	7 Août 1775.

192 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

1776. Mai Juin & Juillet.	Vaisseaux.	Canons.	Capitaines.	Dates de départ.
	Carysford. . .	28	Fanshaw. . . .	8 Avril 1776.
	Orphée. . . .	28	M'bridge. . . .	30 Octobre 1775.
	Actéon. . . .	28	Atkins.	13 Février 1776.
	Solebay. . . .	28	Obrien.	13 Février 1776.
	Lysard. . . .	28	Hamilton, . . .	premier Septem. 1775.
	Mercury . . .	24	Macartney. . .	6 Mars 1774.
	Dealcastle. .	24	Chads.	19 Mars 1776.
	Fowey. . . .	24	Montagu. . . .	18 Mai 1772.
	Hind.	24	M'acverty. . . .	14 Octobre 1774.
	Scarborough.	20	Berkeley. . . .	24 Octobre 1774.
	Glasgow. . .	20	Moltby.	27 Novembre 1770.
	Otter.	20	Squires.	20 Mai 1775.
	Rose.	20	wallace.	12 Octobre 1774.
	Lively. . . .	20	Bishop.	16 Avril 1774.
	Merlin. . . .	18	Burnaby. . . .	20 Mars 1775.
	Falcon. . . .	18	Lindsay.	20. Février 1775.
	Tamer. . . .	18	Thornborough.	14 Juin 1772.
	Kingsfisher. .	16	Montagu	15 Juillet 1770.
	Canceaux. . .	16	Moat	24 Avril 1776.
	Hunter. . . .	12	Mackenzie. . . .	10 Juillet 1775.
	Cygnat. . . .	12	Finch.	2 Avril 1776.
	Sénégal. . . .	12	Luddington. . .	16 Avril 1775.
	Nautillus. . .	12	Porter.	12 Avril 1775.
	Raven	10	Rice.	8 Juillet 1775.
	Scorpion. . .	10	Edouards. . . .	7 Avril 1775.
	Swan.	10	Aiscough. . . .	18 Août 1775.
	Ranger. . . .	8	Roger.	29 Mars 1776.
	Savage. . . .	8	Bromedge. . . .	15 Août 1774.
	Gaspée. . . .	Goelette.	Huter.	
	Halifax. . . .	Goelette.	Nun.	
	Saint-John.	Goelette.	Grant.	
	Cheroquée.	Goelette.	Ferguffon. . . .	
	Diligent. . . .	Goelette.	Knight.	
	Hope.	Goelette.	Dawson.	
	Magdeleine	Goelette.	Collins.	
	Strombolo.	Brulot.	Phipps.	7 Mai 1776.
	Carcaff. . . .	Bombarde.	Read.	7 Mai 1776.

Quoiqu'il paroisse, d'après les tableaux qu'on vient de voir, qu'il y auroit actuellement, outre les Gardes, dix régimens d'Infanterie en Angleterre, il est certain que ce ne sont que des régimens sur le papier, & qui

& qui ne sont nullement réels, car ils sont tous rentrés fort tard, & non seulement à leur arrivée ils n'étoient pas complets; mais même depuis on en a tiré ce qu'il falloit d'hommes pour recruter les régimens qui sont en Amérique: ainsi il doit être regardé comme certain qu'au lieu de 18,228 hom. de vieilles troupes dans l'Angleterre & l'Ecosse, à peine y a-t-il actuellement dix mille hommes: de même qu'en Irlande tout au plus cinq mille, au lieu de 8,313.

1776.

Mai.

Juin.

&

Juillet.

L'affaire du vaisseau le Marlborough ayant été examinée par un Conseil de guerre, tenu le 15 Juillet à bord du vaisseau le Centaure, le Capitaine & les Lieutenans du Marlborough ont été pleinement justifiés; mais le Canonnier a été condamné à un an de prison & déclaré pour toujours inhabile au service du Roi: l'un des gens du Canonnier a été condamné à 300 coups de verges. Pour prévenir de pareils accidens, il a été statué, qu'à l'avenir la première chose que fera tout les matins le Capitaine d'un vaisseau de garde, sera la visite de son navire; & qu'il y aura constamment deux Lieutenans à bord.

Le Roi a nommé, sur la démission du sieur John Dick, Baronet, le sieur John Udny à la place de Consul d'Angleterre à Livourne, & le sieur Robert Riche pour succéder à Monsieur Udny, dans celle de Consul à Venise.

1776. Henriette Duchesse Douairiere de New-
 castle fut attaquée le 16 Juillet d'un accès
 Mai d'apoplexie & de paralisie à sa maison de
 Juin. campagne de Wickenham-park. Elle mourut
 & le 17 dans l'après midi. Elle étoit la fille ai-
 Juillet. née de François, Comte Godolphin & de
 Henriette Churchill, l'une des quatre filles
 & héritières de Jean Churchill, Duc de
 Marlborough. Elle avoit été mariée au Duc
 de Newcastle le 12 Avril 1717.

Le Comte de Chatham se trouvant si mal
 qu'il croioit n'avoir plus que peu de jours à
 vivre, pria son Médecin de recevoir sa
 déclaration sur sa fermeté dans ses principes,
 relativement aux affaires de l'Amérique.
 Cette déclaration étoit en ces termes :

Je conserve les mêmes sentimens que
 j'ai toujours montrés relativement à l'Amérique
 & que j'ai si clairement exprimés dans l'acte
 provisionnel présenté par moi à la chambre
 des Lords. Comptant, comme je le fais,
 sur l'amitié du Docteur A..., dans le cas
 où je ne reviendrois pas de ma maladie, je
 le prie de certifier que j'ai persisté inébran-
 lablement dans la même opinion. Je pense
 aussi qu'à moins qu'on ne prenne promptement
 des mesures très- efficaces pour se réconcilier
 avec les Colonies, la France nous attaquera
 avant peu d'années, & que ce n'est que par
 un effet de sa politique, qu'elle differe sa
 vengeance : voulant attendre que nous soyons
 engagés plus avant dans une guerre aussi

ruineuse que l'est celle que nous faisons en Amérique. La France veut aussi essayer jusqu'à quel point les Américains, aidés de la protection indirecte qu'elle leur accorde, pourront nous résister avant de prendre ouvertement le parti de déclarer la guerre à l'Angleterre.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

Les nouvelles certaines que l'on reçoit journallement des différentes prises que font les Corsaires Américains, ont tiré les Assureurs de leur létargie; les Ministres les ont amusés long-tems, en faisant courir le bruit que les Américains n'avoient que très-peu de Corsaires à la mer, & qu'ils étoient si peu redoutables qu'un vaisseau marchand, monté seulement de quelques pieces de canon, pourroit les battre. Mais aujourd'hui ils sont convaincus qu'on les a induits en erreur, que les Américains sont très-puissans sur mer; que plusieurs de leurs Corsaires montent assez de canons pour faire face aux plus fortes frégates Angloises, & qu'on sait très-bien que la Nouvelle Angleterre fournit autant de bons & braves matelots que la vieille Angleterre.

Le Baron Dieden, Ministre de Dannemark a pris congé de Sa Majesté le 16 Juillet avant de retourner à sa Cour.

La frégate de guerre le *Daphné* a mis à la voile le 17 Juillet de Falmouth où elle avoit relâché avec douze bâtimens de transport pour l'Amérique.

1776.

Mai

Juin:

&

Juillet.

AFFAIRES DE LA COMPAGNIE
DES INDES.

N. B. Sans doute on ne regarde point les affaires de l'Angleterre dans l'Inde comme étrangères à ses intérêts du côté de l'Amérique. On ne peut pas avoir oublié que c'est une taxe sur le thé de la Compagnie portée en Amérique, qui a occasionné le soulèvement actuel. Mais les affaires de ces deux extrémités du Globe tiennent ensemble par un rapport encore plus direct: c'est que sans les richesses que l'Angleterre tire de l'Inde par le commerce de sa compagnie, il lui auroit été impossible d'entreprendre & de continuer la guerre d'Amérique: non seulement elle a compté sur cette ressource, pour pouvoir pousser cette guerre, mais elle la juge assez immense pour la consoler & l'indemniser de la perte de l'Amérique. Il est donc très essentiel de suivre avec attention tous les détails de cette branche de l'administration Angloise, & avec d'autant plus de raisons qu'elle doit changer absolument en 1780, terme du bail actuel de la Compagnie, & que toutes les opérations actuelles du Gouvernement sont dirigées sur cette perspective.]

Résumé des affaires de l'Inde, depuis quelques années.

1776.
Mai
Juin
&
Juillet.

Par une suite de fautes de ses administrateurs, les affaires de la Compagnie (en 1772) furent plongées dans un état de confusion & de perplexité qui occasionna les plus désastreux (a) événemens. Ces malheurs furent attribués en grande partie à la mauvaise conduite des Employés de la Compagnie dans l'Inde. Pour remédier aux abus, on jugea à propos d'y envoyer une nouvelle commission de surintendance (celle qu'on avoit fait partir par le vaisseau l'*Aurore* ayant péri). A la tête de celle-ci les Directeurs placèrent le 27 Novembre 1772 le Lieutenant général Monckton, nomination qui fut confirmée par une assemblée générale des Actionnaires & approuvée par le Roi. La Compagnie voulant sortir des embarras multipliés où elle étoit en Angleterre, résolut d'emprunter au Gouvernement une somme d'argent considérable. Le Ministre (le Lord North) la renvoya au Parlement. Un Comité secret fut nommé pour examiner les affaires de la Compagnie. Au bout de quelques jours

[a] On se souvient que le monopole des Employés de la Compagnie Angloise causa, dans le Bengale, une des plus horribles famines qui ait jamais désolé aucun pays, & qui fit périr plus de deux millions des malheureux Habitans.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

(le 7 Décembre 1772) ce Comité fit son rapport. On vit que malgré la situation fâcheuse de la Compagnie, elle se propoisoit d'envoyer une commission dispendieuse dans l'Inde, & le Comité conclusoit à l'empêcher par un Bill d'exécuter ce projet. Il fut aisé de remarquer que le Gouvernement avoit résolu de profiter de la demande faite par la Compagnie pour s'emparer de l'entière administration de ses affaires. Le Bill fut passé en loi, quoique deux Membres de la Chambre, qui étoient Directeurs de la Compagnie, eussent offert de donner leur parole à la Chambre que les Surintendans nommés ne partiroient point avant que le Comité eût constaté pleinement par ses recherches la nécessité de leur mission. Le Ministre répondit à ces deux Membres que leur offre ne faisoit point une sûreté, vû que les Directeurs étoient subordonnés à l'Assemblée générale, où leurs décisions pouvoient être rejetées par la pluralité des Actionnaires.

La demande de la Compagnie, concernant le prêt d'une somme d'argent lui fut accordée; mais le 23 Mars 1773, la Chambre résolut, contre ce qui avoit été proposé par la Compagnie, de diminuer son dividende pour l'avenir. Il étoit évident que le Gouvernement avoit dessein de se mettre en possession des acquisitions territoriales de la Compagnie; mais se saisit tout-à-coup

ou par force d'une propriété aussi immense, c'eût été jeter l'alarme dans tous les esprits. Le Ministre déclara le 5 Avril 1773. dans la Chambre des Communes que l'opinion de la Chambre étoit, qu'il seroit plus avantageux pour le public & pour la Compagnie, de laisser encore l'espace de six ans (a) les acquisitions territoriales en la possession de la Compagnie. La raison pour laquelle on fixa ce terme, fut que la Chartre de la Compagnie devoit expirer en 1780.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

La Compagnie se plaignit par une pétition, le 30 Avril 1773; mais ce fut en vain. La Chambre prit des arrêtés le 3 Mai 1773, pour changer l'élection des Directeurs: pour ôter le droit de voter à tout Actionnaire qui n'auroit pas pour 1000 liv. d'actions: pour créer une nouvelle Cour de justice dans l'Inde; & enfin pour réserver à la Couronne la nomination des Juges. Tous ces arrêtés passerent en loi.

[a] M. Grenville demanda à voir les papiers de la négociation entre les Ministres d'Angleterre & de France, relativement à la Compagnie des Indes avant la dernière paix. Dans l'une des pièces de cette correspondance se trouvent ces mots: » quant aux acquisitions territoriales que la Compagnie Angloise des Indes Orientales a faites en Asie, toutes les contestations relatives à icelles devront être terminées par la Compagnie elle-même; la Couronne d'Angleterre n'ayant aucun droit d'intervenir dans ce qui est regardé comme la propriété légale & exclusive d'un corps qui appartient à la Nation Angloise.

1776. Le 2 Juin 1773, le Parlement après avoir
 Mai
 Juin. débattu les diverses clauses du Bill pour mieux
 & régler les affaires de la Compagnie des Indes,
 Juillet. tant en Angleterre qu'au dehors, convint de
 ce qui suit:

» Pour la meilleure administration des affaires de ladite Compagnie unie dans l'Inde, il a été en outre arrêté par la susdite autorité qu'à compter du () & à l'avenir, le Gouvernement ou la Présidence du Bengale sera composé d'un Gouverneur général & de quatre Conseillers: que tout le Gouvernement civil & militaire de ladite Présidence de la Compagnie unie dans le Bengale, ainsi que la gestion, la manutention & l'administration de toutes les acquisitions territoriales & de tous les revenus dans les Royaumes de Bengale, de Bahar & d'Orixa, pendant que ces acquisitions & revenus resteront dans la possession de ladite Compagnie unie, devront être & sont attribués, en vertu du présent Acte, audit Gouverneur Général & au Conseil de ladite Présidence de Bengale.

» Ledit Gouverneur général & le Conseil, ou trois des Membres du Conseil, auront le pouvoir d'inspecter & de contrôler le gouvernement & l'administration des Présidences de Madraff & de Bombay respectivement, tellement qu'à compter du () & à l'avenir il ne sera permis à aucun Gouverneur ou Conseil de

Madraff ou de Bombay, en place, de donner des ordres pour commencer des hostilités ou déclarer ou faire la guerre contre aucuns Princes ou Puissances de l'Inde, (excepté dans les cas de nécessité imminente pour la défense de la Présidence sous leur gouvernement ou commandement respectif) ou pour négocier ou conclure aucun Traité de paix ou autre traité avec aucun Prince ou Puissance de l'Inde, sans avoir obtenu auparavant le consentement & l'approbation dudit Gouverneur général & du Conseil de Bengale, ou de trois des Membres de ce même Conseil; que tel Gouverneur ou Conseil que ce soit de Madraff ou de Bombay, qui sera trouvé en contravention, relativement à aucun des cas susdits, () & tout Gouverneur & Conseil de Madraff & de Bombay, en place, fera tenu, comme il leur est enjoint & ordonné ici respectivement, d'obéir duement aux ordres qu'ils recevront, concernant ce qui vient d'être dit, desdits Gouverneur général & Conseil de Bengale qui seront en place, & d'envoyer auxdits Gouverneur & Conseil, aussi souvent qu'ils le demanderont, des informations & des éclaircissemens de tout ce qui se passera, & de toutes les choses quelconques qui parviendront à leur connoissance & qui concerneront le gouvernement, les revenus ou les intérêts de ladite Compagnie unie. Lesdits Gouverneur gé-

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

néral & Conseil de Bengale, qui seront en place, seront tenus, comme il leur est enjoint & ordonné ici, d'obéir duement à tous les ordres qu'ils recevront de l'assemblée des Directeurs de ladite Compagnie unie, d'entretenir correspondance avec elle, & de lui envoyer constamment & soigneusement des détails & des informations exactes sur tout ce qui se passera & sur toutes les choses quelconques qui parviendront à leur connoissance & qui concerneront le gouvernement, le commerce, les revenus ou les intérêts de ladite Compagnie-unie; l'assemblée des Directeurs de ladite Compagnie ou leurs successeurs, seront tenus, ainsi qu'il leur est ordonné & enjoint ici, avant l'expiration des quatorze jours après la réception de semblables lettres ou avis, de remettre au grand Trésorier ou aux Commissaires du trésor de Sa Majesté, qui seront en place, une copie fidele & exacte des passages desdites lettres ou avis qui auront un rapport quelconque à l'administration des revenus de ladite Compagnie; & de remettre en même tems à l'un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, lors en place, une copie fidele & exacte de tous les passages de pareilles lettres ou avis qui auront un rapport quelconque aux affaires civiles ou militaires & au gouvernement de ladite Compagnie. Toutes ces copies seront faites avec soin & signées par ou un plus grand nombre des Directeurs

De ladite Compagnie. Chacune de ces copies sera affirmée par serment être exacte & conforme aux vraies intentions & à l'esprit de cet Acte, par les Officiers ou Employés de ladite Compagnie, que cela concernera, devant un Juge de paix quelconque, lequel serment tout Juge de paix est par le présent Acte autorisé & requis de recevoir α.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

Il est ordonné en outre que () devra être le premier Gouverneur général, & que () devront être les premiers Conseillers; tous & chacun desquels conserveront leurs emplois respectifs pendant l'espace de cinq ans; & ne pourront, pendant ce terme, en être destitués que par Sa Majesté en son Conseil, d'après des plaintes faites par la Cour des Directeurs de ladite Compagnie unie, qui seront en place. En cas de mort ou de destitution dudit Gouverneur général ou de l'un des Membres dudit Conseil, Sa Majesté est autorisée par le présent Acte, à nommer, pour & pendant ledit terme de cinq ans, la personne ou les personnes qu'elle jugera être les plus propres à remplir l'emploi ou les emplois devenus vacants; en même tems tous les pouvoirs & toutes les autorités confiés au Gouverneur général ou au Conseil, continueront, selon que le cas arrivera, à être exercés par le Gouverneur & les Conseillers ou par les Conseillers survivants & en place.

1776.

Mai
Juin.
&
Juillet.

En cas de vacance de l'emploi de Gouverneur général, soit par mort ou par destitution, sa place sera remplie par le Membre du Conseil qui se trouvera avoir le premier rang après lui, jusqu'à ce que Sa Majesté ait nommé un autre Gouverneur général. S'il arrivoit qu'après la mort ou la destitution ou pendant l'absence de l'un des Membres dudit Conseil, il survînt une division d'opinions sur quelques questions proposées dans une consultation, & que les suffrages du Conseil se trouvassent partagés également alors, & dans tous les cas semblables, ledit Gouverneur général, ou la personne qui remplira ses fonctions, aura une voix prépondérante, & son opinion sera décisive & concluante α.

» Pourvû toutes fois que rien dans le présent Acte ne doive ni ne puisse être interprété de maniere à empêcher ladite Compagnie unie de constituer & de nommer les Officiers, Employés ou Agents qu'elle jugera convenables & nécessaires, en vertu ou en conséquence d'aucuns pouvoirs, droits ou privileges accordés à icelle par aucuns actes précédents du Parlement, ou par aucunes Chartres pour administrer & conduire le commerce & la traite de ladite Compagnie dans l'étendue de la Présidence du Bengale, aussi bien que dans ses autres factoreries & établissemens dans l'Inde α.

Ce fut ainsi que ce Bill établit dans l'Inde

un Conseil suprême, semblable, dans sa nature, à celui qui avoit été originairement projeté par la Compagnie sous la dénomination de Nouvelle Commission de surveillance. Les blancs, dans le Bill, furent remplis de la manière suivante : Warren Hastings, Gouverneur général : le Lieutenant général John Clavering : MM. Georges Mouson : Richard Barwell & Philippe Francis, les quatre Conseillers. La nomination de M. Hastings à la place de Gouverneur général, causa une satisfaction universelle. Non seulement tous les Ministres, mais même ceux qui lui étoient opposés, se réunirent pour donner les plus grands éloges aux longs & fidèles services de cet Officier : pour témoigner toutes les espérances qu'ils formoient de sa conduite future ; mais on ne voyoit pas de même ceil le Général Clavering substitué au Général Monckton. On convenoit de toutes les bonnes qualités de M. Clavering ; cependant les services importans & tout récents de l'autre, étoient regardés par un grand nombre de personnes comme des titres qui eussent dû lui mériter la préférence. Les appointemens furent ensuite assignés de la manière suivante. Le Gouverneur Général 25000 liv. ster. par an, & les quatre Conseillers 10000 liv. ster. chacun.

Cette clause du Bill ne fut pas plutôt connue qu'elle excita des murmures & des plaintes parmi les Actionnaires de la compagnie qui

1776

Mai
Juin,
&
Juillet;

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

s'y trouverent le plus immédiatement intéressés. Toute l'administration des affaires de la Compagnie dans l'Inde étoit entre les mains de personnes qui n'étoient ni nommées par la Compagnie, ni amovibles à sa disposition : on leur ôtoit tous les moyens d'inspecter, de redresser les griefs & d'appliquer le remede convenable aux maux qui surviendroient dans les affaires de la Compagnie. Ce point étoit regardé comme l'absurdité la plus révoltante, & le solécisme le plus inconcevable en politique. On voyoit encore avec peine que cette usurpation de droit dans la nomination des Officiers de la compagnie fût aggravée par le paiement compulsoire d'appointemens exorbitans affectés & appliqués sur les revenus de la Compagnie sans son consentement, ce qui étoit un acte de l'injustice la plus criante, & une atteinte violente portée à tous les droits de propriété.

La nomination des Officiers, chargés de l'administration exécutive exercée ainsi par le Parlement, fut hautement condamnée comme anticonstitutionnelle, comme étant du plus dangereux exemple, comme propre à produire des factions & des intrigues, & à étendre l'influence corrompue de la Couronne, puisqu'elle délieroit les Ministres de l'obligation d'être responsables, tandis qu'elle leur laissoit tous les effets du patronage ; on trouvoit que c'étoit détruire le sage objet de la constitution qui a donné à la Couronne soit

immédiatement ou dérivativement , la nomination de tous les Officiers , en même-tems , qu'elle a attribué au Parlement le droit d'empêcher de mauvaises nominations : que c'étoit enfin confondre des pouvoirs que la constitution entend être séparés , & détruire ce contrôle nécessaire avec toutes les sages dispositions des loix , pour prévenir les abus dans la nomination aux places , ou dans leur exercice.

Le Général Monckton ayant été exclu , il envoya aux Directeurs une lettre qui fut lue à l'assemblée générale le 24 Juin 1773. Voici en substance ce qu'elle portoit.

» Le Général Monckton a reçu la recommandation de l'assemblée générale avec la reconnoissance la plus vive de la faveur qu'on vouloit bien lui faire ; mais la veille du jour qu'il a écrit cette lettre , ayant été informé que le Roi étoit dans l'intention de lui donner des marques de sa satisfaction , cette circonstance l'a mis dans l'impuissance d'accepter une offre dont il conservera toujours la plus profonde gratitude ».

Malgré cette démission du Général Monckton , & ces arrêtés du Parlement , la Compagnie dans l'assemblée générale suivante prit cet arrêté.

» Arrêté que d'après la nécessité où est la Compagnie des Indes de prendre soin de ses affaires & non par aucun motif de mécontentement contre le Lieutenant-Gé-

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

néral Clavering ; elle ne juge point à propos de nommer cet Officier Commandant en chef de ses troupes dans l'Inde ».

Mais cet arrêté de la Compagnie ne montrait que la *volonté* sans les moyens de l'*exécution*. L'acte passa conformément aux arrêtés du Parlement ; bientôt de nouveaux Directeurs furent choisis ; ceux-ci parurent plus disposés que les premiers à agir de concert avec le gouvernement : en conséquence la première affaire dont les Directeurs s'occupèrent , fut de préparer des instructions pour le Gouverneur général & le Conseil de Bengale. Ces instructions consistoient en trente-trois articles qui occasionnerent les plus grands débats , particulièrement trois articles, savoir les dix-septième , dix-neuvième & vingtième.

» Notre intention *est de vous adresser directement* tous nos vaisseaux de Bengale, & nous vous ordonnons de faire remettre à notre Bureau du Commerce, la partie de cargaison qui sera préparée pour la vente dont le produit sera appliqué par notre dit Bureau de Commerce aux fonds destinés à former nos cargaisons de retour , ou versé dans la trésorerie selon que vous le prescrirez. Notre ordre pour les cargaisons de retour vous sera pareillement envoyé pour être par vous remis à notre Bureau du Commerce, & si, dans aucun tems nous demandons des cargaisons de retour plus considérables que vos finances ne

vous

vous mettent en état de les fournir, vous devez notifier au Bureau du Commerce la diminution que vous croyez nécessaire, & lui ordonner de borner ses achats en conséquence. Mais, dans toutes les affaires de cette nature, nous vous rendrons responsable de toute défobéissance à nos ordres ».

1776.

Mai

Juin.

&

Juillet.

» Si, dans aucun tems, vous trouvez quelque Membre du Bureau coupable d'avoir fait un mauvais emploi de l'argent de la Compagnie ou de toute autre infraction notoire de ses devoirs à notre égard; nous ordonnons que vous l'interdisiez sur le champ de tout emploi qu'il pourroit occuper à notre service jusqu'à ce que nous ayons fait connoître nos intentions (a).

» Si quelque Membre de notre Bureau de commerce, ou quelque Officier civil ou militaire de la Compagnie, est en aucun tems interdit par vous des fonctions de son emploi, ou qu'il arrive quelque vacance par démission ou par mort, nous voulons & ordonnons que l'on observe la plus stricte impartialité relativement à toute promotion ou avancement qui pourra avoir lieu en conséquence d'une semblable interdiction; démission ou mort, & que la personne suivant immédiatement par le rang, la place ou l'ordre du tableau, à moins d'objections

(a) Cet article & le précédent paroissent avoir été enfreints par le renvoi de M. Stuart.

1776. graves contre son intégrité ou sa capacité, soit nommée pour siéger à ce Bureau, ou pour suppléer quelque vacance dans notre service civil & militaire, jusqu'à ce que nous ayons fait connoître nos intentions. Nous enjoignons aussi de plus qu'avant qu'aucun Officier de la Compagnie soit révoqué d'aucune place, la partie en soit informée par écrit, avec l'accusation intentée contr'elle; cet Officier étant sommé de produire ses défenses dans le tems raisonnable qui lui sera donné pour les préparer, & vous procederez, dans toutes ces occasions, avec la plus grande douceur & la plus grande circonspection α.

Mai
Juin.
&
Juillet.

On prétendit que la totalité de ces instructions affectoit plus ou moins l'intérêt général de la Compagnie, particulièrement les articles ci dessus, dont le premier soumet entierement le commerce du Bengale à l'autorité du Gouverneur & du Conseil: les deux derniers les autorisant à interdire tout Membre du Bureau du commerce sur le prétexte le plus leger, & à nommer à la place vacante quelqu'une des personnes qui sont sous leurs ordres; on a dit aussi qu'en vertu de l'article 6 les Membres du Bureau du commerce n'auroient pas la permission de jouir du bénéfice d'aucun commerce, attendu les changemens fréquens auxquels ils étoient assujettis entre Patna & Calcuta. En convenant que ces instructions obligeoient

le Gouverneur & le Conseil d'être responsables : on a demandé à qui ils étoient responsables ? Il étoit visible que ce n'étoit point à la Compagnie, mais à l'Administration qui les avoit faits, & qu'ils prendroient soin de ne pas la désobliger.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

La seule réponse faite par le Président à ces observations, fut que les Jurisconsultes, composant le Conseil des Directeurs, étoient d'avis qu'ils ne pouvoient pas séparer l'intérêt du commerce de l'interposition du Gouverneur & du Conseil.

Un Comité de sept Actionnaires, ayant à leur tête le Duc de Richmond, fut nommé par cette Assemblée pour rédiger un nouveau projet d'instructions, qui fut adressé dans l'espace d'une semaine & mis sous les yeux de l'Assemblée générale.

Ces instructions étoient composées de soixante & douze articles en deux parties, la première adressée au Gouverneur général & au Conseil, l'autre au Conseil de commerce & au Bureau de l'Echiquier. Ces instructions paroissent avoir été dictées par les deux grands principes de l'économie publique & de la justice particulière. Elles contenoient des reglemens pour la monnoie, le militaire, l'Echiquier, le Bureau du commerce, &c. Elles restreignoient le pouvoir du Président & du Conseil sur la plûpart de ces articles, lesquels dans l'autre projet d'instructions étoient laissés *ad libitum*, par

1776.

Mai
Juin.
&
Juillet.

ticulierement dans les dispositions relatives aux maisons pour eux & leurs domestiques, objet qui, sans cette restriction, auroit pû, à ce qu'on assure, monter à 100,000 liv. sterling.

Cependant l'Orateur du Comité objecta toujours l'*illégalité* de l'établissement d'un Bureau d'Echiquier, & le pouvoir du Bureau de commerce indépendant de la Présidence & du Conseil, & on demanda à ce sujet l'avis des Jurisconsultes qui se rapporta à cette opinion. Il fut convenu que les instructions seroient imprimées, avec les différens avis qu'elles avoient occasionnés, ce qui passa pareillement. En conséquence MM. Sayre, l'Avocat Glynn, M. Dunning, & M. MacDonald, (formant le Conseil des Jurisconsultes de la Compagnie) furent consultés. Les trois derniers s'accorderent à soutenir la *légalité* de l'établissement du Bureau de commerce, & le premier ne fit qu'élever un doute sur les quinzieme & trente cinquieme articles relatifs à la direction de la monnoie à Calcuta, laquelle, par le dernier acte, n'étoit pas comprise dans l'administration de la Compagnie.

Les deux projets d'instructions, ainsi appuyés, furent régulièrement débatus dans différentes assemblées générales, &, après plusieurs changemens, ils furent renvoyés à un scrutin qui se fit le 26 Janvier 1774.

Celles des Directeurs eurent 406 voix, & celles des Actionnaires 308.

1776.
Mai
Juin
&
Juillet.

Les Directeurs obtinrent donc la pluralité des suffrages pour envoyer leurs instructions de préférence à celles du Comité des Actionnaires. Il fut visible qu'ils n'avoient pas été peu favorisés par une des clauses du Bill, pour regler la Compagnie des Indes, qui n'admettoit au droit de voter que des Actionnaires qui eussent au moins 1000 l. de fonds. Dans l'assemblée générale, qui suivit celle-ci, on fit la motion suivante, qui doit paroître très-extraordinaire, si l'on considère que peu de mois auparavant, il en avoit passé une directement contraire.

» Il sera recommandé à l'assemblée des Directeurs de nommer au plutôt le Général Clavering à la place de Commandant en chef des forces de la Compagnie dans l'Inde, avec une clause expresse que, dans le cas où il succéderoit à la place de Gouverneur général des Provinces de Bengale, Bahar & Orisa, il perdrait immédiatement ladite place de Commandant en chef.

Une motion aussi extraordinaire occasionna des débats très-animés, dans lesquels, sans faire aucune objection particulière, contre la personne du Général Clavering, on s'exprima néanmoins avec beaucoup de liberté sur la prétendue nécessité de la nomination & sur ce qu'il avoit été ci-devant recommandé par le Gouvernement, au mépris de

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

la Compagnie. On observa que l'administration ayant eu la pluralité des suffrages au dernier scrutin, ce triomphe avoit élevé le cœur à ses partisans, & qu'elle étoit déterminée à ne point laisser refroidir leur zèle par des délais, voulant absolument forcer les Actionnaires de se rétracter.

La question fut portée à un scrutin général qui fut décidé en faveur de la nomination du Général Claving, & en même tems on fit une autre motion, quoique très-extraordinaire pour un jour de scrutin, où il devoit être proposé que le Colonel George Monson succéderoit au Lieutenant-Général John Claving dans la place de Commandant en chef dans l'Inde, aussitôt que ledit Lieutenant - Général Claving passeroit à celle de Gouverneur général. Cette motion ayant été pareillement mise au scrutin, elle passa par une pluralité considérable.

Les Directeurs étant alors résolus à terminer cette affaire le plutôt possible, préparèrent deux *Commissions*, une pour le Gouverneur Hastings & l'autre pour le Lieutenant - Général Claving.

Le 12 Mars 1774, ces commissions & instructions furent mises sous les yeux des Actionnaires. Elles éprouverent de violentes oppositions, parce que plusieurs estimerent que non seulement elles donnoient trop de pouvoir au Gouverneur de la présidence dans le Bengale, mais encore qu'elles ne

répondoient pas strictement à la lettre expresse de l'acte de reglement. Une partie des Actionnaires demanda du tems pour prendre de plus amples informations sur ce sujet avant de pouvoir donner leur avis; mais le Parti Ministériel se trouvant le plus nombreux, fit avorter toutes les propositions de s'ajourner, & on procéda à l'examen des deux commissions, ce qui dura jusqu'à quatre heures du matin: alors on indiqua le mardi suivant pour les passer au scrutin. Toutes deux furent confirmées ce jour-là par une grande majorité; le projet des instructions des Directeurs fut ensuite confirmé de la même maniere.

Tout étant ainsi arrangé, la commission fut envoyée avec le projet d'instructions au Bengale, par le Général Clavering, accompagné des Membres du Conseil qui se trouvoient en Angleterre. On n'entendit plus parler de ce qui se passoit dans cette partie de l'Inde, jusqu'à l'assemblée générale, qui fut convoquée le 27 Septembre 1775. Ce jour là le Président informa l'Assemblée qu'il étoit arrivé de Bengale des dépêches fort importantes, relativement aux malheureuses querelles qui avoient eu lieu entre les Membres du Gouvernement. La nouvelle de ces querelles étoit parvenue en Europe par diverses voies, & quelques Propriétaires en avoient été informés, séparément les uns des autres, de sorte que l'assemblée demanda

1776.

Mai
Juin
&
Juillet

1776. que les Directeurs traitassent aussitôt cet objet
 Mai important, sans attendre que le Parlement
 Juin. en décidât, comme on avoit fait précédem-
 & ment.

Juillet. Les Directeurs convinrent avec l'Assemblée de la nécessité de s'occuper de cette affaire le plutôt possible, & ils l'assurèrent qu'ils n'attendoient que l'arrivée de l'*Anson* (le dernier vaisseau de la Compagnie qui devoit revenir du Bengale) pour entrer dans un examen détaillé de cette affaire, & dont on rendroit compte à l'assemblée générale.

Le 6 Décembre 1775, il fut convoqué une autre assemblée, avant laquelle on donna à examiner aux Actionnaires les papiers relatifs aux différends survenus entre les Membres du suprême Conseil du Bengale, & qui étoient entre les mains des Directeurs.

L'objet de cette assemblée étoit de communiquer aux Actionnaires diverses résolutions que les Directeurs avoient prises concernant ces différends. Elles consistoient en quatre points principaux, dont voici la substance :

Il étoit contre l'intérêt général de la Compagnie d'entrer en alliance avec Sujah-Dowla, ainsi que d'encourager & de favoriser la guerre de Rohilla. Il étoit aussi question de quelques censures de la conduite de M. Hastings & de M. Barwell. Au surplus on suspendoit toute résolution définitive jusqu'à l'arrivée du vaisseau de la Compagnie

l'Anson, qui étoit attendu de jour en jour.

Il y eut sur ces arrêtés un débat par lequel il parut que le *Nouveau Conseil*, lorsqu'il étoit assemblé, avoit demandé au Bureau du commerce un état probable, tant présent que futur, des cargaisons de retour; que le Vérificateur général, sous la direction de l'ancien Conseil, en avoit fourni un état; mais que le *Nouveau Conseil*, quoique ne connoissant pas les douanes du pays, avoit prétendu examiner ces comptes par lui-même, & que d'après cet examen il les avoit désapprouvés. La conduite du Gouverneur Hastings fut l'objet d'une vive discussion dans cette assemblée; on y fit valoir les longs services qu'il avoit rendus à la Compagnie, & il fut prouvé que jamais elle n'avoit eu un Officier plus fidelle, plus intelligent, plus parfaitement instruit de tous les intérêts de la Compagnie, sur les objets de commerce comme sur ceux de politique: que par conséquent on ne devoit pas juger à la hâte un Serviteur si ancien & si recommandable; mais qu'au lieu de l'obliger de renoncer à ses emplois ou de faire quelque démarche de cette nature, il falloit l'avertir des points qu'on supposoit avoir à blâmer dans sa conduite, afin qu'à l'avenir il la réglât en conséquence.

Pendant on ne se décida alors sur aucun objet d'importance, & l'on convint d'attendre l'arrivée de *l'Anson*.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

1776. Le 16 Mai 1776, quelques-uns des Ac-
 tionnaires ayant entendu parler d'une dé-
 cision de l'assemblée des Directeurs, relative
 à la destitution de M. Warren Hastings,
 Gouverneur, & de M. Francis Barwel,
 Membre du Conseil du Bengale, ils de-
 manderent une assemblée générale, à l'ou-
 verture de laquelle fut lue la résolution sui-
 vante des Directeurs, datée du 8 Mai, la-
 quelle avoit passé à la pluralité d'une seule
 voix, y en ayant eu 11 pour & 10 contre :
 voici cet arrêté.

» Que l'assemblée des Directeurs ayant pris
 en considération les affaires & l'état actuel
 du Bengale avoit résolu de révoquer M.
 Warren Hastings, Gouverneur du Bengale
 & M. Francis Barwel, Membre du Con-
 seil de ladite Province, & de présenter,
 sans délai, une pétition à Sa Majesté à cet
 effet «.

Cette soudaine résolution des Directeurs,
 sur un point de la plus haute importance,
 souleva la plus grande partie des Actionnaires,
 d'autant qu'il étoit probable que si la to-
 talité des vingt-quatre Directeurs eussent
 été présens, un pareil arrêté n'eut point été
 pris, & qu'ainsi il étoit expédient de dis-
 cuter la chose avec soin & en détail.

Les partisans du Gouverneur Hastings re-
 présenterent qu'avant qu'il fût chargé de la
 Présidence du Bengale, cette Province étoit
 en proie à la vénalité & au péculat, que

par son intelligence supérieure, sa grande économie & son attention constante pour les affaires. il étoit presque parvenu à mettre toutes choses en bon ordre & à les tourner à l'avantage général de la Compagnie; que nommément il avoit réglé le louage des fermes, qui auparavant étoit très-onéreux aux sous locataires, en les mettant hors de la puissance des principaux locataires, & en spécifiant les rentes particulières que chacun devoit payer: que ces avantages & beaucoup d'autres étoient portés tout au long sur les registres de la Compagnie, avec les remerciemens non seulement de la Compagnie, mais encore ceux de la nation; qu'enfin la nation elle-même, c'est-à-dire le Parlement, avoit bien manifesté la satisfaction qu'il avoit de sa personne, & comme homme & comme bon serviteur de la Compagnie, en le nommant alors Gouverneur général du Bengale.

» Que les accusations formées contre lui par Rajah Nuncomar, étoient reconnues aujourd'hui pour être absolument fausses: que ce lâche accusateur avoit été pleinement convaincu de ses impostures, & qu'en conséquence il avoit subi la mort que son crime méritoit.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

Les écrits qui contenoient les charges contre ces Messieurs ayant été lus; aucune de ces charges ne parut assez grave pour justifier l'arrêté ci-dessus du 8 Mai 1776. Un des principaux griefs contre le Gouver-

1776.

Mai

Juin.

&

Juillet.

neur Hastings, étoit qu'il avoit reçu illicitement 15,000 roupies; mais d'après une information plus ample sur ce grief, & l'examen de quelques autres papiers qui n'avoient pas été envoyés *d'office* à l'assemblée, il parut clairement que ces 15,000 roupies n'avoient été reçues ni par M. Hastings ni par son Banian, & que le tout étoit une imposture. (Cela fut prouvé être une calomnie contre M. Hastings, par une feuille interpolée & qu'on avoit remplie) & pour plus parfaite conviction de la chose, on trouva que la partie même qui avoit donné ces roupies, déchargeoit M. Hastings d'avoir reçu directement ou indirectement aucune partie de cette somme.

Enfin, toutes les accusations portées contre le Gouverneur Hastings & M. Barwel, ne formoient tout au plus qu'une preuve *ex parte*, & ne produisoient rien d'essentiel qui fut complet & direct. Elles ne parurent donc pas fondées sur une probabilité suffisante pour justifier leur révocation. La raison qui avoit déterminé la majorité des Directeurs en faveur d'une démarche si précipitée, étoit que comme les affaires de la Compagnie dans le Bengale étoient retardées & dérangées par ces différends entre le Conseil, & que la révocation d'un des deux partis devenoit nécessaire, il étoit plus convenable de révoquer le Gouverneur Hastings & M. Barwell. Il n'est pas impossible que le Gou-

gouvernement ait été de connivence dans ce projet, car quoique M. Hastings & M. Barwell eussent eu leur place à la nomination du Parlement, cependant comme ces Messieurs s'étoient brouillés avec les trois autres Membres du Conseil (deux desquels étoient de cette nomination particulière) il étoit probable qu'ils avoient changé d'idée & qu'ils désiroient de voir les affaires de la Compagnie des Indes au Bengale traitées sur un pied plus conforme à son premier plan. Nous sommes encore autorisés à dire qu'il est possible que le Gouvernement ait eû la même idée que les onze Directeurs, puisque dans l'assemblée suivante plusieurs de ses partisans les plus zélés, & dont quelques uns occupent les premières places de l'Etat, ont essayé d'appuyer leur résolution du 8 Mai.

De ces débats du 16 Mai 1776, qui ont duré depuis onze heures du matin jusqu'à minuit passé, il est résulté qu'on mettoit au scrutin la question suivante :

« Qu'il étoit recommandé à l'assemblée des Directeurs de délibérer de nouveau sur leur dernier arrêté, relatif au rappel du Gouverneur Hastings & de M. Barwel, & d'en faire le rapport à l'assemblée générale des Actionnaires ».

La question mise au scrutin passa à l'affirmative à la pluralité de 106 voix.

Le Président de l'assemblée générale de quartier, informa les Actionnaires que plu-

1776

 Mai
 Juin,
 &
 Juillet,

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

ieurs dépêches étoient venues en dernier lieu du Bengale ; mais que comme on en attendoit d'autres de jour en jour par le vaisseau de la Compagnie le *Salisbury* ; l'assemblée des Directeurs avoit résolu de différer son rapport concernant la nouvelle délibération recommandée par le dernier scrutin des Actionnaires sur la révocation de M. Hastings & de M. Barwell, jusqu'à la réception de ces dépêches ; ce rapport fut remis à huitaine après l'arrivée du susdit vaisseau.

En conséquence on convoqua, pour le 18 Juillet 1776, une assemblée spéciale qui entendroit le rapport des Directeurs, relativement à leurs nouvelles délibérations sur cette affaire, & voici quel fut ce rapport :

» Que d'après les preuves que les Directeurs avoient reçues depuis, lesquelles étoient confirmées par l'opinion de plusieurs Jurisconsultes du premier rang, les Directeurs estimoiient que les motifs de la révocation du Gouverneur Hastings & de M. Barwell ne répondoient pas aux charges alléguées contr'eux «.

Cette opinion fut confirmée par la lecture des papiers reçus par l'*Anson*, & le supplément arrivé ensuite sur le *Salisbury*. Les charges contenues dans ces papiers étoient principalement des charges de péculat, mais qui, d'après les informations, ne parurent être que l'usage du pays, pratiqué par tous les Gouverneurs & dans des vues sages & poli-

riques; il fut aussi représenté par quelques-uns des Actionnaires, que lorsque ces pré-
 sens n'étoient pas faits aux Nababs (ce qui formoit la charge actuelle de péculat contre le Gouverneur Hastings, parce qu'ensuite il en remettoit le montant sur le compte de la Compagnie) cette omission avoit des suites si sérieuses, que très-souvent elle affoiblissoit les alliances, elle faisoit naître des soupçons & quelquefois même produisoit la guerre. Enfin les longs & fideles services de M. Hastings, son désintéressement, son zèle pour le bien de la Compagnie, le concours général de toutes les classes des citoyens en faveur de sa réputation, tout cela fut présenté comme de puissantes raisons pour le laisser en place, jusqu'à ce qu'on eût les preuves les plus claires & les plus authentiques de ses prévarications.

Cette résolution des Directeurs pour continuer M. Hastings & M. Barwell dans leurs places respectives, fut encore confirmée par plusieurs des plus respectables Jurisconsultes de ce Royaume, (& de leur nombre l'Avocat général Thurloé) qui furent d'avis qu'il n'y avoit point d'action à intenter contre ces Messieurs, mais que la Compagnie des Indes étoit fondée à faire une enquête, & qu'elle pouvoit, si elle le jugeoit à propos, les traduire au tribunal d'équité du Chancelier.

Ainsi, en conséquence de cette délibération, M. Hastings & M. Barwell furent ré-

1776.

 Mai
 Juin
 &
 Juillet

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

tablis dans leurs postes respectifs, après les recherches les plus exactes tant des Directeurs que des Actionnaires de la Compagnie des Indes, suivies pendant près d'un an, durant lequel tems les personnes les mieux instruites des affaires de la Compagnie crurent voir que le Gouvernement avoit fait tout son possible pour déplacer ces deux Officiers de la Compagnie. On demandera peut être pourquoi le Gouvernement n'a pas effectué ce projet dès le commencement, en rayant leurs noms de la premiere commission? Mais il est probable qu'il crut alors avoir assez fait en donnant le Bill de reglement de la Compagnie des Indes. Trouvant ensuite que ce Bill étoit traversé dans ses opérations par l'entremise de ces Messieurs, & ne voulant pas que ses effets salutaires éprouvassent le moindre obstacle, il aura cherché à obtenir leur rappel par les bons offices de ses créatures parmi les Directeurs & les Actionnaires.

Ceci n'est qu'une conjecture formée d'après un aperçu impartial des diverses circonstances qui ont accompagné cette longue affaire; il ne faut peut-être qu'un peu de tems pour éclaircir & dissiper tous les nuages qui la couvrent.

Après que ces matieres eurent été discutées, M. Pechet fit une motion qui fut appuyée par M. Elliot. Il demanda le rétablissement de M. Stewart, Secrétaire du Conseil

feil dans le Bengale ; M. Lushington l'éten-
dit ensuite à M. Playde , Surintendant de la
Police dans Calcuta. Ils avoient été tous
deux destitués d'une maniere tyrannique &
contraire aux instructions des Directeurs ;
mais les Directeurs ayant demandé que cette
matiere leur fût abandonnée , comme leur
ayant été recommandée par l'assemblée gé-
nérale , la motion fut retirée.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet

Affaires de la Compagnie dans le départe-
ment de Bombay.

N.º I. *Extrait d'une lettre écrite de Dharavey
Battery , Salsette , 13 Octobre 1775.*

« Je vous ai rendu compte , dans ma der-
niere lettre , de tout ce qui se passoit à Bom-
bay , des animosités implacables , & des dis-
sensons terribles qui y mettent tout en
combustion ; leur rage s'est accrue depuis ,
& je ne puis vous en donner d'idée qu'en
vous assurant qu'elle passe l'imagination. Je
vous ai annoncé , en même tems , que l'on
parloit alors d'une expédition ; elle a eu
lieu , & je vais vous en donner le détail le
plus précis qu'il me sera possible : »

« Salsette est une Isle fertile dans le voisi-
nage de Bombay , dont la Compagnie dé-
siroit depuis long-tems la possession , de
sorte que notre Gouverneur , profitant des
discordes intestines qui divisoient les Marats

1776. res, forma le projet de s'emparer de Tannah, capitale de cette Isle. Cette Ville a été originairement fondée par les Portugais ; mais il y a environ 35 ans que les Marattes la leur enlevèrent, & depuis ceux-ci en ont négligé les fortifications. Nous partîmes de Bombay pour cette expédition le 12 Décembre 1774, le 20 nos batteries furent en état d'exécution, nous en avions une de 5 pièces de 24, la seconde étoit de deux pièces de 18, & d'une de 12. Le 28, la brèche étoit praticable, & sur les deux heures après midi nous prîmes la Ville d'assaut : dans l'action il y eut 300 hommes tués du côté de l'ennemi, & nous en fîmes prisonniers 370. L'officier qui commandoit, un brave homme, âgé de 92 ans, nommé Bowanju Cudomm, y fut tué d'un coup de feu. J'étois de service avec l'artillerie, & je montai à la brèche avec l'arrière garde des Grenadiers : un Ingénieur fut tué & deux dangereusement blessés ; nous perdîmes aussi trois Officiers, & nous en eûmes 6 de blessés. On me laissa à Tannah pour présider à la réparation des fortifications, en sorte que je ne pus pas être d'une autre expédition qu'entreprit immédiatement après le Colonel Keating, qui à la tête de 2000 hommes marcha au secours de Rajoba, le Pechoah, ou Général des Marattes contre le Ministère. L'armée du Colonel Keating joignit le 18 Avril celle de Rajoba, mon-

tant à 50 mille hommes : peu de jours après la réunion , ils en vinrent aux mains avec l'armée du Ministère. La première action n'eut rien de décisif ; seulement nous restâmes maîtres du champ de bataille , & le lendemain l'armée marcha vers Poonah , capitale de l'Empire des Marattes : notre armée souffroit beaucoup du défaut de vivres , & le 18 Mai 1775 elle en vint à un second combat avec l'ennemi , dont la cavalerie jetta d'abord de la confusion dans notre aîle gauche ; mais nous finîmes par les chasser encore du champ de bataille : nous eûmes deux Capitaines & quatre Subalternes tués , un grand nombre de blessés , & environ 80 Européens tués ou blessés. Depuis cette action , le Colonel *Keating* les a surpris par une marche forcée , les a mis en déroute & actuellement il assiege Brodra , ville dans laquelle il y a une garnison considérable dans le voisinage de Broach. Mais nous avons eu la guerre plus près de nous le 6 Juin dernier 1775 , les Marattes ont attaqué un de nos postes dans cette Isle , & forcé l'Officier qui commandoit à se retirer avec perte de moitié de ses gens. Ils ont exercé d'autres actes d'hostilité & n'ont quitté l'Isle que lorsque le Capitaine *Keily* , nous a amené de Bombay un renfort de 500 hommes , qu'ils attaquèrent d'abord très-vivement ; mais lorsqu'il virent que nos troupes avancoient toujours en ordre , une

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

terreur panique les saisit, ils regagnerent leurs bateaux à la hâte & perdirent beaucoup de monde dans leur fuite. Nous avons sçu d'eux mêmes qu'ils étoient au nombre de 3,000 lorsqu'ils débarquèrent dans l'Isle «.

N.º II. *Extrait d'une lettre datée du Camp de Belgrane, le 19 Octobre 1775.*

» Nous sommes excédés par les marches & les contre-marches, d'autant plus fatigantes que c'est ici un pays très-chaud. Depuis la réduction de l'armée (après l'expédition de Rohilla) toutes nos espérances se sont évanouies «.

» Les lettres que je vous ai adressées l'année dernière de Laul Dang, ont du vous informer de la conquête du pays de Rohilla : Laul-Dang est situé à 30 degrés 10 minutes de latitude Septentrionale. Vous voyez que nous sommes beaucoup plus près de la Tartarie que de la Perse. Nous laissons aux troupes & à l'établissement de Bombay le soin de faire les expéditions de la Perse. Nous venons d'apprendre dans le camp qu'un corps considérable de Persans s'est joint aux Marattes contre nos troupes à Bombay, & qu'ils ont tenté de reprendre l'Isle de Salfet qu'ils nous avoient abandonnée depuis quelque tems «.

» Le Général Clavering, ou pour mieux dire, le suprême Conseil de Bengale, a en-

Voyé un Ambassadeur à Bombay pour traiter avec les Marattes, & je suppose que c'est pour faire la paix avec la Nananne, ou Reine, qui réside à Puna, leur plus grande capitale sur cette côte. L'Enseigne P... est parti en qualité de Secrétaire de cette expédition, qui se fait par terre, c'est la première de cette nature qu'on ait vue dans ce pays. Ils ont une garde de deux Compagnies de nos Sipays, de trois Compagnies des Nabobs & de 500 hommes de Cavalerie, & ils sont actuellement à peu de jours de marche de cette place: s'ils réussissent, ils parviendront à faire leur fortune. Mais ils ont beaucoup de difficultés à surmonter. Il faut qu'ils traversent un pays qui leur est inconnu & des Frats indépendans qui seront jaloux de leurs forces; ces peuples ne pouvant point regarder cette expédition comme une ambassade, car ils ne croiront point que les Anglois se sont mis en route dans ce dessein, peut-être bien les arrêteront-ils dans leur marche.

» Le Capitaine C... a pris dernièrement par ruse, une place très-forte, où il se trouvoit 10,000 hommes, quoiqu'il n'eût pas plus de deux bataillons à opposer à ces troupes, il s'y est néanmoins introduit, & il n'a eu dans cette affaire qu'un homme tué & deux blessés.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

1776. *Affaires de la Compagnie dans le département
de Madras.*

Mai

Juin

&

Juillet.

Extrait d'une lettre de Madras, dattée du
10 Février 1776.

L'arrivée du Lord Pigot a bien changé la face des affaires ; son plan étant contraire aux intérêts du vieux Nabob & de son second fils, qui depuis long-tems ont tâché de mettre le Ministère Anglois dans leur parti, par de grosses sommes d'argent, afin de secouer toute dépendance de la Compagnie, quoiqu'ils lui soient redevables de leur existence, comme Princes. Plusieurs de ceux qui lui ont donné des conseils, ont trouvé leur compte à traiter avec le Nabob & son second fils. Ce dernier désire de succéder au Misnud (premiere place du Divan) à la mort de son pere qui l'occupe à présent, & de priver son frere aîné Omrahgut Omrah de son droit héréditaire à cette place, en tâchant de lui nuire aux yeux de son pere par de faux rapports. Mais l'animosité du vieillard contre son fils aîné n'est plus si forte & il lui a rendu même ses bonnes graces. Cet Aîné avoit toujours conseillé à son pere de ne rien faire qui pût croiser les intérêts de la Compagnie. Sans l'heureux caractère de ce Prince sa famille seroit ruinée, car son pere & son frere se conduisoient de maniere à obliger la Compagnie ou le Gou-

vernement, de leur ôter le Carnatique & de mettre cette Province sur le pied du Bengale.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet;

On dit ici que l'ancien Rajah de Tanjour, qui est actuellement prisonnier, sera remis en possession de ce Royaume; mais le Nabob proteste fortement contre ce projet. Il reclame quatre-vingt Lacks de Pagodes (environ 84 millions 800 mille liv. tournois) que ce Royaume lui a coûté tant en argent donné qu'en dépenses. Cette réclamation excitera peut-être l'attention du Parlement, qui pourra forcer plusieurs particuliers à rendre des comptes.

P. S. Le Rajah est élargi, & la Compagnie a mis garnison dans Tanjour; c'est à la Compagnie à juger si ce Rajah doit être remis en possession de son pays & de ses revenus.

Fin de l'article de l'Inde.

Le 18 Juillet, le Lord Sandwich s'est rendu à Chatham, accompagné du Lord Mulgrave & du Chevalier Hughes Palliser. Ce Lord, après avoir visité les vaisseaux en construction & en réparation, les différens magasins, les munitions, &c. s'est transporté au Bureau des vivres, où il a été reçu par le Commissaire Bates & par M. Milbourn Marsh, Agent, Munitionnaire, &c. Il a passé ensuite à bord de plusieurs vaisseaux en ordinaire, & le soir il a visité le ter-

rein destiné à la construction des Cazernes.
 1776. Le 19, à neuf heures du matin, les ouvriers du chantier, ainsi que les Officiers & les matelots des vaisseaux en ordinaire, ont passé la revue devant Milord, qui a quitté ce port après avoir donné des témoignages de la plus grande satisfaction, & s'est embarqué l'après-midi pour Sherneff dans le dessein de visiter ce chantier, &c. En quittant le port de Chatham il a été salué de quinze coups de canons par chaque vaisseau de garde.

Mai
 Juin
 &
 Juillet.

La flotte qui étoit retenue par les vents à Plymouth depuis le 7 Juillet, en est repartie le 19. Elle étoit composée de 72 voiles & avoit à bord environ 4,000 Hessois & 1,000 hommes des troupes de Waldeck, deux compagnies de Chasseurs, 200 recrues Angloises, & 200 chevaux pour les bagages. Tous ces bâtimens sont sous l'escorte du *Diamond* & de l'*Unicorn*.

D'Edimbourg le 20 Juillet.

La Compagnie des Fondeurs de Canon a fait plusieurs améliorations importantes dans l'art de couler les canons. On fait actuellement dans cette fonderie des canons de fer de tous calibres, qui valent en légèreté ceux de fonte & qui sont, à plusieurs égards, supérieurs à ceux de ce métal. On a fait le 4 l'essai d'une pièce de six qui ne

pesoit que 800 liv. de 16 onces. Ces canons sont tous fondus pleins, & forés après, & quoiqu'on les charge jusqu'à la bouche, ils supportent très-bien l'épreuve.

La flotte pour l'Amérique, consistante en 70 bâtimens, sous le convoi de la frégate de guerre le *Diamond*, se trouvoit en bon état le 23 Juillet à la hauteur de Start par un bon vent Sud-Ouest. Mais les bâtimens de transport Hollandois n'étant pas bons voiliers, n'ont pas été en état de marcher de conserve avec les vaisseaux Anglois. Cette flotte avoit mis à la voile de Sainte Helene à la fin du mois de Juin, & elle avoit à bord environ 6,000 hommes de troupes Allemandes & 2,000 chevaux Anglois.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet

Du Bureau de l'Amirauté le 23 Juillet.

Une lettre du Vice-Amiral Lord Howe, datée du 23 Juin dernier, porte qu'il est arrivé ce même jour à la hauteur du port de Halifax à bord du vaisseau de guerre l'*Eagle*, & qu'ayant appris que l'escadre & l'armée aux ordres du Vice-Amiral Lord Shulldham avoit quitté ce port le 10 Juin, il se disposoit à partir sur le champ pour le rejoindre.

A la Cour de S. James, le 24 Juillet

Il a plu à Sa Majesté, en son Conseil, d'ordonner que le Parlement qui étoit prorogé jusqu'au Jeudi premier Août prochain,

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

seroit prorogé jusqu'au Jeudi 5 Septembre suivant.

Le Comte de Sandwich, qui étoit allé visiter les vaisseaux, munitions, &c. dans les chantiers de Chatham, de Sherness, est revenu le 22 Juillet à Londres, & il a fait le 24 son rapport au Roi de l'état où il avoit trouvé ces ports.

On a expédié le 25 Juillet de la Secrétairerie d'Etat, dans l'espace de quatre heures, trois Couriers, au Vicomte de Stormont, & aux Comtes de Grantham & Walpole, Ministres du Roi à Versailles, à Madrid & à Lisbonne; & un quatrieme eut ordre de se préparer à partir pour Petersbourg. Il y a lieu de croire que l'envoi des trois premiers est relatif aux contestations élevées entre l'Espagne & le Portugal, au sujet des limites de leurs possessions dans l'Amérique Méridionale; d'autant plus que la Cour venoit de recevoir des dépêches des Lords Stormont & Grantham, sur le contenu desquelles il s'est tenu plusieurs Conseils en présence du Roi.

Il y a eu de vives disputes dans le Cabinet sur la maniere de diriger les opérations de la guerre en Amérique. Dès le mois de Mai, le Lord Germaine proposa au Conseil de pousser entierement la guerre du côté du Canada; mais la majorité s'y opposa. Le Lord Suffolk dit que l'envoi de plus de forces au Canada qu'il n'en falloit pour sa sûreté,

généroit les opérations & les borneroit à la défensive, attendu qu'il seroit impossible d'entretenir une armée dans des forêts & des marais immenses sur les frontieres des Provinces révoltées. Le Lord Germaine allegua les opérations des François dans la dernière guerre en preuve du contraire; ceux-ci ayant trouvé par tout la navigation intérieure si considérable, qu'ils se transporteroient avec facilité de tous les côtés. Le Lord Weymouth se rangea de l'avis du Lord Suffolk, & soutint que quand même il seroit possible de soutenir une armée dans les vastes forêts de l'intérieur, il ne convenoit point de l'y envoyer, parce que dans un pays tel que celui là, des troupes indisciplinées résisteroient sans peine aux troupes réglées, & que ce ne seroit plus qu'une guerre de postes, d'embuscade & d'escarmouches. Depuis cette époque il y a toujours eu deux opinions dans le Conseil; cependant les instructions envoyées aux Généraux, leur enjoignent de débarquer & de pousser les opérations dans les Colonies au midi de la Nouvelle Ecosse.

Suivant un Ecrivain Anglois, ce n'est pas sans inquiétude que le Gouvernement voit un grand nombre de navires & bâtimens Américains trafiquer ouvertement dans les ports de presque tous les pays de l'Europe, s'y procurer quantité de choses qui leur sont de la plus grande utilité pour soutenir la

1776.

Mai
Juin
&
Juillet

1776
 Mai
 Juin
 &
 Juillet.

guerre actuelle & échapper à la vigilance de ses vaisseaux de guerre. Il paroît aussi que les Américains ont dans les mers de l'Europe beaucoup d'Armateurs qui gênent le commerce Anglois, au point que la Cour a envoyé ordre aux Gouverneurs & Consuls en différens endroits, de ne plus laisser partir les navires marchands sans convoi.

Le parti antiministériel profite de ces circonstances pour faire croire que les escadres qui ont appareillé dernièrement des ports de France & d'Espagne, sont destinées à surprendre quelques-unes des possessions Angloises, & que la France profitera des contentions présentes de l'Angleterre avec les Colonies, pour faire valoir certaines prétentions à la charge de la Grande Bretagne. Mais les Ministres affectent de se moquer de ces conjectures, assurant qu'ils sont très-bien informés de la destination de ces escadres, & paroissant fermement persuadés que ces deux Puissances ne songent à rien moins qu'à rompre avec l'Angleterre.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

JOURNAL de l'Amérique, depuis le 25 Mai jusqu'au 20 Juin, date de la dépêche du Général Carlton sur l'affaire aux Trois Rivières & ses suites, publiée par la Gazette de la Cour du 27 Juillet.

Force de l'armée Angloise rassemblée dans le Canada.

Extrait d'une lettre de Quebec du 25 Mai 1776.

L'ARMÉE & la flotte paroissent se porter avec la même ardeur au succès de l'opération à laquelle elles sont destinées, & on fait tous les préparatifs nécessaires pour remonter la riviere aussitôt que les troupes Allemandes seront arrivées. Le renfort des sept régimens d'Irlande a ranimé notre courage. En comptant les corps déjà armés, (car le Général Howe nous avoit envoyé un bataillon de 700 hommes) nous avons à present 10,000 hommes effectifs. Les Canadiens Royaux, levés par le Général Carlton, sont de très-bons soldats; le siege a achevé de les former. Depuis que le dégel a rétabli la navigation de la riviere, il est arrivé ici plusieurs vaisseaux, dont 27 vivriers. Nous attendons de jour en jour le Général

1776. Burgoyne avec les transports; il n'y a point
 Mai de doute que nous ne conquérions toute cette
 Juin Province: ce sera un coup mortel pour les
 & Américains, & il facilitera par la même raison
 Juillet. la réconciliation entre les Colonies & la Mé-
 tropole.

Affaire du poste aux Cèdres du 19 Mai au 28.

N.º 1. Relation Ministérielle.

Le sieur Foster, Capitaine du huitieme régiment, en descendant la riviere Saint Laurent avec sa compagnie d'infanterie légère, 2,000 Sauvages & quelques Canadiens, a attaqué & pris un poste des Rebelles appelé des Cèdres, composé de 500 hommes. Plusieurs de ceux ci ont été tués & le reste fait prisonnier. Les Sauvages ayant perdu dans l'action un *Sachem* ou Chef, ils en devinrent si furieux qu'ils auroient massacré tous les prisonniers, si le Capitaine Foster ne s'y fût opposé. Pour lui, voyant que son monde n'égalait pas le nombre des prisonniers, il crut qu'il étoit plus prudent de les renvoyer sur la promesse qu'ils échangeoient un pareil nombre d'hommes du septieme & du vingt-sixieme régiment prisonniers chez les Américains, & que ceux-ci laisseroient plusieurs de leurs Officiers en ôtage pour la sûreté du Cartel.

Voici la lettre écrite à ce sujet par le Général Carlton à Milord Germaine, & qui

A été publiée dans la Gazette de Londres
 du 21 Juin. Elle y étoit arrivée par le 1776.
 Lieutenant Fooks du vaisseau de guerre
 le *Lizard*. Mai
 Juin
 &
 Juillet;

N.º II. Lettre du Général Carlton.

*A bord du vaisseau la Marie ; vis-à-vis Sainte
 Anne, le 25 Mai 1776.*

MILORD.

En ce moment je reçois avis du Capitaine Forster, qu'avec un détachement du huitieme régiment, quelques Canadiens, & un certain nombre d'Indiens, il a pris, le 19 de ce mois, un fort aux Cédres, où il y avoit 2 canons & 390 Rébelles, qui se sont rendus à discretion. Le jour suivant, un parti de 120 Rébelles passa de l'Isle de Montréal à Kinchin: il furent attaqués, défaits & pris par MM. Lorimier & Montigny.

Le peu de forces déjà arrivées s'approchent des Rébelles, pour voir si l'on peut donner quelque secours aux fidèles Sujets du Roi dans les parties supérieures, qui ont commencé à se déclarer, mais, pour ainsi dire, plutôt que je ne l'aurois souhaité. Les Rebelles sont toujours en grand nombre dans la Province, & ils parlent de gros renforts, qu'ils sont sur le point de recevoir. Je suis, &c.

Signé Guy CARLTON,

1776. N°. III. Relation Américaine de l'affaire du
 poste des Cedres.

Mai
 Juin
 &
 Juillet.

Sur l'avis qu'on avoit absolument besoin d'un renfort au petit fort des Cedres, à 45 milles Sud-Ouest de Montreal ou se trouvoit un corps de 400 hommes sous le commandement du Major Butterfield, 140 hommes furent détachés le 10 Mai de Montréal avec le Major Henri Shelburne à leur tête. Il rencontra de grandes difficultés au lac : & après l'avoir traversé il fut obligé de le repasser de nouveau, de sorte que dix jours s'écoulerent avant qu'il pût en sortir avec cent hommes, ayant laissé le reste pour des gardes & autres services nécessaires. Le 20 Mai, sur les onze heures, ils se mirent en marche pour le fort des Cedres, éloigné de 9 milles, & à quatre heures ils furent attaqués par un gros parti de Sauvages & de Canadiens, qui, protégés par un bois, tirèrent sur eux. Nos gens, quoique tout à fait à découvert, soutinrent un combat opiniâtre pendant une heure quarante minutes. Enfin les Sauvages les ayant enveloppés ils fondirent sur eux & les désarmèrent. Bientôt suivit un carnage affreux dans lequel plusieurs de nos soldats furent massacrés à coups de hache ou d'autres armes meurtrières. Les ennemis formoient un corps de cent Canadiens & de 400 Sauvages, qui aussitôt dépouillerent entierement les prisonniers & les

& les conduisirent au fort. Ils y furent remis au sieur Foster, Capitaine du huitième régiment, qui avoit avec lui environ quarante hommes de troupes réglées, & commandoit dans le fort qui s'étoit rendu la veille (le 19) après quelque résistance de la part du Major Butterfield, événement que le Major Shelburne ne savoit point & qu'il étoit bien loin même de soupçonner.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

Le Capitaine Foster & les troupes réglées n'étoient point sortis des lignes, & ils ne furent point du détachement qui enveloppa & traita si inhumainement les nôtres. Mais après que ceux-ci eurent été introduits dans le fort on leur ôta le peu d'habits qui leur restoient : la plupart n'avoient pas même de quoi couvrir leur nudité. Dans toute l'action nous avons perdu environ 28 hommes, c'est-à-dire une vingtaine tués ou blessés pendant l'action & massacrés ensuite de sang froid, & sept à huit emmenés par les Sauvages. De l'aveu des ennemis ils ont eu 22 tués & parmi eux un Chef guerrier de la Tribu Seneca. Ce fut probablement pour venger sa mort que les Sauvages traitèrent avec tant de barbarie nos prisonniers. Le Major Shelburne & les autres Officiers furent envoyés dans deux villages de Sauvages au lac des deux Montagnes ; quant aux soldats, on les transporta sur une île déserte au milieu du lac où ils restèrent huit jours sans autres provisions que ce qu'il falloit pour ne

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

pas mourir de faim. Ils y étoient exposés aux injures de l'air, quoique la saison fût très-rigoureuse. Ensuite ils furent relâchés en vertu d'un cartel convenu entre le Général Arnold & le Capitaine Foster, savoir: qu'il y auroit un échange égal de prisonniers, sous deux mois, sauf les événemens. Pour sûreté de l'exécution nous laissâmes quatre Capitaines en otage, savoir: le Capitaine Sullivan, (frere du Général) le Capitaine Bliff, du détachement du Major Shelburne, les Capitaines Stephens & Green du détachement du Major Butterfield.

Le Général Arnold, avec un détachement de 8 à 900 hommes, arriva dans les environs le 26 Mai, & quoiqu'il eût paru sur le lac avec environ cinq cent, heureusement pour les prisonniers il ne le traversa pas. S'il s'y fût déterminé toutes les circonstances concourent à faire conjecturer que tous ces prisonniers eussent été massacrés, les dispositions ayant été faites pour cela. La difficulté d'approcher des ennemis, faisoit douter que le Général Arnold eût pu remporter quelque avantage sur eux. Quand même il les auroit battus, il ne lui auroit peut-être pas été possible de les couper dans leur retraite.

N.º IV. *Extrait d'une lettre du Général Arnold, datée de Montréal le 28 Mai.*

Je n'ai qu'une minute pour vous dire

que je me porte bien , quoique je sois
très-fatigué. J'arrive (ce matin) d'une expé-
dition à quinze lieues au-dessus de Montréal,
dans un lieu appellé Sainte Anne , où 500
des nôtres ont été faits prisonniers par un
corps de troupes réglées & de Sauvages :
vous ne tarderez pas à voir le traité que j'ai
fait avec les Anglois pour l'échange des
prisonniers. Je ne puis vous dire avec quel
dépit je me suis vû dans l'impossibilité de
punir l'ennemi de l'indigne & cruel traite-
ment qu'il a fait subir aux pauvres Améri-
cains. L'humanité me le défendoit. Et quoi-
que j'eusse des forces suffisantes , j'avois les
mains liées α.

1776.

Mai

Juin.

&

Juillet.

N.º V *Articles convenus entre le sieur Foster ,
Capitaine du huitieme régiment d'infanterie
de Sa Majesté , & le Général Arnold , rela-
tivement à l'échange des prisonniers.*

Après la plus mûre délibération sur les
usages & coutumes des Sauvages dans la
guerre , coutumes si contraires aux sentimens
& à la douceur du Gouvernement Britan-
nique , & si opposées aux mœurs de toutes
les nations civilisées , & pour prévenir ce
qui est arrivé dans les guerres précédentes
par les effets du caractère féroce de ces peu-
ples que les remontrances ni les menaces
n'ont pu changer , & de qui on ne peut
obtenir de ne point mettre à mort leurs

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

prisonniers, pour se débarrasser du soin de les garder en cas d'attaque de la part de l'ennemi. Déterminé par ces mêmes principes, j'ai jugé à propos de convenir des articles ci-dessous avec le Général Arnold, traitant de son côté au nom de la Puissance qui l'emploie, pour les Officiers & Soldats qui seront relâchés en vertu de la présente convention, dont le grade & le nombre seront portés sur ce cartel.

Premierement. Il sera fait, de bonne foi, un échange de prisonniers, en rendant un nombre égal des troupes de Sa Majesté, du même rang que ceux qui seront relâchés en vertu de cette convention, le plutôt qu'il sera possible dans l'espace de deux mois (du 27 Mai au 27 Juillet) sauf une prolongation raisonnable pour les événemens qui pourroient rendre l'exécution de cet article impraticable.

2°. Les prisonniers seront conduits avec sûreté & avec toute la diligence que les circonstances permettront, sur le bord Méridional du fleuve Saint Laurent, d'où ils se rendront à Saint Jean pour retourner aussi-tôt chez eux sans commettre aucun dégât ni pillage dans ce lieu. Et il sera permis à dix ou douze d'aller à Montréal pour y faire leurs affaires particulieres.

3°. Les prisonniers ainsi rendus, ne pourront, sous aucun prétexte, soit par paroles, par écrit ou par signes, donner la moindre

information aux ennemis du Gouvernement ou à leurs adherens actuellement en armes, qui puisse en aucune maniere être préjudiciable au service de Sa Majesté.

1776.

Mai

Juin

&c.

Juillet.

4.° Les bateaux ou autres voitures à employer pour transporter les prisonniers au bord Méridional dudit Fleuve, & les personnes nécessaires pour les conduire, retourneront sans être inquiétées.

5.° Il sera laissé des otages pour l'exécution entiere des articles, conformément au sens, & à l'esprit de cette convention, sans aucune équivoque quelconque.

6.° La caution des souffignés sera donnée aux habitans pour tous les dégâts & pillages commis par le détachement du Colonel Bedle, d'après la remise de l'état, au vrai, dressé & signé, mais duquel les otages ne seront point responsables.

Notre intention étant d'exécuter les articles ci-dessus, nous les signons & échangeons réciproquement pour assurer leur exécution.

A Vaudreuil, signé de notre main le 27
Mai 1776.

Signé, George FOSTER, Capitaine -
Commandant des troupes du Roi.

*Le Général Arnold a fait la réponse suivante
aux propositions ci-dessus.*

Art. 2. Les prisonniers seront envoyés

1776. au bord Méridional du fleuve Saint Laurent ,
 à une lieue de Caughnawaga , & de là à
 Saint Jean & à leur pays: excepté douze
 qui ont la liberté d'aller à Montréal: pour
 cet effet il sera accordé six jours, & les
 hostilités cesseront des deux parts.

Art. 4. Quatre Capitaines seront envoyés
 à Quebec comme otages, & ils y resteront
 jusqu'à ce que les prisonniers aient été échan-
 gés.

Art. 6. Les troupes continentales, par
 principe, ont toujours évité de piller. S'il
 est prouvé qu'il ait été commis des dégâts
 par le détachement du Colonel Bedle, il en
 fera fait réparation.

A Sainte Anne, signé de notre main.

Signé, B. ARNOLD.

*A Vaudreuil. George FOSTER, Capitaine-
 Commandant des troupes du Roi.*

*Rang & nombre des Américains rendus, tels
 qu'ils sont portés sur le Cartel.*

2 Majors. 20 Subalternes.

9 Capitaines. 443 Soldats.

Le Capitaine Foster, qui (au dire du
 parti Anglois) avoit employé des sommes
 considérables pour sauver ces malheureux
 de la fureur inhumaine des Sauvages, ac-
 complit à la lettre les conditions énoncées

dans le Cartel. Le Général Arnold reçut les prisonniers Américains ; mais le Congrès refusa de rendre aucun de ceux qui étoient entre ses mains. (On verra sous la date du 10 Juillet pour quelle raison.)

1776.
Mai
Juin
&
Juillet.

Milices de Quebec licenciées au départ du Général Carlton pour Montréal.

Extrait d'une lettre écrite de Quebec , le
25 Mai.

« Toute la Milice de cette Ville parut, hier 24, sous les armes sur la grande place de parade, où le Colonel Mac Lean la remercia, au nom du Général, de sa bonne conduite. Il nous ordonna de remettre nos armes aux Officiers nommés à cet effet ; mais il nous fut permis de garder nos cocardes à nos chapeaux, comme une marque distinctive que nous avions méritée par notre bravoure durant le siege «.

L'ardeur des Canadiens, fideles au Roi, a engagé le Général Carleton à 'entamer ses opérations avant l'arrivée de tous les renforts qu'on lui a envoyés, & dont les vents de Nord-Ouëst retardoient la navigation.

Lettre écrite de Quebec le 24 Mai.

Le 22 de ce mois, ce Général quitta cette Ville & s'embarqua avec le vingt fixieme Régiment, fort d'environ 600 hommes, & 340 hommes du quarante-septieme régiment. De-

1776,

Mai
Juin
&
Juillet.

puis trois semaines, nous avons des vents violents du Nord-Ouest, qui sont fort contraires à l'arrivée des Troupes d'Angleterre, & aux progrès du Général sur la rivière. Les Rebelles ne se sont arrêtés nulle part dans leur fuite depuis cette Ville jusqu'à ce qu'ils aient eu atteint Sorel, endroit à 140 milés de Quebec & à environ 40 en deçà de Montréal, où ils se fortifient & rassemblent toutes les provisions, qu'ils peuvent se procurer.

Etat dans lequel le Lieutenant Fooks, parti de Quebec le 26 Mai & arrivé à Londres le 21 Juin, avoit laissé le Canada.

Le Lieutenant Fooks partit de Quebec dans l'après-midi du 26 Mai : il a rapporté qu'avant son départ il venoit d'y arriver quelques Indiens du parti aux Cédres, à environ 8 lieues de Montréal, qui l'avoient informé, que les Indiens de la Confédération Occidentale étoient en mouvement pour se joindre aux Troupes du Roi, & qu'un gros corps de cette Nation étoit à trois jours de marche des Cédres.

Il ajoute que le soir de son départ, il rencontra les transports avec les troupes d'Irlande, escortés par les fregates le *Carysford* & la *Perle*, & qu'il ne doutoit pas que dès le lendemain matin elle ne fussent rendues à Quebec ; qu'à son arrivée à l'Isle au

Coudre le 28 Mai, il y trouva les transports, ayant à bord les troupes de Brunswick sous le convoi des frégates la *Junon* & la *Blonde*, lesquels étoient à l'ancre, en attendant la marée pour passer à Quebec; que comme le vent n'étoit pas alors favorable, le Lieutenant-Général Burgoyne avoit pris les devants sur la frégate la *Surprise*, & qu'il y seroit probablement le 26 au soir.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet:

Instructions de la ville de MALDEN à son Représentant au Congrès.

Dans une assemblée légale tenue le 27 Mai 1776, par les Habitans de la ville de Malden dans la Baye de Massachusset, il a été arrêté unanimement de donner les instructions suivantes à M. Ezra Sargeant leur Représentant au Congrès.

» Un arrêté de l'honorable Chambre des Représentans, par lequel les différentes villes de cette Colonie sont requises de faire connoître leurs sentimens par rapport à l'importante question de l'indépendance de l'Amérique, nous engage à vous envoyer de nouvelles instructions. Il fut un tems où nous étions remplis d'une affection vraiment filiale pour le Roi & pour le peuple de la Grande-Bretagne; nous nous intéressions à leur gloire, nous partagions leur joie & leurs peines, nous versions avec plaisir le fruit de tous nos travaux dans le sein de notre Mero-

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

Patrie, & on nous voyoit prodiguer sans répugnance notre sang & nos trésors pour la cause.

» Tels ont été nos sentimens à l'égard de la Grande-Bretagne, tant qu'elle s'est comportée comme notre Mere-Patrie. Nous faisons consister notre bonheur dans notre union avec elle, & nous ne desirions point de nous en séparer ; mais nos cœurs sont changés, & actuellement nous formons les vœux les plus ardens pour que l'Amérique devienne un Etat libre & indépendant ».

» Les outrages que ces Colonies ont reçus de la Grande Bretagne sans y avoir jamais donné lieu, révolteroient l'ame la plus pacifique. Le Roi & ses favoris ont prétendu, contre tout droit, nous taxer sans notre consentement. Ces prétentions ont été soutenues par les procédés les plus injustes & les plus barbares. La politique effrenée de l'administration l'a portée à envoyer des escadres & des armées en Amérique, afin que par la destruction de notre commerce & le massacre de nos freres, elle pût nous forcer à la soumission, & élever un systéme de despotisme en Amérique, au moyen duquel on parvint à étendre l'autorité de la Couronne au point de tenir dans les mêmes fers le peuple de la Grande-Bretagne.

» Ce projet détestable s'est manifesté le 19 du mois d'Avril 1775 (a), jour fatal & qui

(a) Jour de la bataille de Lexington.

ne sortira jamais de notre mémoire. Les cris, les gémissemens de nos compatriotes rétentissent encore à nos oreilles. Nous voyons le feu dévorer leurs paisibles retraites. Nous entendons la voix de leur sang qui, des entrailles de la terre nous crie vengeance & qui nous défend, si le repos de leurs manes nous est cher, d'avoir désormais aucune liaison avec un Souverain qui peut, sans fremir, apprendre la désolation de ses Sujets & chercher dans un sommeil tranquille à se distraire du carnage dont il est l'auteur. Le systême qu'on a suivi dans la poursuite de cette guerre nous a confirmés dans ces sentimens. Les troupes du Roi ne se sont distinguées que par la piraterie, le meurtre & le pillage; des Villes sans défense ont été attaquées & détruites; les ruines de Charles-Town qui se présentent journellement à nos regards nous rappellent sans cesse les cruautés de la soldatesque Angloise; les cris de la veuve & de l'orphelin éveillent à chaque instant notre attention; ils demandent que la main de la pitié effuye leurs pleurs, & que l'épée de la Nation venge leurs injures. Nous nous sommes flattés long-tems que le caractère de la nation Britanique l'engageroit à maintenir des privilèges qui sont les siens comme les nôtres, & à faire punir les illustres brigands qui ont foulé aux pieds les droits sacrés des hommes & la majesté du Peuple. Mais nos espérances ont été vaines; l'Angleterre n'est plus embrasée de son

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

1776

Mai

Juin

&

Juillet.

ancien amour pour la liberté ; pliée aux humiliations, elle ne fait plus se venger. Ainsi nous renonçons avec dédain à toute liaison avec un peuple d'esclaves, & nous disons un éternel adieu à la Grande-Bretagne.

Quand même un accommodement seroit praticable, nous avons tout lieu de croire qu'il seroit fatal aux libertés de l'Amérique. Bientôt nous aurions pris cet esprit de vénalité & de dissipation qui a soumis les Sujets Britanniques à une domination illégale. Nous supposons même que les choses fussent remises dans l'état où elles étoient en 1763. Si le droit de nommer aux charges & de commander la milice restoit en la puissance des Gouverneurs, nos arts, notre commerce & nos manufactures ne jouiroient que d'une liberté précaire. Il y a même plus, c'est que la vie de tout homme qui s'est montré ardent à défendre la cause de ce pays ne cesseroit d'être en danger.

D'après ces considérations & beaucoup d'autres encore, nous persistons à croire que le peuple actuel d'Amérique manqueroit à ce qu'il doit à Dieu, à sa postérité & à lui-même s'il ne faisoit pas du Continent Américain une République. C'est la seule forme de gouvernement que nous desirions de voir établie ; & il nous est impossible de nous soumettre jamais à aucun autre Souverain qu'à celui qui étant doué d'une sagesse, d'une bonté

& d'une droiture infinie, est le seul à qui puisse convenir un pouvoir absolu.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet

Nous avons librement manifesté nos sentimens sur cet objet important. Notre intention n'est point pourtant de soumettre l'opinion du Congrès à la nôtre. Nous mettons une confiance sans bornes dans la sagesse & dans la bonne-foi du Congrès Continental. Nous nous rappellons avec plaisir que cette grande affaire est entre ses mains, & nous vous chargeons, Monsieur, de lui donner les plus fortes assurances, que s'il déclare l'Amérique République libre & indépendante, vos constituans soutiendront & défendront cet établissement au prix de tout leur sang & de tout ce qu'ils peuvent posséder.

Certifié

SAM. MERRIT, Greffier de la Ville.

Suite des troubles de la Pensylvanie.

N^o. I. Aux Représentans des hommes libres de la Province de Pensylvanie en assemblée générale.

Adresse du Comité d'inspection pour le Comité de Philadelphie, du 28 Mai.

Dans un moment aussi critique nous nous estimons très-heureux de pouvoir faire connoître nos sentimens au corps qui représente constitutionnellement cette Province.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

C'est avec la plus vive douleur que nous avons observé en dernier lieu, que le principe sur lequel nous nous sommes d'abord opposés aux mesures arbitraires & oppressives du Ministère Britannique, est totalement changé. Au lieu de nous unir sincèrement les uns aux autres pour accélérer une réconciliation avec notre Mere - Patrie sur une base vraiment constitutionnelle, objet que nous aurions dû toujours avoir en vue comme le seul terme de nos malheureux différends, & le seul qui pût consolider notre bonheur & notre sûreté, quelques personnes de la ville & des libertés de Philadelphie, ont adopté un système qui tend directement à renverser notre Constitution.

Lorsque nous nous rappelons que le Congrès a déclaré qu'il ne cherchoit point à détruire l'union qui jusqu'ici a eu une si longue & si heureuse durée, union qu'il desireroit bien ardemment de voir rétablie; lorsque nous méditons sur les instructions données publiquement aux Délégués de diverses Provinces, & en particulier aux Délégués de la nôtre; nous redoutons une désunion d'où résultera nécessairement un système qui finira par soulever les Provinces les unes contre les autres, & ce qui est plus terrible encore, par fomenter la discorde parmi les Citoyens de chacune de ces Provinces.

Si nos ennemis invétérés renoncent à tous sentimens de justice & d'humanité au point

de persister dans leur plan infernal de despotisme, si par leurs actes de violence ils nous forçoient d'user de notre dernière ressource, c'est-à-dire de nous déclarer indépendans, alors chacun sentira la nécessité d'une telle résolution, & en nous unissant tous comme si ce n'étoit qu'un seul homme, nous serons assez forts pour résister à toutes leurs entreprises.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

Les habitans de la Pensylvanie ont d'abord pris les armes dans leur pays natal, pour la défense de la liberté, leur droit de naissance, & dont ils ont toujours joui jusqu'à la dernière infraction qui y a été faite. Ils ont pris les armes pour la protection de leurs propriétés acquises seulement par leur propre industrie & par celle de leurs ancêtres, contre la violence que leurs droits éprouvent aujourd'hui, & ils sont déterminés à ne poser les armes, que lorsque les hostilités cesseront de la part des agresseurs, & qu'il n'y aura plus à craindre qu'elles soient renouvelées.

Ils ont donné volontiers une partie considérable de leur tems à s'instruire du service militaire, & ils se flattent de ne le céder à aucun Américain dans les efforts qu'ils feront pour mettre fin à l'oppression de leur pays; mais ils n'ont pas cessé un moment d'être dans la ferme résolution de maintenir & de défendre leurs constitutions contre toute tyrannie & innovation quelconque.

1776.
 Mai
 Juin
 &
 Juillet.

Nous sommes certains que ce sont là les sentimens de ceux sous l'autorité desquels nous agissons; & ce sont également les nôtres. Ainsi nous manquerions essentiellement à ce que nous nous devons à nous mêmes & à ce que nous devons à nos constituans si nous négligions de vous en instruire.

Nous n'ignorons point les embarras de votre situation; mais nous sommes persuadés que dans les affaires importantes que vous avez à prendre en considération, vous procéderez avec autant d'unanimité que de fermeté; & que vous aurez constamment pour but de mettre une fin heureuse & permanente à nos calamités au moyen d'une réconciliation constitutionnelle avec nos anciens amis. Rien ne mene plus directement au bonheur & n'est plus conforme aux principes de la vertu, que l'oubli des injures & le pardon des offenses, & nous ne doutons point qu'une conduite formée & dirigée sur ce plan ne donne lieu aux événemens les plus salutaires.

Nous prendrons encore la liberté de vous exhorter à suivre le plus strictement qu'il vous sera possible les instructions données à nos Délégués au Congrès. Nous les regardons comme notre plus grande sûreté. Enfin nous vous prions instamment d'empêcher de tout votre pouvoir qu'on puisse changer ou altérer en rien notre précieuse constitution sous laquelle nous avons goûté toute la félicité possible,

possible, & pour la défense de laquelle il n'est rien de juste & de raisonnable que nous n'entreprenions avec le meilleur cœur.

1776.

Mai
Juin.

&

Juillet.

W. Hamilton, Orateur.

N^o. II. A l'honorable Congrès des Colonies-Unies de l'Amérique Septentrionale. — Le 29 Mai. Mémoire du Comité de la ville & des libertés de Philadelphie, remontrant respectueusement, ainsi qu'il suit.

Le Comité n'a pu voir qu'avec un extrême déplaisir que l'assemblée de la province de Pensylvanie se soit retirée de son union avec le Congrès (suivant ses instructions à ses Délégués) à l'occasion de l'arrêté du Congrès du 15 du présent mois, pour supprimer toute autorité émanée de la Couronne de la Grande-Bretagne dans les Colonies-Unies.

Le Comité regarde la sûreté, la liberté & la prospérité futures de cette Colonie comme indéparablement liées à son union avec les autres Colonies.

Il a toujours cru que son principal bonheur consistoit dans l'exécution fidelle des arrêtés du Congrès qui tendoient à maintenir cette union.

Les Délégués nommés par l'assemblée de Pensylvanie s'étant retirés de l'union avec les autres Colonies, le Comité croit pouvoir

R

regarder cette défection comme un appel au
1776. peuple.

Mai
Juin.
&
Juillet.

Conformément à la requête d'une pluralité considérable des Habitans de la ville & des libertés de Philadelphie, le 20 du présent mois, le Comité (en vertu d'un pouvoir à lui donné dans une assemblée provinciale tenue à Philadelphie au mois de Janvier 1775) a expédié des lettres pour demander une conférence des Comités afin de recueillir l'opinion des habitans sur le susdit arrêté du Congrès, & d'opérer, s'il est possible, la réunion de la Province avec les autres Colonies, en demandant une assemblée Provinciale dans la vue de former un gouvernement pour cet objet.

Le Comité a été très-étonné d'apprendre que l'assemblée de cette Province est sur le point de présenter un Mémoire à votre honorable corps, en conséquence d'une requête qui lui a été adressée par quelques habitans de Philadelphie, & dans laquelle il est dit qu'ils ont demandé une interprétation de votre arrêté du 15 de ce mois.

La requête sur laquelle ce Mémoire est établi porte une atteinte directe à l'union des Colonies, en ce qu'elle sollicite pour cette Province la continuation d'un gouvernement qui, dans ses parties exécutrices roule entièrement sur un Gouverneur & des Officiers qui exercent tout leur pouvoir sous l'autorité du Roi de la Grande-Bretagne.

Cette requête a été obtenue sur de faux exposés & par des menées inconcevables. 1776.

Elle est signée principalement par des personnes qui ont des places dépendantes de la Couronne, ou par des gens qui leur sont liés, ou par ceux qui se sont constamment opposés à toutes les opérations du Congrès (à l'exception des seules petitions au Roi) ou enfin par ceux qui ont ouvertement blâmé quelques-unes des démarches faites dans cette province pour soutenir l'union des Colonies.

Mai
Juin
&
Juillet

Le Comité ayant résolu d'acquiescer à l'arrêté du Congrès du 15 de ce mois, dans la manière susdite, il déclare que l'assemblée actuelle de la province n'a point été légalement élue, & qu'elle n'a pas les pouvoirs nécessaires pour mettre à exécution ledit arrêté.

La répugnance de la Chambre d'assemblée à en appeller au peuple, & les mouvemens qu'elle s'est donnés pour obtenir du Congrès de s'ingérer dans notre police intérieure, décelent la crainte où est cette Chambre, que son refus de se conformer à l'arrêté du Congrès n'éprouve de l'opposition de la part de ses constituans.

La plupart des Membres de l'assemblée actuelle n'ont point la confiance du peuple. Cette assemblée ne forme point une représentation égale & complete de cette province. Elle est composée de gens qui exercent des charges sous l'autorité de la Couronne Britannique; le pouvoir qui

1776.

Mai
Juin.
&

Juillet.

étoit confié à eux seulement, ils l'ont confié à d'autres qui n'ont point la sanction de la voix du peuple pour des objets de législation, & nous avons raison de croire qu'ils n'ont adhéré à la plupart des arrêtés du Congrès que par l'appréhension de donner lieu à une assemblée provinciale.

Nous croyons avoir tout autant à redouter d'un Gouvernement composé de gens connus par de pareilles inconséquences, par leurs préjugés & leurs vues tyranniques, que de l'exercice illimité du pouvoir qui a prétendu hautement jouir du droit de nous taxer sans notre consentement, & de nous assujettir à ses volontés dans tous les cas possibles.

Le Comité a trop de confiance dans la sagesse de votre corps pour croire (en vous supposant informés de la vraie situation de notre Province), que vous ayez pû comprendre son assemblée dans vos recommandations aux assemblées pour former de nouveaux gouvernemens. L'origine & la tenance actuelle de votre pouvoir ne vous permettent jamais d'oublier que c'est en subordonnant les mots aux choses & les formes de la justice à sa substance, que vous avez acquis la confiance de l'Amérique & l'admiration de l'univers.

Le Comité supplie le Congrès de ne point se laisser tromper par de faux exposés. Il déclare solennellement qu'il n'a ni le dessein

ni le désir d'alterer les parties de la Charte ou des loix de cette Province, qui assurent à tout homme la jouissance de sa propriété & de sa liberté, ainsi que les droits sacrés de la conscience. Il souhaite seulement qu'on fasse quelque changement aux loix qui doivent fixer la représentation dans la Province, & à celles qui exigent le consentement du Roi & de son Gouverneur, pour donner de l'efficacité & de l'exécution à nos loix; & il considère ces changemens comme tout aussi essentiels à l'Amérique en général qu'à la sûreté & au bonheur de notre Colonie en particulier.

Il est vrai que la situation de notre Province exige de la vigueur & de l'harmonie dans la conduite des affaires tant civiles que militaires; mais cette vigueur & cette harmonie manquent toujours quand le peuple n'a plus de confiance dans ses chefs. Le Comité ne craint point qu'il éclate une fatale désunion dans la Province; mais il appréhende qu'on n'ait trop de raison d'imputer la foiblesse de nos Conseils à notre union avec des gens qui n'ont que des vues étroites & intéressées. En tems de guerre la force d'un pays consiste dans le nombre de ses combattans. Les constituans de ce Comité, principalement composés d'hommes de cette classe, ont déclaré qu'ils soutiendroient l'union de cette Province avec les autres Colonies à tout événement, & c'est

1776.
Mai
Juin
&
Juillet.

1776. avec une vraie satisfaction qu'ils ont le plaisir
 Mai de vous informer que la plupart des batail-
 Juin lons de la Province sont dans la même ré-
 & solution.
 Juillet.

Par ordre du Comité.

Thomas M'kean, Président.

*Troubles dans le Maryland, sur la résolution
 qui avoit été prise de ne plus prier pour le
 Roi de la Grande Bretagne.*

De Baltimore le 28 Mai.

D'autant que Sa Majesté Britannique, le Roi George, a fait & fait encore la guerre aux Colonies Britanniques en Amérique, & a donné son approbation aux actes du Parlement, qui déclarent les habitans desdites Colonies en rébellion actuelle, & d'autant que le bon peuple de cette Province a pris les armes pour défendre ses droits & libertés, & pour repousser les hostilités dirigées contre lui, & que tant qu'il sera engagé dans cette querelle il ne peut pas former des vœux sinceres pour la prospérité des armes dudit Roi; en conséquence il est arrêté que toute priere & intercession pour Sa Majesté dans le livre des prieres ordinaires, & administrations des sacremens & autres droits & cérémonies de l'Eglise Anglicane, à l'exception de la seconde collecte pour le Roi dans le service ordinaire, sera dorénavant omise dans toutes Eglises & Chapelles

de cette Province, jusqu'à ce que nos malheureux différends soient terminés.

1776.

Mai
Juin
&

Extrait des minutes des délibérations de la convention.

Juillet

Signé, G. Duval, Clerc.

Cet arrêté ayant causé quelque rumeur dans la Province, le Congrès y fit passer trois mille hommes, qui désarmerent les mutins. La lecture de l'ouvrage politique attribué à M. Adams, intitulé le (a) *Sens commun*, acheva la conviction, & le parti de l'indépendance l'emporta généralement, tant dans cette Province que dans celle de Pensylvanie, sur celui qui vouloit que l'on continuât la guerre seulement jusqu'à ce que le Ministère Anglois eut accordé aux Colonies des conditions honorables & équitables.

Etat exact des troupes Américaines à la fin de Mai.

Au Canada, 9,000 hommes de troupes du Continent, commandées par le Major général Sullivan, & les Brigadiers Arnold & Wœdke. Les Généraux Schuyler & Wooster étoient à *Albany* avec un corps de milice, dont on ne fait pas exactement le nombre.

A New-York, 12,000 hommes de troupes du Continent, 11,000 hommes de milices

(a) Il a pour Auteur M. Payne.

1776.

Mai
 Juin.
 &
 Juillet.

& la Brigade de Jersey de 3,300 hommes, commandés par le Général Washington, les Majors Généraux Putnam & Gates, & les Brigadiers Heath, Green, Lord Sterling, Waterbury & Mercer.

Dans les Jerseys & la Pensylvanie, un camp volant de 10,000 hommes commandé par les Brigadiers Mifflin, Dean & Johnson.

Dans la Virginie, 8,000 hommes de troupes du Continent.

Dans la Caroline Septentrionale, 4,000 ditto.

Dans la Caroline Méridionale, 1,000 ditto, commandés par le Major général Lée. & les Brigadiers Armstrong, Howe, Moore & Lewis.

A Boston, 2,000 hommes de troupes du Continent, aux ordres du Major général Ward & du Brigadier général Spencer.

Suivant cet état il y avoit 36,000 hommes de troupes du Continent, & 24,300 hom. de milices en campagne ou prêtes à y entrer. Si on y ajoute 20,000 hommes de milices dont la station n'étoit pas déterminée, le total se monte à plus de 80,000 hommes.

Voici cet état des forces Américaines plus développées. Il est garanti authentique au 31 Mai 1776, mais il faut observer qu'alors il y avoit plusieurs des régimens, dont on va voir la liste, qui ne venoient que d'être créés, & que beaucoup d'autres n'étoient

pas complets. Ainsi le nombre d'hommes porté vis-à-vis du nom de chaque régiment n'est point sa force actuelle, mais celle que le Congrès avoit fixée.

1776.
Mai
Juin.
&
Juillet.

I N F A N T E R I E.

Régimens.	Hommes.	Stations.
1 Putnam's	810	New-York.
2 Thomas	751	ditto.
3 Wooster	759	Canada.
4 Pribble	790	Massachuffets.
5 Gardiner	703	Canada.
6 Warner	804	New-York.
7 Wilcoe	760	ditto.
8 Raymond	665	ditto.
9 Jackson	750	Rhode-Island.
10 Phipps	670	ditto.
11 Simmons	860	New-Jersey.
12 Cox	784	Long-Island.
13 Lée	690	Virginie.
14 Washington	800	ditto.
15 Webster	677	ditto.
16 Sams	701	ditto.
17 Scheppery	660	ditto.
18 Dickinon	700	ditto.
19 Caldwell	664	ditto.
20 Gaynors	790	ditto.
21 Arnold	664	ditto.
22 Fields	664	New-York.
23 Bynes	894	Boston.
24 Peins	900	New-York.
25 Williams	850	Boston.
26 Grigg	700	ditto.
27 Eultum	660	ditto.
28 Hewitts	700	ditto.
29 Timmon	696	New-York.
30 Swan	908	Virginie.

	Régiments.	Hommes	Stations.
1776.			
Mai	31 M'cabe.....	544	ditto.
Juin	32 Dunn.....	694	Caroline Méridionale.
&	33 Bradshaw.....	946	New-York.
Juillet.	34 Pemberton....	840	Annapolis.
	35 Hearder.....	621	ditto.
	36 Gordon.....	495	ditto.
	37 Neel.....	740	Kent.
	38 M'dowell.....	576	New-York.
	39 Gibson.....	911	Philadelphie.
	40 Kyau.....	699	Boston.
	41 Hamilton.....	990	ditto.
	42 Thompson.....	800	ditto.
	43 Hartley.....	798	ditto.
	44 Swash.....	696	ditto.
	45 Poifom.....	700	ditto.
	46 Villet.....	676	ditto.
	47 O'Sullivan....	840	ditto.
	48 Hodfons.....	777	ditto.
	49 Lamb.....	696	ditto.
	50 Wens.....	944	ditto.
	51 Hammon.....	817	ditto.
	52 Parsons.....	741	ditto.
	53 Daly.....	700	ditto.
	54 Ford.....	680	New-York.
	55 Minetem.....	695	ditto.
	56 Mac Donald...	676	ditto.
	57 Wilmot.....	596	ditto.
	58 Savage.....	810	Boston.
	59 Upton.....	676	Canada.
	60 Haley.....	554	ditto.
	61 Madden.....	819	New-York.
	62 O'Hara.....	1000	ditto.
	63 Pendergrafs...	501	Boston.
	64 Flood.....	497	ditto.
	65 Crecas.....	450	ditto.
	66 Mare.....	671	ditto.
	67 Barrow.....	997	ditto.

Régimens.	Hommens.	Stations.	1776.
68 Hays.....	856	ditto.	Mai Juin. & Juillet.
67 Thornton.....	821	ditto.	
70 Walsh.....	851	ditto.	
71 Humé.....	710	ditto.	
72 Thrale.....	412	New-York.	
73 Rimmon.....	377	ditto.	
74 Swamp.....	440	Canada.	
75 Handle.....	666	ditto.	
76 O'Mara.....	666	Boston.	
77 White.....	542	Virginie.	
78 Wrixon.....	480	ditto.	
79 Webfter.....	556	ditto.	
80 Rone.....	499	Caroline Septentrionale.	
81 Schalin.....	666	ditto.	
82 Rogin.....	499	ditto.	
83 Hope.....	480	Boston.	
84 Wilfon.....	480	Charles-Town.	
85 Wane.....	666	ditto.	
86 Brunés.....	390	ditto.	
87 Handles.....	390	ditto.	
88 O'Dermott....	480	Connecticut.	
89 Adams.....	666	ditto.	
90 Tay.....	556	ditto.	
91 O'Madden....	1000	New-York.	
92 Hunt.....	550	ditto.	
93 Flin.....	480	ditto.	
94 Sterling.....	666	ditto.	
95 Newcomb....	666	Penfylvanie.	
96 Halfpenny....	770	ditto.	
97 Fitzpattick....	390	ditto.	
98 King.....	550	ditto.	
99 Hancock.....	550	Albany.	
100 Kovers.....	390	ditto.	
1 Nowlan.....	550	ditto.	
2 Blake.....	390	Canada.	
3 Bryan.....	480	ditto.	
4 Powers.....	834	ditto.	

1776.

Mai
Juin.
&
Juillet.

	Régimens.	Hommes.	Stations.
	5 Milla.....	954	ditto.
	6 Collier.....	666	ditto.
	7 Daniel.....	666	ditto.
	8 Crossley.....	550	New-York.
	9 Powel.....	550	New-London.
	10 Smith.....	550	Boston.
	11 Ormston.....	666	Virginie.
	12 Nash.....	480	ditto.
	13 Bloss.....	390	Caroline Méridionale.
	14 Dowson.....	666	ditto.
	15 M'Nabas.....	480	ditto.
	16 Tubbers.....	390	ditto.
	17 Nought.....	390	Caroline Septentrionale.
	18 Molloy.....	550	ditto.
	19 Dermot.....	390	ditto.
	20 Talbot.....	550	Boston.
	1 Edmund.....	550	New-York.
	2 Gannon.....	390	ditto.
	3 Whal.....	390	Albany.
	4 Nans.....	390	Kent.
	5 Grand.....	390	Annapolis.
	6 Westema.....	390	ditto.
	7 Moore.....	480	ditto.
	8 Marsh.....	480	ditto.
	9 Pomput.....	390	ditto.
	130 Pin.....	390	ditto.
	1 Lemon.....	390	ditto.
	2 Lawson.....	480	New-York.
	3 Sonds.....	480	ditto.
	4 Mander.....	480	ditto.
	5 Archer.....	480	Kent.
	6 Burcher.....	390	ditto.
	7 Downing.....	390	ditto.
	8 Hutcginon....	390	Annapolis.
	9 Templeton....	390	ditto.
	140 Tury.....	310	Georgie.
	1 Hampden.....	480	ditto.

ET DE L'AMÉRIQUE. 269

Régimens.	Hommes.	Satians.	1776
1 M'Guire.....	390	ditto.	Mai
3 Abſtam.....	390	ditto.	Juin.
4 Hobongh.....	390	ditto.	&
5 Thompfon.....	480	ditto.	Juillet.
6 Punge.....	320	Caroline Septentrionale.	
7 Ponteland.....	390	ditto.	
148 Punchard.....	390	Caroline Méridionale.	
TOTAL.			
	<u>91,380</u>		

CAVALERIE LÈGERE.

1 Dickinson.....	440	Penfylvanie.
2 Williamfon....	500	Bofton.
3 Duncan.....	445	Jerſey.
4 Tomkin.....	520	ditto.
5 Anvouloup....	520	Penfylvanie.
6 Lemaitre.....	445	New-York.
7 Shamvier.....	445	Bofton.

TOTAL. 3,315

ARTILLERIE.

1 Nuncons.....	420	Bofton.
2 Phipry.....	420	ditto.
3 Shimpory.....	420	Penfylvanie.
4 Avocoop.....	390	New-York.
5 Simonades.....	390	Canada.
6 Hart.....	390	Virginie.
7 Shordoff.....	390	Sundry Places.
8 Temple.....	390	Caroline.

TOTAL. 3,210

270 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

1776. Répartition de ces troupes ainsi qu'elle avoit été
arrêtée par le Congrès.

	Infanterie.	Cavalerie legere.	Artillerie.	Total.
Mai Juin & Juillet.				
Boston.....	24,088	945	840	25,873
Connecticut.....	1,702	945	840	1,702
New-London.....	550			550
Massachuffets.....	790			790
Rhode-Island.....	1,420			1,420
Canada.....	7,808		390	8,198
Albany.....	1,880			1,880
New-York.....	18,417	445	390	19,252
Long-Island.....	784			784
New-Jersey.....	860	965		1,825
Philadelphie.....	3,287			3,287
Pensylvanie.....		960	420	1,380
Kent.....	2,396			2,396
Annapolis.....	5,646			5,646
Virginie.....	10,512		390	10,612
Caroline Septentri.	3,774		390	3,774
Caroline Mérid....	3,010			
Charles-Town....	1,926			1,926
Georgie.....	2,520			2,520
Sundry places....			390	390
T O T A U X.	91,380	3,315	3210	97,905

Nombre des régiments fournis par chaque Province
dans les 148, dont la levée a été ordonnée
par le Congrès.

Boston.....	33
New-York.....	30
Virginie.....	16

Canada.....	12	<hr style="width: 100%;"/> 1776. Mai Juin & Juillet.
Annapolis.....	12	
Caroline Septentrionale...	8	
Caroline Méridionale.....	6	
Georgie.....	6	
Philadelphie.....	5	
Charles-Town.....	4	
Albany.....	4	
Connecticut.....	3	
Kent.....	3	
Rhode-Island.....	2	
Massachusetts.....	1	
New-Jersey.....	1	
Long - Island.....	1	
New-London.....	1	

Total 148

On a remarqué que la Province de Pensilvanie, quoiqu'une des plus riches, ne fournissoit que 5 régimens; mais on va voir que cette même proportion a été suivie pour la milice, dont les calculs ont été faits sur la population; & il faut considérer que c'est la Pensylvanie qui a le plus armé de bâtimens pour la course. Voyez ci-après.

Etat de la Milice dans chaque Province de l'Amérique, suivant les roles arrêtés par le Congrès

Provinces.	Hommes.
Massachusetts.....	19.990

272 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

	P ovinces.	Hommes.
1776	New-Hampshire.....	13,100
Mai	Connecticut.....	12,000
Juin	Rhode-Island.....	10,500
&	New-York.....	16,600
Juillet.	Jersey.....	9,000
	Maryland.....	15,000
	Penfylvanie.....	11,100
	Delavare.....	6,500
	Virginie.....	17,000
	Caroline Septentrionale....	6,100
	Caroline Méridionale.....	7,000
	Géorgie.....	3,300
	<i>Total</i>	147,190

Il n'y en avoit pas à la fin de Mai la moitié de levés, faute des armes nécessaires pour l'exercice.

Dépense (a) de l'armée du Continent de l'Amérique.

É T A T - M A J O R

	Par jour.		
	℥	s	d
Commandant en chef; Général Washington, (pour sa table.....	2		
4 Aides de Camp à 4 s. 6 d. chacun.		18	
1 Adjudant général.....		18	
1 Quartier-Maître général.....		12	
1 Aide Quartier - Maître général.		4	6
1 Trésorier général.....		13	6
6 Majors de Brigades à 4 s. 6 d..	1	7	
Secrétaire du Commandant en chef.		9	9

(a) Il faut se souvenir que l'argent d'Amérique appelé *eurremy* à Boston, a un tiers en sus de valeur sur l'argent sterling, & à Philadelphie plus de moitié. 165 liv. y équivalent à 100. Directeurs

Par jour.

	#	℞	d.
Directeurs des Hôpitaux.....		18	
4 Chirurgiens à 6 f.....	1	4	
1 Apothicaire.....		6	
2 Garçons & un Commis à 3 f.		9	
1 Commissaire général.....		12	
2 Majors généraux sous les ordres du Commandant en chef à 1 l. 4 f. 9 d.	2	9	6
4 Aides de camp à 4 f. 6 d.....		18	
6 Brigadiers généraux à 18 f. 9 d.	5	12	6
1 Ingénieur.....		9	
4 Sous-Ingénieurs à 4 f. 6 d..		18	
4 Majors généraux Commandans des armées séparées, à 4 f. 6 d. chacun.....	9	18	
8 Aides de camp à 4 f. 6 d....	1	16	
8 Majors de Brigades à 4 f. 6 d.	1	16	
4 Secrétaires à 4 f. 9 d.....		19	
4 Sous Adjudans généraux, à 9 f. 4 ½.....	1	17	6
4 Sous-Quartiers-Maitres généraux à 6 f.....	1	4	
4 Sous Commissaires généraux à 6 f.....	1	4	
8 Sous Ingénieurs à 4 f. 6 d....	1	16	
9 Brigadiers généraux à 18 f. 9 d.....	8	8	6
TOTAL...		45	17 6

1776.
Mai
Juin
&
Juillet.

Soixante Régimens.

60 Colonels à 13 f. 6 d.....	40	10
60 Lieutenans-Colonels à 9 f.	27	
60 Majors à 6 f.....	18	
540 Capitaines à 4 f. 6 d.....	121	10
1080 Lieutenans à 3 f.....	162	

S

274 AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Par jour.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

	#	£	d.
540 Enseignes à 2 £.....	54		
2160 Sergens à 1 £, 3 d.....	135		
2160 Caporaux à 1 £, 1 d.....	117		
540 Tambours à 1 £, 1 d. & 540 Fifres à 1 £, 1 d.	58	10	
30600 Soldats à 1 £.....	1,530		
(Non compris les Aumoniers , les Chirurgiens & les aides Chirurgiens.)			
TOTAL....	2,263		

Camp volant.

14 Colonels à 13 £, 6 d.....	9	9	
14 Lieutenans - Colonels à 9 £..	6	6	
14 Majors à 6 £.....	4	4	
128 Capitaines à 4 £, 6 d.....	28	16	
256 Lieutenans à 3 £.....	38	8	
128 Enseignes à 2 £.....	12	16	
512 Sergens à 1 £, 3 d.....	32		
512 Caporaux à 1 £, 1 d.	27	14	8
256 Tambours & Fifres à 1 £, 1 d.	13	7	4
8,692 Soldats à 1 £.....	434	12	
TOTAL....	607	0	6

Brigade de Jersey.

5 Colonels à 13 £, 6 d.....	3	7	
5 Lieutenans-Colonels à 9 £..	2	5	
5 Majors à 6 £.....	1	10	
42 Capitaines à 4 £, 6 d.....	9	9	
84 Lieutenans à 3 £.....	12	12	
42 Enseignes à 2 £.....	4	4	
168 Sergens à 1 £, 3 d.....	10	10	
168 Caporaux à 1 £, 1 d.....	9	2	

			Par jour.			1776.		
			#	℞	℥			
84	Tambours & Fifres à 1 ℞. 1 d.		4	11		Mai		
2856	Soldats à 1 ℞.		142	16		Juin.		
TOTAL.....			200	6	6	& Juillet.		

Milice (à la solde.)

44	Colonels à 13 ℞. 6 d.....	29	14	
44	Lieutenans-Colonels à 9 ℞.	19	16	
44	Majors à 6 ℞.....	13	4	
400	Capitaines à 4 ℞. 6 d.....	90		
800	Lieutenans à 3 ℞.....	120		
400	Enseignes à 2 ℞.....	40		
1,600	Sergens à 1 ℞. 3 d.....	100		
1,600	Caporaux à 1 ℞. 1 d.....	86	13	
800	Tambours & Fifres à 1 ℞. 1 d.	43	6	
27,000	Soldats à 1 ℞.....	1,350		
TOTAL.....			1,892	14

Rations journalières

Une livre de viande fraîche ou une livre de poisson salé ; trois quarts de porc ou vingt onces de bœuf salé ; une livre de pain de fleur de farine ; une pinte de lait ; un quart de cidre ou de bière par jour ; trois livres de chandelles , huit livres de savon par semaine pour cent hommes ; trois pintes de pois , une pinte de farine de maïs ; six onces de beurre par homme chaque semaine. Cette ration se monte à environ 10 d. par jour.

Rations sur le pied moyen de 3 rations par jour pour les Officiers

Sij

276 AFFAIRES DEL'ANGLETERRE

1776.

Par jour.

	#	s	d
Mai			
Jun			
&			
Juillet.			
Généraux & autres, 4,898 à 2 s. 6 d.	612	5	
Bas Officiers & Soldats, 80,248 à 10 d.	3,343	13	4
Habillement pour l'armée du Continent, le camp volant & la Brigade de Jersey, 49,248 hommes à 2 d. par jour.	410	8	8
<i>Dépense journaliere</i>	9,380	17	4

Ce qui sur le pied de 28 shellings d'Amérique pour une guinée, fait 7,035 l. 13 s. $\frac{1}{4}$ d. sterl.

On ne comprend point dans ce compte les dépenses accidentelles de la Marine ni les extraordinaires des Guerres.

Ces comptes des armées Américaines ont été faits à la fin de Mai 1776. Lorsque le Congrès eut avis qu'on avoit loué des troupes étrangères & que le Général Howe se proposoit de venir d'Halifax à New-York, il ordonna de porter le nombre des troupes du Continent à soixante & dix mille hommes. On envoya en même tems les rôles de revue des hommes à la minute (*celeris*). Ils montoient à cent quarante mille hommes.

Etat de la Marine Américaine au mois de Mai.

Provinces.	Vaisseaux.	Canons.
Massachussets	21	de 10 à 40.
Idem.....	10	plus petits.
Nouvelle-Hampshire...	27	petits & autres.
Connecticut.....	37	ditto.
Rhode-Island.....	40	ditto.
New-York.....	50	de 10 à 40.

Provinces.	Vaiffeaux.	Canons.	
Maryland	15	de 10 à 30.	1776.
Idem.....	10	plus petits.	Mai
Pensylvanie.....	40	de 10 à 40.	Juin
Idem.....	50	plus petits.	&
Delavare.....	25	petits & autres.	Juillet.
Virginie	30	ditto.	
Caroline Septentrionale..	27	ditto.	
Caroline Méridionale ...	33	ditto.	
TOTAL.....			
445			

Troubles dans la Nouvelle-York.

Aux honorables représentans de la Province de la Nouvelle-York, assemblés en Congrès Povincial le 29 Mai.

Humble adresse du Comité Général des Artisans en union, des Ville & Comté de la Nouvelle-York.

MESSIEURS,

» Nous, comme faisant partie de nos Constituans & comme inviolablement attachés à notre malheureux pays, demandons humblement la permission d'élever aujourd'hui la voix jusqu'à vous qui êtes nos Représentans, & nous vous supplions d'accueillir favorablement notre respectueuse adresse ».

» Lorsque notre idée s'arrête sur le Continent qui nous est si cher & où nous avons joui long-tems de la liberté civile & religieuse, Continent qui offre aux desirs de

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

l'homme les plus riches productions multipliées encore par le commerce & l'industrie des Colons, nos ames sont navrées de douleur en voyant aujourd'hui ce même Continent gémir sous les coups redoublés de l'oppression, de la tyrannie & de la mort; mais lorsque nous portons un peu plus loin nos regards & que nous découvrons la verge de fer levée sur nous, lorsque nous voyons que cette verge est tenue par notre Souverain, que son serment & sa place obligeroient de nous soutenir & de nous défendre dans la paisible jouissance de tous les privilèges glorieux dont nous jouissons en qualité d'hommes libres, lui dont les possessions ont été conservées & enrichies par notre commerce, alors il ne nous est plus possible de garder le silence, ni de nous regarder plus longtemps comme Sujets d'un Prince qui ferme l'oreille à toutes nos pétitions, & qui, au lieu d'interposer son autorité Royale pour redresser nos griefs, semble tout au contraire prendre plaisir à notre destruction. Une année entiere de meurtres & de désolation n'a pas suffi pour assouvir la rage d'un cruel ministere, il ne s'est pas contenté de brûler nos villes, d'enlever nos vaisseaux, massacrer nos précieux enfans de la liberté, de condamner à des larmes éternelles nos veuves & nos orphelins, en massacrant inhumainement les objets infortunés de leur plus tendre affection; ce ministere impitoyable ne se

rallentit point dans son système de sang & d'atrocité, il continue de nous poursuivre le fer & la flamme à la main ; & quels sont nos crimes ? C'est parce que nous refusons de devenir ses esclaves & de nous laisser taxer sans notre consentement ».

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

» A ces causes, comme nous aimons mieux nous séparer de ces barbares oppresseurs, que d'être liés plus long-tems avec eux ; Nous, le Comité des Artisans en union, déclarons ici publiquement & pour nous, & pour nos Constituans, que si vous, Messieurs, de notre honorable Congrès provincial, vous jugez à propos d'ordonner à nos très-honorables Délégués au Congrès Continental d'user de tous les moyens possibles dans cette auguste assemblée pour que ces Colonies-Unies deviennent indépendantes de la Grande-Bretagne, cette démarche nous donnera la satisfaction la plus complète ; & en conséquence nous vous faisons la promesse la plus solennelle de sacrifier tous nos biens, & de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour soutenir une résolution à laquelle nous attachons tout notre bonheur ».

Signé par ordre du Comité.

Lewis Thibou, Président.

A l'Assemblée des Artisans à New-York,
le 29 Mai 1776.

Siv

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.*Etat de Boston.*

De Boston le 29 Mai. Par l'activité des habitans & de quelques Ingénieurs Prussiens, les fortifications de cette place seront sous peu de jours en état de n'en avoir rien à craindre de nos ennemis avec quelques forces qu'ils viennent l'attaquer.

Le Général Howe faisoit embarquer le 28 Mai à Halifax la plus grande partie de ses troupes, sans qu'on scût encore à quelle expédition il les destinoit. Il n'y avoit rien à craindre pour Halifax de la part des Provinciaux, puisqu'outre que M. Howe l'avoit fait fortifier, il devoit y laisser une Garnison de 2000 hommes, sous les ordres du Général-Major Massey, Officier aussi vaillant qu'expérimenté (les troupes sont restées long-tems à bord sans partir.

Remerciemens du Général Howe pour les souscriptions faites à Londres en faveur des troupes.

Lettre du Général Howe à George Danbeny, à Bristol. Halifax 29 Mai.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de recevoir votre lettre du 17 Février, & je vous fais part de l'arrivée du vaisseau le *Renown*, fretté par la Société de Marine de Londres, dans des vues qui sont autant d'honneur à la fidélité des souscripteurs, en leur qualité de sujets, qu'à leur bienfaisance comme

hommes. J'espère que la répartition de ce bienfait, par les Officiers généraux qui en sont chargés, remplira les intentions de nos bons amis de Bristol : le secours généreux qu'ils apportent à la partie souffrante des troupes qui sont sous mes ordres, doit pénétrer l'armée d'un sentiment si vif de ce qu'elle doit à son honneur & à sa patrie, que j'espère de ses efforts, que la rébellion sera bientôt supprimée.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

Je ne puis terminer ma lettre sans vous remercier des expressions honnêtes & flatteuses dont vous avez bien voulu vous servir au nom du Comité, & sans vous assurer que je suis avec le respect le plus sincère, Monsieur, votre, &c.

WILLIAM HOWE.

Difette dans les Isles Angloises.

N°. I. Extrait d'une lettre datée des Barbades le 29 Mai.

Le peuple d'Angleterre aura peine à croire l'effet que l'interruption du Commerce Américain a produit ici & dans les Isles voisines. Ce n'est pas tant pour nous mêmes que pour nos esclaves qui peut-être seront morts de faim avant que nous puissions recueillir les grains que nous avons été obligés de semer. Rien ne peut égaler la perte que nous faisons par la privation des bois de l'Amérique.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

Les douves & les lattes sont des articles considérables pour nous, sans parler de la quantité de melasse & de rum que ce commerce nous faisoit débiter.

N^o. II. *Extrait d'une lettre de S. Christophe.*

La guerre civile d'Amérique nous réduit à une grande détresse. Les provisions fraîches sont si rares, que nous avons peine à trouver des vivres, & ceux que nous viennent sont d'une cherté si excessive, que si la guerre duroit encore long-tems, nous mourrions certainement de faim ou nous serions forcés de manger nos Negres.

N^o. III. Toutes les provisions quelconques sont beaucoup plus cheres à la Barbade, qu'elles ne l'étoient pendant toute la guerre derniere, parce que les provisions ordinaires d'Irlande n'arrivent point à cause des enlevemens considérables qu'on y a fait pour l'Amérique.

Le continent Septentrional, qui fournissoit de la volaille aux Isles, a défendu tout commerce avec elles, ce qui a fait monter le prix d'une oie à 10 sols 6 den. au lieu de 12 à 18 den. Tout est haussé à proportion. Si le gouvernement n'y porte pas un prompt remede, il en résultera des suites affreuses.

La Barbade, selon les avis du 8 Mai, étoit dans un état qui faisoit tout craindre de la

fureur des Negres, puisque l'on n'avoit plus de quoi les nourrir : déjà au commencement d'Avril, l'on n'y vivoit depuis quelque tems que de fèves gâtées & d'un reste de bled à moitié corrompu, dont la quantité ne suffisoit pas pour la substance de dix à douze jours. Toutes les lettres des Antilles Angloises font envisager les Colons, qui ci-devant nageoient dans le luxe & la bonne-chere, effets de la trop grande prospérité, comme essuyant aujourd'hui les plus tristes revers.

1776.
 Mai
 Juin
 &
 Juillet.

N°. IV. Suivant une lettre de Kingston dans la Jamaïque, les Isles de Montserrat & de Nevis souffrent une grande disette de provisions, & les Gouverneurs ont offert des gratifications pour l'importation de la farine, du pain, du bœuf, du beurre & divers autres denrées.

N°. V. La défense faite par le Congrès général, de ne rien exporter des Colonies pour les besoins des Domaines de la Couronne a sur tout été funeste aux Bermudes. Ces Isles recevoient auparavant avec tant d'abondance & à si bon marché, tout ce qui pouvoit être nécessaire à leurs besoins, qu'on y avoit discontinué d'employer les Negres à cultiver des denrées de premiere nécessité. Dans les mois d'Octobre & de Novembre 1775, on fut obligé d'y semer des grains pour suppléer aux secours dont

1776
 Mai
 Juin
 &
 Juillet.

on alloit manquer ; mais les ouragans , la sécheresse & le vent , fléaux auxquels ce pays est très exposé chaque année , ont privé les habitans de ces Isles du fruit de leurs travaux , & la famine les désole aujourd'hui. Les fâcheux effets de cette prohibition s'étendent aussi sur toutes les autres Isles Angloises. A Saint-Vincent , les vivres sont à un prix exorbitant , & il est fort à craindre , si on n'y envoie pas plus régulièrement des provisions , que les Negres qui souffrent depuis long-tems de cette cherté , ne finissent par se révolter.

Prises de Vaisseaux Américains par l'Escadre de la Jamaïque.

Le Vice-Amiral Young a écrit à l'Amirauté une lettre datée du 31 Mai , pour annoncer que le Capitaine Bryne , commandant le vaisseau du Roi *The-Hind* , en station à Saint-Augustin , dans la province de Géorgie , ayant appris que les Américains étoient occupés à armer quelques bâtimens dans les rivieres voisines , avoit ordonné au Lieutenant Ellis , commandant le Schooner *Hinchingbrooke* , de passer la barre avec son bâtiment , un allege & quelques chaloupes bien équipées & armées , & de détruire tous les bâtimens des Américains ; ce qu'il avoit heureusement exécuté , ayant mis le feu à un brigantin chargé ; & à un bâtiment de 20 canons qui étoit sur les chantiers , &c

destiné à aller en course. Cet Amiral ajoute que depuis sa lettre du 3 Mars, ses vaisseaux avoient enlevé 17 bâtimens appartenans aux Américains, ou faisant commerce avec eux. La Cour a aussi appris que les vaisseaux de Sa Majesté ont conduit à Halifax pendant le mois de Mai, neuf bâtimens Américains.

1776. |
Mai
Juin
&
Juillet

Nouvelle preuve que l'évacuation de Boston n'avoit point été concertée avec la Cour.

De Kinston dans la Jamaïque.

Le 31 Mai est arrivé à la Baye de Montego le *Samuel*, Capitaine Hammond, venant de Cork d'où il étoit parti le 5 Avril. Vingt bâtimens de transport & de provisions pour l'Amérique avoient appareillé de Corke le même jour avec dix mille hommes de troupes parmi lesquels étoient 1000 Allemands. Ils étoient escortés par une frégate & par le *Hound*, Sloop de vingt canons. En cas que quelqu'un de ces vaisseaux fût séparé de la flotte pendant la traversée, le rendez-vous étoit indiqué à Boston (a).

Divers autres bâtimens de cette flotte ;

(a) Ceci prouve que la Cour n'avoit nullement prévu l'évacuation de Boston, quelque effort que les Ministres aient fait dans les débats du mois de Mai 1776, pour persuader le contraire. Aussi plusieurs vaisseaux chargés de munitions & de troupes ont-ils été pris en suivant cet ordre.

1776. qui ont relâché à d'autres Isles, ont fait le même rapport.

Mai
Juin.
&
Juillet. *Les Américains reçoivent des munitions d'Europe, & font des prises qui s'en trouvent chargées*

De Newbury le 30 Mai. Notre frégate, le *Belleisle* est arrivée hier ici d'un port Européen. Elle apporte 90 barrils de poudre à canon, de l'artillerie, & beaucoup de bombes & de grenades pour le service de l'armée provinciale.

Le 28, le *Senau le Ranger*, de 14 canons, commandé par Patrick Dennis, au service du Congrès, a amené ici un vaisseau du port de 280 tonneaux, & un autre de 260, tous deux d'Angleterre & chargés d'habits & de munitions pour les troupes Britanniques. Il y avoit aussi à bord de ces vaisseaux plus de onz mille paires de souliers.

Engagement Anglois trouvé sur un Soldat Ecoffois qui étoit à bord d'un de ces bâtimens de transport, & qui prouve que les terres des Américains avoient été promises aux Ecoffois.

Du quartier général de Boston le 18
Décembre 1775.

Duncan Macarthur, porteur de la présente s'étant engagé volontairement à servir Sa Majesté dans le Régiment royal Montagnards Emigrans (levé & créé pour le dessein juste & loyal de traverser & de reprimer une

rebellion aussi extravagante qu'elle est injuste
 & contraire à la nature) conformément aux
 ordres & aux instructions de Son Excellence
 le Commandant en chef , & conformément
 aux intentions gracieuses de Sa Majesté ,
 signifiées par le Comte de Dartmouth (Secre-
 taire d'Etat pour l'Amérique). » Que les
 Emigrans de l'Ecosse (ainsi que d'autres
 sujets fideles) qui voudront s'engager à ser-
 vir dans le susdit corps , devront être ac-
 cueillis de la maniere la plus favorable ; &
 qu'après la conclusion de la malheureuse
 guerre civile actuelle (pendant laquelle seule-
 ment ils devront servir) , ils auront droit
 de posséder deux cents acres de terre va-
 gues & vaines (ou confisquées) pour chaque
 chef de famille , avec cinquante acres de
 plus pour chaque personne dont leur famille
 sera composée , dont l'octroi leur sera ex-
 pédié sans aucun frais , & qu'en outre ils
 seront exempts pendant vingt-un ans de
 tous cens & rentes envers la Couronne .
 En conséquence du consentement & par ap-
 probation de Son Excellence le Comman-
 dant en chef , je certifie & je déclare que
 ledit Duncan Macartur sera libre à la fin
 des présens troubles , (& lorsque la paix ,
 l'ordre & l'obéissance aux loix seront ré-
 tablies sur le Continent & dans les Isles An-
 gloises de l'Amérique Septentrionale) qu'i
 obtiendra son congé absolu du susdit régi-
 ment & du service militaire de Sa Majesté ,

1776.

 Mai
 Juin
 &
 Juillet.

1776.

Mai
Juin
&
Juillet.

& qu'il recevra en même tems comme une juste récompense de sa fidélité & de son courage, la concession sus mentionnée de terres en conséquence des ordres & des instructions qu'il a plû à Sa Majesté de donner à ce sujet.

Donné sous ma signature & mon sceau, au jour, tems & au lieu sus-mentionnés.

A tous ceux qu'il appartient.

Au Major John Small.

Murdoch MacIaine, Capitaine des Emigrans Royaux.

Troubles de la Virginie.

Extrait d'une lettre écrite de *Norfolk harbour*, le 30 Mai.

» Le plan de Richard Henri Lée, de Patrick Henri & d'autres factieux, aura enfin son exécution. La *Convention* de cette Colonie, autrefois si heureuse, s'est déclarée elle-même indépendante de la Grande Bretagne. Elle a pris en même tems divers arrêtés pour confisquer les biens de ceux qu'elle appelle les déserteurs de la cause Américaine, qu'elle a forcée de quitter le pays. On vendra ceux de M. Corbyn, le seul particulier riche qu'il y eût dans cette Colonie. — M. Wormeley, l'un des Membres du Conseil du Roi, a été arrêté pour une lettre par lui écrite au Comte de Dartmouth. Il est dans

la

la prison des malfaiteurs à Williamsbourg. On le jugera comme traître à la cause Américaine, & ses biens seront confisqués par ordre de la Convention.

1776.

Mai
Juin.
&
Juillet.

Prévoyance du Congrès général relativement aux consommations

En Congrès le 30 Mai.

D'autant qu'il a été représenté au Congrès que certaines personnes mal intentionnées & guidées par une basse cupidité, avoient osé mettre le sel à un prix exorbitant, sous le prétexte de la résolution du Congrès passée le 30 Avril, à l'effet de retirer, aux Comités d'inspection le pouvoir de regler le prix des denrées.

Arrêté qu'il soit recommandé aux Comités d'observation & d'inspection dans les Colonies-unies, de regler le prix du sel de maniere à empêcher toute exaction déraisonnable de la part du vendeur, sans toutefois négliger d'avoir égard à la difficulté & aux risques de l'importation, sans préjudice des reglemens déjà faits ou qui seront faits à l'avenir par la Législation des Colonies respectives.

Extrait des minutes.

Charles Thomson, Secrétaire

T

1776. *Convocation de l'assemblée de la Nouvelle Jersey par le Gouverneur pour le Roi.*

Mai
Juin.
&
Juillet.

Le 30 Mai, William Franklin, Gouverneur de la Nouvelle Jersey, publia au nom du Roi une convocation de l'assemblée générale de la Province pour le 20 Juin.

Départ du Général Clinton pour son expédition au Sud.

Le Général Clinton n'ayant point reçu le 30 Mai les ordres que lui avoit envoyés d'Halifax le Général Howe pour venir le joindre au Nord, avant de quitter le Cap Fear, il a fait route vers le Sud pour attaquer Charles-Town dans la Caroline Méridionale, conformément aux premiers ordres qui lui avoient été donnés avant de quitter l'Angleterre.

Résolutions prises par la Nouvelle-York relativement à la formation d'un nouveau Gouvernement.

Arrêté pris le 31 Mai par le Congrès de la Colonie de la Nouvelle-York.

D'autant que le présent Gouvernement de cette Colonie a été établi par les Comités & le Congrès, pendant que le Gouvernement précédent sous la Couronne de la Grande-Bretagne subsistoit en pleine vigueur, & qu'il a été établi dans la seule vue de

résister à l'usurpation du Parlement Britannique, & qu'il devoit cesser au moment d'une réconciliation avec la Grande-Bretagne, qu'on regardoit alors comme très prochaine; mais qui est envisagée aujourd'hui comme un événement également éloigné & incertain.

1776.

Mai

Juin

&

Juillet.

Et d'autant que ledit système de gouvernement par Congrès & Comité est sujet à de grands & de nombreux inconvéniens, puisque dans bien des occasions la nécessité a fait confier aux mêmes personnes à la fois les pouvoirs législatifs, judiciaires & exclusifs, particulièrement depuis la dissolution du Gouvernement précédent, opérée par l'abdication du dernier Gouverneur & par l'exclusion donnée à cette Colonie, quant à la protection du Roi de la Grande-Bretagne.

Et d'autant que le Congrès continental a arrêté ce qui suit (a) :

Et d'autant qu'il s'est élevé des doutes sur la question de savoir, si le Congrès étoit revêtu de pouvoir & d'autorité suffisans pour délibérer & statuer sur un objet aussi important que la nécessité d'ériger & détablir une nouvelle forme de Gouvernement & de police intérieure, indépendante de toute juridiction, domination & inspection étrangère quelconque.

Et d'autant que de droit, c'est unique-

(a) Voyez l'arrêté du Congrès du 15 Mai.

1776.

Mai

Juin.

&

Juillet.

ment au peuple de cette Colonie qu'il appartient de prononcer sur ces doutes.

A ces causes.

Il a été arrêté qu'il sera recommandé aux Electeurs dans les divers districts de cette Colonie, d'autoriser en s'assemblant & en observant les formalités requises pour l'élection du présent Congrès, ou bien les députés actuels, par un supplément aux pouvoirs dont ce Congrès est revêtu, ou d'autres en place de leurs députés actuels ou l'un d'entr'eux, à prendre en considération la nécessité & la convenance d'établir un nouveau gouvernement conformément à l'arrêté du Congrès continental; & si la majorité des districts, par leurs députés dans le Congrès provincial, opine pour qu'il soit érigé & établi un nouveau gouvernement semblable, d'ériger & d'établir alors ce gouvernement sur le pied qu'ils jugeront le plus convenable pour assurer les droits, les libertés & le bonheur du bon peuple de cette Colonie, lequel gouvernement devra subsister jusqu'à ce que la paix vienne à se faire avec la Grande-Bretagne & le rende inutile.

Arrêté que lesdites élections dans les divers Comtés devront se faire aux jours & dans les endroits que le Comité de chaque Comté jugera à propos de fixer. Il est recommandé auxdits Comités de fixer les jours pour les élections, assez-tôt pour que

tous les Députés qui seront élus , ayent suffisamment de tems pour se rendre à la ville de New-York le second Lundi du mois de Juillet prochain , qui est le jour où tous lesdits députés devront s'y trouver sans faute.

1776.
Mai
Juin
&
Juillet.

Et d'autant que l'objet des arrêtés ci-dessus est de la plus grande importance pour le bon peuple de cette Colonie.

Arrêté qu'il est recommandé instamment par les présentes aux Comités , Francs-tenanciers & autres Electeurs dans les divers Comtés de cette Colonie , de se presser de mettre ces arrêtés en exécution.

Elections des Représentans au Congrès général pour la Ville & Comté de New-York, relativement à une nouvelle forme de gouvernement.

Conformément à un arrêté du Congrès Provincial du 31 Mai , les particuliers dont les noms sont rapportés ci après , ont été élus pour cette Ville & Comté , à l'effet de servir l'année prochaine dans le Congrès , & on leur a donné en outre le pouvoir de former un nouveau gouvernement pour cette Colonie. Ils doivent s'assembler ici en Congrès avec les Députés des autres Comtés le second Lundi (le 14) du mois de Juillet.

John Day	Francis Lewis.
James Duane	Isaac Stoutenberg.
Philip Livingston.	William Denning.

	Abraham Brasher.	Thomas Randle.
1776.	Henri Remsen.	Isaac Roolevelt.
Mai	Jo. Van. Corlandt.	John Broome.
Juin	Jonh M. Scots.	Pet. P. Van Zandt
&	James Beckman.	Garret Abel.
Juillet.	Antony Rutgers.	Robert Harpur.
	Evert Bautker.	Abraham P. Lott.
	Dan Eunscombe.	

Changement dans le gouvernement de la Géorgie.

Vers la fin de Mai, la province de Géorgie suivit l'exemple général. Il y eut des lettres écrites de *Savanah* qui portoient que tout le systême de gouvernement étoit changé. Un vaisseau qui en partit pour l'Angleterre avec ces lettres eut beaucoup de peine à obtenir ses expéditions. Il fut déclaré aux habitans qui voulurent profiter de cette occasion pour passer en Angleterre qu'ils seroient réputés bannis de leur patrie, & que leurs biens & effets seroient mis en sequestre, & peut être confisqués. Enfin on avoit imposé une forte amende à tous ceux qui refusoient de prendre les armes, & cette amende devoit se lever tous les mois.

Le Congrès s'occupe des moyens d'employer tous les bras utilement pour le pays.

Le Congrès a fortement recommandé aux

Créanciers de cesser leurs poursuites contre leurs Débiteurs, & de prendre avec eux des arrangemens amiables d'après l'inspection des affaires de ces débiteurs : la défense du pays, ainsi que les manufactures & son agriculture exigeant que tous les bras soient employés.

1776.

Mai
Juin.
&
Juillet.

Il prend les mesures nécessaires pour que l'ennemi ne trouve aucunes subsistances.

En Congrès le 3 Juin 1776.

Arrêté qu'il sera sérieusement recommandé aux Assemblées, Conventions & Comités de sûreté dans les Colonies-unies, de s'occuper des moyens les plus efficaces d'éloigner les provisions, les grains & la farine des différentes parties de leurs Colonies respectives qui sont envahies, ou en danger d'être envahies par l'ennemi.

Extrait des minutes.

Charles Thomson, Secrétaire.

Dispositions du Congrès, relativement au Canada.

N.º I. Extrait d'une lettre écrite par un Marchand de la Nouvelle-York.

» Nous sommes ici dans les plus vives alarmes, notre ville est menacée d'être bientôt détruite ou par les troupes réglées d'An-

1776.
 Mai
 Juin.
 &
 Juillet.

gleterre ou même par nos Provinciaux, dont les forces augmentent journellement. Quoique les frégates Angloises nous aient pris quelques vaisseaux, les Américains ont fait, de leur côté, des captures pour le triple de la valeur. Quelques Membres du Congrès général qui avoient voté contre la résolution d'envoyer des forces en Canada, & qui vouloient attendre encore quelque tems à déclarer l'indépendance, se sont enfin rangés du côté des autres, & je puis vous assurer qu'il regne entr'eux la plus parfaite unanimité.

N.^o II. Huit bataillons des troupes de Pensylvanie sont partis pour le Canada : sept régimens de New-York sont commandés pour la même destination. Le Congrès regarde comme une chose très importante la conservation de ce qu'il possède dans cette Province, il fera en sorte d'y occuper les troupes du Roi pendant tout l'Été, pour les empêcher de tomber sur les autres Colonies.

VIRGINIE.

La Convention de la Virginie a publié le premier Juin une déclaration expositive de ses droits pour l'établissement de son libre gouvernement.

[Cette déclaration se trouve en entier au Tome V. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique, page lix.

Promotion dans l'armée Américaine.

De Cambridge le 2 Juin.

1776.
Juin.
&
Juillet.

Le Général Washington a fait les promotions suivantes :

Le Major John Mills, de Philadelphie, a été élevé au grade de Quartier - Maître général de l'armée Américaine.

Le sieur James Dillon, de Philadelphie, à celui d'Assistant Quartier-Maître général, Richard Boot, de Connecticut, à celui de Major de Brigade.

Thomas Coles & le Capitaine Georges Self, tous deux Virginiens, à celui d'Aides de Camp.

Traité du Congrès avec les Sauvages.

Au commencement de Juin, un Député des Six Nations étoit à Philadelphie où il négocioit un traité avec le Congrès.

Les Américains trouvent chez eux des munitions de guerre.

Extrait d'une lettre de Boston du 3 Juin.

On a fait à Andover, depuis six semaines, environ un millier de livres de poudre par semaine. Comme il y a à Stoughton des moulins à poudre qui commenceront à travailler sous peu de jours, ainsi que dans deux ou trois autres endroits, notre Colo-

— nie fera en état de fournir au Continent ;
 1776. chaque semaine , plus d'une tonne de pou-
 Juin dre à canon. L'accroissement de notre ma-
 & nufacture de salpêtre a été si rapide dans
 Juillet. notre Colonie , que le 28 Mai dernier on
 a apporté dans les magasins du Commissaire
 général , à Watertown , 12,310 livres de
 salpêtre , le Trésor de la Colonie a payé ce
 salpêtre sur le pied de 14,360 piastras , ce
 qui revient à 7 schellings la livre.

» Il est surprenant de voir les Habitans
 de cette Ville , qui , pendant que les trou-
 pes Royales en étoient en possession , pa-
 roissoient les plus fideles sujets , travailler
 volontairement aux fortifications que l'on
 élève sur les hauteurs qui défendent notre
 voisinage : une telle conduite ne justifie-t elle
 pas ce mot ; *que le petit peuple ressemble aux
 bêtes de somme , qui portent tout ce que leurs
 Maîtres chargent sur leurs épaules* .

Bon état de défense de la Nouvelle-York.

De Boston le 3 Juin.

M. James Blake , Aide de camp du Géné-
 ral à Newydeken , est arrivé ici ce matin avec
 des dépêches pour le Général Washington.

Le Général Lée termine ainsi une de ses
 lettres au Général Washington à Boston.

» Je suis actuellement bien retranché de-
 vant la Nouvelle-York , avec 18,000 hommes
 de bonnes troupes ; à 5 milles d'ici il y a

une forte batterie où sont 900 Sauvages & 1,600 Provinciaux. Ce sera pour moi une retraite en cas de nécessité. Les Sauvages sont repandus dans le pays, où ils forment diverses embuscades. Si je prenois le parti de me retirer, & que les Royalistes voulussent me poursuivre, il en resteroit bien peu pour rapporter des nouvelles de leur expédition.

1776.
Juin.
&
Juillet

De Frederik'stown, le 3 Juin.

Il est arrivé ici hier quatre guerriers Sauvages, accompagnés de leurs fils. Leur visage étoit peint de couleur de sang. Ils nous ont rapporté que plusieurs Tribus de l'intérieur du Continent alloient arriver pour secourir leurs freres.

Suite des troubles de la Nouvelle-York.

Réponse du Congrès Provincial à M Lewis Thibou.

*En Congrès Provincial, à New-York le
4 Juin 1776*

Nous regardons les Artisans en union comme une association volontaire d'un certain nombre d'habitans de cette Ville, fortement attachés à la cause de la liberté. Nous présumons cependant que ni cette Association, ni son Comité, ne prétendent à aucune autorité quelconque dans les affaires publiques

1776.

Juin.

&

Juillet.

dont il est question actuellement; mais qu'au contraire ils sont prêts à se soumettre à l'autorité constitutionnelle qui a été confiée par une élection libre aux divers Congrès & Comités. Le Congrès Provincial sera en tout tems disposé à écouter toutes les Requête de l'Assemblée, ou de telle autre que ce puisse être. Nous estimons que le seul Congrès Continental connoît assez parfaitement toute l'étendue de nos affaires pour pouvoir décider sur les moyens qui tendent le plus directement au bien général. Ainsi nous ne pouvons point prendre sur nous de donner des instructions aux Députés de cette Colonie sur l'affaire importante qui fait l'objet de votre adresse, jusqu'à ce que nous sachions qu'elle a été mise sous les yeux du Congrès Continental, & jusqu'à ce que ce Congrès ait requis l'avis de notre Colonie.

Par ordre.

Nathaniel Woodhull, Président.

G E O R G I E .

N.º I. *La Géorgie se déclare pour le Congrès.*

De Savanah le 8 Juin.

Notre Congrès Provincial s'est assemblé ici le 5 de ce mois, & Son Excellence M. Archibald Bullok, Président & Commandant en chef, a prononcé à cette occasion le discours suivant :

M. l'Orateur & Messieurs du Congrès.

1776.

Juin.
&
Juillet.

D'après la situation de la Province, lors de votre dernière assemblée, il a été nécessaire d'adopter divers réglemens passagers pour le maintien de la paix & de la sûreté publique. Le choix que vous avez fait de moi pour exécuter vos arrêtés dans une circonstance aussi critique & aussi importante pour le bien-être de cette province, demanderoit la plus grande prudence & les talens les plus distingués.

Dans un tems où nos droits & nos privilèges sont envahis, où les principes fondamentaux de la Constitution sont renversés, où des hommes qui devoient nous protéger & nous défendre sont devenus nos délateurs & nos meurtriers; tout citoyen honnête doit se présenter avec courage pour arrêter le torrent impétueux de la corruption & du despotisme.

Les preuves que vous m'avez données en diverses occasions de votre attachement pour ma personne, & un desir ardent de faire le bonheur de mon pays, m'ont engagé à accepter cette Charge importante. Je n'aurai que vos intérêts en vue dans toute ma conduite; & au moyen de votre concours & de votre assistance dans les difficultés, j'ose me flatter de réussir.

Quelques âmes venales & mal intentionnées pourront s'efforcer de persuader aux peuples

1776.

Juin
&
Juillet.

de se soumettre aux ordres du despotisme ; mais certainement tout homme libre voudra considérer la nature & examiner les desseins & la marche du gouvernement sous lequel il peut être destiné à vivre. Les Habitans de cette Province, en s'opposant aux projets d'un Ministère cruel & corrompu ont triomphé de ce qui paroissoit être des difficultés insurmontables. Et malgré l'artifice & l'adresse qui ont été pendant long-tems mis en œuvre pour détourner leur attention de la cause publique, ils ont enfin réussi par des degrés imperceptibles, & fait connoître la résolution qu'ils ont prise d'assurer leurs libertés & privilèges, & de les maintenir à tout événement, concurremment avec les autres Colonies associées. De mon côté, je déclare hautement que dès l'origine de ces malheureuses contestations, j'ai approuvé de tout mon cœur la conduite des Américains. Mon approbation n'étoit point l'ouvrage du préjugé ou de la partialité, elle provenoit d'une ferme persuasion qu'ils avoient agi conformément aux principes constitutionnels & aux obligations d'une conscience pure & désintéressée.

Nous devons tous reconnoître l'étendue de nos obligations envers nos ancêtres, pour les inestimables privilèges dont nous jouissons. C'est notre devoir indispensable de les transmettre à nos descendans dans leur intégrité : toute négligence dans une affaire

de cette importance imprimeroit sur l'époque
actuelle une tache d'infamie inéfacable. Animé
de ce principe, je me croirai récompensé si
je suis assez heureux pour rendre quelque
service à la cause de la liberté & de la pos-
térité.

1776.

Juin

&

Juillet.

Monsieur l'Orateur & Messieurs du Congrès.

Comme je fais que des matieres de la plus
grande importance pour la Colonie occup-
peront votre attention dans cette assemblée,
je prendrai le moins qu'il me sera possible
sur le tems que vous devez aux affaires pu-
bliques. Quelques reglemens ultérieurs rela-
tivement aux Cours de Justice, à l'état des
bataillons du Continent & à la meilleure
administration de notre Milice, seront né-
cessairement le sujet de vos délibérations.

Vous êtes convaincus, sans doute, des
difficultés sans nombre qui vous seront suf-
citées de la part de tous les traîtres qui vi-
vent parmi nous à l'ombre d'une fausse neu-
tralité. Les raisons qu'ils alleguent, pour jus-
tifier leur conduite, paroissent trop foibles
pour mériter une réfutation: ce n'est point
le tems de parler de modération. Dans la
circonstance présente elle cesse d'être une
vertu. C'est au Ciel que nous en avons ap-
pellé, appel qui doit faire la plus profonde
impression dans les ames: c'est pour la sou-
tenir que des milliers d'Américains exposent
journallement leur vie. Nos freres du Nord

1776

Juin
&
Juillet.

nous montrent leurs blessures & sollicitent nos efforts les plus vigoureux: Dieu nous préserve qu'une si noble querelle se termine d'une manière honteuse pour nous. J'espère donc que vous ne vous laisserez gagner par aucunes suggestions de ces ennemis de la liberté de l'Amérique, & que vous ne serez retenus par aucune censure qu'ils pourront faire du zèle & de l'ardeur que montrera dans la cause commune cette Colonie naissante. Vous devez sentir la nécessité de faire de nouvelles loix relativement à ces dissidens, & quoiqu'il puisse se faire que quelques-uns d'entr'eux paroissent actuellement disposés à signer l'association, cependant il est de notre intérêt de tenir toujours les yeux ouverts sur leurs motifs & sur leur conduite, dans la crainte que la chose publique ne soit exposée à quelque danger par leur perfidie & par leur prétendue amitié.

Par les arrêtés du Congrès général, il est permis aux Habitans des Colonies-unies de commercer dans toutes les parties du monde connu, excepté dans les domaines du Roi de la Grande-Bretagne. En conséquence il sera nécessaire de choisir quelque manière de procéder pour l'expédition des bâtimens & autres objets qui y sont relatifs, & peut-être jugerez vous qu'il est en outre convenable de nommer les Officiers pour terminer cette affaire, afin que les Armateurs éprouvent le moins d'obstacles qu'il sera possible

sible. Je vous recommanderai en même tems de prendre en considération le prix exorbitant des marchandises & des choses de premiere nécessité dans la ville de Savanah & dans toutes les autres parties de la Province. Cet objet demande certainement quelques reglemens qui ne peuvent être faits trop tôt, attendu que le pauvre doit avoir considérablement à souffrir d'extorsions aussi alarmantes & aussi inouïes.

1776.

Juin

&

Juillet.

Relativement aux affaires avec les Sauvages, je croyois avoir le plaisir de vous assurer d'après l'état des opérations des Commissaires que ces peuples étoient à tous égards nos amis, qu'ils avoient à cœur nos intérêts, & qu'on avoit les plus fortes raisons d'attendre la continuation de ces dispositions amicales; mais j'ai reçu quelques avis moins favorables. Comme cet objet est de la plus grande importance pour la paix & la prospérité de la Colonie, ne seroit il pas nécessaire de prendre quelques arrêtés pour prévenir toute mésintelligence future entre ces Sauvages & les Planteurs qui habitent les derrieres de la Colonie? je crois pouvoir ajouter que dans la circonstance actuelle on doit sur-tout s'occuper du soin de mettre cette Province dans le meilleur état de défense.

Le Congrès du Continent a toujours cherché à promouvoir l'accroissement & la perfection des connoissances utiles, & regardant

1776.

Juin
&
Juillet.

avec la satisfaction la plus vive les progrès des Sciences & des Arts en Amérique, il a jugé à propos de recommander l'encouragement des manufactures de salpêtre, de soufre & de poudre à canon. Le procédé en est très-facile. Je serois fort aise de voir quelques-uns des Habitans de cette Province s'exercer à la fabrique de ces articles utiles & nécessaires. S'ils considèrent que c'est l'intérêt du bien public, ils n'auront pas besoin d'autre aiguillon.

Monsieur l'Orateur & Messieurs du Congrès.

Ne perdez pas de vue, dans toutes vos délibérations, que vous êtes chargés des devoirs les plus pénibles & les plus importans. Les générations à naître seront redevables de leur liberté & de leur bonheur à vos résolutions; & la manière dont vous aurez répondu à la confiance de vos Constituans, assurera à jamais à votre mémoire les hommages ou les malédictions de ces Etres dont la destinée est dans votre main. Des considérations de cette nature vous engageront à dépouiller toute espèce de prévention & d'animosité particulière, & à travailler de toutes vos forces à maintenir l'unanimité, la fermeté & l'impartialité dans toutes vos opérations.

N.º II. *A Son Excellence M. Archibald Bullock, 1776.*
Président & Commandant en chef de la Pro- Juin.
vince de Géorgie. &
Juillet.

Adresse du Congrès Provincial,

Sous le bon plaisir de Votre Excellence.

Nous les Représentans de la Province de Géorgie, assemblés en Congrès, demandons la permission de remercier votre Excellence du discours qu'elle a prononcé hier.

Animés des principes de citoyens honnêtes & remplis des sentimens qui conviennent à la cause glorieuse dans laquelle nous sommes engagés, nous voyons avec plaisir l'élevation de ceux de nos concitoyens qui par leur zele & leurs efforts infatigables, ont mérité la bienveillance & la prédilection de leur pays, & nous sommes fermement persuadés que tant que les places qui donnent les pouvoirs exécutifs du Gouvernement, continueront d'être occupées par de tels personnages, il n'y aura jamais de murmure ou de mécontentement parmi les Habitans de cette Province.

Intimement convaincus que la qualité d'hommes libres dans la Constitution Britanique pour laquelle nos ancêtres ont combattu & versé leur sang, implique le droit d'examiner avec liberté & de censurer ou d'approuver chaque acte du Gouvernement, Nous avons exercé le droit de juger les dernieres

1776.

Juin
&
Juillet.

mesures suivies contre ces Colonies, & plus nous délibérons sur cette motion, plus nous nous affermissons dans l'opinion que ces mesures ont un objet dangereux & criminel, & que comme elles sont fondées sur l'iniquité, elles finiront, si on s'y foumet, par la ruine & la destruction de nous & de notre postérité.

Tels sont les motifs & les considérations qui nous ont fait accéder à la présente opposition, dans laquelle nous sommes déterminés à perséverer religieusement, jusqu'à ce que la loi & la justice élèvent leurs têtes au-dessus de la tyrannie & de l'opposition, & Votre Excellence peut être persuadée que toute mesure sage & nécessaire, tendant à ce grand objet, aura notre concours & notre appui.

Tant que nous persévererons dans les sentimens qui nous ont portés à secouer le joug de l'autorité usurpée de la Grande-Bretagne, nous espérons que personne ne se formera de nous une idée assez deshonorante pour supposer que nous puissions être gagnés par aucuns autres motifs que ceux qui dans tous les tems doivent être la règle des honnêtes gens & des citoyens libres; en conséquence Votre Excellence doit être bien convaincue que dans toutes nos délibérations & dans toute notre conduite, soit qu'il s'agisse de nos amis ou de nos ennemis, nous procéderons toujours avec fermeté, justice & impartialité.

lité, autant que cela sera compatible avec la grande cause dans laquelle nous sommes engagés.

C'est avec un vrai déplaisir que nous avons appris par votre discours que les dernières nouvelles touchant les Sauvages sont moins favorables que les précédentes. Mais en même tems que nous désirons mettre en œuvre tous les moyens qui seront en notre pouvoir pour prévenir une aussi grande calamité que celle d'une guerre avec ces peuples barbares; nous sommes cependant résolu à ne souffrir aucune attaque de leur part, & si nos cruels ennemis les amenoient au point de nous faire la guerre, nous espérons que Dieu, qui s'est déjà déclaré notre protecteur, nous fera triompher de nos persécuteurs.

Permettez nous de féliciter Votre Excellence & la Province, sur divers autres nominations qui se sont faites pendant la Constitution passagère dont nous sortons. Ce doit être pour vous, Monsieur, une réflexion agréable, que votre service dans les affaires importantes de l'Etat vous associe des hommes si connus par leurs talens, leur intégrité & leur zèle.

Nous prendrons dans la plus sérieuse considération les différentes affaires qui nous seront recommandées par Votre Excellence, & nous les traiterons avec toute la célérité,

1776.

Juin
&
Juillet.

1776.

Juin
&
Juillet.

la prudence & la fermeté que requiert la nature des choses.

A Savannah le 7 Juin 1776.

Son Excellence répondit à ce discours dans les termes suivans.

Monsieur l'Orateur & Messieurs du Congrès.

Recevez tous les remerciemens que je vous dois de cette adresse, je me flate que vous êtes convaincus que je ne puis avoir d'intérêt séparé des vôtres, & qu'en conséquence vous ne devez avoir aucune inquiétude sur les moyens à employer ou sur les sources où il faudra les chercher, pour procurer à ma patrie les avantages inestimables de la prospérité publique.

Je me suis toujours fait la plus haute idée du zèle des vrais amis de notre glorieuse cause, bien convaincu qu'ils ne sont dirigés par aucun autre motif que par ceux qui conviennent à des hommes & à des citoyens libres.

Arrêtés pris à Savannah, dans la Georgie.

Dans le Conseil de sûreté.

Les habitans de Savannah en Georgie, déterminés à réduire leurs vaisseaux & la capitale en cendres, plutôt que de les laisser tomber entre les mains de leurs persé-

cuteurs, ont pris les résolutions suivantes :

1776.

« Dans le Conseil de sûreté, pour le bien de cette Province & celui des Colonies-unies on a décidé unanimement :

Juin
&
Juillet.

1°. Que l'on appréciera la valeur des maisons dans cette Ville & ses environs ainsi que des vaisseaux à présent dans ce port, les biens des veuves & orphelins, & tout ce qui appartient à ceux-là seulement qui se sont attachés ou s'attacheront par la suite aux intérêts de ces Colonies, & qui ont assisté ou assisteront à la défense de nos droits & libertés.

2°. Que quiconque quittera la Ville de Savannah, ou les villages & autres endroits qui sont de ce ressort pendant la guerre actuelle, sera traité comme déserteur de la bonne cause & renonçant à tout titre & toute possession dans cette Colonie, sans avoir à espérer le moindre secours ou dédommagement pour ce qu'il aura pu souffrir ou perdre avant cette défection.

3°. Que toute personne ayant à cœur le bien général de l'Amérique, s'obligera à défendre cette Ville (Savannah) envers & contre tous, tant que la place sera tenable.

4°. Que plutôt que de se rendre aux ennemis dans le cas où la résistance deviendrait impraticable, la Ville sera réduite en cendres, ainsi que les vaisseaux qui pourront être alors dans le port.

5.° Que communication des présentes sera
 1776. donnée à l'Officier commandant nos troupes,
 Juin afin que lefdites résolutions aient leur plein
 & entier effet.
 Juillet. Ladite copie confrontée à l'original sur
 les minutes.

Signé Edward Langworth, Secrétaire.

N.° III. De Cambridge le 4 Juin.

Le Général Washington a reçu la nouvelle qu'à l'arrivée des troupes venues de la Géorgie à Saint Augustin, dans la Floride, on avoit sù que la plus grande partie des Habitans de Savanah avoient déclaré la résolution où ils étoient d'adhérer au Congrès, & de concourir autant qu'ils pourront à l'exécution de son plan.

Départ du Général Washington pour la Nouvelle York,

Le Général Washington, ayant laissé une forte garnison à Boston, s'est mis en marche avec vingt mille hommes pour la Nouvelle York; la Province de la Nouvelle Angleterre avoit réitéré au Congrès général ses instances sur la nécessité de rompre avec la Grande-Bretagne, en ajoutant que si le Congrès se décidoit pour l'indépendance, la Province le soutiendrait aux dépens de ce qu'elle avoit de plus cher.

Le Général étoit encore à Cambridge
le 4 Juin.

1776.

Il a reçu des félicitations à New-York
le 8 & le 9 : c'est une preuve qu'il y étoit
le 7, & qu'il fera parti de Boston le 5 Mai
avant l'armée.

Juin
&
Juillet

*Navigation du grand convoi, parti d'Angleterre
le 7 Mai pour la Nouvelle-York.*

Le Chef d'escadre Hotham, parti le 7 Mai
d'Angleterre sur le vaisseau du Roi le *Preston*,
ayant sous son escorte le grand convoi avec
la premiere division des troupes de Hesse,
la brigade des Gardes Angloises, &c. le tout
destiné à se réunir au Général Howe, étoit
arrivé le 5 Juin au quarante-quatrieme de-
gré cinquante-sept minutes de latitude Sep-
tentrionale, & au trentieme degré douze
minutes de longitude Occidentale du Lézard
avec tout le convoi, hormis un brigantin,
qui en fut séparé par le gros tems le 26
Mai : toutes les troupes étoient pleines
de santé & d'ardeur.

N. B. On verra par la suite que tout ce
convoi alloit droit à Boston, dont les Mi-
nistres ignoroient l'évacuation.

Suite des troubles de la Nouvelle-York.

Chambre du Comité, à New-York le 7
Juin 1776.

D'autant qu'au Congrès Provincial il s'est

1776.

Juin
&
Juillet.

élevé des doutes pour savoir : » si les Membres actuels sont revêtus de pouvoirs suffisans pour délibérer & prendre une résolution sur l'objet important & indispensable de dresser & de constituer une nouvelle forme de gouvernement & de police intérieure, à l'exclusion de toute juridiction, domination & inspection étrangère quelconque, conformément à un dernier arrêté de l'honorable Congrès Continental.

Et d'autant que le Congrès Provincial, par son arrêté du 31 Mai dernier, a recommandé aux Electeurs des divers Comtés de cette Colonie, de procéder par élection en la maniere & forme prescrite pour l'élection du présent Congrès, à autoriser leurs Délégués actuels, en ajoutant aux pouvoirs dont ils sont déjà revêtus, ou d'autres Délégués en leur lieu ou tel d'entr'eux, à prendre en considération, avec le pouvoir le plus ample, la nécessité & la convenance d'instituer un nouveau gouvernement, tel qu'il a été décrit & recommandé par l'arrêté du Congrès Continental, & au cas où la pluralité des Comtés, opinant par leurs Députés au Congrès Provincial (de la Nouvelle York) seroient d'avis qu'un tel nouveau gouvernement doit être institué & établi, à instituer & à établir ce gouvernement de la maniere qui leur paroîtra la plus propre pour assurer les droits, la liberté & le bonheur du bon peuple de cette Colonie, ce qui subsistera ainsi

jusqu'à la future paix avec la Grande-Bretagne.

Le Comité général de ces Ville, & Comté de New-York, conformément à la recommandation susdite, requiert instamment & prie tous les Francs-tenanciers & hommes libres, comme aussi tous les autres Habitans des dites Ville & Comté, possesseurs de biens & de propriétés en leur nom jusqu'à la somme de quarante livres, de se trouver à l'assemblée de ladite Ville le Lundi 17 du présent mois de Juin à dix heures du matin, pour y donner les pouvoirs susdits à leurs Membres actuels du Congrès Provincial, ou pour élire par scrutin d'autres Membres à leur place ou à la place de quelqu'un d'eux avec pareils pouvoirs, pour continuer de représenter les dites Ville & Comté au Congrès, jusqu'au second Mardi du mois de Mai 1777, ou jusqu'à ce qu'une réconciliation avec la Grande Bretagne ou l'établissement d'une nouvelle forme de gouvernement rende inutiles ces pouvoirs. Le Président ou le Vice-Président assistera à ladite élection avec six Membres & le Secrétaire. On ne doute point que tout véritable ami de cette Colonie, ayant droit de voter dans ladite assemblée, ne s'empresse de s'y rendre pour déclarer par son suffrage qu'il adhère à l'opinion du Congrès & du Comité, & qu'il approuve l'arrêté suivant, d'autant que la démarche dont il est question ci-dessus est de la plus haute importance pour le

1776.

Juin
&
Juillet.

1776

Juin

&

Juillet.

bon peuple de cette Colonie & pour les libertés de l'Amérique en général.

Extrait des minutes publié par ordre du Comité.

Joseph Winter, Secrétaire.

Précautions prises par le Gouverneur de la Jamaïque pour la subsistance des Habitans de cette Isle.

A Kingston dans la Jamaïque, le 7 Juin 1776.

Son Excellence Basyle Keith, Gouverneur de la Jamaïque, vient de rendre une ordonnance pour empêcher l'exportation des farines & d'autres provisions de cette Isle pendant deux mois, à compter du 7 Juin, à l'exception des provisions nécessaires pour le voyage de tout vaisseau, bâtiment ou bateau.

Remerciemens du Congrès Provincial de New-York au Général Washington.

Délibérations du Congrès Provincial à la Nouvelle York, le 8 Juin 1776.

Arrêté que le Congrès fera ses remerciemens à Son Excellence le Général Washington, pour les services importans qu'il a rendus à cette Colonie, relativement à son intérêt & à son autorité civile, & que le Congrès assurera le Général qu'en tout tems

il fera toujours prêt à lui procurer les secours qui dépendront du Congrès, pour le mettre en état d'exécuter les entreprises importantes qu'on lui a confiées.

1776.

Juin
&
Juillet

Arrêté que le Président rendra visite au Général Washington & lui communiquera ladite résolution.

Le 9 Juin, Le Président informa le Congrès qu'en conséquence de l'arrêté de la veille, il avoit été rendre visite au Général, & qu'il lui avoit communiqué ladite résolution: que Son Excellence lui avoit fait la réponse suivante, avec priere de la communiquer au Congrès.

MESSIEURS.

» Je vous suis extrêmement obligé du cas que voulez bien faire de mes services, & des assurances que vous me donnez de me fournir toute l'assistance possible pour exécuter les commissions importantes dont je suis chargé. Vous pouvez être certain que je mettrai toute mon attention à contribuer au bonheur de la Colonie, & que je chercherai continuellement à faire valoir toute son autorité civile, tant que je serai honoré du commandement qui m'est confié «.

Certifié. Robert Benson, Secrétaire.

1776.

Juin

&

Juillet.

*Suite de la guerre du Canada dans le
mois de Juin.*

N.º I. Extrait des lettres du Capitaine Douglas
à l'Amirauté, sur ce qui s'est passé après
la levée du siège de Quebec.

Du Bureau de l'Amirauté, 30 Juillet 1776.

Par des lettres de M. Douglas, Capitaine
commandant le vaisseau de Sa Majesté l'Isis,
écrites de Quebec, en date des 26 & 27
du mois de Juin il paroît qu'immédiatement
après la levée du siège de Quebec dont il a
rendu compte dans ses lettres du 8 & du 15
Mai, on prit toutes les mesures convena-
bles pour faciliter les opérations ultérieures
que l'on méditoit contre les Rebelles. On
fit descendre la riviere à tous les pilotes
que l'on put rassembler, avec ordre de faire
remonter tous les bâtimens de transport que
l'on attendoit tous les jours d'Angleterre &
d'Irlande, sous les ordres du Général Bur-
goyne; & afin qu'à leur arrivée on ne perdît
point de tems le Capitaine Douglas avoit
placé un nombre suffisant de pilotes sur la
partie supérieure de la riviere, & distribué aux
endroits convenables des frégates & autres
bâtimens armés pour les appuyer & leur
servir d'escorte. De même, prévoyant que
des vents contraires pourroient empêcher les
bâtimens de transport de remonter la riviere,
il avoit placé aux endroits convenables des

vaisseaux chargés de vivres pour le rafraîchissement des troupes , dans le cas où elles seroient obligées de quitter leurs vaisseaux & de prendre la route de terre. En conséquence de ces dispositions , tous les bâtimens qui portoient des troupes à bord , & qui avoient des pilotes , remonterent la riviere sans s'arrêter à Quebec , & arriverent à tems à Trois Rivieres pour y défaire les Rebelles. Ensuite ils les chasserent de Saint Jean , & de tous leurs postes au-dessus du lac Champlain.

1776.

Juin

&

Juillet.

Le Capitaine Douglas dit dans la même lettre que la conduite prudente & la vigoureuse activité de M. Harvey , Capitaine du vaisseau le Martin , est au-dessus de tout éloge ; que le zèle , la vigueur & l'esprit unanime de tous les serviteurs de Sa Majesté , sur l'un & l'autre élément , l'ont emporté dans cette occasion sur tout ce qu'il peut rappeler à sa mémoire. Il ajoute qu'il étoit actuellement occupé à concerter avec le Général Carleton les moyens les plus propres d'employer des vaisseaux armés sur les lac Champlain & Ontario , la grande difficulté étant de les y faire entrer , ainsi que d'autres vaisseaux marchands , dont l'usage seroit d'accélérer le passage de l'armée. Il dit que M. Harvey , Capitaine du vaisseau le Martin , retournoit à Sorel pour y examiner les moyens dont on pourroit se servir pour faire traverser les courants de Chamblé , & faire entrer dans le lac Champlain , comme font

1776.

Juin
&
Juillet.

les Russes & les Hollandois, à l'aide des machines appellées *chameaux*, les six vaisseaux armés dont l'un étoit déjà arrivé d'Angleterre, & les cinq autres étoient attendus à chaque instant.

N.º II. *Relation de l'affaire aux TROIS RIVIERES, le 8 Juin, & de ses suites, par le Général Carlton.*

Whitehall, 27 Juillet, 1776.

Le Capitaine le Maître est arrivé en qualité d'express de Montréal, & a remis aujourd'hui la lettre suivante au Lord George Germaine, de la part du Général Guy Carleton

MILORD.

« Je vous ai informé dans une lettre précédente que les troupes avoient reçu ordre de s'assembler à Trois Rivieres : elles se mirent en marche, & firent une extrême diligence, en s'éloignant de Quebec, ou par terre ou par eau, selon que la nature des circonstances avoit rendu, l'un ou l'autre plus convenable. Le 8 de ce mois, les Rébélles hazarderent un coup hardi ; ils partirent de Sorel à bord de 50 bateaux, au nombre de plus de 2,000 hommes, & prirent terre avant le jour à la pointe du Lai, delà ils marcherent pour attaquer nos troupes à Trois Rivieres, bravant le vaisseau

seau le Martin, quelqu'autres bâtimens armés, & des bateaux de transports qui étoient couverts de troupes, & mouilloient à l'ancre trois milles au-dessus de la ville hors de la portée du canon ennemi. Ils essayèrent de forcer le 62 régiment, mais soit qu'ils ayent trouvé que le Brigadier Général Frazer qui commandoit à Trois Rivieres étoit trop fort, & trop bien posté, soit qu'ils ayent pris l'allarme lorsqu'ils ont vu que le Brigadier Général Nesbit, les prénoit par derriere à la tête des troupes qui étoient sur les bateaux de transport, le fait est qu'ils renoncèrent tout-à-coup à toute espece d'attaque, & qu'ils ne songerent qu'à se retirer à la hâte en remontant la riviere à travers les bois. Les Brigadiers Nesbit & Frazer remonterent aussi la riviere mais sans s'éloigner de ses rives, espérant d'arriver à tems à l'endroit où ils avoient laissé leurs bateaux, & de couper leur retraite; le premier se porta sur Machiche, le second gagna la pointe du Lai: le vaisseau le Martin, & les autres bâtimens armés avancerent jusqu'à la riviere du Loup, & prirent deux bateaux, mais les autres avoient gagné trop d'avance ainsi que les troupes qu'ils portoient.

Je ne fais pas combien les Rébelles ont eu de tués & de blessés, 200 se sont rendus ou ont été faits prisonniers; parmi ceux-ci

1776.
Juin.
&
Juillet.

1776. s'est trouvé leur chef, M. Thompson; qu'ils
 Juin. appellent, je crois, Major-Général: un
 & M. Irwin qui commandoit en second dans
 Juillet. cette expédition, & quelques autres. Du
 côté des troupes du Roi, le nombre des
 tués & des bléssés ne montoit qu'à 12 ou
 13 soldats. Le lendemain les troupes reçurent
 ordre de retourner à leur premier poste; celles
 qui avoient des bateaux de transport se rembar-
 querent: on commanda au Brigadier Général Fra-
 ser de marcher le long du rivage du côté du Nord,
 avec les troupes dont les bateaux n'avoient point
 pu remonter, & l'on prit des mesures pour
 faire également marcher un corps de troupes
 le long du rivage opposé dans le cas où le vent
 auroit continué d'être contraire, car il paroissoit
 de la plus grande importance, dans le cours de
 cette malheureuse guerre, de déloger le plus
 tôt possible les Rébelles de la partie supérieure
 de la Province. En conséquence, le vent étant
 devenu favorable, la flotte mit à la voile, &
 arriva près de la rivière Sorel le 14 Juin au
 soir: les Rébelles s'étoient retirés quelques
 heures auparavant.

Les grenadiers & l'infanterie légère des
 troupes qui composent cette division prirent
 terre à l'instant, appuyés par le Brigadier
 Nesbit & une partie de sa brigade; le
 lendemain matin on envoya à terre

quelques troupes de plus : on donna le commandement de cette colonne au Lieutenant Général Burgoyne, qui reçut pour instruction de poursuivre les Rébelles en remontant la riviere Sorel jusqu'à Saint Jean, mais sans rien hasarder, si ce n'est quand la colonne qui devoit marcher à sa droite seroit en état de l'appuyer. Si-tôt que l'on eut pu donner les ordres convenables pour la disposition & destination des bateaux de transport, le reste fit voile pour Longueil, à quatres lieues de Chamblé, (Chamblé est à 15 lieues de Sorel, sur la riviere de ce nom) & si le vent ne lui eût pas manqué, cette colonne de la flotte eût pu arriver la même nuit à Longueil, à-peu-près en même tems que M. Arnold, & le reste des Rébelles qui se retiroient de Montréal.

1776.
Juin
&
Juillet.

Le lendemain les troupes prirent terre, & marcherent par la prairie vers Saint Jean : l'avant-garde étoit appuyée par ce qui restoit de troupes Angloises d'après les dispositions cy-dessus énoncées, elle étoit commandée par le Major Général Phillips ; cette division étoit suivie de deux régiments de troupes de Brunswick, & celui de Hanau, commandés par le Major Général Riedesel.

L'avant-garde arriva le 19 Juin au matin auprès de Saint Jean, où elle apprit

que la tête de la colonne commandée par
 1776. le Lieutenant Général Burgoyne s'étoit
 Juin. emparée des redoutes la nuit précédente ;
 & il trouva tous les édifices en flammes. Tous
 Juillet. les vaisseaux marchands & les grands ba-
 teaux auxquels les Rébelles n'avoient pu
 faire remonter le courant de Chamblé , ainsi
 que les vivres , avoient été de même
 consumés par le feu. J'entens dire qu'ils
 ont laissé 22 pièces de canon cachées dans
 le bois , l'on découvre aussi beaucoup d'au-
 tres marques de précipitation & d'effroi ,
 & je crois qu'en cette occasion ils en avoient
 assez de sujet.

Toutes les troupes de Sa Majesté , na-
 tionales & étrangères , ont marqué beau-
 coup de zèle & d'activité dans la poursuite
 des Rebelles , si l'ennemi eût un peu dif-
 férent sa retraite , je ne doute pas qu'elles
 n'eussent donné toutes les preuves possibles
 de fidélité & de valeur ; le corps d'artillerie à
 fait également preuve d'une grande acti-
 vité dans cette occasion ; chaque colonne
 en avoit une brigade. — Le corps du Bri-
 gadier Fraser traversa la rivière du côté
 du Midi ; un grand nombre de Canadiens
 se joignit à l'une & à l'autre colonne , &
 beaucoup d'Indiens se réunirent à la colonne
 droite.

Le Capitaine le Maître aura l'honneur de
 vous présenter ces dépêches , c'est un Offi-
 cier intelligent , & très en état de vous

rendre compte de tout ce qui s'est passé d'ailleurs dans cette province : je prends la liberté de vous le recommander comme étant un Officier de mérite.

1776.
Juin
&
Juillet.

Je suis, &c

G U I C A R L E T O N .

N.º III. *Relation de la même affaire par un Officier de l'artillerie Angloise, & son journal jusqu'au 22 Juin.*

Lettre autentique de — datée Saint Charles près de Saint Jean , en Canada , le
22 Juin 1776.

Notre traversée d'Angleterre a été assez longue , mais nous avons eu un très-beau tems. Lorsque les bâtimens de transport Anglois & Irlandois se sont réunis , ils formoient plus de 80 voiles ; j'en fus séparé dans un tems de brume , avant de reconnoître Terre-neuve ; en conséquence j'ordonnai au Contre-Mâitre de forcer de voiles le plus qu'il pourroit & d'aller en droiture à Quebec , de sorte que nous fûmes les premiers qui eussent passé Quebec. Je dis passer parce que notre vaisseau ne s'y arrêta pas , attendu que je fus informé que le Général Carleton étoit à la poursuite des Rebelles. A environ 50 milles au-dessus de Quebec nous rencontrâmes ce Général remontant la riviere. Il envoya à mon bord & m'ordonna d'al-

1776. Juin & Juillet. ler aux Trois Rivieres, où nous jettâmes l'ancre le 3 de Juin. Les troupes embarquées sur différens vaisseaux qui ne pouvoient pas remonter la riviere, eurent ordre de débarquer & d'aller en avant par terre; comme les vaisseaux sur lesquels étoient les régimens se trouvoient séparés, quelques-uns d'eux étant de 60 lieues en arriere des autres, il n'arriva ensemble aux Trois Rivieres que deux ou trois compagnies de chaque corps. Nous avons toujours été en augmentant & nous nous sommes vus vers le 8 Juin au nombre de deux mille hommes.

Le Colonel Frazer se trouvant le plus ancien Officier, & quelques uns des bâtimens de transport que les troupes avoient quittés pour descendre à terre étant arrivés aux Trois Rivieres, il leur ordonna le 5 (Juin) de s'embarquer pour faire place aux autres: ce qui se fit le lendemain. Le 8, sur les trois heures du matin, je fus fort surpris de m'entendre héler par le Colonel Frazer, qui me demandoit en grace d'envoyer à terre toute l'artillerie que je pourrois, m'assurant que les Rebelles étoient à un quart de lieue de la Ville au nombre de deux ou trois mille. J'eus peine à le croire, cependant comme j'avois deux pieces de six montées sur le tillac, avec la charge de 80 coups tant à boulet qu'à mitraille, je les fis passer à terre en moins de 20 minutes. J'envoyai le Lieutenant Cox avec une

piece de canon pour se poster sur la grande route qui conduit à la Ville du côté du Nord, & je me postai avec l'autre piece sur la grande route à l'Ouest. Comme le Capitaine Walker n'étoit arrivé que la veille, & qu'il ne pouvoit pas être sitôt prêt, je lui envoyai demander ce qu'il pouvoit me donner; il fit descendre à terre trois pieces de six beaucoup plus tôt que je n'y aurois compté. Le 9, à cinq heures du matin, presque toute l'infanterie avoit débarqué & s'étoit formée. Le Lieutenant Dunbar, arrivé la veille au soir, eut ordre de se porter sur la droite du soixante-deuxieme régiment & de quelques autres troupes qui furent formées près d'un bois, ayant un moulin en face, avec deux sauterelles (mauvaise artillerie que j'espère ne plus voir qu'entre les mains des Rebelles dans l'arsenal de Woolwich). Les Rebelles tâcherent de se former sur la montagne, à un demi-mille tout au plus de la Ville. M. Anstruther, Colonel du soixante-deuxieme régiment, me fit prier de lui amener une ou deux pieces de six, ce que je fis. Le Colonel Saint Leger étoit alors le plus ancien Officier. Je le priai de ranger une partie de sa ligne à droite & l'autre à gauche, afin que je pûsse tirer sur le moulin & dans les bois où étoient les Rebelles, & amener les sauterelles; il le fit sur le champ. Je lui demandai la permission d'aller sur la grande route & de me faire couvrir par le soixante-

1776.

Juin.

&

Juillet.

deuxieme régiment, commandé par le Colonel Austruther, ce qui me fut accordé.

1776. Juin. Bientôt après le Colonel Frazer nous joignit avec quelques troupes. D'abord il ordonna aux grenadiers & à l'infanterie légère de marcher à la tête, mais à ma priere il me laissa ouvrir la marche avec deux pieces de six. Nous suivîmes les Rebelles qui marchoient à travers un marais, pendant l'espace de treize milles, sur une ligne parallele avec nous & les bois. Ils voulurent tenter de gagner le grand chemin, mais notre canon les en empêcha toujours. Nous leur fîmes prisonniers le Général Thompson, le Colonel Irwin, leurs Aides de camp & d'autres encore dont je ne fais pas le nombre. Nous avons été sous les armes toute la nuit. Le lendemain les Généraux Carleton, Burgoyne & Philips nous joignirent de Quebec. Nous retournâmes aux Trois Rivieres, mais j'ignore pour quelle raison. Je suis très-fatigué : ce qui suit est une copie de mon journal depuis le 10 de ce mois.

Le 10 Juin a été employé à rembarquer les canons & les munitions. Le 11 & le 12 j'ai fait transporter toute l'artillerie & débarasser le fond des vaisseaux pour en tirer quelques pieces de six, afin de les mettre en état d'être hissées & expédiées au premier ordre.

Le 13, nous sortîmes des Trois Rivieres à 7 heures du matin avec l'escadre, & le

soir nous fûmes obligés de jeter l'ancre à environ un mille à l'Est de Nicolete.

Le 14 au matin, nous appareillâmes au nombre d'environ 60 voiles, nous traversâmes le lac Saint Pierre à 6 heures du soir; & entre 9 & 10 nous arrivâmes à un mille de Sorel. Le vaisseau de guerre alloit en avant & le bâtiment qui me portoit étoit le second. L'escadre mit à l'ancre & les grenadiers descendirent à terre avec l'infanterie légère.

Le 15 à 4 heures du matin, je débarquai à Sorel avec 5 pieces de campagne de six & 80 coups à tirer pour chaque canon. A midi, j'envoyai chercher une autre piece de six. Je fis marcher le Capitaine-Lieutenant Mitchelson avec l'infanterie légère & les grenadiers, deux pieces de six, deux Lieutenans & 28 hommes. A deux heures je completai la brigade du Capitaine Curtis de quatre pieces de six, de deux Lieutenans & de 48 hommes & je le fis partir sous le commandement du Colonel Mackenzie avec une partie du trente unieme régiment, du neuvieme & de quelques autres, formant en tout 4 à 500 hommes. Les Rebelles avoient abandonné Sorel le 14 à une heure. Tous leurs canons & munitions y étoient venus sur des bateaux. Il s'y est trouvé des canons de 24 & de 18. Une batterie à l'Est de Sorel étoit prête pour recevoir dix canons, & une à l'Ouest pour huit. Il y avoit des retran-

1776.

Juin.

&

Juillet.

chemens tout faits pour trois autres , avec
 1776. plusieurs ouvrages de palissade & de lignes.
 Juin Il est certain que leur premiere intention
 & étoit de s'établir à Sorel , mais à notre ap-
 Juillet. proche il n'ont pas osé tenir.

Le 16 & le 17 , retenu à Sorel par des vents contraires. — Nous avons appris que les Rebelles s'étoient entierement retirés de Montréal le 15.

Le 18 , débarqué à 4 heures du matin avec deux pieces de frx & 24 hommes ayant 90 coups à tirer. Nous débarquâmes à un mille au-dessus de Sorel , & nous marchâmes par terre à Saint Tower où nous arrivâmes à cinq heures du soir , distance, dix milles.

Le 19 , nous laissâmes Saint Tower à 4 heures du matin , nous traversâmes *court de Care* & nous fîmes halte à *Wersfear* ; nous arrivâmes à *Veroone* dans l'après-midi , distance 24 milles.

Le 20 , nous laissâmes Veroone. Nous traversâmes *Bashelviel* & nous arrivâmes à *Longueil* , 12 milles.

Le 21 , nous marchâmes à *Chambly* avec six pieces de canon : dix-huit milles.

Le 22 , nous gagnâmes *Saint Charles* : 18 milles.

Le Roi de Prusse lorsqu'il s'est vu à deux doigts de sa perte , n'a jamais conçu un plus beau projet que celui des Rebelles , lorsqu'ils ont voulu surprendre nos troupes aux *Trois Rivieres* & en obstruer la navigation. Il n'y

a que les canons de six qui les aient arrêtés; & même s'ils ne se fussent pas perdus en chemin, ils seroient arrivés une heure plutôt & ils auroient certainement eu le succès qu'ils se promettoient.

1776.
Juin
&
Juillet;

Ils ont brûlé Saint Jean, Chambly, quatre fenauts, beaucoup de bateaux, &c. Nous avons eu 20 de leurs canons, & j'ai été surpris d'en trouver un de 32 dans la rivière près du fort Chambly. Nos troupes sont presque toujours entre ce dernier fort & celui de Saint Jean. Nos Généraux disent qu'il nous faut trois semaines avant de pouvoir nous mettre en mouvement; mais, suivant moi, il en faut au moins six.

On trouve les particularités suivantes dans d'autres lettres du même lieu, toutes de bonne main.

Nous savons que pendant le siège de Québec les Provinciaux n'ont jamais eu plus de 2,700 hommes à la fois dans le Canada. Après l'évacuation de Boston, le Général Thompson fut envoyé vers la fin d'Avril (1776) en Canada avec trois mille hommes de l'armée qui avoient été employés devant Boston tout l'hiver & qui étoient reconnus pour bons soldats. Si ces mêmes troupes ou un pareil nombre d'autres troupes également bonnes, eussent été envoyées tout d'abord, c'est-à-dire à la fin de Juin 1775, il est certain que Québec & tout le Canada auroient été pris.

1776.

Juin.

&

Juillet.

Le Congrès a envoyé le Général Sullivan à Crownpoint avec six régimens. Il n'y a pas de doute que son intention ne soit d'y arrêter les progrès des Généraux Carleton & Burgoyne. Les Provinciaux ont mis sur le lac trois bâtimens armés qu'ils avoient pris l'année dernière, & l'on assure qu'ils en ont construit deux nouveaux. Le Gouverneur Brown, pris par le Commodore Hopkins à la Providence, tient compagnie à son camarade le Gouverneur Skene, pris à Herford dans le Connecticut. Le Docteur Franklin, avec une Imprimerie, étoit venu à Sorel; il étoit accompagné de M. Charles Carroll, Catholique Romain, possédant de grands biens dans la province de Maryland; c'est celui-ci que le Congrès se proposoit de nommer Gouverneur du Canada si les Américains eussent pris Quebec.

N.º IV. *Autre relation par un Officier Anglois.*

Extrait d'une lettre d'un Officier qui s'est trouvé à la dernière affaire du Général Carleton dans le Canada, datée du fort Chambly le 21 Juin 1776.

Peu de jours après l'affaire du 6 Mai dernier, il arriva de Halifax au Général Carleton une flotte de douze vaisseaux, & le quarante-septieme régiment. Aidé de ce renfort, ce Général avança avec sa nouvelle troupe, ainsi qu'avec sa propre armée &

le vingt-neuvième régiment, jusqu'aux Trois Rivieres, à trente lieues environ de Quebec. Il laissa des ordres pour que les autres troupes qui arriveroient le suivissent.

1776

Juin,

&

Juillet,

Le 8 Juin, à cinq heures du matin, 2,500 Provinciaux, commandés par le Major général Thompson, commencèrent à tirer de derrière les arbres sur notre garde avancée à environ un demi-mille de ce poste. Le bruit de leur mousqueterie allarma bien-tôt tout notre corps qui se forma sur le champ & répondit au feu des ennemis; mais ceux-ci prirent soudain la fuite & se dispersèrent dans les bois. Nos grenadiers & notre infanterie légère ayant été à leur poursuite, firent deux cents prisonniers & en tuèrent le même nombre. Ni le Général Carleton, ni le Général Burgoyne ne se trouvèrent à cette action, mais ils arrivèrent le lendemain.

Les troupes qui avoient leurs vaisseaux aux Trois Rivieres, s'y embarquèrent: les autres marchèrent sous les ordres du Brigadier général Fraser. Les trois Généraux Carleton, Burgoyne & Philips, se rendirent à bord du *Roussseau* à Sorel où nous comptions que l'ennemi s'arrêteroit pour prendre haleine parce que ce lieu commande la riviere Sorel qui conduit à Chambly & à Saint Jean. L'ennemi avoit élevé à son entrée deux batteries, une de cinq pieces de canons & une autre de dix, qui auroient beaucoup incommodé nos bâtimens; mais malgré ces avan-

1776. tages il prit la fuite à notre approche & se
 Juin retira précipitamment vers Chambly & Saint
 & Jean. Il brula le fort de Chambly & dé-
 Juillet. truisit quelques bateaux & barques qu'il ne
 put pas emmener avec lui.

En s'avançant ainsi vers Saint Jean les Provinciaux détruisirent aussi deux ponts, pour nous empêcher de les atteindre avant qu'ils eussent gagné le lac. Lorsqu'ils furent rendus à Saint Jean, ils démolirent le fort, ils mirent le feu à une maison appartenante au Colonel Christie & à quelques parties de leurs provisions qu'il leur étoit impossible d'emporter. Ils s'embarquèrent aussitôt pour Crownpoint où actuellement ils ont pris terre.

De notre côté nous n'avons eu que 13 hommes blessés (deux desquels sont morts de leurs blessures) & deux tués. Aucuns de nos Officiers n'ont été blessés quoiqu'ils aient été très-exposés au peu de coups tirés par l'ennemi.

Cette expédition a purgé le Canada des Provinciaux ; & des troupes de volontaires viennent journellement se ranger en foule sous les drapeaux Britanniques.

Il y a apparence que nous resterons ici un mois en attendant qu'on ait construit assez de bateaux pour traverser le lac (Chambly). Les troupes se rassemblent pour camper, les uns ici, les autres à Saint Jean, à la Prairie, à Longueuil & à Montréal. On croit

que nous établirons notre quartier général dans cette dernière place. On a laissé deux régimens Brunswikois à Québec pour y servir de garnison.

1776.

Juin

&

Juillet.

Vous serez peut-être curieux de connoître la façon de penser & les dispositions actuelles des Canadiens. Le Clergé & les principales classes des Habitans sont fortement attachés au Gouvernement ; quant au peuple en général , il paroît désirer de rester neutre , ou , à tout événement , de se joindre au parti le plus fort. Les Colons , éloignés de Québec & de Montréal , ne savoient rien du tout des affaires politiques de l'année dernière. Lorsqu'ils ont vu les Rebelles accourir & se répandre chez eux tout triomphans , ils se sont rangés de leur côté : mais aujourd'hui les choses ont totalement changé & ils paroissent disposés à nous donner toute sorte de secours.

Le Commodore Douglas , Capitaine du vaisseau de guerre l'*Isis* , envoya une relation des affaires des Trois Rivieres & de Sorel , datée du 19 Juin , au Gouverneur de la Nouvelle Ecosse — Cette relation n'apprend rien sur ces actions qu'on n'ait vû dans les précédentes. Elle est seulement remarquable par le mépris avec lequel il y parle du Général Arnold qu'il qualifie de *Général Maquignon*.

1776 N.° V. Relation de l'affaire du 8 Juin aux
 Juin Trois Rivieres , par un Américain.

&
 Juillet. Extrait d'une lettre du camp de Sorel ,
 le 13 Juin.

Le 8 de Juin un détachement de 1,600 hommes , sous les ordres du Général Thompson , dont faisoient partie deux bataillons de Pensylvanie & deux du Nouveau Jersey , appareilla de l'embouchure de Nicolette , dans le dessein de surprendre l'ennemi aux Trois Rivieres. Son projet étoit d'attaquer la place avant le jour , mais quelques obstacles imprévus ayant retardé sa marche , il étoit grand jour avant qu'il arrivât devant la Ville. Un bateau avancé ayant découvert le détachement , donna l'allarme : les chasseurs tirèrent sur lui & le forçerent de s'écarter. Toute espérance de s'emparer de la Ville par surprise étant évanouie , le Général (Thompson) se détermina à l'attaque : il ordonna aux tambours de battre pour animer ses troupes & intimider l'ennemi. La marche continua de cette maniere jusqu'à ce qu'il fût à la portée des bâtimens , dont quelques-uns étoient rangés le long de la côte à un mille & demi au - dessus de la Ville. Les vaisseaux commencerent alors une vive canonnade. Mais sans effet & sans causer le moindre désordre parmi les troupes Américaines qui la soutinrent avec la meilleure contenance

contenance, & comme auroient pu faire les Vétérans les plus aguérés. Cependant le Colonel Maxwell qui commandoit la première division, voyant qu'en s'avancant par le chemin, il seroit exposé à un feu très-vif de tous les bâtimens qui étoient au nombre de dix-sept, tourna un peu sur la gauche dans le dessein de traverser ce qui paroïssoit être une tête de bois, & par où il se figuroit pouvoir gagner une hauteur qui commandoit la Ville, où le feu des vaisseaux ne lui seroit plus aucun mal. Mais ce qui lui paroïssoit la tête d'un bois, étoit une terre marécageuse très-étendue. Nous mîmes plus de trois heures à la traverser, enfonçant jusqu'aux genoux & souvent encore beaucoup plus avant. Il étoit impossible à nos gens de faire une pareille marche sans se rompre; & comme l'ennemi nous attendoit de l'autre côté, les nôtres n'eurent ni le tems ni la place nécessaire pour se remettre en ordre. Il en résulta que les Anglois eurent l'avantage dans cette affaire.

Le projet du Général avoit été d'attaquer avant le jour par quatre endroits différens : deux attaques devoient se faire par les extrémités opposées de la grande rue : chaque division étoit de 300 hommes ; une réserve de 250 devoit se tenir prête à soutenir chacun des autres corps. Je suis persuadé que si nous fussions arrivés à tems pour exécuter ce plan

1776.

Juin.

&
Juillet.

1776. il auroit réuffi malgré le nombre fupérieur des forces de l'ennemi.

Juin. On ne fit point de nouvelles difpofitions ,
& parce que cela étoit impoffible à notre Gé-
Juillet. néral. En effet, une des divifions étoit fé-
parée des autres par le marais, & le Géné-
ral n'apprit où elle étoit qu'en entendant
fon feu. Tout ce qu'il pût faire fut d'ordon-
ner qu'on le foutînt. Ce renfort opéra d'abord
un bon effet; les ennemis furent rompus &
fe retirèrent à quelque diftance. Mais ayant
été renforcés à leur tour, ils repoufferent
nos gens qui eurent à foutenir un feu très-
vif de moulqueterie & de deux canons de
campagne chargés à mitraille. Après plu-
fieurs attaques fucceffives, nous fûmes obligés
de nous retirer; mais l'ennemi ne montra
plus une grande volonté de nous pourfuivre.

Notre perte n'eft pas confidérable relati-
vement au nombre; mais le général Thompfon
a été fait prifonnier. Je crois que l'ennemi a
appris à nous connoître. Il convient que nous
nous fommes très-bien battus; & ce n'eft
pas une chofe indigne de remarque que douze
cents Américains aient attaqué avec tous
les défavantages poffibles quatre mille hom-
mes des troupes Britanniques, qu'ils les aient
enfoncés au premier echec, & lorsqu'ils ont
été enfuite obligés de fe retirer, qu'ils aient
fait une marche de plus de dix-huit lieues,
fans avoir perdu plus de cent cinquante
hommes.

Lorsque le Général Thompson fut conduit au corps-de-garde de Montréal, avec les autres prisonniers faits le même jour, il fit demander une audience au Général Carleton. Un Officier subalterne vint lui dire pour réponse que le Général Carleton (a) ne se permettoit point de communiquer avec les Rebelles.

1776.
Juin
&
Juillet.

Adresse présentée au Général Carleton par le Corps de Ville de Montréal, le 22 Mars 1776.

A son Excellence le Chevalier Guy Carleton, Capitaine Général, &c.

Nous les Sujets très-fideles de Sa Majesté, Habitants de la ville de Montréal, félicitons très-respectueusement votre Excellence sur la victoire qu'elle a remportée contre les Rebelles qui avoient fait une invasion dans cette Province, avec le petit nombre des troupes de S. M. sous vos ordres, soutenu par les braves & loyaux citoyens de Québec. Votre Excellence est venue à bout de les chasser de toute l'étendue de son département : que de réflexions agréables cette victoire ne fait-elle pas naître ! quel plaisir pour nous de vous la rapeller, & de voir à présent V. E. à la

(a) Cette réponse est remarquable en ce que c'est la même qui fut faite à Paris par Milord Stormont en 1777 à MM. Franklin & Deane, lorsqu'ils proposèrent un échange des prisonniers Anglois faits par les Corsaires des Etats-unis, contre des Américains prisonniers en Angleterre.

1776. tête d'une armée non moins disposée à faire éclater son courage qu'à se distinguer par son humanité.

Juin.
&
Juillet.

Avant la Rebellion, cette source empoisonnée de misere & de calamités, nous étions convaincus que notre bonheur dépendoit de notre soumission à l'autorité Royale & Parlementaire, & nous n'avions pas besoin de ce fléau d'usurpation & de tyrannie, pour nous démontrer qu'un peuple ne peut être heureux qu'à proportion de sa fidélité & de son attachement pour son Souverain.

Ce seroit changer notre joye & nos félicitations en tristesse & en plaintes ameres, que de rappeler ici les injustices & les cruautés commises sous le faux prétexte de la sainte liberté; nous sommes trop heureux de nous en voir délivrés & de pouvoir nous promettre de l'être long-temps sous les auspices de Votre Excellence; nous supplions la Divine Providence de bénir les armes de Sa Majesté & de rendre invincibles les troupes que vous commandez en son nom: puisse le Dieu Tout Puissant se servir de vous comme de son instrument pour rétablir la paix & la tranquillité entre la Grande-Bretagne & ses Colonies.

Nous prions humblement Votre Excellence de faire connoître à notre très-gracieux Monarque la satisfaction que nous donne le bonheur d'être rendus au bon

ordre & à la paix, & d'assurer le meilleur des Rois, que rien ne sauroit donner atteinte à notre fidélité & à l'attachement que nous conservons toujours pour sa Personne Royale, sa Famille & son Gouvernement.

1776.
Juin
&
Juillet.

Réponse du Général Carleton.

MESSIEURS,

« Je vous remercie de votre très-loyale adresse que j'aurai soin de transmettre à Sa Majesté ».

« Je ressens la plus grande satisfaction en vous voyant délivrés de la tyrannie des ennemis de nos loix, & rentrés sous la protection de votre Souverain qui fait consister sa force à assurer la tranquillité de ses sujets, & qui ne fait éclater son pouvoir que pour travailler à leur bonheur, & défendre leurs droits & leur liberté; ces malheureux qui en disputant sur des mots abusent de leur vraie signification, sont les véritables ennemis du peuple: ce sont eux qui aveuglés par leur ambition & leur avarice voudroient priver leurs concitoyens de ces ressources inestimables qu'ils trouvent dans les bontés paternelles de Sa Majesté ».

« Il ne manque plus rien à ma félicité, Messieurs, que de pouvoir contribuer à rétablir l'ordre & la paix dans les Colonies voisines, & les convaincre sans user de sévérité qu'elles se sont écartées de leurs

1776.

Juin
&
Juillet.

propres intérêts. La conduite courageuse des braves habitans de Québec leur fait un honneur infini ; puisse l'exemple qu'ils ont donné inspirer les mêmes sentimens à leurs voisins , & leur faire saisir cette instant propice de se soustraire aux malheurs dans lesquels leur foible crédulité les a plongés «.

Signé GUY CARLETON.

On a publié à Montréal la proclamation suivante après la retraite des Américains , pour indemniser les habitans de ce qu'ils avoient souffert depuis l'invasion des troupes du Congrès.

» En la Cour de Jurisdiction civile du district de Montréal présent Pierre-Liviers , Docteur ès-loix : William Owen , & Gabriel-Eléazard Tacheraux , Ecuyers , Juges dans ladite Cour.

Sa Majesté nous ayant donné ordre de recevoir les comptes des particuliers dont les biens ont pu être endommagés par les Rebelles ou par les troupes même de Sa Majesté en défendant cette province , ainsi que des personnes que lesdits Rebelles ont forcées à fournir de l'argent , des vivres , &c. Nous avertissons toutes personnes qui sont dans le cas énoncé ci-dessus de faire tenir au Greffier de cette Cour un compte exact de leurs pertes & dommages avant le premier Octobre prochain.

Ordonnons aux Sheriffs dudit district de faire publier & afficher la présente proclamation dans les endroits accoutumés de la ville & banlieue de Montréal, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

1776.
Juin.
&
Juillet

Par ordre de la Cour.

Signé, J. BURKE, Greffier.

N.º VII. *Postscriptum d'une lettre de M. George Trumbulle, Lieutenant du vaisseau de Sa Majesté le Triton, à un Particulier de Bristol, datée des Trois Rivieres le 14 Juin 1776.*

Nous venons d'apprendre qu'aujourd'hui le Général Carleton doit avoir une entrevue avec 500 Chefs Sauvages amis du Gouvernement, & que ceux-ci ont apporté avec eux quatre chevelures des Rebelles. Ainsi voilà l'affaire entamée. Le commencement est horrible, mais il doit produire un grand effet sur les Provinciaux. Vous pouvez hardiment annoncer à vos amis que les Rebelles ont tout-à-fait évacué le Canada. Je souhaite que nous soyons aussi heureux du côté des Provinces Méridionales.

Le Chevalier John Johnson a aussi joint les troupes du Roi à Montréal avec 150 Sauvages des six Nations. Ces Sauvages sont venus par les bois, & ils ont presque manqué de provisions pendant huit jours.

1776. Ce M. Johnson s'étoit rendu suspect au Congrès par son attachement au Gouvernement, & avoit été défarmé l'hyver dernier par 2,000 Provinciaux, commandés par le Général Schuyler. Les Indiens qui ont en vénération la mémoire de son pere, indignés du traitement qu'ils avoient reçus, déclarerent que si l'on attentoit à sa personne, ils prendroient à l'instant la hache; depuis ce moment là il a attendu impatiemment l'occasion de se réunir aux troupes du Roi, & l'on espere qu'il attirera à l'armée de nouveaux renforts de la part des Indiens. Le Général Schuyler avoit enlevé sa femme & ses enfans qui étoient restés en qualité d'ôtages dans la Province de Connecticut.

Le Major général Gates nommé par le Congrès, Commandant en chef dans le Canada, est parti de New-York le 27 Juin avec plusieurs Officiers pour Albany. Delà il se rendit à Crown-Point d'où il jugea à propos de retirer les troupes Américaines. Il lui parut que si le Général Burgoyne parvenoit à passer le lac Champlain, il pourroit s'établir derriere Crown-Point & couper les Américains d'avec le fort Ticondérago. Il préfera en conséquence de rassembler toutes ces troupes dans ce dernier poste, avec la résolution de s'y défendre.

*Le Général Howe se dispose à partir pour
Halifax.*

1776.
Juin.
&
Juillet.

Extrait d'une lettre d'un Officier de Halifax, en date du 8 Juin.

L'ordre vient d'arriver pour que la flotte leve l'ancre demain à la pointe du jour. Le rendez-vous, en cas de séparation, doit être à Sandy Hook, à 30 milles environ de la Nouvelle-York.

*Extrait d'une lettre authentique d'un Officier,
écrite d'Halifax, en date du 9 Juin.*

» J'ai bien du plaisir à vous informer de la différence de notre situation dans cette Ville; comparée à celle dans laquelle nous nous trouvions à Boston. Nous nous portons presque tous bien; nous avons a-peu-près ce qu'il nous faut, & nous sommes en bonnes dispositions. En général les peuples de cette Province sont affables & très-attachés à la cause du Roi: nous en avons tiré un bon nombre de recrues. Nous attendions de jour en jour la flotte commandée par le Lord Howe, mais elle n'a pas encore paru: nous avons reçu récemment des provisions de bouche & des munitions de guerre.

Le Général Howe, après avoir écrit deux lettres au Lord Germaine, des 7 & 8 Juin, dont il chargea le sieur Dudington, Capitaine dans la marine, s'embarqua le 10

pour partir avec son armée. Il avoit reçu
 1776. des dépêches expédiées d'Angleterre le 2 Mai.
 Juin Il laissa à Halifax environ 1,500 hommes.
 & Le 12 la flotte étoit hors de vue : le Gé-
 Juillet. néral s'étoit mis sur une frégate, pour aller
 en avant & reconnoître. Il n'avoit fait des-
 cendre qu'une petite partie des troupes à
 terre pendant tout le tems qu'il est resté
 à Halifax. Il a emmené avec lui environ
 400 hommes de recrue qu'il avoit faits
 dans le pays. Comme les dépêches qu'il ve-
 noit de recevoir de la Cour en étoient par-
 ties avant qu'on y scût qu'il avoit évacué
 Boston, ce n'est point d'après des ordres
 conséquens à cet événement qu'il peut être
 parti d'Halifax. Le choix qu'il a fait de la
 Nouvelle York pour son débarquement,
 étoit entierement de lui, & ne lui avoit
 point été ordonné. Il avoit beaucoup souf-
 fert de la disette de provisions : c'est ce mo-
 tif qui l'a décidé à appareiller avant que d'a-
 voir des nouvelles de la Cour. Il est parti
 avec sept mille cinq cents hommes.

Voici le vrai motif sur lequel le Général
 Howe s'est déterminé à faire partir ses trou-
 pes avant l'arrivée du Lord Howe à Hali-
 fax : c'est que la désertion s'y étoit mise,
 & il en a été si allarmé, qu'il a jugé plus
 avantageux de partir pour son expédition,
 sans attendre son frere, que d'attendre &
 de s'exposer à perdre tous ses soldats, qui
 désertoient même de dessus les vaisseaux. En-

fin ses troupes sont si harassées & si abattues par la fatigue à laquelle elles ont été exposées, qu'il ne leur reste plus le courage de faire leur devoir, & plusieurs de ces soldats ont déclaré qu'ils feroient la première occasion qui se présenteroit pour quitter un service devenu aussi insupportable.

1776.

Juin.

&

Juillet.

On avoit reçu des lettres à Halifax qui assuroient qu'à moins d'un changement total dans le Ministère Britannique, les Habitans de la Nouvelle-York ne se prêteroient à aucune ouverture, & qu'ils s'étoient fortifiés dans leur résolution depuis qu'ils s'étoient assurés que les Sauvages leurs voisins ne prendroient point parti contr'eux.

Précis de la lettre écrite par le Général Howe à l'occasion de son départ.

» Le Général Howe, dans sa lettre au Lord Germaine, datée du 8 Juin, avant de faire voile d'Halifax, écrit qu'il alloit dans le voisinage de New-York, qu'il regardoit comme la situation la plus convenable & la plus centrale pour agir: qu'il avoit envoyé ordre au Général Clinton de venir le joindre; & que le rendez-vous étoit à Sandy-Hook: que quoiqu'il eût la plus grande confiance dans ses troupes, quoiqu'elles témoignassent la plus grande ardeur, qu'elles observassent la plus exacte discipline, & qu'il fût impossible à un Commandant de désirer d'avoir des hommes mieux choisis,

1776.

Juin.
&

Juillet.

il ne se hazarderoit cependant pas à rien faire avant d'avoir reçu de nouveaux renforts ; mais que malgré cette résolution, il combattroit les Américains s'ils lui offroient la bataille.

[N. B. Cette lettre du Général Howe, que nous donnons comme très-authentique, n'avoit point encore paru dans les papiers publics.]

Départ du Général Howe.

Il arriva le 11 Juin à Halifax un bateau d'avis, & le Général Howe appareilla aussitôt avec toute sa flotte. Quatre jours après 4,000 Montagnards parurent devant Halifax, & ne s'étant arrêtés que pour prendre de l'eau, ils partirent sur le champ pour aller joindre le Général Howe.

Mesures prises par le Congrès pour la défense de la Nouvelle-York.

Le Congrès de Philadelphie étant prévenu que le Général Howe ne tarderoit point à fondre sur la Ville d'York, il a fait écrire par le Président Hancock une lettre circulaire de la teneur suivante, par laquelle il exhorte chaque district à prendre au plutôt les mesures nécessaires pour la résistance.

MESSIEURS,

1776

Juin.
&
Juillet.

Le Congrès a reçu avis aujourd'hui (11 Juin) & il est pleinement convaincu que le dessein du Général Howe est d'attaquer incessamment la Ville de la Nouvelle-Yorck; & on a tout sujet de croire que cette attaque se fera dans une huitaine de jours. Je vous prie donc très-instamment au nom du Congrès de faire marcher vers la Ville, avec toute la vitesse possible, comme je vous en ai déjà requis par ma lettre du 4 de ce mois, toute la Milice de la Province, & d'en régler tellement la marche par compagnies, ou de toute autre manière qu'elle puisse hâter son arrivée. L'important moment est sur le point d'éclorre, lequel décidera non seulement du fort de la Ville, mais probablement aussi de celui de toute la Province. Il est nécessaire, dans un tel état des choses, d'employer les plus pressantes raisons auprès des Américains. Je fais que l'importance de l'affaire les disposera à se ranger à leur devoir & les engagera à se mettre d'abord en campagne. On demande en cette occasion de la promptitude & de grands efforts de valeur pour empêcher que nos ennemis ne se rendent maîtres de la Ville.

C'est pourquoi je vous supplie encore de la manière la plus sérieuse au nom & de l'autorité du Congrès que conformément à son

1776.
Juin
&
Juillet.

désir, vous falliez avancer la Milice avec toute la diligence imaginable, suivant ce qu'exige la conséquence infinie de l'affaire.

Signé, HANCOCK, Président,

Le 12 Juin le Congrès ordonna la levée de trois mille hommes dans les Jerseys & de huit bataillons de plus dans le Connecticut. Joseph Read de Philadelphie fut nommé Adjudant général à la place d'Horatio Gates élevé depuis peu au grade de Major général. Thomas Mifflin obtint celui de Brigadier général, & Stephen Moyland, de Quartier-Maître général.

Copie d'une lettre d'un Officier de l'armée du Général Howe, datée d'Halifax le 13 Juin.

Je suis encore avec l'armée à bord d'un vaisseau de transport, attendant le vent favorable pour nous conduire à New-York. Bien des gens croient que nous ne trouverons pas une résistance bien vive, & que des milliers de Provinciaux sont prêts à nous joindre, connoissant nos forces & étant persuadés qu'ils seront rétablis dans leurs anciens privilèges, &c. Enfin il n'est point douteux qu'avant la fin de Septembre nous ne mettions fin à l'entreprise pour laquelle nous sommes envoyés. Si nous craignons quelque chose, c'est de mourir de faim par le manque de provisions d'Angleterre, & si vous

considerez la grande consommation journaliere de l'armée & de la flotte, & le peu de vivres qu'il est possible de se procurer ici, vous conviendrez que nos craintes ne sont pas mal fondées. Vous pouvez être certain que les Rebelles ne sont pas la moitié aussi formidables qu'on les a représentés, & que notre armée est plus que suffisante pour notre entreprise actuelle. Nous ne ferons pas, comme vous le craignez, dans la triste nécessité de suivre l'ennemi dans le pays; nos ordres se réduisent à ne prendre possession que des principaux ports de mer; après quoi les parties intérieures ne pourront manquer de se soumettre.

1776.

Juin
&
Juillet.

Halifax, 13 Juin.

La flotte Angloise a quitté nos côtes & a fait voile vers la Nouvelle-York: lorsqu'elle est partie il s'étoit glissé beaucoup de dissention parmi les Officiers & les Soldats.

Ce matin un coup de vent a coulé à fond deux vaisseaux de transport à quelque distance du port; les équipages ont péri, ainsi que trois cents hommes de nos troupes. Depuis que la flotte est partie, la mer a été très-orageuse: sa destination est pour la Nouvelle-York, où il fera chaud, car elle trouvera-là une armée considérable de Provinciaux prêts à la recevoir.

Le 13 Juin, le Congrès arrêta qu'il feroit

1776

Juin
&

Juillet.

formé sans délai un camp volant de 12,000 hommes, & que pour trouver ce nombre la Colonie de Pensylvanie seroit requise de fournir six mille hommes de sa milice : celle de Maryland 3,400, & le Gouvernement de Delavare 600 aussi de leur milice. Que ces levées ne seroient obligées de servir que jusqu'au premier Décembre. (*Cette clause pensa être fatale à l'armée de Washington, comme on le verra à cette date*) si elle n'étoit pas congédiée plutôt. Que la paye de cette milice commenceroit du jour qu'elle se mettroit en marche : qu'il seroit alloué à chaque homme un denier par mille, pour tenir lieu de rations & d'étapes, & un jour de paye de plus pour chaque vingtaine de milles du lieu d'où les hommes seroient partis, jusqu'à celui du rendez-vous, aller & retour.

Que les trois Brigadiers généraux Provinciaux seroient employés pour le camp volant : deux de Pensylvanie & un de Maryland.

Signé, Charles Thompson, Secrétaire.

Campagne du Lord Dunmore, en Juin.

On a vû que le Lord Dunmore, ci-devant Gouverneur de la Virginie, étoit campé le 4 Mai à Tucker's-Mill près de Norfolk, dans son ancien gouvernement. Ce poste étoit garni d'une nombreuse artillerie & défendu par cinq cents hommes. Les Américains
étant

étant venu l'y attaquer, il changea de position vers le 20 Juin, & fut s'établir avec tous ses vaisseaux, remplis d'Américains fideles au Roi, sur l'Isle de Guin, qui est aussi de la Virginie. Dans une lettre qu'il écrivit au Ministère, il marqua qu'il avoit quitté Norfolk parce que les provisions commençoient à lui manquer.

1776.

Juin
&
Juillet.

Isles Angloises.

Le Lord Macartney s'étant rendu le 13 Juin à la Chambre du Conseil de la Grenade, & la Chambre d'assemblée y ayant été mandée, il adressa un discours aux deux Chambres pour leur annoncer le choix que le Roi avoit fait de lui pour être Gouverneur & Général en chef de la Grenade, des Grenadines & Tabago, ainsi que Chancelier ordinaire & Vice-Amiral de ces Isles. — Il reçut les complimens d'usage des deux Chambres de cette Isle, ainsi que l'assemblée la qualifia, *la seconde pour le produit, quoique ne le cédant à aucune autre pour l'importance.*

Combat de Corsaires Américains contre les vaisseaux du Roi.

Extrait d'une lettre de la Providence du
15 Juin.

Hier 14 il est arrivé dans ce port trois Corsaires Américains, savoir: l'*Intrépide*,

Z

1776.
Juin
&
Juillet.

de 28 canons, la *Résolution*, de 26, & le *Blast*, de 24, qui faisoient partie de l'escadre du Commodore Hopkins: ils s'étoient battus le 11 de ce mois avec deux frégates du Roi & avec le *Canceaux*, allége de 12 canons. Ces Corsaires ont été fort endommagés dans leurs agrès, mais on fait que les vaisseaux du Roi ont presque été mis en pieces.

Le Commodore Anglois quitte sa station devant Boston.

N°. I. Extrait d'une lettre de Halifax le
25 Juin.

Par quelques vaisseaux de transport arrivés de la rade de Nantasket, nous apprenons que peu de jours avant qu'ils eussent quitté cette place, les Rebelles avoient commencé divers ouvrages & élevé une batterie vis-à-vis du vaisseau le *Renown*, commandé par le Commodore Banks. La veille du départ de ces bâtimens de transport, l'ennemi ouvrit cette batterie. Il commença à tirer sur le *Renown* & à jeter quelques bombes. Le jour qu'ils appareillerent, ils observerent que l'ennemi transportoit beaucoup de canons vers la pointe Alderton, & ils estimerent que c'étoit pour y élever une batterie afin d'empêcher les vaisseaux de sortir; sur cela le Commodore crut qu'il convenoit de quitter tout aussitôt la rade de Nantasket & d'emmener avec lui les bâtimens

de transport; ce qu'il fit après avoir détruit le fanal.

1776.

Juin.

&

Juillet.

N.º II. De *Watertown* le 17 Juin, Gazette de *Boston*.

Jeudi dernier (13) on battit la caisse dans la ville de Boston pour faire savoir aux habitans qu'on alloit faire une expédition contre les vaisseaux ennemis dans la rade de Nantasket, & élever des fortifications convenables dans le port. En conséquence on embarqua au quai long, sur des bateaux, des détachemens des régimens colonistes, commandés par les Colonels Marshall & Witney, & un bataillon d'artillerie aux ordres du Lieutenant-Colonel Crafts, avec du canon, des munitions, des provisions, des outils de tranchée, &c. Ils appareillerent pour l'Isle Pettick & Hull, où ils furent joints par quelques troupes Continentales & par des Compagnies Gardes-Côtes, ce qui faisoit près de 600 hommes dans chacun de ces deux endroits. Une pareille quantité de milices tirées des Villes du voisinage du port de Boston, & un détachement d'artillerie & de quelques pieces de campagne, prirent poste à Moon-Island (Isle de la Lune) à Hoff's-Neck, (à l'isthme de Hoff's) & à la pointe Alderton. En même tems on embarqua pour Long-Island un détachement de l'armée Continentale, qui devoit y prendre

1776.

Juin
&
Juillet.

poste, sous les ordres du Colonel Whitcomb, avec deux canons de 18, un mortier de 13 pouces, toutes les munitions nécessaires, outils de tranchée, &c. Les troupes n'arriverent à leur destination respective que le lendemain matin, à cause d'un grand calme qui survint, mais elles travaillèrent avec tant de courage & d'activité qu'en moins de quelques heures elles avoient déjà établi du canon & élevé une ligne de défense sur Long-Island & Nantasket-hill, lorsqu'un coup de fusil tiré dans Long-Island annonça notre dessein à l'ennemi. Aussitôt toute la flotte Angloise, consistante en 8 vaisseaux, 2 fenauts, 2 brigantins & une goelette, reçut un signal pour s'éloigner & se mettre à couvert. Le Commodore Bankes soutint notre feu & y répondit avec vivacité, jusqu'à ce qu'un boulet de canon, tiré de Long-Island, perça les œuvres mortes de son vaisseau. A l'instant il coupa ses amares & mit à la voile. Heureusement pour lui qu'il prit ce parti, car un moment après une bombe tirée de nos ouvrages tomba sur le lieu même qu'il venoit de quitter. Par malheur notre canon n'arriva pas à Pettick's-Island & à Nantasket aussitôt qu'on auroit voulu, mais le feu de cette dernière place étant précisément pointé sur le vaisseau du Commodore, qui vint dans le canal du phare, on a tout lieu de croire qu'il a été considérablement endommagé. Enfin l'ennemi fut forcé encore

une fois de faire une retraite honteuse & précipitée ; & c'est à juste titre que nous pouvons féliciter les habitans de Boston sur ce qu'ils sont en pleine possession du bas port ; nous sommes persuadés que si le vent eût été à l'Est, nous aurions eû la satisfaction encore plus grande de leur annoncer la prise de plusieurs vaisseaux ennemis. Nous n'avons eu aucuns blessés dans cette action.

1776.
Juin
&
Juillet.

Suite des troubles de la Nouvelle-York.

Aux honorables Délégués élus par les différens Comtés & Districts dans le Gouvernement de New-York, assemblés en Congrès de Colonie.

Respectueuse adresse des Artisans unis pour la Ville & Comté de Norfolk, représentés par leur Comité général.

Délégués élus.

Remplis d'une juste confiance dans la déclaration que vous avez faite en dernier lieu à l'Orateur de notre Comité général, que vous êtes toujours prêts & disposés à recevoir toutes les requêtes de vos constituans ou de quelques-uns d'eux ; nous, les Artisans-unis, quoique nous ne formions qu'une très-foible partie de vos constituans, demandons la permission de représenter qu'une des clauses de votre arrêté, relativement à l'établissement d'une nouvelle forme de gou-

1776.
Juin
&
Juillet.

vernement, est libellée d'une manière défectueuse, & pour cette raison peut servir aux fins les plus dangereuses. Car on n'ignore pas avec quelle infatigable activité les Emisaires du Parlement Britannique poursuivent tous les projets propres à deshonorer nos Administrateurs & à consommer notre ruine générale. En même-tems nous reconnoissons avec plaisir que le véritable esprit qui anime l'autre partie de cet arrêté, ne nous permet point de l'interpréter dans un autre sens que celui qui se présente le plus naturellement & qui est aussi le plus favorable aux droits naturels de l'homme. Nous n'avons jamais cru, nous ne pouvons jamais croire que les Délégués futurs, ou vous mêmes soyez investis du pouvoir de faire une nouvelle Constitution pour cette Colonie, & que ses habitans en général n'exercent point le droit que Dieu leur a donné, ainsi qu'à tous les hommes, de juger s'il est conforme à leur intérêt d'accepter ou de rejeter une Constitution formée pour l'Etat dont ils sont membres. C'est le droit naturel de tout homme, à quelqu'Etat qu'il puisse appartenir. Ce droit imprescriptible lui donne ou doit lui donner la collégislation avec tous les autres membres de la communauté.

Convaincus de tout ce qui nous manque du côté des talens, nous ne savons que trop que tout particulier n'est point fait pour travailler à former une Constitution; mais cette

portion de sens commun que Dieu Tout Puissant a répartie en général entre toutes les créatures humaines suffit pour éveiller le sentiment de chaque individu & le mettre en état de juger sainement du degré de sûreté ou des avantages que peut lui procurer ou lui faire perdre toute Constitution qui lui est proposée. Par cette raison, si une confiance indiscrete dans les talens & dans l'intégrité de nos futurs Délégués nous engagent dans des mesures qui pourroient impliquer une renonciation de notre droit inaliénable de ratifier nos loix, nous croyons que votre sagesse, votre patriotisme, votre intérêt particulier, votre ambition même, vous porteront à exercer tous les talens de la persuasion que vous possédez, & à mettre en œuvre tous les moyens que vous croirez propres à nous empêcher de consommer cet acte de destruction aussi impie que frénétique. En effet, comme il nous précipiteroit dans un état d'esclavage absolu, le pouvoir légitime que jusqu'à présent vous avez reçu de vos constituans pour être exercé sur un peuple libre, seroit anéanti par cet acte contre nature. Il est probable qu'il accéléreroit notre mort politique; mais votre ruine seroit infailliblement un de ses premiers effets.

Le silence continuel des corps qui sont par élection, investis d'une autorité subordonnée à celle de votre Chambre, nous frapperoit d'étonnement si nous supposions

1776.

Juin
&
Juillet.

1776. qu'en leur présence votre arrêté fût ja-
 Juin mais interprété dans un sens qui ne fût point
 & favorable au libre exercice de nos droits
 Juillet. inaliénables. Mais pour nous qui vivons jour-
 nellement avec nombre de personnes qui
 ont été trompées par ce faux sens, nous
 croyons devoir vous informer à tems que
 cette interprétation a allarmé beaucoup d'a-
 mis zélés pour la cause générale que les Co-
 lonies défendent de leurs vies & leurs biens.

Comme l'opinion générale de votre droi-
 ture dépend en grande partie de l'explica-
 tion que vous donnerez sur cet objet, &
 comme il est évident que la prospérité ou la
 misere politique des peuples sous votre gou-
 vernement, doit être très-affectée par les
 mesures qu'ils peuvent adopter en conséquen-
 ce de cette interprétation, nous espérons
 que vous recevrez avec indulgence cette res-
 pectueuse adresse, & que tous nos freres dans
 cette Colonie ou dans les autres Colonies-
 unies nous rendront la justice de croire qu'elle
 a été dictée par les plus purs sentimens d'un
 patriotisme sans bornes.

L'arrêté qui contient la clause dangereuse
 ci-dessus mentionnée, est avec son introduc-
 tion conçu dans les termes suivans.

» Et d'autant qu'il s'est élevé des doutes pour
 savoir si ce Congrès est investi du pouvoir
 & de l'autorité suffisante pour délibérer &
 juger sur un objet aussi important que la né-
 cessité de dresser & de faire une nouvelle

forme de gouvernement & de police intérieure à l'exclusion de toute juridiction étrangère, seigneurie & contrôle quelconque : & d'autant qu'il appartient de droit seulement aux peuples de cette Colonie de déterminer lesdits doutes ; en conséquence «.

1776.

Juin
&
Juillet.

» Arrêté qu'il sera recommandé aux Electeurs dans les différens Comtés de cette Colonie de procéder dans la maniere & forme prescrite pour l'élection du présent Congrès, pour autoriser (en addition des pouvoirs dont ce Congrès est investi) leurs députés actuels, ou aucun d'eux à prendre en considération la nécessité & la convenance d'établir ce nouveau gouvernement tel que dans & par ledit arrêté du Congrès Continental il est décrit & recommandé ; & si la majorité des Comtés, par leurs Députés au Congrès provincial, est d'avis que ce nouveau gouvernement doit être institué & établi, alors pour instituer & établir ce gouvernement de la maniere qu'ils jugeront la plus propre à assurer les droits, les libertés & la prospérité du bon peuple de cette Colonie & à les maintenir en vigueur jusqu'à ce qu'une paix future avec la Grande-Bretagne ait rendu ce gouvernement inutile «.

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre étonnement sur l'existence des doutes dont il est parlé dans cette introduction. Mais lorsque par compassion pour ces foibles esprits susceptibles de ces doutes,

1776.
Juin
&
Juillet.

vous consentez à déclarer qu'il appartient seulement aux peuples de cette Colonie de déterminer lesdits doutes, vous avez, dans l'esprit des recommandations du Congrès général, démontré à vos constituans que dans toutes les occasions vous les avertirez de détruire jusques dans son germe, tout projet que vous pourrez découvrir avoir la moindre tendance à promouvoir les vues personnelles d'aucune obligation étrangère ou domestique. Vos ennemis ne pourront jamais persuader aux gens sensés que vous ayez instruit suffisamment ceux d'entre nous dont l'esprit est le plus borné, par cette déclaration positive de nos droits, dans le dessein d'obtenir de nous subrepticement une renonciation de ces droits. A quelque degré de dépravation que soit parvenu la nature humaine, elle ne s'est point encore rendue coupable d'une hypocrisie & d'une perfidie pareille, & nous espérons que ce cas n'arrivera jamais.

Nous observons au contraire que votre arrêté est parfaitement conforme au principe honnête qui l'a occasionné. En effet, après avoir établi ce qui est relatif à l'élection des Députés, vous recommandez aux Electeurs, si la pluralité des Comtés est d'avis que ce nouveau Gouvernement doive être institué, alors d'instituer & établir ce Gouvernement.

La postérité regardera cette résolution comme le témoignage de votre équité. Elle

prouvera que vous nous avez entièrement rendu l'exercice du droit que nous avons de fixer définitivement les loix par lesquelles cette Colonie doit être gouvernée, droit dont nous avons été privés jusqu'à présent par l'injustice du Gouvernement Britannique. Mais une construction de phrase extraordinaire, absolument forcée, & qu'on a mise artificieusement dans votre résolution, a trompé plusieurs personnes qui croient réellement que nous n'aurons pas la liberté d'approuver ou de rejeter la nouvelle Constitution; ces personnes sont effrayées des suites que cela peut avoir, quoiqu'un zèle sincère pour la cause générale les porte à supprimer leurs remontrances, de peur que l'ennemi commun ne tire profit de cette circonstance pour miner votre autorité.

Allarmés avec raison des conséquences qui peuvent résulter de cette erreur, nous nous croirions coupables si nous gardions plus long-tems le silence; ainsi nous vous prions de dissiper par une explication claire & prompte les défiances mal-fondées qui proviennent de ce qu'on a mal entendu votre résolution patriotique.

Pour nous, comme nous n'avons pas le moindre doute sur la pureté de vos intentions, que nous savons bien que vous êtes trop sages pour chercher à obtenir des pouvoirs dont nous ne pouvons point légitimement nous dépouiller, pouvoirs qui ne ser-

1776.

 Juin
&
Juillet.

1776
Juin
&
Juillet.

viroient qu'à publier notre extravagance, même quand nous déclarerions à plusieurs reprises les avoir accordés librement, & qui pour cette raison seroient nuls d'eux-mêmes, nous demandons, comme faisant partie de vos Constituans, qu'il nous soit permis de vous offrir ce tribut d'estime & de respect auquel vous avez de si justes titres, pour le zele que vous mettez à assurer si noblement les droits du peuple en général à la législation, & à étendre le libre exercice de ces droits.

Vous avez très-scrupuleusement suivi les lignes tirées par le Congrès général des Colonies-unies. Ses loix proclamées en forme de recommandation laissent intact, dans les Comités & finalement dans le peuple en général, le droit de rejeter ou de ratifier. Mais quoiqu'il soit arrêté par cet auguste Corps que des peines seront infligées en certain cas, le peuple n'a rejeté aucune de ses loix, ni même fait de remontrances contre-elles. La raison de cette soumission générale est que tous ses procédés tendent à procurer le plus grand bien qu'on puisse attendre des circonstances qui occasionnent ces arrêtés, & qui n'admettroient que difficilement les délais inséparables de formes plus solennelles. La conduite de ses Constituans en cette occasion prouve clairement la confiance sans borne que de vertueux Chefs peuvent placer dans

le jugement solide, l'intégrité & la modération d'un peuple libre.

Quelque chose que puissent dire les partisans intéressés de l'Oligarchie à l'appui du contraire, il n'est peut-être pas un seul homme ou une classe d'hommes sur la terre qui sans être inspirés spécialement par la Divinité, puissent dresser une Constitution qui dans toutes les parties soit vraiment parfaite & sans défaut & au-dessus de toute critique de la majorité du peuple pour lequel elle auroit été formée. Et si Dieu inspiroit quelque homme ou quelques hommes doués de ces talens sublimes, cet homme ou ces hommes n'ayant point d'intérêt séparé à soutenir en opposition au bien général, soumettroient de bonne foi leur ouvrage au jugement collectif de tous les individus qui peuvent être intéressés à son opération. Ceux-ci probablement, après un mûr examen, concourroient unanimement à établir cette Constitution. Elle deviendrait leur ouvrage commun aussitôt que la pluralité du peuple l'auroit librement acceptée; & le peuple n'est vraiment lié que par ce consentement libre qui seul imprime un caractère à la véritable justice & la vraie légalité qu'on peut donner aux institutions humaines. Tout autre concours dans les actes de législation est illusoire & tyrannique, & procède de principes intéressés d'Oligarchie corrompue; & si un système de loix paroïssoit ou même étoit réel-

1776.

Juin
&
Juillet.

1776. lément bon à tout autre égard, ce qui est
Juin rarement admissible, il seroit encore impar-
& fait. Ces actes ne lieroient légalement per-
Juillet. sonne, à l'exception des seuls Législateurs,
& resteroient nécessairement dans l'état d'im-
perfection qui déshonore les meilleures loix
faites quelques fois dans les Gouvernemens
établis sur des principes oligarchiques & qui
prive ces loix de la vraie légalité. Comme
c'est là le cas où se trouve la Grande Bre-
tagne, il est évident que son Parlement a
si peu de droit légitime à notre obéissance,
qu'il n'en a pas même à celle de ses Con-
stituans; que toutes nos premières loix n'ont
qu'une légalité relative, & qu'aucune de ces
loix ne nous lie légalement, quoique même
aujourd'hui pour la convenance générale,
l'exécution de la plupart de ces loix soit &
doive être tolérée jusqu'à ce qu'un nouveau
système de gouvernement ait été librement
ratifié par le pouvoir co-législatif du peuple,
la seule législation légale de cette Colonie.
Ce seroit un acte de despotisme que de la
mettre en vigueur par tout autre moyen.
Dieu nous en préserve! Il est vrai qu'il peut
arriver que le peuple soit dominé par la
force & contraint d'obéir; mais il déteste-
roit la tyrannie & ses auteurs. Il croiroit à
juste titre ne devoir plier sous ce despotif-
me qu'aussi long-tems qu'il seroit soutenu par
les moyens violens & artificieux qui l'ont
fait naître.

Mais la libre ratification du peuple ne suffira pas pour rendre l'établissement legal, à moins qu'il n'exerce complètement un pouvoir illimité de changer la Constitution dans la même forme qu'elle aura été reçue. Ce pouvoir donne nécessairement à tout district la faculté de renouveler, suivant l'occasion, les Députés aux Comités & aux Congrès, lorsque la majorité de ce district le juge à propos ; & ainsi, sans l'intervention du pouvoir exécutif & de tout autre pouvoir étranger au corps des Electeurs respectifs, ce droit est si essentiel à notre sûreté que nous croyons fermement que vous recommanderez à tous vos Constituans de l'exercer aussi-tôt & de ne souffrir jamais qu'on les en dépouille ; autrement le bon sens de nos Délégués ne leur permettroit pas de dire qu'ils ont tenu leurs Offices du choix volontaire d'un peuple libre.

1776.

Juin
&
Juillet.

Nous sommes aussi persuadés que cette mesure sera plus efficace & plus prompte que toute autre pour écarter de tous nos Conseils les personnes mal-intentionnées, & pour donner à nos procédés publics un plus grand poids qu'ils n'en ont acquis jusqu'à présent parmi nos voisins.

Nous ne nous sommes jamais arrogé ; comme corps, ni ne nous arrogerons jamais aucune autorité quelconque dans les opérations publiques du tems présent. Le sens commun nous apprend que l'aburdité d'une

1776.
 Juin
 &
 Juillet.

pareille prétention ; non seulement détruiroit notre utilité comme corps d'associés volontaires attachés fortement à la cause de la liberté ; mais qu'elle exposeroit chacun de nous à devenir la risée du public. En même tems nous assurons votre honorable Chambre qu'en toute occasion nous continuerons de soutenir avec zele les mesures adoptées pour l'accomplissement de leur grand objet, le rétablissement des droits humains dans les Colonies-unies. Et si à l'avenir le silence des Corps en pouvoir nous autorise à croire que nos représentations peuvent être utiles, alors nous tâcherons de faire notre devoir comme il convient, & nous compterons sur l'indulgence publique pour quelque imperfection qui ne peut affecter notre droiture.

A l'Assemblée des Artisans le 14 Juin 1776.

Signé par ordre du Comité.

MALCOM M'EUEN, Président.

Fin du Tome VIII.

T A B L E

D E S M A T I E R E S.

Des Cahiers XXXI — XLIV.

Partie du Journal de 1776.

Formant le Tome VIII. des Affaires de
l'Angleterre & de l'Amérique.

A

*A*MÉRIQUE. Disette de denrées aux Isles *p.* 1. — Mesures prises par l'Amiral Gayton à la Jamaïque pour empêcher le commerce Américain avec les Etrangers, *p.* 3. — Mesures prises aux Isles du Vent pour assurer la navigation Angloise contre les Corsaires Américains, *p.* 4. — Suite de l'expédition de Hopkins aux Isles de Bahama, *p.* 6. Adhésion de la Ville de George-Town à la nouvelle forme de gouvernement dans la Caroline Méridionale, *p.* 6. — Ordre du Congrès de la Nouvelle-York pour rappeler les Habitans qui ont quitté la Colonie, *p.* 9. — Le Congrès général recommande aux Colonies d'établir de nouvelles formes de Gouvernement, *p.* 10. — Arrêté pris par la Convention de la Colonie du Maryland, pour dispenser du serment au Roi de la Grande-Bretagne les personnes employées dans l'administration de la Colonie, *p.* 12. — Précis de la campagne des Américains dans le Canada, commencée à la fin d'Août 1775, *p.* 14. — Levée du siege de Quebec & Etat de l'armée Américaine du 6 au 10

Mai, p. 52. — Lettre d'un Américain sur la levée du siege de Quebec, *ibid.* p. 52. — Extrait d'une lettre au Congrès général, datée de Montréal le 10 Mai, p. 55. — Proclamation du Général Carlton, après la levée du siege de Quebec, p. 56. — Précis d'une lettre d'un Habitant de Quebec à un particulier d'Edimbourg sur la levée du siege de Quebec, p. 57. — Lettre écrite de Quebec par un Anglois, le 11 Mai, p. 59. — Adresse des Habitans de la Ville de Montréal au Général Carlton, p. 60. — Ordres donnés par le Général Carlton concernant ceux des Habitans de Quebec qui avoient refusé de concourir à la défense de la Ville, p. 64. — Ordres donnés par son Excellence le Général Carlton en faveur de ceux qui ont été forcés par la crainte ou séduits par les artifices du Congrès, p. 65. — Lettres des Généraux de terre & de mer sur la levée du siege de Quebec, publiées par la gazette de la Cour du 11 Juin, p. 68. — Lettre du Général Carlton au Lord Germaine, de Quebec le 14 Mai 1776, p. 71. Observation sur la conduite que les Canadiens ont tenue, p. 78. — Suite des instructions de la Ville de Boston à ses Délégués au Congrès, p. 118. — Ses principes sur la législation, p. 119. — Complot contre le Général Washington, signé le 13 Mai, & réponse de ce Général au Congrès, p. 121. — Arrêté pris le 15 Mai par la Convention de la Virginie pour faire proposer au Congrès général de déclarer les Colonies unies Etats absolument libres & indépendans, p. 122. — Le Général Clinton ne savoit pas encore le 17 Mai l'évacuation de Boston, p. 124. — Le Gouvernement étoit changé dans la Géorgie le 20 Mai 1776, p. 128. — Arrêté de la Ville de Watertown de la Nouvelle-Angleterre pour promouvoir la déclaration de l'indépendance, p. 128. — Débats dans l'Assemblée de la Ville de Philadelphie, concernant l'arrêté pris le 15 Mai par le Congrès Général, p.

129. — Protestation de divers Habitans de cette Province, tant pour eux que pour les autres, p. 133. — Adresse & remontrance des soussignés Habitans de la ville & libertés de Philadelphie, p. 137. — On reconnoît que le vœu de l'indépendance est général dans la Pensylvanie, p. 141. — Discours du Grand Juré de Cherauw dans la Caroline Méridionale pour prouver la nécessité de l'indépendance, p. 142. — Arrêté de l'Assemblée du Maryland relativement à la résolution du Congrès général du 15 Mai, p. 147. — Résolutions du Congrès du 21 Mai, relativement aux prisonniers, p. 149. — Serment ordonné par l'Assemblée de la Province de Massachusset, p. 154. — Lettre des Sauvages de la Tribu d'Oneida au Gouverneur du Connecticut, p. 156. — Dispositions du Général Howe à Halifax pour son embarquement, p. 158. — Projet du Général Burgoyne pour attaquer les derrières des Colonies, p. 161. — Lettre du Lord Howe, & son arrivée à Halifax, p. 233. — Force de l'Armée Angloise rassemblée dans le Canada, p. 237. — Affaire du poste aux Cedres du 19 Mai au 28. — Relation Américaine de l'affaire du Poste des Cedres, p. 240. — Milices de Quebec licenciées au départ du Général Carlton pour Montréal, p. 247. — Etat dans lequel le Lieutenant Fooks, parti de Quebec le 26 Mai & arrivé à Londres le 21 Juin, avoit laissé le Canada, p. 248. — Instructions de la ville de Malden à son Représentant au Congrès, p. 249. Suite des troubles de Pensylvanie, p. 253. — Mémoire du Comité de la ville & des libertés de Philadelphie au Congrès contre l'assemblée de la Province, p. 257. — Troubles dans le Maryland sur la résolution qui avoit été prise de ne plus prier pour le Roi de la Grande-Bretagne, p. 262. Ils sont apaisés par la lecture de la brochure du *Sens commun*, qui ramene tous les esprits au parti de l'indépendance, p. 263. — Etat exact des trou-

TABLE RAISONNÉE

pes Américaines à la fin de Mai, p. 263. — Répartition de ces troupes ainsi qu'elle avoit été arrêtée par le Congrès, p. 270. — Nombre des régimens fournis par chaque Province dans les 148, dont la levée a été ordonnée par le Congrès, p. 270. — Observation relativement au contingent de la Pensylvanie, p. 271. — Etat de la milice dans chaque Province de l'Amérique, suivant les rôles arrêtés par le Congrès, p. 271. — Dépense de l'armée du Continent de l'Amérique, p. 272. Note sur la valeur de l'argent appelé *Currency* à Boston & ailleurs, p. 272. — 28 shellings équivalent à une guinée Angloise, p. 276. — Marine Américaine, *ibid.* — Troubles dans la Nouvelle York, p. 277. — Humble adresse du Comité général des Artisans en union des Ville & Comté de la Nouvelle-York au Congrès Provincial, pour marquer le plaisir avec lequel ils concourront à l'établissement de l'indépendance, p. 279. — Remercimens du Général Howe pour les souscriptions faites à Londres en faveur des troupes, p. 280. Prises de vaisseaux Américains par l'escadre de la Jamaïque, p. 284. — Nouvelle preuve que l'évacuation de Boston n'avoit point été concertée avec la Cour, p. 285. — Les Américains reçoivent des munitions d'Europe & font des prises qui s'en trouvent chargées, p. 286. — Engagement Anglois trouvé sur un Soldat Ecoffois qui étoit à bord d'un des bâtimens de transport, & qui prouve que les terres des Américains avoient été promises aux Ecoffois, p. 286. — Troubles de la Virginie, p. 288. Confiscation des biens des partisans de la Cour, *ibid.* — Prévoyance du Congrès général relativement aux consommations, p. 289. — Convocation de l'assemblée de la Nouvelle Jersey par le Gouverneur pour le Roi, p. 290. — Départ du Général Clinton pour son expédition au Sud, *ibid.* Résolutions prises par la Nouvelle-York relativement à la formation d'un nouveau gouvernement,

ibid. — Elections des Représentans au Congrès général pour la Ville & Comté de New-York, relativement à une nouvelle forme de Gouvernement, p. 293. — Changement dans le Gouvernement de la Géorgie, p. 294. — Le Congrès s'occupe des moyens d'employer tous les bras utilement pour le pays, *ibid.* — Il prend les mesures nécessaires pour que l'ennemi ne trouve aucunes subsistances, p. 295. — Dispositions du Congrès relativement au Canada, *ibid.* — Déclaration expositive des droits de la Virginie pour l'établissement de son libre Gouvernement, p. 296. — Promotion dans l'armée Américaine, p. 297. — Traité du Congrès avec les Sauvages, *ibid.* — Les Américains trouvent chez eux des munitions de guerre, *ibid.* Bon état de défense de la Nouvelle-York, p. 298. Dispositions des Sauvages, p. 299. — Suite des troubles de la Nouvelle-York. Réponse du Congrès Provincial aux Artisans, *ibid.* — La Géorgie se déclare pour le Congrès, p. 307. — Arrêtés pris par les Habitans de Savannah en Géorgie pour réduire leurs vaisseaux & la Capitale en cendres plutôt que de les laisser tomber entre les mains de l'ennemi, p. 310. — Résolution des Habitans de Savannah d'adhérer au Congrès, p. 312. — Départ du Général Washington pour la Nouvelle-York, *ibid.* — Navigation du grand convoi parti d'Angleterre le 7 Mai pour la Nouvelle-York, p. 313. — Suite des troubles de la Nouvelle-York sur l'objet d'une nouvelle forme de Gouvernement, *ibid.* Remerciemens du Congrès Provincial de New-York au Général Washington, p. 316. — Suite de la guerre du Canada dans le mois de Juin : Extrait des Lettres du Capitaine Douglas à l'Amirauté sur ce qui s'est passé après la levée du siege de Quebec, p. 318. — Relation de l'affaire aux Trois Rivieres, le 8 Juin & de ses suites, par le Général Carlton, p. 320. — Relation de la même affaire par un Officier de l'Ar-

6 TABLE RAISONNÉE

tillerie Angloise , & son journal jusqu'au 22 Juin , p. 325. — Autre relation par un Officier Anglois , p. 332 — Relation de l'affaire du 8 Juin aux Trois Rivieres par un Américain , p. 336. — Adresse présentée au Général Carlton par le Corps de Ville de Montréal le 22 Mars 1776 , p. 339. — Postscriptum d'une lettre de M. George Trumbulle , Lieutenant du vaisseau de Sa Majesté le *Triton* , à un particulier de Bristol , datée des Trois Rivieres le 14 Juin 1776 , relativement aux Sauvages , p. 343. — Et aux opérations du Général Gates , p. 344. — Le Général Howe se dispose à partir pour Halifax , p. 345. — Extrait d'une lettre authentique d'un Officier , écrite d'Halifax en date du 9 Juin , *ibid.* — Précis de la lettre écrite par le Général Howe à l'occasion de son départ , p. 347. — Départ du Général Howe , p. 348. — Mesures prises par le Congrès pour la défense de la Nouvelle-York , *ibid.* — Copie d'une lettre d'un Officier de l'armée du Général Howe , datée d'Halifax le 13 Juin , p. 350. — Campagne du Lord Dunmore en Juin , p. 352. — Combat de Corsaires Américains contre les vaisseaux du Roi , p. 353. — Le Commodore Anglois quitte sa station devant Boston , p. 354. — Suite des troubles de la Nouvelle-York , p. 357.

E

*E*cosse. Lettre d'un Ecoissois au service des Etats Généraux , p. 172. — La brigade qui eût en Hollande ne recrute plus en Ecosse , p. 173.

*E*SPAGNE (Colonie de l'). Les Anglois qui n'y vont point en fraude y sont bien reçus & secourus p. 181.

F

*F*INANCES. Commencement de l'impôt additionnel sur les Gazettes.

I

*I*NDES. Affaires de la Compagnie, p. 100. — Décision prise dans l'Assemblée du 28 Juin concernant M. Verelst, p. 172. — Résumé des affaires de l'Inde depuis 1772 jusqu'au mois de Juillet 1778, p. 196. — Bill passé en 1773 pour l'administration des affaires de la Compagnie, p. 200. — Affaires de la Compagnie dans le département de Bombay, p. 225. — Affaires de la Compagnie dans le département de Madras.

IRLANDE. Affaires de ce Royaume du 18 au 20 Juin 1776: Ouverture du nouveau Parlement, p. 84.

ISLES ANGLOISES. Les Corsaires Américains enlèvent plusieurs riches vaisseaux de la Jamaïque, p. 125. Disette affreuse à Saint Christophe, p. 126. — Et dans les autres Isles Angloises, p. 281. — Quand ces Isles correspondoient avec le Continent, on y avoit discontinué d'employer les Negres à cultiver les denrées de premiere nécessité, p. 283. — Précautions prises par le Gouverneur de la Jamaïque pour la subsistance des Habitans de cette Isle, p. 316. Installation du Lord Macartney dans son gouvernement de la Grenade, p. 353.

L

*L*ONDRES. Dépenses annuelles de la Mairie, p. 82. Et des Sheriffs, p. 83. — Raisons pour lesquels on ne change pas volontiers son Chambellan: dépenses attachées à la Mairie, p. 168. — Election du Chambellan, p. 174.

M

MARINE. Accident du *Marlborough* le 5 Juillet ; p. 177. — Etat des vaisseaux de guerre Anglois qui se trouvent actuellement dans l'Amérique Septentrionale, & de ceux qui sont partis depuis peu pour s'y rendre, p. 191. — Conseil de guerre sur l'accident du vaisseau le *Marlborough*, p. 193. Le Lord Sandwich va faire son inspection à Chatham, p. 231.

MINISTÈRE. Débats dans le Conseil au sujet de l'expédition du Canada, p. 234. — Sécurité des Ministres sur les dispositions de la Maison de Bourbon, p. 236.

O

OPPOSITION. Le Lord Chatham oblige son fils à quitter le service pour qu'il ne trempe point ses mains dans le sang des Américains, p. 79. — Harangue du sieur Wilkes à la Bourgeoisie de Londres assemblée pour l'élection d'un Chambellan de la Cité, p. 162. — Procès criminel & jugement de M. Sayre, accusé d'avoir complotté contre le Roi, p. 169. — Déclaration faite par le Comte de Chatham à son Médecin de sa fermeté dans ses principes, p. 194.

P

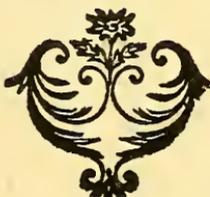
PAIRIE DE LA GRANDE-BRETAGNE. Nouveaux détails sur cette Pairie, p. 95.

PARLEMENT. Prorogé du premier Août au 5 Septembre, p. 233.

PORTUGAL. Déclaration de cette Couronne contre les Américains.

T

TROUPES. Etat général des forces de la Grande-Bretagne en 1776, p. 184. — Départ d'un corps de 5 à 600 hommes pour l'Amérique, p. 232.



I N D E X.

C

CAXLETON [Sir Guy] *p.* 178.

CHATHAM [le Lord] *p.* 79.

E

EGLINGTOUN [le Comte d'] *p.* 81.

G

GAYTON [l'Amiral] *p.* 3.

H

HALDIMAND [le Général Major] *p.* 179.

G. HAMILTON [le Chevalier Jean] *p.* 179.

M

MILES [le Lord] *p.* 79.

P

PITT [le LORD] *p.* 79.

S

SAYRE [le fleur] *p.* 162.

SANDWICH [le Comte de] *p.* 234.

INDEX.

11

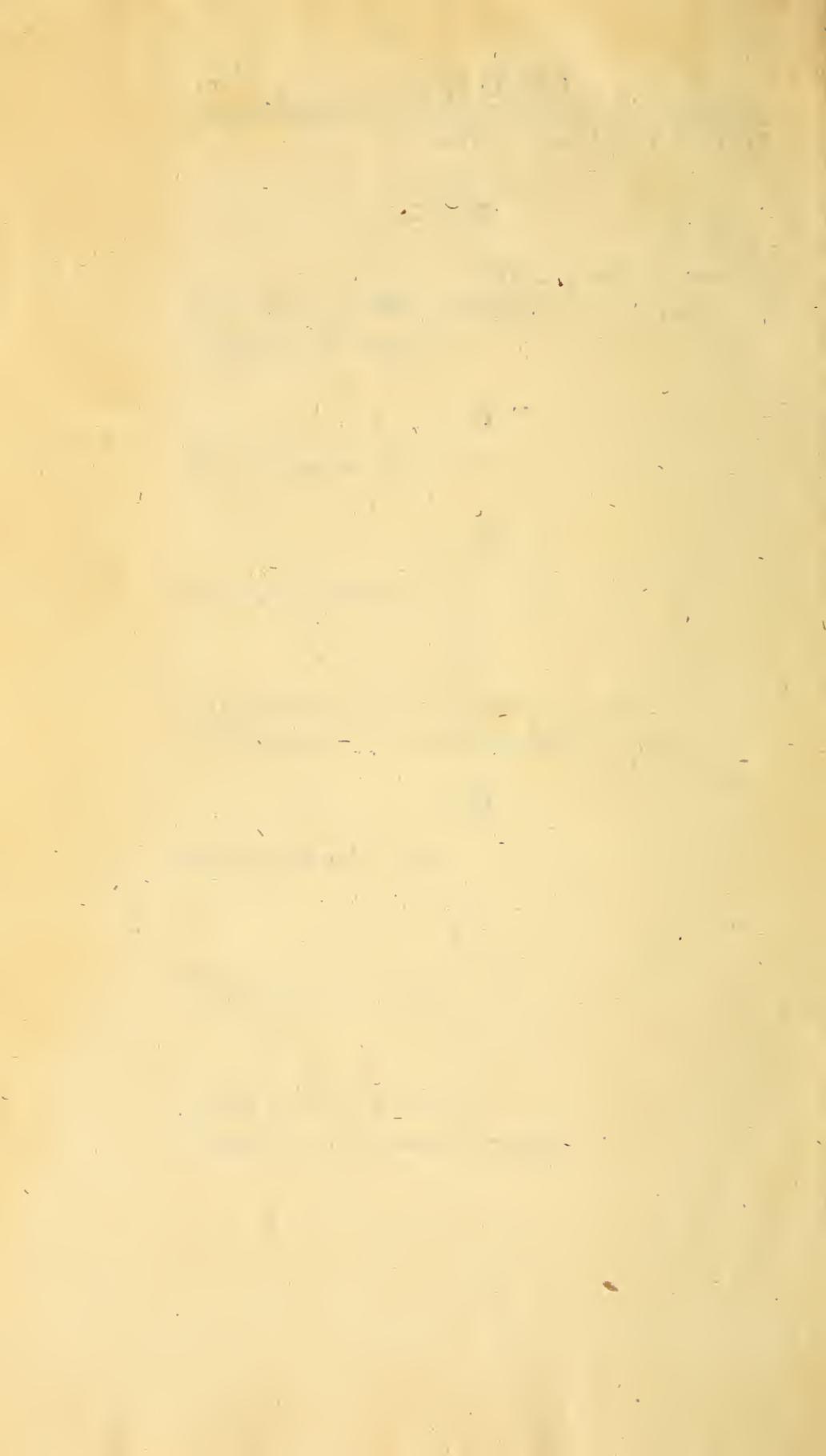
STRACHI [M. Henri] p. 180.

W

WILKES [le fleur] p. 162.

WINCHELSEA [le Comte de] p. 160.

F I N



Cleaned & Oiled

September 1988





